REVUE AFRICAINE

VOLUME 61 ANNÉE 1920

JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN.

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1920

REVUE AFRICAINE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE



SOIXANTE-UNIÈME ANNÉE

ALGER
ANCIENNE MAISON BASTIDE-JOURDAN
Jules CARBONEL
IMPRIMEUR-LIBRAIRE DE L'UNIVERSITÉ

1920



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

Liste des Membres de la Société

BUREAU

Président : M. PAYSANT, préfet honoraire.

Vice-présidents : MM. Edmond DOUTTÉ, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
Docteur Edmond VIDAL.

Secrétaire général : M. G. YVER, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

Secrétaire général adjoint : M. BEN CHENEB, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

Archiviste : M. Jean BÉVIA, architecte.

Trésorier : M. Martial DOUEL, inspecteur des finances.

Membres : MM. CARBONEL, éditeur.
CARCOPINO, professeur à la Sorbonne.
ESQUER, archiviste du Gouvernement général.

MEMBRES A VIE

Colonel Paul AZAN.

Edmond DOUTTÉ, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

PALLARY, instituteur à Oran.

Docteur Edmond SERGENT.

MEMBRES

ABÈS, interprète de la Résidence générale à Rabat.

ABD EL OUHAB, professeur à l'Ecole supérieure d'arabe, Tunis.

ALBERTINI, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

AHMED BEN ALY CHÉRIF.

ARDAILLON, recteur de l'Académie d'Alger.

ALBERT BALLU, inspecteur général des Monuments historiques de l'Algérie.

BARBEDETTE.

H. BASSET, professeur à l'École supérieure d'arabe et de berbère de Rabat.

P. BASSET, avocat.

René BASSET, doyen de la Faculté des Lettres d'Alger.

BEL, directeur de la Médersa de Tlemcen.

BEN CHENEB, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

BÉRAUD, chef de bureau à la Préfecture de Constantine.

Augustin Bernard, professeur à la Sorbonne.
Bernard, contrôleur général honoraire des Chemins de fer.
Bévia, architecte.
Bibliothèque de l'École des Langues orientales vivantes.
Le chef de l'Annexe de Biskra.
Borély la Sapie, chef de bureau au Gouvernement Général.
Boulifa, maître de Conférences à la Faculté des Lettres d'Alger.
Henri Bourlon, à Kherba (Alger).
J.-B. Bruno, négociant.
Brunot, directeur du Collège musulman à Fez (Maroc).
J. Carbonel, libraire-éditeur à Alger.
J. Carcopino, professeur à la Sorbonne.
Docteur Carton, correspondant de l'Institut.
Commandant Cauvet, à Birmandreïs (Alger).
Charléty, recteur de l'Académie de Strasbourg.
Prosper Cherfils, négociant.
Marcel Christofle, architecte du Gouvernement général à Alger.
Cour, professeur à la chaire publique d'arabe à Constantine.
Darmon, interprète judiciaire au Tribunal de Tlemcen.
Commandant Delcol.
Commandant Deredinger.
Desparmet, professeur au Lycée d'Alger.
Destaing, professeur à l'Ecole des Langues orientales vivantes, à Paris.
Martial Douel, inspecteur des Finances.
L'abbé Dubosq, curé de Tipaza.
Dulau et Cie, libraires à Londres.
Ebert, conseiller de Gouvernement.
Esquer, archiviste du Gouvernement Général.
De Flotte de Roquevaire, chef du Service cartographique au Gouvernement Général.
Ficheur, professeur à la Faculté des Sciences d'Alger.
Docteur Gasser, maire d'Oran.
Gaudefroy-Demombynes, professeur à l'Ecole des Langues orientales vivantes, à Paris.
E.-F. Gautier, professeur de Géographie à la Faculté des Lettres d'Alger.
Gendronneau, officier d'administration principal en retraite, à Cherchell.
Commune mixte de Géryville.
Gitton, à Alger.
Glénat, conservateur du Musée des antiquités d'Alger.
Gognalons, officier interprète, Bureau des renseignements, à Oudjda (Maroc).

Goly, directeur du Crédit Lyonnais à Montpellier.
Granchamp, chef de bureau à la Résidence Générale, Tunis.
Grellet, à Alger.
Gsell, professeur au Collège de France.
Guin, interprète principal en retraite.
Hannedouche, président du Syndicat d'initiative d'Alger.
Madame Hannedouche.
Général Hanoteau.
Houel, administrateur de commune mixte détaché à Rabat.
Docteur Hughes, à Alger.
Hureaux, interprète à la Cour d'Appel d'Alger.
Ismaïl ben Mahdi, interprète judiciaire au Tribunal de Bougie.
Jacquart, négociant à Alger.
Joleaud, professeur à la Faculté des Sciences de Paris.
Ch.-A. Joly, délégué financier.
Ch. Jude, officier interprète à Beni-Abbès.
André Julien, conseiller général, à Oran.
Labouthière, sous-directeur au Gouvernement Général.
Lacoux, professeur au Lycée de Tunis.
André Laguerre, directeur de la Société Générale à Alger.
Larnaude, professeur au Lycée d'Alger.
Bernard Lavergne.
Lebar, à Alger.
Général Levé.
Levi-Provençal, professeur à l'Ecole supérieure d'arabe et de berbère à Rabat.
Mgr Leynaud, archevêque d'Alger.
Ch. Lorenzi, à Alger.
D. Luciani, ancien directeur des Affaires indigènes au Gouvernement Général, à Alger, délégué financier.
Noël Luciani, interprète judiciaire à Tunis.
Lycée d'Alger.
Mairie d'Alger.
G. Marçais, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
W. Marçais, professeur à l'Ecole des Langues orientales vivantes.
Gaston Marguet, à Alger.
P. Martino, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
Massé, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
Massignon, à Paris.
E. Maury, inspecteur des Contributions diverses, adjoint au contrôleur des dépenses engagées du Gouvernement Général.
F. Maury, chef du Cabinet du Secrétaire général du Gouvernement.
G. Mercier, délégué financier.
Merlin, directeur des Antiquités et Arts, à Tunis.

H. de MÉSENGE, contrôleur des Douanes.
A. MESPLÉ, professeur à la Faculté des Lettres, président de la Société de Géographie de l'Afrique du Nord.
MIRANTE, directeur des Affaires indigènes au Gouvernement Général.
MONNIER, directeur du Crédit Lyonnais à Alger.
Ch. MONTALAND, architecte du Gouvernement général.
MORAND, doyen de la Faculté de Droit d'Alger.
H. MURAT, ingénieur à Alger.
MUSÉE D'ORAN.
NEHLIL, officier interprète, Résidence générale de France à Rabat
NIBELLE, négociant à Alger.
OPPETIT, administrateur de la commune mixte de Bou-Saâda.
PALLU DE LESSERT, à Paris.
PAYSANT, préfet honoraire.
Edmond PERRIQUET, propriétaire à Alger.
Mgr PIQUEMAL, évêque auxiliaire d'Alger.
RATTIER, architecte à Paris.
RAVENET, sous-ingénieur des Ponts-et-Chaussées, à Alger.
RÉSIDENCE GÉNÉRALE DE TUNIS.
RICOME, négociant à Alger.
Gaston RIVIÈRE, propriétaire à Alger.
ROBERT, administrateur principal à Bordj-bou-Arréridj.
Henri ROBERT, avoué à Alger.
Mme Vve ROLLAND, à Moissac.
ROZIS, sous-directeur des Territoires du sud.
SABATIER, délégué financier.
François SAGOT, docteur ès-lettres, à Aïn-Bessem.
SAINT-CALBRE, directeur de la Médersa d'Alger.
Docteur SALIÈGE, à Alger.
DE SAMBOEUF, avocat à Alger.
SOCIÉTÉ DES MISSIONNAIRES D'AFRIQUE.
SOUALAH, professeur au Lycée d'Alger.
STECKERT, 16, rue de Condé, à Paris.
VALLOIS, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
VIALLAT, président du tribunal civil d'Orléansville.
Docteur Edmond VIDAL, à Alger.
Mlle VIOT, institutrice à Hamedi.
WÜRTZ, président de Chambre honoraire, à Alger.
YVER, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

Assemblée générale du 25 Janvier 1920

L'assemblée générale de la Société historique algérienne a eu lieu le 25 janvier 1920 au Musée des Antiquités de Mustapha.

La séance est ouverte, à 10 heures sous la présidence de M. Paysant. Sont présents au bureau : MM. Douël, Bévia, Carcopino, Carbonel, Yver, Ben Cheneb. Absents excusés : MM. le Dr Vidal, Esquer.

Après une allocution du président, le secrétaire général donne lecture de son rapport sur l'activité de la Société pendant l'année 1919 et le trésorier de son compte-rendu financier.

Ces deux rapports sont approuvés par l'assemblée.

La séance est levée à 11 heures.

Rapport du Secrétaire Général sur l'activité de la Société pendant l'année 1919

Messieurs,

L'activité de la Société historique algérienne n'a pas été moindre en 1919, qu'au cours de l'année précédente. Elle s'est manifestée par la tenue de réunions trimestrielles et par la publication de la Revue Africaine. Nos réunions ont eu lieu comme par le passé, à la Bibliothèque Nationale, dont l'administrateur M. Gojon, a gracieusement mis une salle à notre disposition. Ceux de nos confrères qui ont assisté à ces réunions ont eu la bonne fortune d'entendre d'intéressantes communications de M. le docteur Vidal sur l'immigration étrangère en Algérie, de M. Carcopino sur les résultats de quelques fouilles récentes, de M. Marçais sur l'historien musulman Ibn-Khaldoun. Il serait toutefois souhaitable que ces réunions fussent suivies par un plus grand nombre de membres de la Société. Nous aurions, en effet, grand avantage à nous rencontrer, à nous mieux connaître, à échanger nos vues sur les questions qui font l'objet de nos études, à profiter, enfin, des connaissances acquises par ceux de nos confrères que leurs études, la pratique des affaires ou simplement un séjour prolongé dans la Colonie ont documentés sur les

problèmes actuels ou passés de l'histoire algérienne. L'histoire n'est pas uniquement ensevelie dans les cartons d'archives. Que de détails pittoresques, que de renseignements précieux seraient sauvés de l'oubli, si ceux qui les ont recueillis consentaient à nous les communiquer dans des causeries intimes et sans prétention.

La publication régulière de la Revue Africaine a, toutefois, été notre principale préoccupation. Malgré des difficultés assez sérieuses, nous sommes parvenus à donner les quatre numéros habituels en quatre fascicules qui, nous l'espérons, du moins, n'auront ni par leur présentation, ni par leur contenu déçu l'attente du lecteur. Nous nous sommes efforcés de tenir les promesses que nous faisions l'an dernier, et nous nous sommes ingéniés, tout en conservant la haute tenue scientifique de notre recueil, à le rendre intéressant à tous par la variété des articles insérés. Nous avons fait une place aussi équitable que possible à la philosophie, au folk-lore, à l'histoire, à l'archéologie et même à la littérature, puisqu'un récent article, qui paraît avoir été goûté du public, rappelait le séjour et l'enseignement à Alger, du plus délicat de nos critiques contemporains. Nous avons analysé dans nos comptes-rendus bibliographiques les ouvrages les plus importants relatifs à la Berbérie et nous avons rassemblé dans notre Revue des Périodiques des indications indispensables aux travailleurs qui s'occupent des questions africaines. Nos efforts n'ont pas été vains et nous savons que, dans les milieux scientifiques français la Revue est appréciée de la façon la plus favorable. C'est pour nous un encouragement à persévérer dans la voie que nous nous sommes tracée et nous le ferons d'autant plus volontiers que de nouveaux collaborateurs nous offrent leur concours.

Il y a malheureusement une ombre à ce tableau : la situation financière, dont vous trouverez l'exposé dans le rapport de notre Trésorier, ne laisse pas d'être inquiétante. Les sociétés comme les particuliers subissent les conséquences désastreuses du renchérissement de toutes choses. Si nous avons pu cette année encore, grâce à la vigilance attentive de notre trésorier, boucler notre budget, nous le devons surtout à la libéralité du Gouvernement Général de l'Algérie et du Conseil de l'Université qui nous ont attribué d'importantes subventions. Nous sommes certains d'être vos interprètes en leur adressant l'expression de notre gratitude. Mais il faut envisager l'avenir et celui-ci ne se présente pas sous les plus heureux auspices. Nous avons certes le droit d'espérer, qu'en raison du but scientifique que nous poursuivons, les concours qui nous ont été accordés jusqu'ici ne nous feront pas défaut et nous aideront à franchir ce pas difficile. Pourtant la sagesse des nations recommande de compter sur soi-même plutôt que sur autrui. Notre trésorier se sentirait plus enclin à dénouer les cordons de la bourse sociale, s'il pensait

pouvoir compter sur des ressources plus importantes et plus régulières que celles dont nous disposons actuellement. Un seul moyen s'offre à nous pour résoudre ce problème d'arithmétique élémentaire : accroître le produit de nos cotisations. Nous nous sommes refusés à en élever le taux ; il faut donc augmenter le nombre de nos membres qui, depuis plusieurs années oscille autour de 120. Nous faisons appel à la bonne volonté de tous nos confrères et nous leur demandons de chercher et de recruter autour d'eux de nouveaux adhérents. Et peut être, conviendrait-il de ne pas s'adresser uniquement aux lettrés et aux hommes d'étude ; peut-être faudrait-il essayer de frapper à d'autres portes. Par delà l'Atlantique, les milliardaires n'estiment pas faire un mauvais emploi de leurs bénéfices de guerre en subventionnant des associations scientifiques ou des publications érudites. Il serait évidemment illusoire d'espérer rencontrer ici des Carneggie, des Frick et des Rockfeller. Mais, en ce pays de nouveaux enrichis, ne serait-il pas possible de s'adresser à quelques-uns de ceux que nous voyons s'ingénier à disperser en somptuosités frivoles des fortunes récentes ? Ne serait-il pas possible de leur suggérer qu'il y a quelque élégance à s'intéresser aux recherches désintéressées et que le dernier cri du luxe est peut être de s'inscrire comme membre d'une société qui ne donnera jamais de dividendes ?

Le Secrétaire général,
Georges Yver.

Rapport du Trésorier

Les comptes de l'année 1919 font ressortir les résultats suivants :

Recettes :

Subvention du Gouvernement général........	1.000 »	
Subvention de l'Université	1.000 »	
Cotisations (frais de poste déduits)...........	1.483 30	
Vente de numéros..............................	87 »	
Revenus de portefeuille et intérêts de fonds..	160.39	
Divers (vente de matériel, etc.).............	130 »	
Total..........	3.860 69	3.860 69

Dépenses :

Frais d'impression : Numéros.................	2.920 »	
Tirages à part........	491 10	
Divers	42 75	
Frais d'envoi des numéros....................	80 04	
Frais de correspondance......................	20 60	
Timbres quittance.............................	14 »	
Frais de bureau, et divers....................	12 13	
Frais de recouvrement........................	42 10	
Frais de personnel...........................	70 »	
Total..........	3.692 72	3.692 72
D'où excédent de recettes................		167 97

La situation de caisse et de portefeuille s'établit comme suit :

Encaisse au début de l'année 1919 :

Numéraire	1.238 67
Portefeuille	3.730 20
	4.968 87
Recettes de l'année..................................	3.860 69
Total des recettes...........................	8.829 56
Dépenses de l'année..................................	3.692 72
Excédent à la date de ce jour................ se décomposant en :	5.136 84
Portefeuille	3.730 20
Numéraire	1.406 64

Le nombre des membres cotisants est, à ce jour, de 125, soit un bénéfice de 5 sur l'année dernière, pour une recette brute de 1.500 francs. Ce bénéfice devrait être plus important. Nos cotisations annuelles sont très loin d'assurer les dépenses correspondantes, et, sans les subventions, absorbées cette année en presque totalité, l'existence de la Société historique serait impossible.

D'autre part, contrairement aux espérances que nous formulions l'an dernier, la crise du papier, loin de s'atténuer, n'a fait que s'aggraver, et est venue se doubler d'une crise de main-d'œuvre qui rendent notre situation actuelle des plus précaires, et nous ont fait envisager un instant la nécessité de porter de 12 à 20 francs le montant de la cotisation annuelle de nos membres. Votre bureau, après mûre réflexion, et dans l'espoir que l'année 1920 verra peut-être s'atténuer une crise qui pour l'instant sévit dans toute son acuité, a décidé de surseoir à cette mesure qui pourrait avoir pour notre Société de graves inconvénients sur lesquels il n'est pas utile d'insister. Mais nous devons prévenir nos membres qu'en 1920 la Société sera dans l'obligation, pour ne pas s'endetter, de réduire le nombre des numéros de la *Revue Africaine* dans la mesure où le lui imposeront l'exiguité de ses ressources et l'augmentation de ses frais d'impression.

C'est dans cet esprit qu'elle propose à votre adhésion le projet de budget suivant :

Recettes. — Solde en caisse à ce jour..	1.400 »		
Cotisations	1.500 »		
Subventions	2.000 »		
Divers (revenus, numéros, etc.)	900 »		
Total.............	5.100 »	ci..	5.100 »
Dépenses. — Frais d'impression (pour 2 numéros)................	4.000 »		
Frais divers.....................	500 »		
Total.............	4.500 »	ci..	4.500 »
Excédent de recettes..........			600 »

Le Trésorier de la Société,
Martial DOUEL.

DEUX NOUVELLES INSCRIPTIONS de TIMGAD

Au cours d'un voyage à Timgad, le 23 avril 1919, j'ai eu sous les yeux deux textes épigraphiques récemment découverts. L'un d'eux, qui vient d'être publié par M. A. Ballu [1], a été trouvé au cours de 1918, l'autre en avril 1919.

I

Fragment d'inscription trouvé dans le ravin franchi par la voie qui prolonge le Decumanus Maximus, à l'Est de la ville de Trajan.

Grès blanc. Moulures aux parties supérieure et inférieure. Hauteur : 0m69. Largeur maxima : 0m63. Epaisseur : 0m23. Hauteur des lettres : Ligne 1, 0m105 ; ligne 2, 0m10 ; ligne 3, 0m09 ; ligne 4, 0m075.

JI · PARTI
NO · HAD
VIIII · IMP · II
PATRON · COI

La copie publiée par M. Ballu ne présente avec la mienne qu'une différence sensible : à la ligne 3, son texte porte VIII, alors que j'ai relevé sur la pierre VIIII. Ma lecture est aussi celle de mon maître et ami, M. J. Carcopino, qui

(1) A. Ballu, *Rapport sur les Travaux de fouilles et de consolidations exécutés en 1918 par le Service des Monuments Historiques*, Alger, 1919, p. 79-80.

a bien voulu me communiquer la copie de l'inscription qu'il a prise lors d'une de ses tournées d'inspection à Timgad.

Notre fragment, une fois rapproché de celui qu'a publié M. S. Gsell [1] en 1902, se développe comme suit :

[Imp(eratori) Caes(ari), divi Traia]ni Parthici filio, | [divi Nervae nepoti, Traia]no Had[ri]ano Aug(usto), | [p(ontifici) m(aximo), tribuniciae potestatis] VIIII, imp(eratori) II, co(n)s(uli) III, p(atri) p(atriae), | [.......], patron(us) col(oniae [de] dic(avit), d(ecreto) d(ecurionum), p(ecunia) p(ublica) | .

et se trouve, par l'indication de la neuvième puissance tribunitienne d'Hadrien, daté de l'année 125 (10 décembre 124 — 9 décembre 125).

Il a été, un peu hâtivement peut-être, scellé sur la face Ouest du massif de maçonnerie Sud de la « Porte de l'Est ». S'il avait ainsi retrouvé vraiment sa place primitive, la date de construction de la Porte de l'Est, qui, d'après M. Gsell, « ne paraît pas antérieure à la seconde moitié du IIe siècle » [2], serait de ce fait attestée épigraphiquement.

Mais là ne réside pas seulement l'intérêt que présente cette dédicace à Hadrien. Car la mention *imperatori iterum* sur une inscription datée de 125, constitue, en l'état actuel de notre connaissance du règne de cet empereur, une nouveauté, sinon une difficulté.

Les textes épigraphiques découverts jusqu'à ce jour permettaient, en effet, de supposer qu'Hadrien n'avait pris le titre qui rappelait la première salutation impériale effective, à lui accordée après celle de son avènement à l'Em-

(1) S. Gsell, *Rapport Archéologique sur les Fouilles faites en 1901 par le Service des Mon. Hist. de l'Alg., Bull. Arch. Com.*, 1902, p. 317, n° 2.

(2) S. Gsell, *Atlas Arch. Alg.*, feuille 27, p. 27, n° 19. Cf S. Gsell, *Mél. de l'Ec. de Rome*, XXIII, 103, p. 308, n° 1.

pire [1], qu'à la fin de l'année 134, ou pendant l'année 135, correspondant à la dix-neuvième année de sa puissance tribunitienne, et au moment où se terminait l'expédition contre les Juifs [2].

Notre inscription permet-elle de supposer que des événements militaires, antérieurs à l'année 125 ou datant de cette année même, aient valu à l'Empereur le droit à la mention épigraphique de nouvelles acclamations impériales ?

Ces événements militaires, il faudrait, semble-t-il, les rechercher alors de préférence dans l'histoire de l'Afrique Romaine à cette époque.

Or, nous savons qu'une révolte des Maures, au début du règne d'Hadrien, fut l'objet des préoccupations de ce prince, qui envoya, pour y mettre fin, vers l'année 118, le chevalier Marcius Turbo, à qui il confia en même temps la procuratelle des deux Maurétanies [3] ; et que, l'insurrection s'étant rallumée peu après, en 122, elle fut, avant la fin de cette même année, définitivement réduite.

Et, comme le constate M. R. Cagnat, « il n'est plus question de révolte, ni en Maurétanie, ni dans le reste de l'Afrique, postérieurement à l'an 122, pendant tout le règne d'Hadrien » [4], il est permis de se demander si, afin de marquer à l'Empereur leur reconnaissance pour la tranquillité qu'ils avaient trouvée dans le pays qu'ils habitaient, les Africains, à la suite de la première victoire, remportée pour lui et à son nom, contre les rebelles Maures, ne lui auraient pas décerné le titre honorifique d'*imperator iterum* et n'en auraient pas fait figurer la mention sur les dédicaces des monuments élevés en son honneur.

(1) Cf. Mommsen, *Droit public romain*, trad. P. F. Girard, T. V, Paris, 1895, p. 43.

(2) D'après la *Real-Encyclopadie* de Pauly-Wissowa, I, p. 514, s. v° *Aelius*, la mention de la seconde salutation impériale d'Hadrien apparaît pour la première fois sur des diplômes militaires datant de 134 (*C. I. L.*, III, p. 878 = X, 7855) et sur des inscriptions de 135 : *C. I. L.*, II, 478 ; IV, 974, concurremment avec *trib. pot. XVIII* et *cos III*. Cf. *C. I. L.*, XIV, 4235, etc. Les tables du *C. I. L.*, VIII, ne renvoient qu'au n° 799 (*Municipium Avitta Bibba*, Henchir Bou Ftis, en Proconsulaire), où une inscription de l'année 137 fait mention d'Hadrien *imperator iterum*.

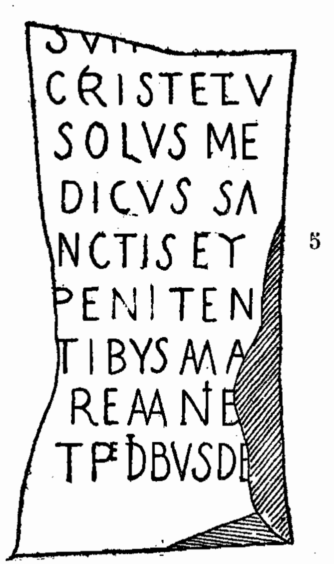
(3) R. Cagnat, *Arm. Rom. Afr.* 2, p. 45.

(4) *Ibid.*, p. 46.

En tout cas, si cette hypothèse était valable, elle aurait l'avantage de concilier deux données d'apparence évidemment contradictoires : d'un côté, la pénurie complète, jusqu'à ce jour, de témoignages historiques, antérieurs à 134, relatifs à la seconde salutation impériale d'Hadrien ; de l'autre, l'indication positive d'un texte épigraphique nouveau la révélant, en Afrique, dès 125.

II

Fragment d'inscription trouvé au cours des fouilles du quartier byzantin adossé au rempart Ouest de la ville de Trajan ; gravé sur la face plane d'un appui de calcaire blanc, en forme de tête de dauphin. Au Musée.



Hauteur : 0m25. Largeur : 0m13. Hauteur des lettres : 0m02.

Les caractères très frustes sont souvent à peine visibles. L'estampage établi par le Service des Fouilles de Timgad, qui m'a été communiqué, ne permet pas une lecture plus satisfaisante. L'épigraphe affecte, au surplus, de nombreuses ligatures :

l. 7 : AM = *am.*
l. 8 : AMA = *ama.*
l. 8 : N = *ni.*
l. 9 : PE = *pe.*
l. 9 : D = *di.*

Cette inscription chrétienne d'époque relativement récente, peut se lire, à partir de la ligne 2, comme il suit :

Criste, tu (es) solus medicus sanctis et penitentibus. Amare a manib[us e]t pedibus De[i].

Il semble qu'il faille interpréter *a manibus et pedibus Dei* par les « créatures de Dieu, les croyants », bien que les « membres de Dieu » soient toujours pris dans l'Écriture dans un sens strictement spirituel (1).

Alger, le 1er Juillet 1919.

E. Lévi-Provençal
Professeur à l'École supérieure de Langue arabe
et de Dialectes Berbères de Rabat.

---

(1) Cf. Augustin, *Lettre* 148 à Fortunatien, IV, 13 sqq. Cf. également pour l'acceptation de *medicus*, Augustin, *Sermo* LXXXVII, 13 : *ad sanandum grandem aegrotum descendit omnipotens medicus ;* LXXXVIII : *et salvatorem Iesum Cyristum medicum esse nostrae salutis aeternae.* (Renseignements communiqués par M. Carcopino.)

LES REGISTRES DE SOLDE DES JANISSAIRES

CONSERVÉS à la Bibliothèque Nationale d'Alger

La Bibliothèque Nationale d'Alger possède un certain nombre de registres qui sont ainsi catalogués :

« 1960 à 1987 (883). Vingt-huit registres in-folio pro-
» venant des bureaux de l'ancienne Régence d'Alger et
» ayant servi à inscrire la solde des Janissaires. On n'y
» trouve guère que des noms propres peu faciles à déchif-
» frer, et ils ne paraissent présenter aucun intérêt histo-
» rique.

» De ces volumes, un petit nombre seulement ont
» conservé leur reliure et sont complets ; ils mesurent
» environ 480 centimètres [lapsus pour millimètres] sur
» 360, et ont une épaisseur d'environ 16 centimètres ».

Le présent travail, qui n'est qu'une étude provisoire, a pour but :

1° De faciliter à d'autres chercheurs l'examen des documents en question. C'est l'objet surtout de notre chapitre Ier (Description des registres), mais on trouvera également au chapitre II l'explication de certains signes conventionnels dont il nous a été possible de déterminer la signification.

2° De montrer le parti qu'on peut en tirer. C'est l'objet de notre chapitre II (Renseignements historiques).

Les registres de solde contiennent un relevé complet de la garnison d'Alger et on se demande, en les parcou-

rant, ce qu'il y a de vrai dans l'histoire du Pacha Mohammed mis à mort après 15 jours de règne, en 1815 pour avoir ordonné le recensement de la Milice (1).

En y consacrant le temps nécessaire, on pourrait constituer à l'aide de ces documents de volumineux répertoires (2) où l'on trouverait non seulement l'historique complet de chacun des 424 *odjaq* (3) d'Alger, mais aussi la carrière militaire de chaque janissaire. Étant donné le chiffre de la garnison d'Alger, ce travail, même limité aux officiers (*buluk-bachi*), représenterait une tâche considérable. Il serait, cependant, fort utile et constituerait un précieux instrument d'information et de contrôle pour l'histoire de la Régence d'Alger. Dans cet état essentiellement militaire, les plus hauts dignitaires commençaient par les grades les plus modestes et cette particularité permettrait de suivre — à l'aide de nos registres — la carrière de chacun d'eux, depuis ses tout premiers débuts.

Faute de temps, nous nous sommes renfermés dans une tâche restreinte. Telle qu'elle est, cette étude donnera une idée suffisante de l'intérêt de ces documents et du profit qu'on peut en retirer même après un travail de dépouillement relativement aussi rapide que celui qu'un récent séjour à Alger nous a permis d'effectuer. Elle permettra aussi, comme on s'en rendra compte par les notes qui l'accompagnent, de rétablir certaines erreurs commises par Devoulx et d'autres inexactitudes qui se sont glissées dans le Corpus des inscriptions arabes et turques d'Alger.

(1) De Grammont. — *Histoire d'Alger sous la domination turque*, Paris, E. Leroux, 1887. — p. 374.

(2) Des répertoires et non des index, qui seraient insuffisants, à cause de la difficulté du maniement des registres.

(3) Afin d'éviter toute confusion nous n'ajouterons jamais l'*s* du pluriel français aux mots turcs figurant dans cet article.

Il ne faut pas négliger, d'ailleurs, les apports à l'histoire de l'Algérie turque, si modestes qu'ils soient, surtout lorsqu'ils proviennent de source turque. Cette histoire a été, en effet, établie principalement d'après des sources européennes ou arabes, et il serait grandement temps de mettre en œuvre ce qui reste de documents ottomans dans les archives du Gouvernement Général de l'Algérie ou à la Bibliothèque Nationale d'Alger.

Devoulx, est à notre connaissance, le seul savant qui ait cherché à utiliser ces archives turques. Encore était-il obligé de faire traduire d'abord en arabe les pièces qui lui paraissaient intéressantes (1). C'était porter au double les chances d'erreurs ; aussi celles-ci pullulent-elles dans les travaux de Devoulx comme on pourra s'en convaincre facilement en comparant le texte du Defter-i-Techrifât (ms. 1649 de la Bibl., Nat. d'Alger) et les extraits qu'il en a publiés sous le titre de *Tachrifât*.

On ressent quelque inquiétude quand on songe que la brochure en question constitue en ce moment, malgré ses inexactitudes flagrantes, une source de documentation à caractère anthentique.

Encore avec l'ouvrage en question a-t-on la ressource de se reporter à l'original (quand on est à Alger), mais comment faire pour les autres écrits du même auteur qui ne cite généralement pas les documents où il a puisé ses renseignements.

Ajoutons que ce n'est pas la première fois qu'on publie la description d'un registre de janissaires. Djevad Bey a consacré le chapitre X (pages 81 à 92) de son *Tariḥ-i-askeri-i-osmani* (en turc) (Paris, Ernest Leroux, s. d.) à l'étude d'un registre de solde des Janissaires de Cons-

(1) Cf. *Journal asiatique*, Mai-Juin 1914, p. 710.

tantinople pour le 3me trimestre de l'an 1033 de l'hég. (1624). Bien qu'accompagnée du fac-simile de la première page, cette description n'est pas assez détaillée pour permettre un sérieux travail de comparaison avec nos documents et pour aider à leur déchiffrement.

Celui-ci a d'ailleurs également gêné Djevad Bey qui comme on pourra le voir par la traduction française de son ouvrage [1], se plaint de la difficulté de l'écriture *Siyâqat* (voir plus loin) et reconnaît n'avoir pu comprendre certains mots (cf. plus loin) et certains signes conventionnels (comme par exemple le ص et le ش, qui ne se rencontrent pas d'ailleurs dans nos textes).

Ajoutons que le Registre de Constantinople (comme nous l'appellerons, faute d'indication plus précise sur sa provenance) semble n'être qu'un extrait du grand registre matricule (correspondant aux nôtres), extrait préparé en vue de la grande cérémonie *trimestrielle* du paiement de solde (en réalité effectuée 3 fois par an, deux trimestres étant payés simultanément). Aussi est-il de dimensions bien réduites (14 × 24 centimètres).

Observation sur notre transcription. — Nous avons simplifié dans la mesure du possible la transcription des mots turcs, évitant les caractères spéciaux et nous ésignant à employer des groupes de lettres même lorsqu'il s'agit d'exprimer un son unique.

C'est ainsi que nous écrirons *ou* : *œ* (de préférence à *eu*) ; *dj* (ج) ; *tch* (چ) ; *ch* (ش).

On notera simplement que la lettre *s* représente un son sourd, même entre deux voyelles : *Hisar* se prononcera « Ḥissar » et non *Ḥizar*.

(1) Djevad Bey. — *État militaire ottoman depuis la fondation*.... traduit du turc par Georges Marcidès. Paris, Leroux, 1882.

G se prononcera toujours en explosive comme dans « galop », même avant les voyelles *i* et *e*. La confusion est d'autant moins à craindre que nous figurerons dans ce cas la mouillure par le signe : *g'édik* à prononcer « guedik » ou mieux « guiédik ».

E représente toujours un *è ouvert*, même à la fin des mots. Nous écrirons *kœse* et non « *kœseh* ». Il n'y aura donc jamais d'*e* muet dans notre transcription.

Notre transcription comportera seulement deux signes inusités en français :

1° *ḥ* qui correspond aux caractères arabes خ et ح, auxquels les Turcs donnent dans la prononciation la même valeur, celle d'une laryngale continue peu appuyée et sourde (par opposition à la laryngale sonore *h*, en caractères arabes : ه).

2° La lettre ġ en caractères droits (romains) qui représente la gutturale sonore continue (arabe غ). Ce son à peine perceptible dans le parler de Constantinople, peut être remplacé, dans la prononciation, par un simple allongement de la voyelle précédente : *aġaya* « agha ».

La lettre ı droit représente un son qui est un *i* prononcé avec la langue plus en arrière et qui est intermédiaire entre l'*i* anglais de *will* et le *yeri* russe ; *sarı* « jaune ».

La lettre l (droit) représente l'l *creux* ou *vélaire*, prononcé avec la langue creusée et rapprochée du voile du palais. Ce son est intermédiaire entre l'*l* anglais de *will* et le son russe correspondant : *odalar*. Il s'oppose à l'*l* (en italique) qui est l'*l plat*, l'*l* français ordinaire.

Les Turcs ne distinguant pas entre la prononciation des lettres arabes ز, ذ, ض, ظ, nous les transcrirons toujours par *z*. Les lettres ث, س, ص ont toujours la valeur d'un *s*. Les lettres ت et ط celle d'un t.

La lettre ک sera transcrite par *k*, *k'* ou *g'* ou *y'* suivant la prononciation et la lettre ق par *q*.

Le ع que les Turcs remplacent tantôt par une simple implosion glottale ou par un allongement de la voyelle voisine est figuré par un ʿ.

Chapitre Ier

Description des registres

Classement des registres et leur date. — Les registres n'ont jamais été classés (numérotés) systématiquement.

Ils portent bien d'une main maghrébine une double série de numéros en chiffres orientaux (indiens, disent les turcs) dont les uns sont accompagnés de la mention جديد « nouveau » ou نمر جديد « numéro nouveau », et les autres de la mention قديم « ancien » ou نمر قديم « numéro ancien ». mais ces indications ont été portées tout à fait au hasard.

C'est ainsi qu'un registre de l'an 1100 est numéroté 14 (nº nouveau) et 60 (nº ancien), tandis qu'un registre de 1158 et années suivantes est numéroté 10 (nº nouveau) et 6 (nº ancien).

Les numéros de la nouvelle série sont reproduits en gros caractères sur la tranche.

Le classement effectué par nos archivistes au lendemain de la conquête ne tient pas plus compte de la succession des dates que le classement indigène. Au premier des registres cités plus haut on a attribué la cote LXV (en chiffres romains) et le deuxième porte d'un côté la cote XIV, de l'autre la cote 6 (en chiffres arabes ou occidentaux).

Quant à la série de numéros figurant au catalogue de

la Bibliothèque elle est globale et n'a point été reportée sur les registres.

Les registres n'ont donc jamais été classés logiquement. Ils ne pourront l'être qu'après que la date de chacun d'eux aura été déterminée exactement, ce qui, sans constituer une tâche difficile, demandera une étude assez minutieuse. La plupart des registres ne sont pas datés en tête. Les dates — très nombreuses — qu'ils portent dans le texte se contentent, pour l'indication de l'année, des deux derniers chiffres, parfois d'un seul : 58 ou 8 pour 1158, par exemple. Aussi l'archiviste français n'a-t-il pas manqué de se tromper en inscrivant sur le registre commençant à cette année la mention suivante : « Il porte la date de l'an 1258 ». Cette date (1842 de notre ère), d'ailleurs impossible puisque postérieure à la conquête, n'a pu être corrigée par nous qu'après l'examen du fol. 358[1] où l'on trouve par hasard, en petits caractères, l'indication : 158.

Ce qui complique aussi les choses, c'est que les registres ont été tenus par deux scribes différents (voir plus loin). D'où l'existence de deux séries de registres qui, bien que rédigés d'après le même modèle, ne constituent pas de véritables doubles. Il y subsiste non seulement des différences de rédaction — souvent précieuses pour le rétablissement du texte — mais les registres ne comprennent pas toujours le même nombre d'années. C'est ainsi que le registre dit nº XIV se rapporte aux années 1158 à 1162 tandis que le nº XV de la série parallèle contient les années 1156 à 1164.

Bien que le temps nous ait manqué pour reconnaître exactement la date de chacun des volumes et vérifier s'ils

---

(1) Les registres ont été foliotés seulement par nos archivistes (de gauche à droite). — Etant donné la disposition des registres, l'indication du folio ou de la page pouvait à bon droit paraître inutile aux scribes indigènes.

ne contiennent pas de lacunes, il nous a été possible d'établir que l'ensemble des registres comprend la période de temps écoulée entre l'année 1100 de l'hég. et la conquête, soit environ un siècle et demi.

Ce qui nous a permis d'arriver rapidement à cette constatation, c'est l'aspect même des registres. Le plus ancien, celui qui commence à l'année 1100, est de dimensions beaucoup plus réduites que les autres ; il est relié en veau gaufré souple.

Le registre n° XX qui commence en 1114, relié de la même manière, est plus grand, mais sans atteindre les dimensions des autres, qui ont des reliures rigides et présentent tous le même aspect extérieur. Ils sont, de plus, d'un type de rédaction strictement uniforme qui paraît être le modèle le plus récent et définitivement arrêté : on en trouvera plus loin la description détaillée. Tous ceux de ces registres que nous avons eu le loisir d'examiner sont plus récents que les deux dont nous venons de parler.

Déchiffrement. — L'oubli où ont été relégués ces registres (Devoulx lui-même ne paraît pas avoir tenté de les exploiter) tient, soit au peu d'intérêt qu'on leur supposait [1], soit à la difficulté de déchiffrement qu'offre ces documents où abondent les abréviations, les signes conventionnels et dans l'écriture desquels les points diacritiques font le plus souvent défaut.

Il y a lieu de tenir compte également de la difficulté, toute matérielle, du maniement de ces volumes dont le poids est bien au-dessus de ce que le lecteur peut connaître en fait d'in-folio les plus lourds.

Ajoutons toutefois que, rebutant de prime abord, le

(1) Cf. la mention inscrite en français sur le registre n° LXV : «... il (le registre) était regardé comme tout à fait inutile ».

déchiffrement se trouve bientôt facilité par l'uniformité des registres : rédigés d'après le même modèle, ils permettent un travail de comparaison qui aide puissamment à la lecture.

Registres qui ont été consultés. — Nous désignerons par les lettres A, B, C, les 3 registres sur lesquels a principalement porté notre travail de dépouillement. Il en a été déjà incidemment question.

A. — Registre reconnaissable au n° 10 qu'il porte sur la tranche en caractères orientaux, dit « Registre n° XIV », comprend les années 1158 à 1162 de l'hég. (1745 à 1749). Document particulièrement difficile à déchiffrer, mais que le hasard a mis, en premier lieu, entre nos mains.

B. — Registre portant sur la tranche le n° 13 en caractères orientaux, dit « Registre n° XV ». La fin manque. Il est folioté — de gauche à droite — à 345 folios. Comprend les années 1156 à 1163. Tenu par un *mouqata'adji* plus consciencieux, il est plus facile à lire que le premier et offre d'utiles variantes. Il y est fait un plus large usage des points diacritiques.

C. — Registre portant sur la tranche le n° 14 (en car. orient.) et dit « Registre n° LXV », 311 folios de gauche à droite, commencé en 1100. Assez négligemment tenu. Important parce que le plus ancien.

Nom turc des registres de solde. — Ils portent officiellement le nom de *Defter-i-(mevâdjibat-i-) Yenitcheriyân-i-Derg'âh-i-âlî* « Registre (des soldes) des Janissaires du sublime palais » ou *Defter-i-Yenitcheriyan-i-Mahrousa-i-Djezâir* « Registre des Janissaires d'Alger, la bien gardée ».

Voici d'ailleurs le texte complet du titre du « Registre n° XX ».

(1) رب ينصر [sic.] ولا تعصررب تمم بالخير || دفتر يكيچريان
دركاه عالى كه لا زال عاليا الى يوم القرار كولكان
[illegible]ان [faute pour] درويشان حضرت سلطان حاجى
بكتاش ولى قدس سره العزيز ونور فورقد [مرقده sic. prob. pour]
الى يوم الدين فى زمان حضرت دايى محترم سعادتلو
مصطفى || داعى عمره الله وبقلم ... [un mot douteux] الفقير
الحقير المعترف بالعجز والتقصير الحاج مصطفى مقاطعة اول حالا
حامدا لله تعالى على زيت محمد واله وصحبه || اجمعين تحريرا
فى شهر محرم الحرام سنة اربع وعشر وما [sic.] والف ١١١٤

« Seigneur, accorde la victoire et épargne les épreuves, Seigneur, aide(-nous) à finir cette tâche ».

« Registre des Janissaires du Palais Sublime [*âli*] (puisse-t-il demeurer élevé [*âli*] jusqu'au jour du jugement) des adeptes, Derviches de Sultan Ḥadji Bektach Veli (2) (que Dieu sanctifie et illumine sa tombe jusqu'au jour de la Religion), au temps du vénéré Dey Moustafa (que Dieu lui accore toutes prospérités), écrit par le très humble et conscient de ses faibles moyens El-Ḥadj Moustafa *Dā'i*, premier Mouqataadji, à la gloire de Dieu et à l'intention de Mahomet, de sa Famille et de ses Compagnons ; commencé au mois de moharrem de l'an 1114 [juin 1702]

Ce titre est une imitation de ceux qui figuraient sur les registres de la capitale ottomane, d'où l'emploi du mot *Derg'âh-i-āli* « palais sublime (sous-entendu du Sultan) ».

(1) La graphie conventionnelle de ce mot est la même dans les deux textes (d'Alger et de Constantinople).

(2) On connait les liens étroits qui unissaient le corps des Janissaires à la confrérie religieuse des Bektachis. Les Janissaires étaient parfois appelés *asākir-i-bektachiye* (Ahmed Rāsim, *Hist. ott.* (en turc), p. (80). Cf. l'article de Tschudi et les auteurs cités, *Encyclopédie de l'Islam*, s. v. Bektash, t. I, p. 709-710.

Voici d'ailleurs le texte du registre de Constantinople :

ياحى ياعلى يامعين

(1) دفتر يكيچريان دركاه عالى لاذال [lisez : زال] غالبا (1)
ياعلى ياباقى [كه] (2) كوچكان درويشان وغازيان محبان حضرت
سلطان حاجى بكتاش ولى قدس الله سره العزيز درمواجب
رشن [lisez : رجج] لسنه ١٠٣٣

جماعت

يكيچريان دركاه عالى درزمان [ajoutez : حضرت] خسروآغاى
يكيچريان دركاه عالى درزمان حضرت مالقوج (3) افندى
كاتب يكيچريان دركاه عالى

بلوك

محمد (4) كتخداى يكيچريان دركاه عالى

Ce que G. Macridés traduit ainsi :

« Dieu Éternel, Élevé, Protecteur ».

« Registre des janissaires pour le mevadjib de *Rechen* [lisez : *Redjedj*] de l'année 1033. Que le Très-Haut fasse que les janissaires Serviteurs, Derviches et Ghazis bien-

(1) Le texte d'Alger semble montrer que la leçon عاليا est préférable. Dans le fac-similé de Djevad Bey, il n'y a pas de points.

(2) Cette particule a été ajoutée par Djevad Bey.

(3) Il s'agit probablement de *Malqotch aga* que le *Sidjill-i-osmani* de Mehemet Sureya (IV, p. 94) donne comme ayant été *Qapoudjou k'ahyasi* en 1025 de l'hég.

(4) Le mot *Mehemet* est suivi dans ce fac-similé du nom de la ville de *Mikhalidj*. Il faut donc ajouter à la traduction : (Mehemet) de Mikhalidj. D'après le *Sidjill-i-Osmani* (Constantinople, 1308 et année suivantes, IV, p. 151), il existait en effet, un *Sari Mehemet Aga*, originaire de cette ville, qui a été successivement *Ḥasseki*, *qoul k'ahyasi* (ce qui correspond au titre qu'il porte dans le texte ci-dessus) et *Seymen bachi*. Il fut mis à mort en 1035 de l'hég.

aimés du sultan Saint-Hadjib [lisez : Ḥadji] Bektach, soient toujours impérissables et victorieux.

» Djemaat [lisez : corps]

» Des janissaires du temps de Hosrew Agha, Agha des janissaires et du temps de son Exc. Melkotz [lisez Malqotch : la graphie *tz* est due à une prononciation grecque] effendi secrétaire du corps des janissaires.

» Beuluk [de]

» Mehmed, Kéhaya du corps des janissaires ».

Nous ignorons quel nom on donnait aux registres de solde. Djevad Bey qui les appelle lui-même علوفه دفتری *ul'oūfe defter-i* « registre de solde », dit que les Janissaires les désignaient entre eux sous le nom de *kutuk* « souche » ou *esāme* (déformation de l'arabe *esāmi* plur. de *ism* « nom »).

Rédaction des registres. Leur plan. — Comme le prouve le texte du titre du « Registre n° xx », cité plus haut, les registres de solde étaient tenus par les *mouqataadji*. Or ces hauts fonctionnaires étaient au nombre de deux. On s'explique dès lors l'existence de la double série de registres à laquelle il a été déjà fait allusion.

A Constantinople c'était le *k'ātib* ou *efendi* « secrétaire » du corps des Janissaires qui était chargé spécialement de ce soin.

La tenue des registres est généralement très soignée et révèle des habitudes de régularité et de précision qui cadrent peu avec le désordre administratif dont on accuse, à tort ou à raison, la Régence.

En ce qui concerne le plan des registres, nous ne parlerons ici que du type définitif de celui-ci, tel que nous le trouvons dans A et B, notamment.

Chaque feuillet est divisé en 5 rangées de 6 cases par

des lignes à peine apparentes, tracées sans encre, en creux dans le papier [1].

Chaque page contient ainsi 30 cases plus hautes que larges dans lesquelles viennent s'inscrire de haut en bas, en colonnes, les indications concernant chaque militaire.

Cette disposition se poursuit jusqu'à la fin du registre qui ne comporte en dehors de ces cases, d'autre texte que les titres et sous-titres. Encore ceux-ci font-ils fréquemment défaut. Les annotations, pour mémoire, figurent sur les feuilles de garde du manuscrit, suivant un usage très répandu en Orient.

Le registre de Constantinople comporte 110 noms par page (11 rangées de dix), malgré ses petits dimensions. Cela s'explique par le fait qu'il ne s'agit que d'un extrait trimestriel.

Le nom de chaque militaire est inscrit en gros caractères, à l'encre noire, et est toujours accompagné de celui du père placé dessous :

Mehemet
Mourad

On lira, par conséquent « Mehemet fils de Mourad ».

Ces noms sont tracés en caractères *Siyāqat* سیاقت disposés en graphies, le plus souvent, conventionnelles.

C'est ainsi qu'*Ahmed* s'écrit [illegible] et *Mehemet* s'écrit [illegible] simplification d'une graphie également conventionnelle کـــ [2].

Au-dessus du nom du militaire se trouve, le plus souvent, en rouge, en caractères *riq'a* ordinaires, mais fré-

(1) C'est, comme on sait, la façon habituelle de régler le papier et d'encadrer le texte dans les manuscrits turcs dont toutes les pages comportent un nombre égal de lignes de dimensions égales.

(2) Cf. ms. n° 1649 (de la Bibl. Nat. d'Alger), vol. 136° de la pagination indigène (fol. 6 de la pagination de Devoulx).

quemment sans points diacritiques — le nom de sa ville d'origine. Cette mention, dans le registre de Constantinople, prend parfois la place du nom de père.

La mention de la ville est souvent accompagnée ou remplacée par l'indication de la fonction ou de l'emploi. Quelquefois on trouve des indications de métier (*berber* « coiffeur », *terzi* « tailleur », etc.) ou de *difformités* (*bourounbuz* « camus », *kœr* « aveugle », *topal* « boiteux » etc.), sans qu'on puisse savoir s'il s'agit dans les deux cas de surnoms ou de constatations officielles. Un certain *Moustafa* fils de *Mehemet*, de Belgrade, est dit poète شاعر (fol. 83). [Dans certains cas, on trouve, à la même place le n° de l'*odjaq* d'origine (au-dessus des noms de tous les officiers et des soldats qui ont changé d'affectation).

A gauche et à hauteur de ces mentions sont souvent inscrits l'endroit où le militaire se trouve ou le service et la personne auprès desquels il a été détaché.

L'ensemble des renseignements ainsi consignés constitue ce qu'on appelait en Turquie (seulement?) *esāme* « matricule » (d'où le nom de tout le registre, comme on dit chez nous : « registre matricule »). Aujourd'hui l'on dirait en Turquie كونيه *Kunye*. Les matricules modernes sont toujours disposés en triangle, dans l'écriture.

Au-dessous du matricule, immédiatement sous le nom du soldat, également en gros caractères, à l'encre noire, on inscrivait en chiffres conventionnels de la comptabilité turque (1), le montant de la solde de l'intéressé, tel qu'il était fixé au moment où le registre avait été commencé.

(1) Qu'on appelle également *Siyāqat* ou chiffres « arabes », pour les distinguer de ceux, auxquels nous donnons ce dernier nom (concurremment avec les nôtres propres), mais que les Turcs appellent chiffres « indiens » — Djevad Bey a reproduit en fac-similé la figure de ces chiffres, et la traduction française ajoute que cette reproduction est due à une heureuse découverte au Ministère des Finances Ottoman. — La Bibliothèque Nationale (de Paris) possède des manuscrits où ces mêmes chiffres sont expliqués. A. F. T. 289 et S. T. 91, 92 et 404 par exemple. Ils ont été publiés par PIHAN dans son *Exposé des signes de numération usités chez les peuples orientaux*, Paris, 1860 : *siyāq* turc p. 234 et suiv. et *siyāq* persan p. 215 et suiv. Voir sur la « science du *siyāq* ou *siyāqāt* une note de Quatremère. (*Notices et extraits* XIV, 8).

Plus bas étaient portés en colonnes, en petits caractères, les versements successifs (six par an) de la solde, avec, à gauche, la date (abrégée) du paiement et, à droite, en chiffres ordinaires (indiens) cette fois-ci, le montant. Des deux côtés de cette colonne figurent de courtes annotations dont il sera parlé plus loin.

Les registres sont divisées en quatre parties d'importance très inégale. Les deux premières sont très courtes, la 3e sensiblement plus longue, mais bien loin d'atteindre l'importance de la 4e qui constitue le gros du volume.

1re PARTIE. — Militaires dits متفرقات *mouteferriqât* (1). Leurs noms sont surmontés de l'indication de la ville d'origine. Ils étaient au nombre de treize en 1158.

A la même place, certains registres donnent une liste de *topdji* « artilleurs », *bombadji* « bombardiers » et *lağimdji* « mineurs ou sapeurs ».

2e PARTIE. — Les *tchaouch* چاوشان ou چاوشلر. Leurs noms sont surmontés du n° de l'odjaq d'origine. Ils sont également peu nombreux (onze au registre A).

3e PARTIE. — Officiers : *Agha*, *Buluk-Bachi* ou *Muteqāid* (retraités). Cf. le titre que porte cette rubrique dans le « Registre n° xx » (sic.) جماعت متقاعدان واغوات اوجاق وبع سربلوكان. Cette liste comprenait, pour l'année 1158, 931 noms.

4e PARTIE. — Effectif détaillé des différents *odjaq* qui

(1) Nous parlerons du sens de ce mot, à propos de l'avancement des officiers.

sont classés dans l'ordre des numéros qu'ils portent : de 1 à 420.

Chaque *odjaq* est annoncé par une barre horizontale occupant toute la largeur du feuillet et formée par l'allongement du trait unissant les lettres ع et ت du mot جماعت « troupe, groupe d'homme ».

Au-dessus de cette ligne se trouve le numéro de cette *djemāat* (*odjaq*), et à gauche de ce numéro, en rouge, l'indication de son casernement (nom de la caserne au nominatif ou au locatif, suivi du nom de la chambrée au nominatif ou au locatif ; le registre C indique aussi parfois l'étage).

Plus à gauche figure l'énumération, année par année, des campagnes de l'*odjaq* : *meḥalle* de recouvrement ou autres dans l'un des trois *beylik* d'Occident, d'Orient ou de Titteri.

Au-dessus de la même barre est placé le mot سر اوده *ser oda* (1) (*oda bachi*) accompagné à gauche du nom du sous-officier avec, plus à gauche, celui de son père et plus à gauche encore, celui de son prédécesseur, comme l'indique le mot درينه (pour يرينه) *yerine* « à la place de..., en remplacement de... » placé à la fin de la ligne.

Au-dessus de cette manchette prennent place les cases des différents militaires de l'*odjaq*, à commencer par celle de l'*oda bachi* dont le nom est simplement rappelé par l'indication *el-mezk'our* « le susdit ». Viennent ensuite les autres sous-officiers (voir plus loin), et, sans transition, les simples soldats qu'on appelait *nefer* pl. *neferāt*.

A la fin de cette liste, on en trouve une autre de militaires du même *odjaq*, dont il sera question plus loin

(1) Ce mot reçoit dans certains registres une graphie qui rappelle celle du mot شرق (sans points diacritiques).

Nous avons donné à cette nouvelle catégorie le nom de « hors rang ». Elle n'est désignée par aucun titre dans les registres et n'est reconnaissable extérieurement qu'à l'espace laissé en blanc entre cette liste et la précédente.

On passe ensuite à l'*odjaq* suivant, annoncé par une nouvelle barre, et ainsi de suite jusqu'à la fin du registre.

Nota. — Les militaires sont inscrits dans l'ordre de leur ancienneté, c'est ainsi que dans le registre commencé en l'an 1158, par exemple, les militaires qui ont touché leur solde seulement à partir de 1159 sont placés à gauche ; de même pour les années suivantes. Il en résulte que les colonnes individuelles diminuent de hauteur au fur et à mesure qu'on avance vers la gauche et aboutissent à des blancs ménagés à l'avance, à la fin des 3 premières parties dont il a été question plus haut, pour inscrire les nouveaux promus. En ce qui concerne la 4e partie, il y a deux séries d'ancienneté pour chaque *odjaq :* une pour les « combattants », une pour la section « hors rang ». Les deux séries se terminent également par des blancs.

Cette disposition facilite les opérations de calcul des effectifs, des militaires inscrits la même année se trouvant ainsi groupés. On ne perdra pas de vue, à ce propos, que le nombre des cases de chaque page est constant.

Chapitre II

Renseignements historiques sur l'organisation militaire de la Régence d'Alger, fournis par les registres

En principe, c'est à l'*année 1158 de l'hégire* (correspondant presque exactement à l'an 1745 de notre ère) que se rapportent les renseignements qui suivent et qui ont été extraits des registres A et B. Le registre C a été surtout

utilisé comme point de comparaison avec un état de choses de 58 ans plus ancien.

Effectif de la garnison d'Alger. — L'effectif des hommes inscrits, à cette date, sur les registres de solde est de 11,900 hommes (exactement 11,897) dont 2,575 appartenant à la catégorie « hors rang », ce qui fait un minimum de 9,322 combattants.

Organisation militaire de la garnison d'Alger. — Les odjaq. — Cette organisation diffère sensiblement de celle des armées modernes, y compris l'armée turque, où l'on voit une échelle ascendante d'unités allant de l'escouade au corps d'armée, en passant par le régiment, formation normale et dont on porte habituellement le numéro.

A Alger, toute la troupe des Janissaires était divisée en plus de 400 petites unités qui s'appelaient *odjaq* d'un nom qui, à Constantinople, désignait l'ensemble de la milice des Janissaires [1] et, en général, les différents « corps de troupes » ou « armes » qui existaient à côté de cette « infanterie régulière » [2]. Ce mot servait à désigner les « corps » d'occupations des 3 Régences Barbaresques (parfois aussi de l'Égypte) et finit par s'appliquer à ces États eux-mêmes. Mais l'usage de la capitale ottomane ne connaissait pas l'acception que le mot *odjaq* a prise à

(1) Cf. le barbarisme administratif : اوجاغ عامره *Odjaġ-i-āmire.*

(2) C'étaient, par conséquent, non seulement les *sipahi* et *siliḥdar*, comme le dit Barbier de Meynard dans son *Supplément aux dict. t.*, mais aussi les *ul'oufedjian-i-yemin*, *ul'oufedjian-i-yesār*, les *gourebā-i-yemin*, *goureba-i-yesār*, (cavalerie), ainsi que les *topdjou* (artilleurs), les *djebedji* (service des munitions), *boumbaradji* (bombardiers), *qalyondji* (infanterie de marine) et *bostandji* (sorte de police). Il existait même un *odjaq* de portefaix du Palais qui s'appelait du titre de son chef *aġa-babasi odjaġi*. Il est à noter que les Turcs appliquent parfois ce mot, même à des troupes étrangères qui rappellent par leur organisation celle des Janissaires : par ex. استرليج اوجاغى *Istrelitch odjaġi* « milice des Streltsi (russes) ». (*Hist.* de Djevdet Pacha I, p. 33 de la 1re éd.).

Alger et qui est celle de « petite unité » militaire au sein d'un même corps de troupes [1]. La division qui correspondait à celle-ci, à Constantinople, était celle en *orta*, au nombre de 200 environ (le mot *orta* signifie proprement « milieu »)

L'*orta* qui était commandé par un *tchorbadji* est une unité beaucoup plus importante, intermédiaire entre notre compagnie et notre bataillon en temps de paix (au point de vue de l'effectif), tandis que l'*odjaq* correspond à peu près à ce que nous appelons une section.

L'*odjaq* est la seule formation dont il soit question dans les registres ; c'était la formation normale, puisque les militaires qui avaient quitté leur *odjaq* en portaient encore le numéro : du n° 1 au n° 420, comme nous l'avons vu plus haut. Les registres se servent du mot générique *djemā'at*, mais les annotations sur les feuillets de garde montrent que c'était le terme d'*odjaq* qui était couramment employé.

En réalité les *odjaq* étaient au nombre de 424 : en effet, onze numéros manquaient dans la série, et, par contre, quinze numéros étaient doublés.

(1) *Odjaq* signifie proprement « foyer ». La forme turque orientale et plus ancienne est *otchag* (qui a passé sans changement dans le russe, où ce mot s'emploie couramment même ou figuré dans le sens de « foyer, foyer de famille, famille » (cf. Preobrajenski, *Dict. étym. de la langue russe* (en russe), Moscou 1910 à 19..). Se fondant sur le fait qu'en tchaghiataï, en tarantchi (*otchaq*), en teleout, karakirghiz et altaï (*otchoq*) et en kirghiz (*ochaq*), ce mot a le sens de « trépied pour marmite », M. Radloff (*Dict.* I., 1134) donne l'étymologie assez douteuse *utch-ayaq* « trois pieds ». On trouvera dans les dictionnaires les différentes acceptions, auxquelles on pourra ajouter celle de *qahve odjaġ* « foyer pour le café » sorte de niche où l'on fait le café dans les grands *qonaq* turcs. On corrigera dans le dict de Barbier de Meynard (et dans celui de Radloff qui s'en est servi en l'espèce), l'expression de *tach odjaġi* « fondations d'une maison » qui signifie en réalité « carrière de pierres ». Le mot *odjaq* a passé en serbe et il est possible que le nom de la ville russe *Otchakov* en serbe *Odjaqov* (turc *Œzu*) vienne du même mot.

Les numéros des *odjaq* qui manquent (dans tous les registres examinés) sont : **12, 50, 110, 111, 243, 362, 371, 391, 396, 415** et **417**.

Nous ignorons quelle est la cause des ces lacunes.

S'agit-il d'une simple omission ou d'une punition, comme pour le 65e *orta* de Constantinople, rayé du contrôle et dont le châtiment était perpétué à chaque distribution de solde par le cérémonial de l'appel de son numéro, auquel on répondait « absent » ? (Djevad Bey, trad. fr. p. 119 ; Mouradjea d'Ohsson, VII, p. 312).

Les *odjaq* doublés étaient les suivants : **21, 38, 68, 79, 90, 114, 120, 132, 136, 153, 159, 161, 167, 170**, et **212**. Pour distinguer chacun des deux *odjaq* qui portent le même numéro et qui dans les registres sont simplement inscrits l'un à la suite de l'autre, nous avons pris le parti d'ajouter le mot *bis* à celui qui y est mentionné en deuxième lieu.

Chaque *odjaq* est partagé en deux groupes d'importance inégale. Le premier est formé d'hommes appartenant au service armé et ne comporte comme emplois que des cuisiniers (طباخ *tabbākh*), des joueurs de fifre (زورنه جي *zournadji*).

Le deuxième groupe n'est pas dans un rapport numérique constant avec l'effectif total de l'*odjaq* : certaines unités (très rarement il est vrai et de façon passagère) n'ont pas un seul homme dans ce groupe, dans certaines autres (à effectif restreint) les deux groupes sont presque égaux, mais jamais le deuxième ne dépasse en nombre le premier. *En moyenne*, il forme le cinquième de l'effectif total.

C'est dans le deuxième groupe que figurent tous les *alemdār* (1) « porte-drapeaux », *reïs* (capitaines de navire),

(1) C. emploie le mot *'allām*.

imam, *muezzin*, *khatib* (lecteurs du prône du vendredi), *vā'iz* (prédicateurs), *mouderris* (professeurs de droit canon), *djerrāh* (chirurgiens), etc.

On y trouve également les *qā'id* (1) (mot qui signifie sédentaire, mais dont il reste à déterminer le sens par rapport au mot *mouteqā'id* « retraité »). C'est sans doute la traduction du turc *otouraq* (« utraque » de Haëdo). Dans l'usage de Constantinople, le mot *otouraq* désignait non seulement les retraités et invalides, mais aussi les formations « sédentaires » qui ne quittaient jamais la capitale, comme par exemple les *Adjemi-Oglani* (voir Mouradjea d'Ohsson, VII, p. 333 ; Marsigli, p. 78 et Ricaut-Briot, p. 352.

Les *peyk* sont inscrits dans ce groupe tandis que les *qartaldji* « fauconnier (?) » sont avec les combattants (cf. pour ces militaires ms. n° 1649, fol. 49).

Les indications fournies par les registres n'étant pas suffisamment explicites, il est difficile, pour le moment, de déterminer la nature exacte de ce groupement. Il semble certain que les hommes qui y figurent n'étaient pas casernés (2) avec les autres, mais s'ensuit-il qu'ils étaient tous « non combattants ». Il est fort possible que les Janissaires mariés et demeurant chez eux y figurent aussi. Faut-il aller plus loin et décider que tous les « civils »

(1) On ne confondra pas *qā'id* (قاعد) avec *qāïd* قايد caïd également employé dans nos textes.

(2) Cela résulte de leurs fonctions mêmes : celle de *reïs*, par exemple. Nous avons d'ailleurs tenté de nous assurer si les employés étaient systématiquement répartis entre les différentes casernes. Les calculs ont donné des résultats négatifs. Ainsi les 72 *odjaq* casernés à *Ousta Mousa* comptaient 23 alemdars pour 1433 + (401) = 1834 hommes (y compris des hommes hors rang), et les 63 *odjaq* de la caserne Bab-Azoun comptaient seulement 10 *alemdar* pour 1661 + (438) = 2099 hommes. Les *odjaq* de la caserne *Yali* comptaient deux *imam* mais n'avaient pas de *djerrāh*. Ceux de la caserne *Eski* avaient 4 *djerrah* mais pas d'*imam*.

d'origine turque y étaient inscrits « pour ordre », puisqu'il est entendu que tout Turc touchait une solde à Alger. Il semble pourtant que dans cette hypothèse le nombre des professions indiquées serait plus considérable.

La question demeure assez embarrassante et ne pourra être résolue qu'après un examen plus approfondi.

La comparaison avec le registre de Constantinople où l'on trouve également l'indication de différentes catégories que Djevad Bey a essayé d'identifier, ne donne pas de résultats concluants.

Aussi adopterons-nous, pour désigner ce groupe, un terme emprunté à notre vocabulaire militaire, mais pris dans un sens plus large : celui de « hors rang », en retenant comme acquis, pour le moment, le fait qu'il s'agit d'hommes qui n'étaient pas logés avec leurs camarades du même *odjaq*.

Nous donnons ici, par la même occasion, un certain nombre de chiffres que nous avons relevés en examinant ce point particulier.

Sont inscrits parmi les hommes « hors rang » pour l'ensemble de l'effectif d'Alger : 122 *alemdār*, 84 *reïs*, 19 *muezzin*, 17 *imam*, 10 *djerrāh*, 7 *khatib*, 3 *vā'iz*, 2 *mouderris*, 1 *mufti*.

Effectif des odjaq. — L'effectif de chaque *odjaq* a été indiqué par nous dans le répertoire qu'on trouvera plus loin en trois nombres : le premier indique les hommes du 1er groupe, le 2e (placé entre parenthèses) ceux « hors rang », le 3e l'effectif total de l'odjaq.

La moyenne de cet effectif total est de *28* hommes mais celui-ci varie beaucoup avec les différents *odjaq*.

Il existe un odjaq de 10 hommes seulement (c'est le n° 347), un de 110 hommes (n° 324), un de 123 (n° 156), un autre enfin à l'effectif exorbitant de 238 hommes (n° 325).

Mais à part les 3 derniers, aucun ne dépasse 100 hommes. La plupart se maintiennent entre 11 à 40 hommes avec une majorité d'*odjaq* à effectifs de 21 à 30 hommes qui se rapprochent de la moyenne exacte de 28 déjà indiquée.

Voici d'ailleurs le détail de cette répartition :

de 11 à 20 hommes	....	134 *odjaq*
de 21 à 30 »	....	156 »
de 31 à 40 »	....	81 »
de 41 à 50 »	....	21 »
de 51 à 60 »	....	15 »
de 61 à 70 »	....	6 »
de 70 à 80 »	....	3 »
de 81 à 20 »	....	2 »
de 91 à 100 »	....	2 »

Cadres de l'odjaq. — Il sont constitués par des gradés qu'on peut assimiler à nos sous-officiers. En voici l'énumération :

1° *Oda-bachi* اوده باشی m. à m. « chef de chambrée ». En réalité c'est le chef de « *l'odjaq* », car dans la même chambrée il pouvait y avoir plusieurs *oda-bachi*, mais il n'y en avait qu'un par *odjaq*.

On sait que les registres lui donnent le titre de *ser oda* (v. plus haut), exemple d'une de ces expressions semi-persanes qu'affectionnent les pièces administratives turques et qu'on ne peut considérer comme des barbarismes étant donné qu'elles existaient déjà, pour la plupart, dans l'usage de la Perse mongole. Dans l'usage arabe on disait *Bach Ouda* (1). Haëdo (*Topografia de Argel*, Valladolid,

---

(1) Ne pas confondre ce mot avec le mot turc *bach oda* « chambrée principale ».

1612, p. 12) transcrit *udebaxi*. Ce gradé correspondait, sans doute, à notre adjudant-chef.

Dans les *orta* de Constantinople l'*oda-bachi* était le second ou le lieutenant du capitaine (*tchorbadji*). Cependant là encore, il logeait avec les hommes.

2° *Vekil-Ḥardj* وكيل خرج, dans l'usage arabe : *oukil-el-ḥardj* « économe » (Caussin de Perceval, p. 47) ou « dépensier » (Tournefort, II, 309)(1) correspondait sans doute à notre sergent-major. Il est désigné dans les registres par l'initiale du grade : و. Il pouvait y avoir un, deux ou trois *vekil-ḥardj* suivant l'importance de l'*odjaq*.

3° *Vekil-ḥardj-alti* وكيل خرج آلتى « sous-économe ». Appelé dans l'usage arabe التحت *Et-taḥt* (traduction du mot *alt* « dessous »). Désigné dans les registres par les initiales du grade : وا (2). Ces sous-officiers peuvent être également plusieurs.

Les sous-économes, devaient être de deux sortes : certains d'entre eux, en effet, indiqués par les mêmes initiales, mais avec un *elif* barré ou accompagné de deux traits parallèles et diagonaux (descendant de droite à gauche) : و ou وًا. Lorsqu'un gradé de cette nature coexiste dans un *odjaq* avec *vekil-ḥardj-alti* désigné par les initiales وا, il prend toujours rang avant lui. Dans l'*odjaq* n° 75 (registre A) on trouve bien la série suivante :

---

(1) Le titre de *vekil-ḥardj* était porté aussi par des hauts dignitaires (ayant rang de Ministre).

(2) Une annotation figurant sur la feuille de garde de C. confirme l'explication que nous donnons de ces initiales. En voici le texte :

٢٣٥ — بو او جاقده وكيل خرج التى يوقدر
١٩١ — يوقدر

« n° 235 : dans cet *odjaq* il n'y a point de sous-économe; n° 191 : idem ».
Or en se reportant au texte du registre on trouve en effet que les *odjaq* n° 231 et 191 ne comptaient pas à leur effectif, par exception, de gradés en question.

و —— وا —— وًا —— وا

Mais le premier [وا] celui qui se trouve entre le [و] et le [وًا] est biffé.

Nous ignorons comment le langage distinguait entre ces deux sortes de sous-économe. Il est probable que celui qui était considéré comme supérieur portait le nom de *qadîm* ou *eski*, mots par lesquels on désignait en turc les « anciens ».

D'après Mouradjea d'Ohsson (VII, 320), chaque *orta* avait un *oda-bachi* et un *vekil-ḥardj*. Venaient ensuite six autres grades dont nous ne trouvons pas l'équivalent dans l'usage d'Alger.

Avancement dans les odjaq. — On lit fréquemment que l'avancement des Janissaires se faisait à l'ancienneté. Ce n'est vrai qu'en partie. Si dans beaucoup de cas on voit dans les registres les soldats les plus anciens passer sous-économe, économe et *oda-bachi* (dans ce dernier cas la mention *ser oda* se déplace de droite à gauche), très souvent aussi on constate des avancements « au choix » et même par bonds permettant de franchir les grades intermédiaires (par exemple : Mehemet, fils de Mehemet, de l'*odjaq* n° 28 qui passe *vekil-ḥardj* de l'odjaq n° 115 ; le soldat, Mehemet fils de Suleyman qui est le 7e de l'odjaq n° 21 passe *oda bachi* de l'odjaq n° 347).

L'avancement de certains sous-officiers peut aussi se trouver arrêté. C'est ainsi qu'on voit des *vekil-ḥardj* devenir *qā'id* (قاعد) et passer dans la section hors rang, sans doute, en retraite ou en réserve.

On remarquera que lorsque l'avancement se pratique au choix, l'intéressé ne reste pas dans la même section (le plus souvent ou toujours?), à moins que les militaires intermédiaires qui le séparent du grade plus élevé ne

soient mis en retraite. Une pareille mesure devait être destinée à ménager les susceptibilités des camarades qui « marquaient le pas ».

Les *oda-bachi* deviennent officiers. Ce sont eux qui fournissent le gros des *buluk-bachi* (les *baluca baxi* de Haëdo) figurant à la 3e partie des registres (cf. plus loin). Cet avancement paraît assez rapide. De l'an 1158 à 1162, 157 *oda-bachi* sur 424 (presque le tiers) passent dans la catégorie des *buluk-bachi*.

L'avancement est constaté de la façon suivante sur les registres : la case de l'intéressé est soulignée par deux traits inclinés (en descendant de droite à gauche) et quelquefois barrée. Souvent aussi la lettre ك, abréviation du mot *buluk-bachi* (1), est placée au-dessus de la case. La date de la mutation indiquée par celle du dernier versement de solde, jointe à l'indication du numéro de l'*odjaq* d'origine, permettent de retrouver facilement le militaire dans la série des *buluk-bachi*.

On notera que les *oda-bachi* Ibrahim fils de Yousouf, de l'odjaq n° 18, Osman, fils de Khalil, de l'odjaq n° 81,

---

(1) Constatation établie par une suite de rapprochements et confirmée par l'annotation suivante figurant sur la page de garde du registre C :

تلمسانده بولوك باشيلرنده واقع بكلك اقچه بتون
عولوفيه كلدكده النه

حسين بولوك باشى	يوسف ك	على ك
ريال ۱۳	ريال ٦	ريال ٥

« L'argent dû au Beylik par les Buluk Bachi de Tlemsen sera repris » quand viendra le moment du paiement de la solde » :

Le buluk bachi *Huseyn* : 13 écus
Le » *Yousouf* : 6 »
Le » *Ali* : 5 »

On voit que pour les deux derniers noms la lettre ك remplace le mot *buluk-bachi* accompagnant le premier nom.

Moustafa, fils de Moustafa, de l'o'djaq n° 368 et Mehemet, fils de Qāsim, de l'odjaq n° 164 passent dans la série des officiers avec la mention *qā'id*, ce qui semble indiquer que les *oda-bachi* prenaient leur retraite comme *officiers*, tandis que les gradés inférieurs étaient retraités, comme nous l'avons vu plus haut, dans la section « hors rang ». Ces rapprochements auxquels on peut ajouter le fait que le mot *qā'id* ne figure jamais dans les cases des soldats « combattants » semble confirmer la signification que nous lui avons donnée de « retraité ou réserviste ».

Les cuisiniers (*tabbāḥ*) bénéficiaient d'un avancement spécial. Ils passaient *achdji bachi* آشجى باشى ou encore أشجى باشى qui avait rang d'officier, de *buluk-bachi*, ce qui se trouve confirmé non seulement par le fait que les *achdji bachi* figuraient dans la 3e partie du registre, mais aussi que la case du *tabbāḥ* promu est biffée et surmontée du ك indicatif du grade de *buluk-bachi* (voir comme exemple : Ahmed, fils de Moustafa, de l'odjaq n° 203 et Mehemet, fils d'Ibrahim, de l'odjaq n° 199).

Transfert d'un odjaq dans un autre. — Un militaire pouvait être transféré d'un *odjaq* dans un autre, sans avancement.

Le cas est assez fréquent dans les registres qui le signale par le sigle نع (نقل *naql* « transfert ») accompagné du n° de l'odjaq d'origine (on estime dans ce cas que l'indication de la ville d'origine devient inutile), Il en résulte que dans ce cas, comme dans celui d'un avancement, le même militaire peut figurer deux fois ou plus au registre.

On tiendra compte de ce fait dans les calculs des effectifs : la date du changement qui se trouve indiquée en même temps (par la cessation même des paiements à la case d'origine) permet d'éviter les erreurs.

Administration des odjaq. — Nous avons recueilli peu d'informations sur l'administration des odjaq. Notons que le registre C indique le nombre de fusils *tufeng* ou *tufek* تـوفـنـك, de حالاط probablement « corde, entrave » et de *yaraq (?)* « armure ou équipement ? » (يراق) fournis par le *Beylik* à chaque odjaq. On remarquera que ces objets sont en très petite quantité, un à six en général. On peut en conclure que les Janissaires s'équipaient, le plus souvent, eux-mêmes. Il en était de même à Constantinople (cf. MOURADJEA D'OHSSON, VII p. 341).

J. DENY,
Professeur de Langue turque à l'École
des Langues orientales.

(à suivre)

LES FAÏENCES DE FÈS

d'après un livre récent (1)

M. Bel continue à mettre en œuvre les matériaux amassés durant sa laborieuse et féconde mission de Fès. Il vient de consacrer aux industries de la céramique marocaine un volume de plus de 300 pages abondamment illustré, qui constitue comme le pendant de sa monographie, faite avec la collaboration de M. Ricard, sur le travail de la laine à Tlemcen. Cette étude se recommande par les mêmes qualités de méthode et de minutieuse précision que son ainée. On ne peut que le louer de la conscience avec laquelle il a conduit cette enquête, et on devine ce qu'elle a exigé de diplomatie, combien il a fallu de séances dans les ateliers, de causeries autour du plateau de cuivre et des tasses de thé à la menthe pour que les défiances s'endorment, que les langues se délient, qu'une sympathie réelle s'établisse entre ces artisans et leur insinuant visiteur. Epuration de la terre, moulage des briques, tournage des vases, mélange des émaux, émaillage des carreaux, peinture des plats : il a tout vu. Il suit la motte d'argile depuis la carrière d'où on l'extrait jusqu'au magasin de vente où s'empilent les jarres, les lampes et les alcarazas. Il sait ce que gagnent les patrons, les apprentis, les tourneurs et les enfourneurs. Bref, il a épuisé, ou peu s'en faut, tous les sujets se rapportant à la céramique dans la vieille cité d'Idrîs, et il a pénétré les causes de la décadence où sombre cette noble industrie.

(1) Alfred Bel, *Les industries céramiques à Fès*, 320 p., 226 fig. in-8°. Paris, Leroux. Alger, Jourdan, 1918.

*
* *

Comment une technique se perd, comment un style s'abâtardit, ce livre nous l'apprend, et ce n'est certes pas un de ses enseignements les moins utiles. Non seulement il nous fournit le moyen de distinguer les pièces de la bonne époque des œuvres des derniers faïenciers, mais il nous suggère quelques principes généraux sur la dégénérescence des industries d'art. Nous essaierons de les dégager.

C'est surtout dans la composition des émaux que s'accuse la décadence de la technique. Les couleurs employées par les faïenciers de Fès sont, avec la couverte stannifère blanche, le brun « couleur de raisin sec », le bleu, le jaune et le vert. L'emploi de ces tons permet de distinguer plusieurs familles : une famille de faïences à décor bleu ; une famille à décor polychrome où le dessin est bleu, et où le bleu, le jaune et le vert sont employés par taches pour remplir les surfaces ; une seconde famille polychrome, où le trait est brun et les à-plat bleus, jaunes et verts. Je laisse de côté les gros points rouges au minium avec lesquels les marchands déshonorent trop souvent dans leur boutique l'œuvre des céramistes. Mais combien la palette sobre de ceux-ci a perdu de sa valeur de jadis !

La cause essentielle de cette fâcheuse évolution n'a rien de proprement artistique. C'est la recherche du bon marché et du gain facile. De tous les produits qui entrent dans la composition des émaux et surtout de l'émail blanc, le plus cher et le plus indispensable est l'oxyde d'étain. C'est lui qui donne au blanc son opacité, son aspect gras et laiteux. Les artisans modernes en ont diminué la proportion dans leurs mélanges. Leurs blancs ne sont plus purs, mais grisâtres et louches ; « ils couvrent mal » et laissent transparaître la terre. Pour le bleu, la pauvreté

en oxyde d'étain plus que la provenance du smalt (1), qui jadis était importé de France et maintenant vient d'Angleterre, paraît être aussi la vraie cause de tout le mal. Les beaux bleus, doux et rompus comme des bleus de vieux Rouen, ont fait place à des bleus plus uniformes, plus sombres et plus durs. Enfin si le brun a moins perdu de sa valeur, sa composition ne laisse pas de soulever un petit problème, qui doit retenir l'attention des rénovateurs futurs de la céramique de Fès. Il n'est pas douteux que l'élément principal des bruns, dans les carreaux émaillés et le décor des faïences, soit l'oxyde de manganèse. J'ai cru pouvoir affirmer sa présence dans les faïences hammâdites (XIe siècle) (2) et dans les lambris de Tlemcen (XIVe). Je l'ai trouvé notamment dans un fragment de Bougie (XIIe), présentant ce ton nettement violet qu'il a quand on l'emploie en touches minces ou qu'on le mélange à du blanc. J'ai noté, dans les plaques incrustant le minaret de Mançoûra, ses beaux reflets violacés, et M. Bel en a remarqué de semblables dans les revêtements des médersas merînites. Or, l'oxyde de manganèse est absent de la palette des faïenciers fâsis. De mémoire de céramiste, le brun a toujours été constitué par le fer oligiste qu'on trouve dans la région de la Haute Moulouiya. Faut-il supposer qu'il en a toujours été ainsi ? On ne peut se résoudre à le croire, et le nom donné par ces artisans au minerai qu'ils emploient paraît indiquer le contraire. Pour composer le brun (zbîbî), ils se servent, disent-ils, de *moghnasîya jîtîya* (venant de Benî Jît). M. Bel rapproche *moghnâsiya* à la fois de *manganèse* et de *magnésie*. Au reste, les deux mots français semblent

(1) Le smalt est le verre ou le fondant mélangé à l'oxyde colorant de cobalt et réduit en poudre.

(2) Je le trouve également dans un fragment récemment entré au Musée d'Alger, qui provient d'Achir et peut dater de la première moitié du XIe siècle.

bien de même famille et la confusion existant entre eux remonte loin (1). Nous ne savons exactement ce que l'on dénommait *moghnasîya*. Il est permis de supposer que le terme, employé jadis pour le manganèse, soit resté, dans la langue des céramistes, appliqué au minerai qui joue un rôle analogue à celui du manganèse, quoique l'usage de ce dernier ait depuis longtemps disparu.

Si la couleur moins pure ou moins harmonieuse décèle souvent, au premier aspect, une fabrication récente, la composition des décors et leur facture n'est pas moins révélatrice. L'ornementation des vieilles pièces présente une surprenante variété. Un juge très autorisé, M. Raymond Koechlin, a pu dire qu'elles surpassaient, à cet égard, les produits « des plus illustres fabriques de la Syrie et de l'Asie-Mineure ». Rien ne sent moins le poncif que ces décors dont le schéma constructif, hardiment silhouetté, donne à chaque pièce son individualité propre. N'étaient la forme des vases et leurs colorations, qui marquent leur parenté, on aurait quelque peine à leur assigner une origine commune. Telle jatte (notre pl. n° 7) s'orne à l'extérieur d'un semis de fleurs d'œillet surmonté d'un large rinceau; telle autre, de grands cercles enlacés, dont la garniture claire se détache sur un fond sombre (Bel, fig. 123, n° 3) ; dans une autre, de robustes bandes verticales isolent des rectangles, que meublent des fleurons étalés (fig. 123, n° 1). Les plats ne sont pas d'une fantaisie moins libre. L'un, de décor très fourni, présentera huit arcs s'appuyant sur les pointes d'une étoile centrale (Bel, fig. 211, n° 5). Un second (notre pl. n° 1), sera presque entièrement rempli par un somptueux motif inspiré de l'épigraphie du moyen-âge ; un troisième inscrira dans quatre circonférences seccantes de vastes espaces clairs ponctués de petites rosaces (Bel, fig. 211, n° 4).

(1) On trouve pour désigner la magnésie noire les formes magalaise, maganaise, magnèse.

Une distribution logique des valeurs sombres et claires, la place laissée au blanc du fond, qui empêche le décor de devenir confus, une certaine sobriété, qui n'est jamais de l'indigence, l'emploi judicieux de la géométrie pour délimiter les espaces que la flore meublera de multiples éléments, parfois un parti-pris assymétrique, qui n'exclut pas l'équilibre des masses : tels sont les caractères qui font des vieilles faïences de Fès des modèles à proposer aux décorateurs modernes. Ceux qui ont hérité de la technique des vieux maîtres auraient le plus grand besoin de se remettre à leur école.

A vrai dire, on ne peut accuser ces derniers représentants de l'antique industrie maghrebine de manquer de méthode dans la conduite de leur travail. Le procédé, que nous a décrit M. Bel, est en somme logique ; il témoigne également d'une assez grande dextérité. La pièce, trempée dans l'émail blanc, et à peine sèche, est saisie par le peintre, qui la tient de la main gauche appuyée sur son genou et la fait tourner selon le besoin. Tout s'exécute à main levée et du premier coup.

Doit-il décorer une *tarîja* (tambourin formé d'un tube légèrement évasé aux deux bouts), l'artiste divisera la hauteur en un certain nombre de zones par de doubles ou triples traits qui les délimitent nettement. Chaque zone sera ensuite décorée de larges figures géométriques ou de treillis aux mailles espacées. Chaque espace ainsi circonscrit sera enfin garni d'éléments plus menus, points, hachures ou rinceaux. Pour un plat, le travail sera mené d'une manière analogue ; la composition d'ensemble s'affirmant dès le début, les détails venant ensuite, de plus en plus fins, pour enrichir les surfaces déterminées par le schême initial. Pour prendre un des exemples les plus courants, le peintre, ayant délimité le centre (*fels*: petite pièce de monnaie) par un trait circulaire, remplit ce cercle par des fuseaux disposés en croix, cantonnés de losanges ou de triangles curvilignes, ou bien il trace un

grand quadrillage. Il passe ensuite à la zone qui entoure le centre (*hâyt :* mur, ou *sder :* poitrine) et la décompose par des lignes rayonnantes en un certain nombre de trapèzes (*bît :* chambre). Enfin, il indique la garniture des bords (*chậreb :* lèvre) : traits transversaux ou quadrillages. Reste à meubler ces surfaces. Chaque élément décoratif a son nom, que M. Bel a noté, appellations parfois pittoresques, mais qui ne doivent pas nous donner le change sur l'origine des thèmes, car elles n'indiquent pas l'objet naturel qui les a inspirés, mais plutôt l'idée qu'évoque à l'artisan le motif né de sa fantaisie ou emprunté à un art étranger qu'il a déformé inconsciemment. Les plus fréquents sont, avec le quadrillage (*chbîka :* filet) ~~aux~~ cases généralement garnies de points, le noyau d'olive (*adam zîtoûn*), en forme de fuseau allongé, et surtout l'arborescence (*tesjîr*). A ce dernier genre semblent appartenir toutes ces lignes ondulées, tous ces rinceaux, tous ces enroulements sur lesquels s'adaptent des points ou de vagues formes de feuilles, interprétations très libres de la flore, et qui ne procèdent jamais de l'observation directe de la nature.

On ne peut nier l'habileté de ces décorateurs, la sûreté et la souplesse de leur pinceau. On est seulement tenté de regretter l'abus qu'ils en font. Au lieu de se servir du compas pour mesurer les longueurs, déterminer les axes, tracer les circonférences, comme faisaient leurs devanciers, nos peintres voient dans cette recherche de la précision une perte de temps et un aveu d'impuissance. Il est vrai que leurs décors sont de ceux qui ne nécessitent aucune étude préalable, aucun carton, voire aucune esquisse. Les grandes zones, divisées en surfaces plus petites, sont remplies de motifs courants, de thèmes passe-partout, quadrillages, noyaux d'olives ou arborescences, qu'une main experte improvise sans effort. Tout est également garni, et le blanc du fond ne compte plus

guère. Un décor égal et confus, trahissant l'exécution rapide ; peu ou point de valeur dominante s'imposant à l'œil ; plus de silhouette audacieuse pour lesquelles une esquisse préalable paraît nécessaire ; un appauvrissement des formes géométriques et des éléments floraux devenus de plus en plus cursifs : tels sont, avec les modifications de la palette pour cause d'économie, les symptômes de cette décadence. Ne serait-il pas possible de retrouver une évolution analogue dans l'histoire de plus d'une industrie d'art en pays berbère, de reconnaître, parmi les causes de leur chute profonde, le désir de satisfaire par le bon marché une clientèle peu exigeante en matière artistique, la routine, la répugnance pour l'effort original qu'encourage et ne compense pas une certaine habileté manuelle ?

Il n'est pas évident, au reste, que cette crise soit sans remède. Les traditions de la technique ne sont pas rompues ; les vieilles formules n'offrent rien de mystérieux, les artisans adroits se rencontrent encore en nombre suffisant; de beaux modèles existent, notamment aux Musées de Rabat et de Fès. Les ateliers qui auront le bon esprit de s'en inspirer sont presque assurés d'attirer des acheteurs. Ces ateliers doivent se trouver au Maroc, où l'esprit d'initiative ne manque pas. Mais il n'est pas dans mon dessein d'insister sur ce point de vue pratique, dont M. Bel ne se désintéresse pas, bien au contraire.

Son enquête, qui apporte le diagnostic le plus précis en vue d'une cure éventuelle, fournit à l'archéologie musulmane de Berbérie les plus utiles indications ; et c'est là que je veux m'en tenir.

***

L'histoire de la céramique en Berbérie est à peine ébauchée ; nous n'en connaissons que quelques chapitres, et cependant nous en savons assez pour présumer le développement remarquable que cette industrie a connu à

travers le moyen-âge. Commençant avec les plaques à reflets métalliques de la grande Mosquée de Qairouan, venues, dit-on, de Baghdâd au IX[e] siècle (1), cette histoire présente, pour la Berbérie orientale, une première interruption de deux siècles, et se poursuit par les poteries et faïences hammâdites. En attendant que des recherches, qui ne présenteraient pas de grosses difficultés, aient comblé cette lacune, nous devons reporter notre attention vers le Maghreb, et faire une place aux faïences et aux poteries d'Agadir, près Tlemcen. M Bel, qui les a trouvées, en même temps que le four où elles furent cuites, a pu, avec vraisemblance, les dater du X[e] siècle ou du début du XI[e] (2). La Qal'a des Benî Hammâd nous offre ensuite, pour les XI[e] et XII[e] siècles, un bel ensemble, où les techniques les plus variées sont représentées : poteries gravées et estampées sans émail ou émaillées de vert, poteries peintes à réserves, faïences polychromes ou à reflets (3). Une collection réunie à Bougie m'a permis d'étudier la suite de cette florissante industrie hammâdite dans la ville maritime où les maîtres de la Qal'a transportèrent le siège de leur empire menacé (4). Les pièces de cette collection, représentant des techniques multiples, s'échelonnent sur environ cinq siècles (XII[e] au XVI[e]). Les premiers en date de ces fragments se rattachent à l'art hammâdite ; d'autres, dont les analogues ont été exhumés du sol de Marseille, sont vraisemblablement de

(1) Cf. Saladin, *La Mosquée de Sidi Okba à Kairouan*, Paris, 1899, p. 96-99. — Migeon, *Manuel d'art musulman*, II, *Les arts plastiques*, Paris 1907, p. 256-258.

(2) Cf. Bel, *Un atelier de poteries et de faïences du x[e] siècle de J. C. découvert à Tlemcen. Contribution à l'étude de la céramique musulmane*, II, Constantine 1914.

(3) Cf. G. Marçais, *Les poteries et faïences de la Qal'a des Benî Hammâd. Contribution à l'étude de la céramique musulmane*, I, Constantine, 1913.

(4) Cf. Marçais, *Les poteries et faïences de Bougie (Collection Debruge). Contribution à l'étude de la céramique musulmane*, III, Constantine, 1916.

l'époque où Bougie était ville almohade ou hafcite ; d'autres encore, où figure la faïence à reflets métalliques, font de cette partie de la Berbérie comme une province espagnole. La Tlemcen des Zenâta Benî 'Abd el-Wâd (XIII[e]-XIV[e] siècles) ne nous a pas livré de faïences d'une date certaine, mais des poteries estampées d'un beau style et surtout des marqueteries de terre émaillée du XIV[e] siècle comme l'Andalousie et le Maroc en conservent encore (1). Ajoutons-y quelques carreaux de pavage également estampés d'époque turque (XVI[e] au XVIII[e] siècle) et quelques plaques de faïence probablement contemporaines, contrefaisant les combinaisons géométriques des revêtements à petits morceaux, et nous aurons passé en revue les principaux documents aujourd'hui connus dont dispose l'histoire de la céramique berbère.

Je le répète, on peut espérer d'en combler bien des lacunes. Nous souhaitons notamment de voir bientôt entreprendre l'étude de la céramique tunisienne moderne et tenter d'en déterminer les origines. Tout porte à croire que l'on y devra distinguer les traces d'au moins trois couches d'apports successifs : une première, se révélant surtout dans les vases, montrerait la persistance des traditions de l'époque çanhâjienne (XI[e] et XII[e] siècles) ; une autre, dont certaines plaques à décor géométrique cloisonné portent témoignage, attesterait l'influence des émigrés andalous du XIV[e] au XV[e] siècle ; une autre enfin, visible dans les grands panneaux à fleurs indiquerait des rapports plus récents avec les céramiques orientales et européennes.

Ce travail, que j'imagine comme possible pour les

(1) Cf. W. et G. Marçais, *Les monuments arabes de Tlemcen*, Paris 1903, pp. 53-54, 183, 221, 236-238, 241-242, 274, 287, 314-317, 321. — W. Marçais, *Musée de Tlemcen*. Paris 1906, p. 21-22. — Bel, *Quelques monuments de céramique trouvés à Tlemcen*, ap. *Bull. Archéol.*, 1911, p. 407. — Voir aussi Saladin, *Fragments de poteries de Bab-el-Oued*, ap. *Bull. Archéol.*, 1904, p. 341, sqq.

faïences de Tunis, méritait également d'être tenté pour les produits des seuls autres ateliers encore actifs de Berbérie, je veux dire les ateliers marocains. On se heurte, il est vrai, ici, à de bien plus grandes difficultés que sur le domaine de la céramique tunisienne. M. Bel, qui ne nous laisse pas ignorer ces difficultés, nous fournit en même temps de précieuses indications sur ces délicates questions d'origine.

Si les plus vieilles de ces faïences que nous possédions ne sont vraisemblablement pas très anciennes ; si, comme le pense M. Bel, elles ne remontent guère au delà d'un siècle (1), elles portent du moins la marque de survivances et d'apports étrangers très antérieurs à l'époque moderne. M. Bel y a noté, à plusieurs reprises, la présence d'éléments géométriques, épigraphiques ou floraux caractéristiques de l'art moresque, c'est-à-dire de cet art qui, aux XII[e], XIII[e] et XIV[e] siècles, triompha en Maghreb comme en Andalousie. Il ne serait pas impossible de remonter au delà dans le moyen-âge nord-africain et de retrouver notamment, dans ces produits de l'industrie marocaine, des survivances de la céramique que la Mésopotamie et l'Egypte avaient, dès le XI[e] siècle, transmise à la Berbérie çanhâjienne. On notera, tout d'abord, que la palette des faïenciers fâsis (bleu ou brun pour le trait, vert et jaune par taches pour les remplissages) est sensiblement celle des faïenciers çanhâjiens (brun pour le trait, vert et jaune pour les remplissages). Le bleu reste, il est vrai, absent des pièces de la Qal'a, mais il se montre dans la céramique de Bougie, datant probablement du XII[e] siècle, qui semble bien le prolongement de la céramique çanhâjienne, et il tient une place considérable dans

(1) Signalons toutefois que dans un article donné à la *Gazette des Beaux-Arts*, juillet-septembre 1917, p. 310, M. R. Kœchlin reproduit deux plats (appartenant à M. de la Nézière), qu'il n'hésite pas à dater du XVIII[e] siècle.

la céramique moderne de Tunis, qui nous paraît avoir hérité des procédés et du style de la Qal'a (1). La palette et l'emploi des tons suffiraient donc à communiquer aux plus récentes productions de la Berbérie occidentale et aux œuvres connues comme les plus anciennes nées en Berbérie orientale, une sorte d'air de famille. L'examen des éléments décoratifs, dont M. Bel nous a enseigné les noms, attesterait de même plus d'une survivance. Le quadrillage ou *chbîka*, avec ou sans points, est un motif très fréquent dans les faïences de la Qal'a, et sa persistance dans les faïences de Bougie nous a semblé un des traits les plus caractéristiques des ateliers du vieux port berbère (2). Les *noyaux d'olives*, dont on sait la place dans les vases de Fès, ne sont autres que ces *fuseaux* que les artisans de la Qal'a comme ceux de Bougie ont employés avec une sorte de prédilection et que les faïenciers de Tunis n'ignorent pas non plus (3). Les lignes brisées du type *mchî wa jî* (va et vient) évoquent naturellement le souvenir des grands triangles parfois juxtaposés le long des rebords de plats hammâdites (4). Enfin si nous ne connaissons pas d'exemples anciens de bordures formées de bandes transversales de couleurs alternées, nous constatons leur présence dans les faïences modernes de Tunis.

A ces formes, qui paraissent attester une sorte de fond commun, d'origine vraisemblablement orientale, tout au

(1) La palette de Fès et celle de Tunis se composent essentiellement des même tons : jaune, vert, bleu et brun ; mais la palette de Fès est beaucoup plus froide que celle de Tunis. Le jaune de Tunis est un chrome foncé ; celui de Fès est plutôt citron ; le vert de Tunis tire sur le vert mousse, le vert de Fès sur le bleu ; le bleu et le brun présentent des variétés à peu près équivalentes dans les deux centres de fabrication.

(2) Cf. nos *Poteries et faïences de la Qal'a*, pl. XIX, n[os] 16, 19, et nos *Poteries et faïences de Bougie*, p. 28-30.

(3) Cf. *Poteries et faïences de la Qal'a*, pl. XII, et le n° 4 de la planche ci-jointe. Le motif n° 5 de notre planche est également hammâdite.

(4) Cf. *ibid*, pl. XI, n[os] 7, 12.

moins des rapports anciens, dont la céramique tlemcenienne du X[e] siècle nous aiderait sans doute, si nous la connaissions mieux, à montrer la liaison, des éléments plus récents sont venus s'adjoindre. Tels sont ceux que M. Bel a justement signalés comme révélant l'influence hispano-moresque. Parmi ceux-ci nous distinguerions volontiers deux groupes : les uns, directement empruntés à la céramique andalouse, notamment aux produits de Valence, les autres inspirés par des modèles étrangers à l'art céramique, surtout par des motifs sculptés. Au premier abord, il apparaît comme vraisemblable que les faïenciers fâsis aient reçu leur technique des vieux artisans andalous. La tradition, qui a subsisté pour les sculpteurs sur plâtre ou les découpeurs de marqueterie émaillée, a pu de même se maintenir pour les peintres céramistes. L'hypothèse est séduisante. Elle ne laisse pas de présenter au moins une difficulté en ce qui concerne le décor à reflets métalliques, genre caractéristique de la céramique andalouse, et dont nous ne retrouvons plus trace à Fès. En revanche, la composition de certains ensembles et le choix de certains éléments apparaissent à M. Bel (p. 282, 284-5) comme directement inspirés par les faïences espagnoles du XV[e] et du XVI[e] siècles. J'avoue ne pas être aussi convaincu que lui de cette filiation.

L'emprunt par les céramistes fâsis de motifs hispano-moresques appartenant au répertoire d'autres techniques est indiscutable. C'est aux lambris sculptés dans le plâtre ou le bois qu'ils ont emprunté ces beaux décors à tournure épigraphique, où un mot, souvent difficile à déchiffrer dans les lambris (El-moulk, El-youmn, Allah), complètement illisible dans les faïences, sert de point de départ à une arcade festonnée (1). C'est de la mosaïque de faïence qu'ils se sont sans doute inspirés pour inscrire dans le fond de tel plat un carré à entrelacs géométrique

(1) Voir les plats n[os] 1 et 2 et le rinceau n° 9 de notre planche.

(fig. 202, n° 1). C'est peut-être des broderies d'étendards qu'ils se sont souvenus en disposant autour de telle potiche des croissants de lune dont les pointes déliées se ferment en anneau (fig. 218). A moins que l'on ne fasse intervenir, ce qui est fort admissible, les peintures des manuscrits comme technique intermédiaire entre la technique originelle (sculpture sur plâtre ou bois, mosaïque ou broderie) et le travail des faïenciers. Ces passages d'une technique à une autre offrent aux archéologues des problèmes fort délicats à résoudre. De quelle époque peuvent dater ces emprunts auxquels la faïence de Fès doit quelques-unes de ses plus belles productions ? Nous ne nous hasarderons pas à le dire. Les éléments qu'elles mettent en œuvre ont continué à figurer bien après le moyen-âge dans l'ornementation des édifices. On sait, au reste, que ces passages d'une technique à l'autre se font généralement avec un retard sensible, dont il faut tenir compte. Quoiqu'il en soit, nous pouvons considérer comme postérieures à ces adaptations de modèles maghribins les copies de motifs orientaux ou de motifs européens.

Il semble probable que l'Orient n'a cessé d'agir sur le Maghreb, à part quelques périodes où les voyages présentaient trop de dangers. Le commerce et le pèlerinage créaient un courant dans les deux sens. Ils expliquent la transmission des modèles qui ont inspiré beaucoup des tapis marocains. Quoi d'étonnant si les faïences de Fès en portent la marque ? Elle apparaît surtout dans le décor floral et l'enrichit d'éléments plus directement inspirés de la nature que les doubles palmes moresques. C'est aux faïences de Rhodes ou de Damas du XV[e] au XVII[e] siècle que nous devons la jacinthe, l'œillet, la tulipe ou cette fleur — peut-être un œillet encore — qui, présentée de face, s'épanouit pour remplir un cercle parfait (1). D'un

(1) Voir le vase n° 6 et la jatte n° 7 de notre planche. Dans le plat n° 3 (du Musée de Limoges), figure une palme longue analogue à celle de Damas.

Orient plus éloigné, de l'Inde, vient la longue palme à la pointe courbée des tissus de cachemire (1). Elle apparaît très fréquemment et s'insère parfois dans des combinaisons géométriques complètement étrangères à l'art hindou. La Chine elle-même a pu fournir également quelques motifs.

En regard de ces emprunts orientaux, les apports de l'Europe semblent assez réduits. Je crois qu'il ne faut pas se laisser trop influencer par le souvenir de Delft ou de Rouen qu'évoquent naturellement des faïences à décor bleu très fourni. M. Bel nous parle cependant d'un plat de la collection Mellier « dont le décor de rubans et de fleurs est très certainement inspiré de l'art français du XVIIIe siècle » (p. 292). Il doit en exister d'autres. Nous savons que les artisans marocains sont très accueillants pour les nouveautés étrangères. Par les ports, repaires de piraterie ou centres de commerce, les modèles ne pouvaient manquer de pénétrer dans le pays. Le Maroc cependant échappa bien plus que l'Algérie turque à l'influence chrétienne. Dans ses faïences comme dans ses bijoux, ses armes ou ses cuirs, s'affirme une originalité incontestable.

Par la palette, par les éléments qui y figurent, ces faïences de Fès semblent bien prendre place dans le développement général des arts musulmans, de celui qui fleurit jusqu'au XIIe siècle en Berbérie orientale, comme de celui qui s'épanouit ensuite à la fois en Maghreb et en Espagne. Sans doute, plus d'un chaînon nous manque pour suivre avec certitude la genèse de cette industrie, dont M. Bel a si utilement analysé les procédés et décrit les œuvres. Cette brillante conclusion d'un développement obscur suffirait à motiver des recherches nouvelles. On m'assure que des sondages dans les tumuli de la banlieue

(1) Elle figure dans la potiche n° 8 de notre planche.

de Fès ne manqueraient pas d'être fructueux. Bien d'autres enquêtes et sur d'autres points de notre domaine maghribin peuvent aussi contribuer à nous renseigner. On ne saurait trop souhaiter d'y voir apporter la méthode dont l'étude de M. Bel nous a donné l'exemple.

Georges Marçais.

La menace des Oulad Sidi Cheikh contre le Tell Algérien

et les dangers de leurs intrigues au Maroc

(1870-1873)

Il régnait dans la région frontière un calme rassurant, au début de l'été 1870. L'expédition du général Wimpffen dans la vallée de l'oued Guir, au printemps précédent, avait complètement effacé le mauvais effet produit par l'échec de la riposte au coup de main de Si Kaddour ben Hamza sur les Hamyane. Les tribus marocaines du Sud, qui donnaient asile aux Oulad Sidi Cheikh dissidents, étaient châtiées.

Les deux grandes branches des Oulad Sidi Cheikh manifestaient à cette époque des tendances bien différentes. Si Kaddour ben Hamza, le chef des Chéraga, restait à la tête de l'insurrection. Quant au chef des Gheraba, Sidi Cheikh ben Tayeb, il s'était rapproché des Français ; ce personnage mourait, d'ailleurs, le 15 juillet, en laissant la succession à son fils Si Mâamar. Le cousin de celui-ci, Si Sliman ben Kaddour, qui avait fait sa soumission depuis deux ans, venait d'être nommé agha des Hamyane le 1er juillet.

Dans l'amalat d'Oudjda, les populations montraient une attitude correcte ; nous entretenions même d'assez bonnes relations avec quelques chefs indigènes, notamment Mohammed ould el Bachir, des Beni Snassen, et Ali ould Ramdan, d'Oudjda. L'amel Boucheta ben Baghdadi était, par contre, animé de sentiments peu amicaux à l'égard des Français ; on doit ajouter que ce fonction-

naire chérifien manquait d'autorité et ne pouvait rien entreprendre de sérieux sans l'assentiment des deux notables précités. Tout compte fait, la situation se présentait sous un jour plutôt favorable, au moment où allait éclater la guerre franco-allemande (1).

L'OFFENSIVE DES INSURGÉS ET LA COMPLICITÉ DE L'AMEL

Les embarras des Français au moment de la guerre avec l'Allemagne

La mobilisation de l'armée française mit tout à coup l'Algérie dans une situation très difficile. Ses meilleurs régiments étaient aussitôt embarqués pour rejoindre les armées de l'Est et prendre part aux premières opérations de la campagne ; ils se faisaient écraser sur les champs de bataille de la rive gauche du Rhin. Par suite d'une succession de revers inouïs, qui avaient amené la destruction de la plupart des grandes unités engagées, la France devait faire appel à toutes les ressources, afin de reconstituer ses forces en vue de s'opposer à la marche de l'envahisseur. Les troupes maintenues en Algérie, même celles des dépôts, en furent retirées, les unes après les autres, pour former des régiments de marche. Les prélèvements opérés sur le personnel des bureaux arabes ne laissèrent dans les postes qu'un nombre d'officiers excessivement réduit, ne permettant plus d'exercer une surveillance active et efficace des populations.

Pour assurer la garde du pays, il ne restait que des gardes nationales, mobiles, formées d'éléments disparates, manquant de cohésion et dépourvus d'allures mili-

(1) Pièce 1. — Cf. Voinot. La situation sur la frontière algéro-marocaine du Tell lors de l'insurrection des Oulad Sidi Cheikh dans le Sud-Oranais, 1864-1870, in *Revue Africaine*, nos 300-301, 3e et 4e trimestres 1919.

taires, en même temps que mal armés et mal équipés. A la vue de ces piètres soldats, les indigènes se rendirent compte de la pauvreté de nos moyens d'action et ils n'eurent plus pour les Français le respect qu'inspirent toujours les puissants, mais que l'on refuse aux faibles. La Prusse se chargeait d'ailleurs de répandre la nouvelle de nos malheurs ; elle cherchait à entraîner les Marocains contre nous et s'efforçait d'introduire dans les tribus algériennes des agents à sa solde. A la fin de décembre 1870, un soulèvement général semblait possible ; les autorités d'Algérie n'étaient pas certaines de maintenir l'ordre à la frontière.

Dès le début de la guerre, les événements de France avaient retenu l'attention de nos voisins ; il était fort naturel qu'ils s'en préoccupent, car, en tant que musulmans, la plupart d'entre eux conservaient évidemment le désir d'être débarrassés de notre présence. Dans les premiers jours de septembre 1870, on signalait que des Beni Snassen s'étaient entretenus du conflit, au cours d'une visite de l'amel à Mohammed ould El Bachir. Les Oulad Sidi Cheikh ne pouvaient manquer de saisir l'occasion ; ils tentèrent de déchaîner un mouvement anti-français. Vers la fin du mois de septembre, Si Kaddour ben Hamza écrivit au chef des Beni Snassen ; il lui demandait son concours pour une expédition dirigée contre nous. Mohammed ould El Bachir évita de s'engager et se contenta de répondre qu'il ne pouvait participer à l'opération projetée sans un ordre du Sultan. Cette réserve était de circonstance. Ce personnage eût été, en effet, bien maladroit de se compromettre, avant d'avoir la certitude que la France ne se relèverait pas de ses désastres. Le chef des Beni Snassen se tenait donc dans une expectative prudente et réservée, et l'on ne s'étonne pas que le commandant supérieur du cercle de Marnia ait dit de lui : « Il est bien difficile de savoir ce que Mohammed ould Bachir a dans son cœur ». Les Beni Snassen, dont la neutralité nous importait le plus, parce qu'ils formaient le groupe le plus puissant de l'amalat, suivaient l'exemple de leur chef et ne manifestaient aucun sentiment hostile.

Comme la défaite française s'affirmait chaque jour, des symptômes d'agitation apparurent au bout de quelque temps. Au mois de janvier 1871, l'attitude de Mohammed ould El Bachir parut inquiétante ; celle de quelques familles religieuses du cercle de Nemours fut également jugée anormale. D'autre part, Bou Azza ould El Arbi, qui avait échoué en 1867 dans sa tentative de guerre sainte, se rapprocha du territoire algérien ; il parcourut la plaine de Trifa, où se trouvaient des tentes d'Oulad Sidi Cheikh, ainsi que des tribus des Beni bou Yahi, Oulad Seltout et Sedjaâ, mais ses intrigues contre les Français ne donnèrent pas de résultat appréciable. Sur ces entrefaites, des querelles sanglantes survenues chez les Beni Snassen provoquèrent une diversion ; pendant qu'ils se battaient entre eux, ces montagnards ne songèrent pas à prendre leur revanche de 1859. Peu après la fin des troubles, on apprit, d'ailleurs, la conclusion du traité de Francfort, qui avait été signé le 10 mai. Cette nouvelle fit impression sur Mohammed ould El Bachir, qui s'empressa d'interdire à ses gens la moindre entreprise contre le territoire algérien.

Quant aux Oulad Sidi Cheikh, ils ne désarmaient pas. Au mois de mars, on sentit leur menace peser sur le Tell et l'on dut prendre des mesures de défense. A cette époque, les autorités françaises cherchaient à négocier avec Kaddour ben Hamza, le chef des dissidents, mais celui-ci les berna ; le 2 mars, au lieu de venir au point qui avait été fixé pour un rendez-vous, il s'arrêta à plus de 150 kilomètres à l'ouest, au Kheneg el Hada. Les Gheraba faisaient cause commune avec les Cheraga ; pendant que Si Kaddour ben Hamza jouait une véritable comédie, Si Mâamar ben Cheikh entamait les hostilités. Ce dernier n'était plus obligé de garder des ménagements, puisque

le Sultan avait remis en liberté, quelque temps auparavant, son frère, Si Slimane, détenu à Fez (1).

Les tribus de Marnia razziées par une bande de dissidents

Depuis le mois de février 1871, les contingents des Oulad Sidi Cheikh Gheraba, auxquels allaient bientôt se réunir ceux des Cheraga, se trouvaient au voisinage de la frontière. La proximité de ces bandes était d'autant moins désirable, que l'Algérie, complètement dégarnie de troupes solides, traversait à ce moment la période la plus critique de la guerre. La crainte d'une attaque entretint dès lors une continuelle alerte.

En raison de l'absence du goum et des bruits alarmants qui lui parvenaient, le 16 mars, le commandant supérieur de Marnia invita le fils du caïd des Beni Bou Saïd, Mouzian ben Ahmed, à redoubler de vigilance, afin de ne pas être surpris. Par sa position, cette tribu était, en effet, exposée à recevoir les premiers coups en cas d'incursion des dissidents. Malheureusement, le manque de cavaliers rendait la surveillance difficile ; les éclaireurs, assurant le service à pied, ne pouvaient pas transmettre les renseignements recueillis avec la rapidité voulue.

Le 17 mars, à la première heure, un parti d'environ 500 cavaliers et piétons, venant de Ras El Aïn (Berguent), sous le commandement d'El Hadj El Arbi, arriva à Sidi Djabeur sans avoir été éventé ; en cet endroit, il se divisa en deux groupes. El Hadj El Arbi s'arrêta au col avec les fantassins et une partie des cavaliers : il fit razzier quelques douars marocains des Djaouna et Oulad el Abbès (Angad) et des Beni bou Hamdoun et Beni Hamlil. Imploré par le cheikh des Oulad El Abbès, lui rappelant

(1) Pièces 1, 9 et 10. — De La Martinière et Lacroix. Documents sur le Nord-Ouest africain. T. II, Alger, 1896. — Trumelet. Histoire de l'insurrection des Oulad Sidi-ech-Cheikh (sud algérien) de 1864 à 1880. Alger 1884.

qu'ils étaient tous deux sujets du Sultan, El Hadj El Arbi consentit à rendre tout le butin enlevé aux Angad. Les Beni bou Hamdoun et Beni Hamlil furent moins heureux ; ils n'obtinrent aucune restitution, sous prétexte qu'ils recevaient chez eux les Oulad Sidi Ahmed ben Miloud, fraction maraboutique des Oulad Nehar d'Algérie. Pendant ce temps, Si Maâmar ben Cheikh, à la tête d'une centaine de cavaliers, se dirigeait vers le territoire des Beni bou Saïd ; il se jetait au passage sur le douar des Oulad Sidi Ahmed ben Miloud et le mettait au pillage. Si Maâmar ben Cheikh semble avoir été guidé dans sa marche par un homme des Oulad El Abbès, qui se serait joint à lui en cours de route ; des piétons, appartenant à un douar de cette même fraction et ayant des attaches avec les Oulad Sidi Cheikh, auraient, en outre, renforcé le goum du chef des Gheraba.

Il était environ 7 heures et demie du matin, quand Si Maâmar ben Cheikh pénétra chez les Beni bou Saïd avec sa bande. Une vingtaine de cavaliers avaient pris la direction de Gar Rouban, pour aller razzier le douar des Oulad bou Chita ; le restant de la troupe tomba à l'improviste sur les douars Berakna, El Ghoraba et Ayadam, dans les parages de Sidi Zaher. L'éveil fut donné par les bergers, qui sortaient du campement et conduisaient les troupeaux au pâturage. Le fils du caïd de la tribu et ses oncles s'avancèrent aussitôt à cheval, afin de reconnaître les arrivants ; ils rencontrèrent bientôt quelques cavaliers qui leur dirent : « Nous voulons la paix, nous sommes des Angad ». Mais d'autres cavaliers, au nombre d'une trentaine, survinrent sur ces entrefaites ; Mouzian ben Ahmed refusant de les suivre, on l'abattit d'un coup de pistolet. Le goum ennemi envahit ensuite les douars, tuant quatre hommes et en blessant un, et il enleva la plus grande partie des troupeaux. Pendant que le gros des assaillants s'occupait de faire filer les prises, une vingtaine d'entre eux poussèrent une pointe sur la route de Marnia ; ils surprirent

une tente du douar Oulad Kaddour, de la tribu des Beni Ouacine, et tuèrent le propriétaire pour s'emparer des six chameaux qu'il gardait. Ces bandits s'arrêtèrent au douar voisin de la même tribu, celui des Msaïda ; ils y burent du lait, brisèrent seulement quelques ustensiles, puis battirent en retraite à la hâte.

La première nouvelle de cette agression parvint à Marnia vers 8 heures. Peu après, on vit les Beni Ouacine refluer avec leurs troupeaux du côté de la zône montagneuse située au nord du village. Le commandant supérieur du cercle envoya immédiatement en reconnaissance à Sidi Zaher le chef du bureau arabe accompagné de quatre spahis. Cet officier ne put que visiter les douars razziés et s'assurer du départ des assaillants, qui, par une marche rapide, s'étaient repliés sur Sidi Djabeur avec leurs prises ; dans le cas contraire, la faiblesse de son escorte ne lui eût d'ailleurs pas permis d'intervenir. De son côté, le caïd des Beni Ouacine reçut, vers 10 heures du matin, une lettre du Cheikh Ali ould Ramdane, d'Oudjda, l'avisant que les Oulad Sidi Cheikh venaient de razzier les Oulad Sidi Ahmed ben Miloud et paraissaient se diriger sur les Beni bou Saïd. Ce chef indigène partit sans retard avec huit cavaliers, les seuls qui lui restaient, et réussit à reprendre trois des chameaux volés à l'homme des Oulad Kaddour.

L'audacieuse pointe des dissidents sema l'inquiétude jusque dans le cercle de Nemours, où les Beni Ouacine, fuyant la plaine, mirent leurs tentes à l'abri au cœur des montagnes des Djebala et des Trara. Cet exode répandit l'alarme chez les Achache, limitrophes des Beni Ouacine ; ils demandèrent à reporter leurs campements en arrière. On s'efforça de les rassurer, afin d'éviter un mouvement capable d'entraîner la panique. En l'occurence, le commandant du cercle regretta vivement de ne pas avoir encore reçu les troupes promises. D'une manière générale, les populations ne redoutaient pas une invasion de leur

pays tourmenté par les goums des Oulad Sidi Cheikh, mais les agissements de ceux-ci étaient suceptibles de provoquer une levée en masse des Beni Snassen, malgré les querelles qui divisaient alors cette tribu. L'éventualité ne se réalisa pourtant pas, grâce surtout à la décision de Mohammed ould El Bachir de ne pas pactiser avec nos adversaires et de maintenir l'ordre. Sa rivalité avec l'amel, qui se montrait déjà peu favorable à la cause française, contribua en partie à lui faire adopter cette ligne de conduite. Dans le cercle de Sebdou, l'émotion fut assez vive. On y expédia des troupes de Tlemcen pour renforcer la garnison du chef-lieu, dont la colonne mobile stationnait à El Gour.

La complicité, au moins morale, de l'amel semblait acquise aux Oulad Sidi Cheikh. Avant de fondre sur les Beni bou Saïd, El Hadj El Arbi aurait écrit à Boucheta ben Baghdadi, d'Oglat Cedra, pour l'avertir du coup de main en préparation, en ajoutant qu'il ne serait fait aucun mal aux tribus marocaines. L'amel aurait répondu qu'il ne s'opposerait pas à cette tentative, si les assaillants ne s'arrêtaient pas chez les Angad, cela afin d'éviter toute cause de trouble. Il y a beaucoup de probabilité que le fait soit exact ; Boucheta ben Baghdadi satisfaisait ainsi son désir de nous nuire et il dégageait sa responsabilité. En ce qui concerne les Angad, le chef des Beni Snassen manifesta l'intention de châtier ceux d'entre eux, qu'il soupçonnait d'avoir attiré les dissidents ; l'amel s'y opposa et, pour justifier son refus, dit qu'il fallait attendre les ordres du Sultan, auquel il avait rendu compte des événements.

A la suite des incidents survenus dans le cercle de Marnia, on massa à Sidi Zaher l'escadron de spahis et des goums de Tlemcen et de Marnia. Cette précaution rassura les Beni Ouacine, qui, au bout de quelques jours, réinstallèrent leurs campements dans la plaine. Les patrouilles lancées le long de la frontière ne signalaient rien

de particulier ; néanmoins, les bruits recueillis n'étaient pas rassurants. Une entente entre El Hadj el Arbi et certains groupements marocains restait chose fort possible. Après la razzia des Beni Bou Saïd, El Hadj El Arbi avait été camper à Tiouli et le gros de ses forces se tenait à Oglat Cedra ; la tribu marocaine des Beni Yala s'était réfugiée dans la montagne de peur d'être attaquée. Le 26 mars, on rapporta que, le lendemain, Si Maâmar ben Cheikh et El Hadj El Arbi devaient se joindre, avec leurs contingents, à Si Kaddour ben Hamza, lequel venait d'arriver au Kheneg el Hada. Une incursion sur le territoire des cercles de Marnia et de Sebdou parut imminente et le malaise s'étendit dans tout le pays.

Ce danger imprécis, mais toujours menaçant, provoqua de la nervosité parmi les troupes et même chez certains officiers. Il est vrai que les moyens de défense sérieux faisaient défaut.

Le commandant supérieur de Marnia n'avait pas d'obusier de montagne pour les sorties ; il manquait également d'infanterie et pria le colonel commandant la subdivision de lui adresser, au plus tôt, 150 mobiles, au cas où ce serait réalisable. Il en était partout ainsi ; dans chaque circonscription le commandement réclamait des hommes et du matériel. Le commandant supérieur de Marnia avait ordonné, précédemment, que la garnison de Sidi Zaher ne se retirerait que devant des forces très supérieures pour se mettre à couvert sous le canon de la redoute du chef-lieu. La situation s'aggravant, il rappela, dans la soirée du 26 mars, les escadrons et les goums qui occupaient ce poste. Les cercles de Nemours et de Marnia ne furent d'ailleurs pas inquiétés ; l'ennemi se disposait à porter ses efforts contre celui de Sebdou (1).

(1) Pièces 2, 3, 4, 5, 9 et 10. — Histoire de l'insurrection des Oulad Sidi-ech-Cheikh. Loc. cit. — L. Voinot. **Oudjda et l'Amalat**. Oran 1912.

L'incursion des Oulad Sidi Cheikh chez les Oulad Nehar et le combat de Magoura

La violence de l'alerte des derniers jours de mars 1871 n'est pas surprenante. Tandis que l'autorité française, en dépit de l'agression de Si Maâmar ben Cheikh, espérait encore entrer en arrangement avec Si Kaddour ben Hamza, celui-ci se dérobait tout à coup ; il dressait ses tentes au Kheneg el Hada, sur la frontière, et y attendait ses contingents. Cette nouvelle attitude était pleine de menaces et de nature à jeter le trouble. Kheneg el Hada se trouvant à la lisière du territoire des Oulad Nehar et à hauteur d'El Aricha, le coup atteignait plus particulièrement le cercle de Sebdou, dont les forces n'étaient pas moins limitées que celles des autres circonscriptions de la subdivision de Tlemcen. Il y eut donc aussi une très forte émotion dans ce cercle ; les tentes se replièrent hâtivement, en faisant le vide devant les Oulad Sidi Cheikh. On renforça, dans la mesure permise, la colonne d'El Gour et l'on tint prêtes, en vue des différentes éventualités, toutes les troupes qui purent être rendues disponibles. La colonne concentrée à El Gour, sous le commandement du lieutenant-colonel des Méloizes, comprenait 700 fantassins, 644 cavaliers réguliers, une section d'artillerie et des goums à pied et à cheval ; elle était formée en majeure partie d'éléments tirés de Saïda.

Au début du mois d'avril, Si Kaddour ben Hamza, jetant définitivement le masque, prononça un mouvement sur El Aoudj et Ras El Ma (Bedeau). La crainte s'empara alors des tribus du cercle de Tlemcen, qui cherchèrent un refuge dans les montagnes. La colonne du lieutenant-colonel des Méloizes reçut l'ordre de se porter sur Sidi Djilali et Magoura, afin de s'opposer à l'exécution des projets du marabout; elle quitta El Gour le 5 avril. Après une période de stationnement à Sidi Djilali, elle continua sa marche

en avant ; une seconde colonne vint la remplacer en ce dernier point, d'où l'on couvrait la région occupée par les campements des tribus. Le 17 avril, dans la matinée, Si Kaddour ben Hamza se mit à la tête de ses contingents et s'avança sur les plateaux de faible relief situés à quelques kilomètres au nord des puits de Magoura ; il semblait vouloir couper la colonne des Méloizes de sa base de Sidi Djilali. Des Gheraba participaient à l'opération, notamment El Hadj El Arbi et son frère Si Slimane ben Cheikh.

Le lieutenant-colonel des Méloizes fit reconnaître l'ennemi par un groupe d'environ 500 hommes, avec un goum et deux canons. Vers dix heures, ce détachement se heurta aux insurgés établis sur une position dominante, à environ trois kilomètres des puits ; il engagea de suite le combat, dans des conditions défavorables. Après avoir reçu quelques obus, l'ennemi se rua en masse sur la petite colonne française. Malheureusement pour nous, les goumiers, très impressionnés, tournèrent bride ; ils semèrent le désordre dans les rangs de la cavalerie régulière. Fantassins et artilleurs soutinrent bravement le choc, sans se laisser entamer, mais, dans leurs efforts pour atteindre le sommet du plateau, ils subirent le feu meurtrier de leurs adversaires bien postés. Pendant un certain temps, la situation de nos troupes fut difficile et même critique. Les soldats s'accrochèrent aux pentes et, à la suite d'une lutte opiniâtre, parvinrent enfin à couronner la hauteur. Les piétons de l'ennemi, bousculés, durent prendre la fuite, ce qui amena également la retraite de ses cavaliers. Devant ce succès, le goum s'était ressaisi ; il se lança à la poursuite des insurgés et leur donna une chasse effrénée. Les débris des contingents du marabout repassèrent en désordre le Kheneg el Hada ; ils avaient environ 200 tués. De notre côté, nous perdions dans cette affaire 2 officiers et 23 hommes tués, 12 blessés et 2 disparus ; la cavalerie régulière, obligée de combattre corps à corps dans une mêlée confuse, était très éprouvée. La colonne reformée alla passer la nuit à Magoura, puis rentra à Sidi Djilali,

où elle s'arrêta quelques jours. Le brillant combat du 17 avril dégageait complètement le cercle de Sebdou.

Le rude coup porté à Si Kaddour ben Hamza avait fortement atteint son prestige. Il s'était retiré à Oglat Cedra et cherchait à s'approvisionner en grains jusque dans la plaine de Tafrata, sur la rive droite de la Moulouya. Mais notre adversaire, bien que battu, n'était pas définitivement hors de cause ; il pouvait encore nous susciter des ennuis et la situation demeurait assez trouble. Vers la fin du mois d'avril, l'attitude des populations de l'amalat d'Oudjda fut jugée douteuse ; des indigènes hostiles répétaient avec arrogance que les Français, sans troupes et sans argent, ne pouvaient plus rien contre eux. On supposa, avec de sérieuses apparences de raison, que nos voisins étaient fortement travaillés par des émissaires du chef des dissidents. L'amel Boucheta ben Baghdadi entretenait, d'ailleurs, avec lui une active corresopndance, et il y avait lieu de se défier de ce fonctionnaire, dont les sentiments à notre égard étaient bien connus. Les 23 et 24 avril, des Marocains occasionnèrent des rixes sur le marché de Marnia, malgré la présence d'un piquet d'infanterie. Ces indices décelaient une certaine fermentation des esprits, laquelle aurait pu amener de la tension dans les rapports avec les tribus du Maroc. La tranquillité ne fut néanmoins pas troublée ; les chefs et les notables influents, plus clairvoyants que la foule inconsciente, évitèrent de se laisser entraîner par les gens de désordre.

Le calme persistant, les populations algériennes ne tardèrent pas à reprendre confiance ; dans le cercle de Tlemcen, les douars regagnèrent peu à peu leurs emplacements. Le Sultan essaya de mettre fin aux actes d'hostilité des Oulad Sidi Cheikh. Il invita les agents du Makhzen à s'opposer à leurs entreprises et enjoignit à Si Kaddour ben Hamza de s'éloigner des frontières ; celui-ci passa alors chez les Beni Guil. Le souverain donna également l'ordre de rechercher les deux fils de Sidi Cheikh ben Tayeb, qui

avaient combattu avec les insurgés à Magoura. Toutes ces prescriptions ne devaient pas être exécutées, et elles visaient surtout à donner satisfaction à nos réclamations ; elles servirent quand même à montrer que le gouvernement chérifien désirait la paix avec la France. Le chef des Beni Snassen se rapprocha donc davantage de nous ; il refusa l'accès des marchés de sa tribu aux Oulad Sidi Cheikh, qui éprouvèrent de grandes difficultés pour leur ravitaillement. Comme Mohammed ould El Bachir était, en fait, le véritable maître de l'amalat, sa conduite faisait espérer le maintien de l'ordre, malgré la malveillance sournoise de Boucheta ben Bagdadi (1).

Le coup de main de Si El Ala sur les Beni Ouacine

A la fin du printemps de 1871, le pays tendait à revenir à un état normal. L'annonce du prochain retour des troupes y contribuait largement ; l'autorité française attendait cette rentrée avec impatience pour achever de rétablir l'équilibre. Pendant qu'on se laissait aller peu à peu à la quiétude, les Oulad Sidi Cheikh se disposaient à tenter un nouveau coup de main en territoire algérien.

L'attaque du 3 juillet fut une vraie surprise. Le premier avis au sujet des intentions des dissidents ne parvint à Marnia que dans la matinée de ce jour, au moment où les éclaireurs signalaient la venue d'un fort goum débouchant dans l'Angad par le col de Djerada. Le renseignement était transmis par le fils du caïd des Mehaïa, prévenu lui-même, vers 2 heures du matin, par le cheikh Ali ould Ramdane, l'informant que les Oulad Sidi Cheikh devaient razzier les Beni Ouacine dans la journée ou le lendemain. L'alarme ayant été donnée, les douars de cette tribu, campés à l'ouest de Marnia, aux alentours du bois de Betoum, s'empressèrent d'abattre les tentes et de plier les bagages, pour aller se placer sous la protection du poste.

(1) Pièces 6, 9 et 10. — Histoire de l'insurrection des Oulad Sidi-ech-Cheikh. Loc. cit. — De La Martinière et Lacroix, Documents sur le Nord-Ouest Africain. T. II. Alger 1916. — Noël, Documents pour servir à l'histoire des Hamyane et de la région qu'ils occupent, in *Bulletin Société de Géographie d'Oran*, 1912.

Les assaillants, au nombre de deux à trois cents cavaliers avec quelques piétons, étaient commandés par Si El Ala et Si Eddine ben Hamza et guidés par des Angad. Ils arrivèrent avant la fin du mouvement de repli et se jetèrent de toute la vitesse de leurs chevaux sur les retardataires. Les douars des Oulad Maïder et Oulad Bakhtaoui se virent enlever, en un instant, trois à quatre mille moutons et chèvres, 27 bœufs et une centaine de chameaux ; le caïd des Beni Ouacine prétendit, en outre, qu'il lui avait été volé une somme d'environ 12.000 francs. Aussitôt leur coup fait, les dissidents reprirent le chemin du Maroc en emmenant tout le butin. Les spahis du bureau arabe et le goum des Beni Ouacine, lancés immédiatement sur les traces des agresseurs, purent ressaisir quelques chameaux; au cours de l'engagement avec les cavaliers ennemis, nos gens perdirent cinq tués, mais ils tuèrent trois de leurs adversaires et firent un prisonnier. Le gros des dissidents avait, d'ailleurs, une forte avance et la poursuite devenait difficile. Elle fut néanmoins poussée jusqu'à Sidi Yahia, aux portes d'Oudjda, avec l'aide d'une cinquantaine d'hommes du 1er escadron de spahis et du goum des Beni Bou Saïd, qui rejoignirent les nôtres dans le courant de la journée.

A leur retour en territoire marocain, Si El Ala et Si Eddine s'étaient rencontrés avec l'amel et quelques chefs des Angad. Au cours de l'entrevue, ces personnages des Oulad Sidi Cheikh auraient déclaré qu'ils reviendraient encore attaquer les tribus de Marnia, en priant les Angad de les aviser en cas de danger. Ces derniers durent certainement accepter la proposition ; après avoir favorisé le coup de main de la matinée, en ne s'opposant pas à la traversée de leurs campements, cette attitude de leur part était toute naturelle. Afin de rémunérer le concours des

Angad, Si El Ala avait partagé entre les principaux notables une partie des prises faites sur les Beni Ouacine. Quant à Boucheta ben Baghdadi, il s'était contenté de demander la restitution des rares animaux enlevés à des Mehaïa, sans rien faire pour obtenir l'abandon de ce qui appartenait aux Beni Ouacine. L'agent du Makhzen se rendait ainsi complice de nos ennemis.

Lorsque les cavaliers algériens s'arrêtèrent à Sidi Yahia, exténués, incapables de regagner l'avance des dissidents, ils y trouvèrent l'amel, à la tête d'une centaine de mokhazenis, et crurent d'abord que celui-ci interviendrait en leur faveur. L'illusion ne fut pas de longue durée. Interpellé par Boucheta ben Baghdadi à propos de son irruption au Maroc avec un goum, le caïd des Beni bou Saïd fit connaître les raisons qui motivaient cette course au delà de la frontière ; il demanda au fonctionnaire chérifien d'agir envers les Beni Ouacine comme il avait agi à l'égard des Mehaïa. L'amel accueillit cette requête par une fin de non recevoir, sous prétexte que les Beni Ouacine n'étaient pas ses administrés et qu'il leur appartenait de se défendre ; il manqua même totalement de correction, en ajoutant des réflexions désobligeantes pour les Français et les indigènes soumis à leur autorité. Cet étrange représentant du Sultan, qui tolérait dans son commandement des actes contraires à la neutralité, n'avait des reproches que pour les victimes des Oulad Sidi Cheikh ; il saisissait l'occasion de donner libre cours à ses sentiments hostiles, tout en paraissant garder le bon droit de son côté. Les caïds du cercle de Marnia évitèrent de répondre ; ils prirent le parti de se retirer, en laissant Boucheta ben Baghdadi en conférence avec certains chefs des Angad.

Les agissements de l'amel, dans cette circonstance, troublèrent quelque peu les esprits ; ils contribuaient, en effet, à nous discréditer et faisaient douter de l'efficacité de nos moyens d'action. Boucheta ben Baghdadi avait, sans aucun doute, été informé du projet d'agression contre les

Beni Ouacine et il couvrait des coupables. De la part de l'agent d'un gouvernement ami, cette façon de comprendre son rôle était inadmissible. Le commandant supérieur de Marnia, justement indigné, demanda donc qu'on entreprit des démarches en vue du remplacement de l'amel, de manière à mettre fin à un aussi déplorable état de choses. La confusion résultant d'une pareille situation faisait craindre d'autres incidents. Les douars de la plaine furent groupés à l'est du méridien de Marnia. Afin de se prémunir contre un retour des insurgés, le 6 juillet, on concentra à Sidi Zaher une compagnie de zouaves, une de la légion, deux de mobiles, deux escadrons de spahis et tous les goums du cercle. On répartit également le long de la frontière de nombreux postes d'éclaireurs.

Mohammed ould El Bachir, le chef des Beni Snassen, continuait fort heureusement à faire contrepoids à l'amel; plus celui-ci était mal disposé pour nous, plus celui-là se montrait favorable. Cheikh Bou Bekeur, le chef des Mehaïa, accueilli en Algérie depuis 1867, nous rendait aussi des services. Il chercha à obtenir de l'amel la restitution de ceux des animaux volés aux Beni Ouacine, qui se trouvaient encore chez les Angad. Mohammed ould El Bachir intervint à son tour et, le 20 juillet, organisa à Oudjda une réunion des Beni Snassen et des Angad : il invita Boucheta ben Baghdadi à frapper d'une amende de 2.500 francs les fractions de cette dernière tribu, qui avaient livré passage au goum de Si El Ala. Ces efforts pour nous faire donner satisfaction établissaient la bonne volonté de ces chefs marocains.

A cette époque, Si Kaddour ben Hamza se rapprochait de la frontière, malgré les injonctions du Sultan, et venait camper à Meridja. Si Maâmar ben Cheikh, qui ne voulait pas se trouver à son voisinage immédiat, s'installait à Oglat Cedra. La proximité de ces indésirables n'était pas trop rassurante pour le cercle de Sebdou ; aussi fit-on

surveiller la plaine de Missiouine par le goum du cercle. Les temps difficiles prenaient d'ailleurs fin. (1)

L'amélioration produite par le retour des troupes en Algérie

La pénurie des effectifs et le manque de troupes solides et aguerries pesaient lourdement sur la situation ; depuis la conclusion de la paix avec l'Allemagne, c'était le principal obstacle au retour à un régime plus stable dans les confins algéro-marocains. Les premières troupes régulières commençaient à y réapparaître, quand Si El Ala était tombé sur les Beni Ouacine au début de juillet 1871 ; cela avait permis de constituer aussitôt après, à Sidi Zaher, une petite colonne comprenant deux compagnies de vieux soldats. Les renforts arrivant par la suite servirent à compléter l'organisation de cette colonne, dont une partie resta en soutien à Marnia. On entreprit des promenades militaires dans la région frontière, afin de bien montrer aux populations qu'il y avait quelque chose de changé. Celles-ci purent voir, à différentes reprises, les routes du pays parcourues par des unités de zouaves, de légionnaires, de chasseurs d'Afrique, dont les indigènes connaissaient la valeur et la force. La crainte du gendarme fit taire les gens malintentionnés ; le calme, qui en résultait, ramena partout la confiance.

Pendant la période troublée, au cours de laquelle il eût suffi d'une étincelle pour mettre le feu aux poudres, la neutralité, d'abord réservée, puis bienveillante, du chef des Beni Snassen nous avait été d'un grand secours. Grâce à son sens politique, celui-ci s'était rendu compte du danger de courir une aventure en engageant la lutte contre les Français. Après la tourmente, il y avait donc intérêt à rendre aussi étroits que possible, les rapports que nous entretenions avec Mohammed ould El Bachir.

(1) Pièces 7, 8 et 10. — Histoire de l'insurrection des Oulad Sidi-ech-Cheikh, loc. cit. — Oudjda et l'Amalat, loc. cit.

D'autre part, comme nous étions dorénavant en mesure de parler avec autorité, il fallait imposer à l'amel le respect des traités liant le Maroc à la France. C'est pourquoi le colonel commandant la subdivision de Tlemcen se rencontra le 31 juillet, avec ces deux personnages marocains, cette double entrevue, à laquelle on attachait beaucoup d'importance, donna des garanties pour le maintien de la paix.

Les Oulad Sidi Cheik n'avaient évidemment pas renoncé à provoquer des désordres, mais leur action tendait plutôt à s'exercer du côté du Sud. Si Kaddour ben Hamza, ayant des rancunes à assouvir sur Si Maâmar ben Cheikh, fit razzier ses campements à Oglat Cedra, le 3 août ; les gens du chef des Cheraga tuèrent deux frères de ce dernier : El Hadj el Arbi et Si Sliman ben Cheikh. A la suite de ce coup de traitrise, Si Maâmar ben Cheikh vint à nous, afin d'avoir l'occasion de se venger. Si Kaddour ben Hamza se retira à Tafrata, où il demeura peu de temps ; toujours hanté du désir d'entreprendre des incursions en territoire algérien, il revint bientôt à Meridja, puis, en octobre, à Oglat Cedra. A ce moment, on dut faire garder la frontière par les colonnes d'El Aricha et de Dayà. Si Slimane ben Kaddour, l'agha des Hamyane, nous suscitait alors de grosses difficultés ; il commettait des exactions telles, que des fractions entières de ses administrés faisaient défection et les Mehaïa se plaignaient également de lui. Les colonnes précitées donnèrent la chasse aux fuyards. Si Kaddour ben Hamza mit cette confusion à profit pour razzier nos gens ; il s'échappa ensuite vers le Sud-Ouest. Pendant que se déroulaient ces événements, l'amel Boucheta ben Baghdadi était rappelé par le Sultan ; il quitta Oudjda le 26 octobre et fut remplacé, en décembre, par Djilali ben Gauthebi. Le départ du complice des Oulad Sidi Cheikh ne laissa pas de regrets (1).

(1) Pièces 9 et 10. — Histoire de l'insurrection des Oulad Sidi-ech-Cheikh, loc. cit.

EN PÉRIODE D'ACCALMIE

L'état du pays pendant l'éloignement des Oulad Sidi Cheikh

Lorsque le nouvel amel prit son commandement, les Oulad Sidi Cheikh, traqués dans le Sud, ne se trouvaient plus en mesure de nouer des intrigues sérieuses dans le Tell. Si Kaddour ben Hamza ayant envoyé ses gens se ravitailler au Gourara, on attaqua ses campements dégarnis de défenseurs, le 23 décembre 1871, vers Mengoub. Les tentes des Hamyane parties en dissidences furent obligées de se soumettre ; on les ramena à Saïda et à El Aricha en leur imposant une contribution de guerre. Si Kaddour ben Hamza et Si El Ala, blessés tous deux, s'échappèrent à grande peine avec quelques cavaliers seulement ; ils allèrent chercher un refuge au Gourara. La famille de Si Kaddour ben Hamza tomba entre nos mains et on l'interna dans le cercle de Mascara. Si Maâmar ben Cheikh, qui avait marché avec nous, pouvait être satisfait de sa vengeance. Après cette affaire, il demanda à retourner au Maroc avec ses contingents, mais on dut lui opposer un refus, parce que ceux-ci comprenaient un grand nombre de dissidents algériens ; le chef des Gheraba en fut froissé et redevint notre ennemi. On venait déjà de mécontenter son cousin, Si Slimane ben Kaddour, que les Hamyane ne voulaient plus supporter à leur tête. Le 19 décembre, le gouvernement général l'avait relevé de ses fonctions, en lui laissant le titre d'agha honoraire, avec résidence obligatoire à Aïn Temouchent.

Au mois de février 1872, il y eut des changements dans l'organisation administrative de la région frontière. Le poste d'El Aricha, occupé par une garnison permanente depuis 1869, dépendait directement du cercle de Sebdou ; on en fit une annexe de ce cercle, à la tête de laquelle on

plaça le capitaine Mohammed ben Daoud, du 2e régiment de Chasseurs d'Afrique. Toutes les fractions des Hamyane relevèrent de l'annexe d'El Aricha. Celle-ci devint indépendante au mois de septembre ; le cercle de Sebdou, amputé des Hamyane, fut alors transformé, lui aussi, en annexe de la subdivision de Tlemcen. Ces modifications successives avaient pour but de faire varier l'importance et la répartition des différentes circonscriptions, suivant les nécessités politiques du moment. Le chef de l'annexe d'El Aricha s'employa activement à la pacification du pays. Les Amour et les tribus marocaines des Doui Menia et Oulad Djerir abandonnèrent Si Kaddour ben Hamza ; des délégués de ces tribus se présentèrent à El Aricha, le 26 juin, pour conclure un pacte d'amitié avec les Hamyane. Les Beni Guil et Oulad el Hadj suivirent le mouvement au mois d'octobre ; ces Marocains demandèrent à être compris dans la même convention.

Le fait de rétablir le calme sur les Hauts-Plateaux contribuait largement au maintien de la sécurité dans la zone tellienne. Aussi ne se produisit-il que des incidents sans grandes conséquences dans les cercles de Nemours et de Marnia, au cours de la période correspondant au recul des Oulad Sidi Cheikh. A part quelques difficultés dues à l'imprécision de la frontière, on n'eut guère à enregistrer que des vols commis par des Marocains au préjudice d'indigènes des tribus algériennes. L'amel Djilali ben Gauthebi s'efforça de faire rendre justice à nos ressortissants, chaque fois qu'il le put. Son action sur les populations de l'amalat était plutôt faible, mais il manifestait de la bonne volonté, au lieu de nous combattre sourdement comme son prédécesseur. Le chef des Beni Snassen, dont l'influence ne cessait pas de croître, se montrait toujours animé d'excellentes dispositions à l'égard des Français (1).

(1) Pièces 13 et 14. — Histoire de l'insurrection des Oulad Sidi-ech-Cheikh, loc. cit. — Documents sur le Nord-Ouest africain. T. II., loc. cit. — Documents pour servir à l'histoire des Hamyane, loc. cit.

Les empiétements des Marocains en territoire algérien

Depuis la reprise des discussions au sujet de la frontière, les Marocains affectaient d'en ignorer le tracé ; ils ne se gênaient pas pour envahir les terrains des tribus algériennes et cela tournait à l'habitude. En janvier et février 1872, des douars des Beni Snassen et des Angad franchirent plusieurs fois la limite . Dès que l'amel était saisi de ces infractions par le commandant supérieur de Marnia, il forçait les délinquants à repasser au Maroc, mais après le départ de ses mokhazenis, les douars se réinstallaient aussitôt en Algérie. Djilali ben Gauthebi accueillait toutes nos réclamations, en reconnaissait le bien fondé et se déclarait prêt à intervenir, dans le sens voulu, auprès de ses administrés ; il n'avait malheureusement pas le pouvoir de se faire obéir et n'obtenait aucun résultat. L'autorité locale française se lassait de ces démarches répétées et inutiles.

Au commencement du mois de mars, malgré d'incessantes protestations, la situation restait la même. Six douars des Angad se maintenaient au voisinage de la frontière ; ils faisaient paître leurs troupeaux chez les Beni Bou Saïd et les Beni Ouacine, surtout chez ces derniers. Une centaine de tentes des Beni Snassen se trouvaient dans des conditions analogues, ou en plein territoire des Beni Ouacine, et envoyaient aussi de nombreux animaux dans les parcours de cette tribu. Il y avait, en outre, avec les Beni Snassen, sur le territoire algérien, deux tentes appartenant à un indigène des Atsamna de Trifa évadé du pénitencier de Bou Kanéfis, où il était détenu à la suite d'une condamnation pour vol. On ne pouvait pas nous narguer avec plus de désinvolture. Il devenait nécessaire de mettre fin à cet état de choses, qui amoindrissait notre autorité, faisait du tort à nos tribus et risquait de provoquer des troubles.

Le 9 mars, le commandant supérieur de Marnia sollicita

l'autorisation de recourir à l'action directe, qui était évidemment le seul moyen d'arriver à une solution. Il proposait de se transporter lui-même sur les lieux, à la tête de spahis et des cavaliers du goum, et d'employer avec prudence, quelques mesures de rigueur contre les récalcitrants ; après évacuation du territoire, on aurait prévenu les chefs marocains que, en cas de récidive, les troupeaux seraient saisis en totalité ou en partie. Le commandement préféra continuer la temporisation, car, depuis plusieurs années déjà, le gouvernement tendait à poursuivre le réglement des contestations avec le Maroc, uniquement par la voie diplomatique. On écrivit donc lettres sur lettres à l'amel, sans faire beaucoup avancer la question. Afin d'essayer de donner satisfaction à nos demandes successives, celui-ci dépêcha des cavaliers auprès des douars en cause, lesquels refusèrent généralement d'exécuter les ordres reçus. A la fin d'avril, il y avait encore en Algérie une trentaine de tentes, qui s'obstinaient à ne pas décamper ; une rixe venait d'éclater entre les Marocains et les douars des Beni Ouacine. En désespoir de cause, on prit le parti de s'adresser au chef des Beni Snassen, qui ne se pressa pas de répondre et l'affaire traîna en longueur.

Sans revêtir une gravité exceptionnelle, ces incidents entretenaient de l'énervement et l'attitude indécise des Français encourageait les Marocains à la résistance (1).

NOUVEAUX ACTES HOSTILES DES OULAD SIDI CHEIKH

La reprise de l'agitation par les Gheraba

Le désastre de Mengoub ayant calmé l'ardeur combative des Cheraga, ils entamèrent des négociations vers la fin de 1872. Leurs délégués, conduits par Si Eddine ben Hamza, se rendirent à Alger, le 4 janvier 1873 ; ils y

(1) Pièces 11 et 12.

reçurent notification des conditions d'aman et s'en retournèrent les exposer à leurs contribules, auxquels on accordait un délai de trois mois pour réfléchir. Ce délai écoulé, Si Eddine écrivit que ceux-ci n'avaient pas encore pris de décision, mais que, pour son compte, il persistait à faire sa soumission ; on lui adressa alors une lettre personnelle d'aman. Pendant ce temps, les Gheraba prenaient la direction effective de l'insurrection ; ils préparaient leur rentrée en scène.

Si Mâamar ben Cheikh se rapprocha un moment d'Oudjda, en juillet 1872. Il vint camper à Sidi Moussa ben Abd el Ali, sur l'oued Isly, avec un douar d'Oulad Sidi Cheikh composé d'une trentaine de tentes. Il eut plusieurs entrevue avec l'amel, dans le courant des mois de juillet et d'août, et se rencontra aussi avec Mohammed ould El Bachir. Le chef des Gheraba alla ensuite s'établir à la limite des amalats d'Oudjda et de Taza, tantôt chez les Oulad El Hadj, tantôt chez les Halaf ; il s'employa activement à grouper autour de lui toutes les tentes d'Oulad Sidi Cheikh et de dissidents algériens, qui se trouvaient dans le Nord-Est du Maroc. Au commencement de 1873, Si Mâamar ben Cheikh avait réuni environ deux cents tentes ; il devenait un réel danger pour les populations de la région frontière.

En Algérie, on suivait attentivement les faits et gestes du chef des Gheraba, car il fallait s'attendre incessament à des entreprises hostiles de sa part. Dans la première quinzaine de janvier 1873, il fit une apparition chez les Sedjâa, à la tête d'une centaine de cavaliers, sous prétexte de recueillir des offrandes religieuses ; en réalité, il dut rechercher des adhésions parmi les tribus arabes du pays, afin d'entamer la lutte contre nous. Si Mâamar ben Cheikh passa en effet chez les Halaf, à la fin du mois, et il se mit à prêcher la guerre sainte dans cette tribu. Durant le mois de février, notre adversaire, intensifiant sa propagande, tenta de gagner à sa cause le chef des Beni Snassen ; il

vit plusieurs fois celui-ci, mais tous ses efforts pour le décider furent vains. Mohammed ould El Bachir accueillit avec froideur les ouvertures de Si Mâamar ben Cheikh, qu'il invita à cesser ses intrigues. Il s'empressa de nous donner un gage de ses bonnes dispositions, en informant le commandant supérieur de Nemours de la nature de ses relations avec le chef des Gheraba : il conseilla aux Français de se tenir sur leurs gardes.

Si Mâamar ben Cheikh n'allait pas tarder à passer des paroles aux actes. Au mois de mars, le bruit se répandit qu'il organisait une expédition : environ quinze jours après ce premier avertissement, le 6 avril, il tomba à l'improviste sur les Oulad Nehar, qui faisaient paître leurs troupeaux sur le chott, et les razzia complètement. A quelque temps de là, il consentit pourtant à rendre une partie de ses prises, sur l'intervention du Cheikh Hamidane des Sedjdâa. Cet audacieux coup de main, qui rouvrait les hostilités, causa une certaine émotion à la frontière (1).

La fuite au Maroc de Slimane ben Kaddour

Une entente préalable était certainement intervenue entre Si Mâmar ben Cheikh et son cousin, Si Slimane ben Kaddour, interné à Aïn Temouchent. Avant de se lancer dans les aventures, le chef des Gheraba avait tout intérêt à s'assurer le concours de ce dernier, en raison de ses remarquables qualités de décision et d'énergie. De son côté, l'ex-agha des Hamyane, que la mesure prise à son encontre réduisait à l'inaction, devait supporter avec impatience le joug des Français. Aussi, à peine Si Mâamar ben Cheikh eut-il donné le signal du mouvement en razziant les Oulad Nehar, que Si Slimane ben Kaddour s'évadait. Il prit la fuite dans la nuit du 11 au 12 avril 1873, en emmenant

(1) Pièces 14, 19, 20 et 21. — Histoire de l'insurrection des Oulad Sidi-ech-Cheikh, loc. cit. — Documents sur le Nord-Ouest Africain. T. II., loc. cit.

sa femme, ses enfants et les membres de la famille de son cousin campés avec lui. Si Slimane ben Kaddour longea la lisière des Hauts-Plateaux et fila rapidement sur Berguent, de manière à rejoindre, sans trop de risques, le chef des Gheraba qui se trouvait à ce moment dans la région de Tafrâta.

Quand le bruit de l'évasion de Si Slimane ben Kaddour se répandit sur le marché de Marnia, le 13 avril, il s'y produisit une assez forte bagarre. On commenta vivement la nouvelle dans les milieux algériens, où elle développait des sentiments d'inquiétude. Les mesures prises, afin de barrer le passage au révolté, intervinrent trop tard pour amener un résultat. Dès qu'on connut la route suivie par Si Slimane ben Kaddour, on dirigea bien les goums de Marnia sur Koudiat Debagh, en les faisant appuyer par un escadron de spahis placé à Sidi-Djabeur, mais il n'était plus temps. On se décida donc à rappeler ces forces le 17 avril ; le goum resta concentré à Sidi Zaher, avec trois postes détachés de 25 cavaliers chacun, le premier chez les Beni bou Saïd, le second à Djorf el Baroud et le troisième à Ras Mouilah. A moins d'engager une expédition au Maroc, la poursuite de l'ancien agha des Hamyane était en effet impossible, puisque, le 15 avril, on signalait déjà sa présence à Gâadet el Grâa, sur les pentes Est de la gada de Debdou, à une centaine de kilomètres à l'Ouest de la frontière.

Si Slimane ben Kaddour avait pu rallier Si Mâamar ben Cheikh sans autre dommage que la perte de son convoi enlevé par les Angad à l'entrée en territoire marocain. Ce convoi se composait d'une quarantaine de chameaux avec une vingtaine de femmes ou d'enfants et sept convoyeurs. L'amel, saisi sans doute d'une plainte de l'intéressé, chercha aussitôt à faire conduire la caravane à Oudjda. Mohammed ould El Bachir s'en mêla également, soit pour en tirer sa part de profit, soit pour exercer les droits de police qu'il s'arrogeait dans toute l'étendue de l'amalat.

Le chef des Beni Snassen envoya sur place un de ses neveux ; celui-ci relâcha les femmes et les convoyeurs, en leur remettant un certain nombre de chameaux chargés, puis, dans la journée du 15 avril, il revint à Oudjda avec les autres animaux. La question ne se trouvait d'ailleurs pas réglée, puisque les Mezaouir (Angad) avaient conservé par devers eux la plupart des objets constituant le chargement du convoi. Seuls les chameaux paraissent avoir été rendus à leur propriétaire au bout de quelque temps.

Devant les agissements des Oulad Sidi Cheikh, qui exposaient le territoire algérien à des attaques, l'inertie de l'amel rendait la défense plus difficile. Cette inertie était d'autant moins admissible, que les Gharabâ étaient nominalement des sujets marocains. Dans ces conditions, le général Dastugue, commandant la subdivision de Tlemcen, crut devoir adresser une sorte d'ultimatum à Djilali ben Gauthebi ; le 17 avril, il somma de prendre toutes dispositions utiles pour mettre nos adversaires hors d'état de nuire ; il lui demanda peut-être aussi de renvoyer le convoi de Si Slimane ben Kaddour, qui nous aurait servi de gage contre celui-ci. L'amel se prétendit malade au moment où il reçut la lettre du général ; il répondit néanmoins de suite et dut, comme d'habitude, se répandre en assurances de dévouement.

Afin d'appuyer la protestation auprès de l'amel, on fit une démonstration armée à la frontière, dans les derniers jours d'avril. Les troupes concentrées dans le cercle de Marnia furent ainsi réparties : un bataillon du 2e zouaves à Gar Rouban, un bataillon du 53e de ligne à Marnia, deux escadron du 2e chasseurs d'Afrique à Sidi Medjahed et deux sections du 3e d'artillerie à Châaba. Le général Dastugue s'établit personnellement à Marnia. Cette manifestation atteignit son but ; nos voisins, très impressionnés, supposèrent que nous allions les punir, à raison de l'aide accordée par eux aux dissidents. Pour détourner la menace, les principaux notables de l'amalat se présentèrent au général, en le priant d'indiquer ses conditions.

Cette démarche des notables eut lieu le 30 avril. Le lendemain, 1er mai, on tint à Marnia une conférence, à laquelle assistaient l'amel et le cadi d'Oudjda, le cheikh Ali Ould Ramdane et plusieurs autres personnages. Les délégués marocains affirmèrent que les populations s'opposeraient, même par la force, aux entreprises des Oulad Sidi Cheikh. L'amel promit aussi de faire cesser les vols commis à tout instant sur notre territoire par ses administrés ; il se porta garant des tribus de son commandement. La discussion close, Djilali ben Gauthebi regagna son poste le 2 mai ; il n'y avait pas à se leurrer sur l'exécution de ses engagements. Le fonctionnaire chérifien n'était pas en situation d'imposer sa volonté ; il manquait totalement d'influence et ne disposait d'aucun moyen de coercition. Malgré tout, l'entrevue de Marnia produisit un excellent effet sur l'esprit des populations algériennes, qui y virent une garantie de sécurité ; elle porta aussi nos voisins à se montrer plus circonspects, par crainte d'un châtiment possible. Les Beni Snassen gardèrent, par la suite, une sorte de neutralité armée vis-à-vis des Oulad Sidi Cheikh. Les troupes françaises rejoignirent les unes après les autres leurs garnisons respectives, à mesure que le retour à l'état normal se précisait.

Quant à Si Slimane ben Kaddour, faute de mieux, il continuait à protester, à propos de l'enlèvement de son convoi, et il avait porté l'affaire devant le Sultan. Il réclamait la restitution de 50.000 francs en argent, de nombreux burnous, haïks, tapis, de selles brodées d'or et de 70 chamelles. Qu'ils aient été honnêtement ou mal acquis, les biens de ce monde lui tenaient à cœur. Le souverain ayant envoyé à l'amel l'ordre de donner satisfaction au plaignant, Djilali ben Gauthebi réunit les représentants des Angad et des Beni Snassen à la grande mosquée d'Oudjda, le 7 juin, et leur donna lecture de la lettre chérifienne. Il y eut une protestation générale contre Slimane ben Kaddour, que les Angad traitèrent de menteur,

en demandant qu'il vint lui-même à Oudjda faire la preuve de ses allégations.

Suivant l'usage, les accusés exagéraient en sens inverse du plaignant ; à les entendre, rien n'avait été volé. Comme conclusion du débat, l'amel et El Hadj Mohammed Ould El Bachir écrivirent au Sultan, que la réclamation de Si Slimane ben Kaddour n'était pas fondée. Notre ennemi perdait son procès et il se trouvait dans l'obligation d'attendre des temps plus heureux pour prendre sa revanche sur nous (1).

LA GARDE A LA FRONTIÈRE

Un conflit entre Marocains à la lisière du territoire des Beni Ouacine

Depuis plusieurs années, le chef des Beni Snassen était en lutte avec El Hadj Mohammed Zaïmi, cheikh de la fraction des Beni Khaled. La rivalité de ces deux personnages prenait parfois un tour violent ; en 1870, elle avait déjà donné lieu à une agitation sérieuse. La querelle recommença dans le courant de 1873 ; les Mezaouïr appuyaient El Hadj Mohammed Zaïmi, mais, quoique désireuses de secouer la tyrannie de Mohammed ould El Bachir, les autres fraction des Angad n'osaient pas se séparer de lui et renforçaient son parti avec leurs contingents. Afin d'empêcher des violations de territoire par les groupements en présence, l'autorité française fut contrainte d'organiser un service de surveillance avec le concours des indigènes des tribus.

Les Mezaouir n'étaient pas très rassurés devant leur terrible adversaire. Au début du mois de septembre 1873, ils campaient à Sidi Ayad, à proximité immédiate de la

(1) Pièces 15, 16, 17, 19, 20 et 21. — Documents pour servir à l'histoire des Hamyane, loc. cit. — Documents sur le Nord-Ouest Africain, loc. cit. — Histoire de l'insurrection des Ouled Sidi-ech-Cheikh, loc. cit. — Oudjda et l'amalat, loc. cit.

frontière ; Mohammed ould El Bachir se tenait dans l'oliveraie d'Oudjda et annonçait à tous qu'il poursuivrait ses ennemis jusque sur notre territoire. Un engagement paraissant imminent, le 3 septembre on massa à Sidi Mohammed El Ouacini 400 chevaux du goum de Marnia, de manière à couvrir les douars des Beni Ouacine installés sur la haute Mouilah, en face de Sidi Ayad. Afin de soutenir le goum, au cas où Mohammed ould El Bachir tenterait de pénétrer chez nous avec des forces importantes, le commandant de la subdivision de Tlemcen réunit à Marnia, le 4 septembre, une petite colonne placée sous les ordres du commandant Bossan et comprenant : deux compagnies du 53ᵉ de ligne, deux escadrons du 2ᵉ chasseurs d'Afrique, deux escadrons du 2ᵉ spahis et une section d'artillerie.

Dans la journée du 5 septembre, après de longs conciliabules entre les principaux personnages des deux soffs, aucune entente ne put être réalisée ; le chef des Beni Snassen déclara qu'il razzierait le lendemain les silos et les douars des Mezaouir. Il écrivit aussitôt aux différentes fractions de son parti de lui envoyer tous les hommes disponibles et le plus grand nombre possible d'animaux de bât ; dans la soirée il disposait déjà de près de 700 cavaliers. De graves incidents étaient à prévoir, aussi le capitaine Boutan, chef du bureau arabe commandant le goum, pria-t-il le chef d'escadrons Brunetière, comandant supérieur de Marnia, de faire partir dans la nuit pour Ras Mouilah la petite colonne qui se trouvait à sa disposition ; le mouvement fut exécuté. Pendant ce temps, le colonel commandant la subdivision de Tlemcen dirigeait sur Marnia 4 compagnies du 53ᵉ de ligne, 4 compagnies du 2ᵉ Tirailleurs et une section d'artillerie ; il venait lui-même s'établir dans cette localité.

Le 6 septembre, à 6 heures et demie du matin, les goums prirent position à Djorf el Baroud et les deux escadrons de spahis à Sidi Ayad. A ce moment, les contingents marocains se disposaient à en venir aux mains. El Hadj Mohammed Zaïmi, avec environ 150 cavaliers des Beni Khaled et des Mezaouir couvrait les silos de Tinialine, à 5 kilomètres de la frontière ; ses fantassins, au nombre de trois à quatre cents, protégeaient les tentes de Sidi Ayad, dont la plupart étaient prêtes à passer en Algérie, en prévision d'un échec certain. Mohammed ould El Bachir, à la tête de 1.200 cavaliers et de quelques centaines de fantassins, occupait les crêtes des mamelons de Tinialine ; ses goums commençaient à descendre les pentes, mais à la vue des nôtres rangés en bataille, ils s'arrêtèrent brusquement. Les événements pouvaient néanmoins se précipiter et amener l'invasion du territoire algérien ainsi que le pillage des tentes des Beni Ouacine. Dans cette éventualité, le capitaine Boutan demanda aux deux escadrons de spahis de Sidi Ayad de le rejoindre à Djorf el Baroud ; il sollicita en même temps du commandant Bossan l'envoi des deux escadrons de chasseurs d'Afrique, destinés à lui servir de soutien à deux kilomètres en arrière.

Le chef du bureau arabe mit à profit l'hésitation des partisans de Mohammed ould El Bachir, pour établir très nettement la situation avec ce dernier ; il lui adressa donc les caïds des Beni bou Saïd et Maâziz, qui le rencontrèrent à son camp, vers 7 h. 45, à l'instant où les escadrons de spahis ralliant Djorf el Baroud se rangeaient en bataille à la gauche du goum. Nos chefs indigènes, fort bien accueillis par Mohammed ould El Bachir, lui firent comprendre que nous avions l'intention formelle de ne pas intervenir dans les démêlés des Marocains, mais que nous ferions respecter la frontière, au besoin par la force. Le chef des Beni Snassen parut satisfait de cette communication ; il fit exprimer au capitaine Boutan son désir d'avoir un entretien avec lui. D'après ses instructions, cet officier ne devait engager aucune négociation ; comme il ne lui était pas possible d'opposer un refus formel, dont Mohammed ould El Bachir se serait offensé, il se retrancha der-

rière les ordres lui interdisant de dépasser la frontière et répondit qu'il recevrait celui-ci avec plaisir à Djorf El Baroud. Pendant ce temps, le commandant Bossan déployait les escadrons de chasseurs d'Afrique sur une petite éminence située en arrière des goums. La vue des forces françaises, prêtes à faire usage de leurs armes, intimida les Beni Snassen.

En présence de la ferme attitude des Français, Mohammed ould El Bachir se rendit compte qu'il n'arriverait pas à razzier les troupeaux des Mezaouir ; il se résigna, en conséquence, à reprendre les pourparlers avec ses adversaires et recourut aux bons offices du marabout de Kerzaz. Après de nombreuses allées et venues entre les deux camps, la réconciliation fut conclue, vers 10 h. 15, moyennant le versement par les Beni Khaled et Mezaouir d'une somme de 5000 francs et de quatre chevaux. En signe de réjouissance, les deux parties se livrèrent à une fantasia effrénée.

Le chef des Beni Snassen, accompagné de quelques cavaliers, alla ensuite rendre visite au capitaine Boutan, à Djorf el Baroud. Cet officier le reçut avec courtoisie et cordialité, en s'excusant de ne pas avoir le loisir de prolonger l'entretien au delà de quelques minutes, parce qu'il devait rejoindre d'urgence le camp de Ras Mouilah. En dépit de notre intervention, qui l'avait empêché d'écraser ses ennemis, Mohammed ould El Bachir ne gardait pas de rancune ; il continuait à se montrer bien disposé à notre égard. Quoiqu'on en ait dit à l'époque, cette démonstration armée constituait, en effet, une véritable intervention, indirecte, il est vrai, mais le chef des Beni Snassen ne pouvait pas donner une autre signification à la pression exercée sur lui, et sur lui seul, par l'autorité française. Cette manière d'agir était d'ailleurs parfaitement justifiée, d'autant que l'amel, auquel incombait le maintien de l'ordre dans son commandement, ne faisait pas le moindre geste pour mettre ses administrés dans l'impossibilité de vider leur querelle sur notre territoire. Dans ces conditions, il importait, avant tout, d'éviter une collision qui aurait contraint les Français à employer la force, afin d'interdire une violation de frontière préjudiciable aux Beni Ouacine.

Les populations algériennes n'étant plus menacées, par suite de l'accord intervenu entre les belligérants marocains, la colonne française rentra à Marnia le 9 septembre ; on la licencia le lendemain et les troupes qui la composaient retournèrent à Tlemcen.

Pendant que se déroulaient ces événements, des indigènes des deux partis avaient pénétré en territoire algérien, dans le but de ne pas prendre part au conflit. Les Arara, du soff de Mohammed ould El Bachir, s'étaient établis à Sidi Bou Djenane, chez les Achache, et quatre douars des Mezaouir, du soff d'El Hadj Mohammed Zaïmi, avaient planté leurs tentes au Menaceb-Kiss, chez les Msirda. Ces gens ne paraissant pas vouloir se soumettre aux conditions imposées pour leur séjour en Algérie, un officier du bureau arabe de Nemours se rendit sur les lieux, avec les contingents du cercle, et procéda à leur expulsion. A quelque temps de là, dans les premiers jours d'octobre, El Hadj Mohammed Zaïmi vint se présenter au général commandant la division, qui était de passage à Marnia, et lui demanda asile sur notre territoire. Le cheikh des Beni Khaled ne se fiait pas à la parole de Mohammed ould El Bachir ; il craignait pour sa sûreté. Il fut fait droit à sa requête ; on l'autorisa à résider sur la rive droite de la Tafna avec sa famille. (1)

Les précautions contre un retour agressif des Oulad Sidi Cheikh

Les Oulad Sidi Cheikh Gheraba restaient toujours un sujet de préoccupation pour les autorités françaises, même quand ils se tenaient à une certaine distance de la fron-

(1) Pièces 10, 18, 20 et 21. — Oudjda et l'amalat, loc. cit.

tière. Ces perturbateurs n'étaient jamais assez loin pour que les tribus algériennes n'aient pas à redouter leurs attaques ; il ne fallait d'ailleurs pas compter que les Marocains leur barreraient le passage, malgré les engagements pris à la conférence du 1er mai 1873. Après l'évasion de Si Slimane ben Kaddour et sa jonction avec si Maâmar ben Cheikh, les Gheraba demeurèrent quelque temps chez les Oulad El Hadj, dans la vallée de la moyenne Moulouya; ils se fixèrent ensuite plus au sud, dans le pays des Beraber.

A la suite d'une action diplomatique du gouvernement français, le Makhzen donna l'ordre aux Oulad Sidi Cheikh de s'éloigner de l'Algérie. Le Sultan Mouley Mohammed mourut sur ces entrefaites, le 11 septembre 1873, alors que cet ordre n'avait pas encore reçu un commencement d'exécution. Les troubles, qui se produisirent à l'avènement de Mouley el Hassane, firent ajourner cette question. On doit aussi reconnaître que nos adversaires se souciaient peu des prescriptions du Sultan du Maroc ; à rechercher des garanties de cette nature on perdait son temps. L'illusion entretenue par les promesses du gouvernement chérifien ne fit pourtant pas négliger complètement les réalités pratiques; comme il était nécessaire d'assurer la sécurité des douars pendant la période des labours, on plaça une petite colonne d'observation à Sidi Zaher, le 11 octobre. Cette colonne comprenait une compagnie du 53e de ligne et un escadron du 2e Chasseurs d'Afrique.

Vers la fin de l'année 1873, on procéda à une nouvelle réorganisation administrative de la région frontière. Le cercle de Sebdou fut reconstitué par la réunion des annexes d'El Aricha et de Sebdou ; le capitaine Mohammen ben Daoud en prit le commandement. On transforma, d'autre part, le cercle de Nemours en annexe rattachée au cercle de Marnia, dont le commandant supérieur était alors le chef d'escadrons Brunetière. L'action politique étant moins divisée, ce dernier, bien secondé par le chef du bureau arabe, le capitaine Boutan, put obtenir des résutats intéressants à l'égard du Maroc.

Si l'on continuait à se défier, avec raison, des agissements des Oulad Sidi Cheikh, ceux-ci ne devaient néanmoins plus reparaître dans le Tell. Les Gheraba recommencèrent la campagne contre nous en 1874, mais ils tournèrent leurs efforts contre le Sud. Le 11 mars, Si Slimane ben Kaddour tomba sur nos tribus au Sud de Géryville ; il recommença le 13 juin en attaquant les Trafi campés au bord du chott Chergui. Nos goums poursuivirent la bande des assaillants et la dispersèrent ; l'ex-agha des Hamyane fut blessé dans cette affaire et Si Maâmar ben Cheikh y trouva la mort. Le frère de ce dernier, Si Allal ben Cheikh, prit le commandement des Gheraba et il l'exerce encore aujourd'hui; c'était à l'époque un enfant de douze ans, aussi Si Slimane ben Kaddour s'attribua-t-il une sorte de régence. Deux ans plus tard, en 1876, l'intervention du chérif d'Ouezzan amena Si Slimane ben Kaddour à établir ses campements aux alentours de Fez ; l'Algérie se trouvait ainsi débarrassée de ce dangereux voisin. Le recours au Sultan, à propos des Oulad Sidi Cheikh, détermina un changement radical dans l'orientation de la politique marocaine ; on allait désormais substituer tout à fait l'action diplomatique à l'action militaire, au prix d'incessantes difficultés. (1)

Commandant L. Voinot.

---

(1) Pièces 13, 20 et 21. — Documents sur le Nord-Ouest Africain. T. II, loc. cit. — Histoire de l'insurrection des Oulad Sidi-ech-Cheikh, loc. cit. — Documents pour servir à l'histoire des Hamyane, loc. cit.

Pièces justificatives

Abréviation : (A. C. M.) Archives du service des affaires indigènes du Cercle de Marnia.

N° 1

Rapport sur la situation politique du Cercle de Nemours

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des Minutes

4 au 11 septembre 1870.

Lors de la visite faite par l'Amel d'Oudjda à El Hadj Mohammed bel Bachir, il a été parlé de la guerre que soutient la France contre la Prusse. Comme ce fait ne m'a toutefois été rapporté que par un seul des émissaires que j'avais envoyés à cette entrevue, il parait dès lors que cette question n'a été abordée que dans un seul des nombreux groupes réunis autour de la maison d'El Hadj Mohammed ould El Bachir et qu'il n'y a pas lieu d'y attacher une grande importance. Il est naturel de croire que les gens des Beni-Snassen ne demanderaient pas mieux que de nous créer des embarras s'ils en trouvaient l'occasion. Les précautions sont prises pour nous tenir au courant des tendances qui pourraient se manifester chez eux.

Jusqu'à présent, je crois qu'il n'y a dans leurs allures rien de sérieux à signaler. (1)

....

(1) Quelque temps après, le chef des Beni Snassen évitait de prendre un engagement envers les Ouled Sidi Cheikh, qui le sollicitaient d'agir contre nous.

« Il y a une huitaine de jours environ, Si Kaddour ben Hamza « a écrit au cheikh des Beni Iznassen pour lui demander l'appui « de son concours pour l'expédition qu'il dirige contre nous ; il « paraît certain qu'El Hadj Mohammed Ould Bachir lui aurait « refusé son appui, lui donnant pour raison qu'il ne pouvait en« trer en campagne que sur un ordre émané du Sultan du Ma« roc. »

Rapport du commandant supérieur du Cercle de Marnia au commandant de la subdivision de Tlemcen, du 3 novembre 1870, n° 278 (A. C. M.) Registre des minutes.

L'attitude du chef des Beni Snassen était néanmoins assez énigmatique. C'est ainsi que le même officier écrivait, le 30 octobre 1870, à Tlemcen, sous le n° 271 :

« Les gens qui me rapportent des nouvelles des Beni Iznassen « me disent tous : les Beni Iznassen sont calmes, ils ne manifes« tent contre les Français aucun sentiment hostile, mais il est « bien difficile de savoir ce que Mohammed Ould Bachir a dans « son cœur. »

(A. C. M.) Registre des Minutes

Les relations avec le Maroc n'ont d'ailleurs provoqué aucun incident fâcheux au cours de l'année 1870 ; les rapports annuels de Tlemcen, Marnia et Nemours sont dénués d'intérêt au point de vue qui nous occupe et cela n'a rien qui doive surprendre.

Pendant la première partie de l'année, la région Nord a bénéficié de l'effet moral obtenu par la colonne de Wimpffen. Cette colonne a opéré, du 29 mars au 7 mai 1870, dans la vallée du Guir et à Aïn-Chaïr, contre les tribus marocaines qui donnaient asile aux Ouled Sidi Cheikh et autres dissidents algériens.

Après la déclaration de guerre à l'Allemagne et les échecs de Sedan et Metz, il n'y avait pas de raison pour que l'attitude de nos voisins se modifie d'une manière radicale, s'ils n'étaient pas convaincus de l'irrémédiabilité de nos désastres.

N° 2

Rapport du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Colonel commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 81 — 18 mars 1871.

Additionnellement à mes télégrammes en date d'hier et d'aujourd'hui, j'ai l'honneur de vous rendre compte du coup de main qui a été exécuté le 17 mars courant, contre 2 de nos tribus, les Beni Bou Saïd et les Beni Ouassin.

Dans la matinée d'hier, vendredi, un parti d'environ 100 cavaliers pénétrait sur notre territoire par le col de Sidi Djabeur (1) et après avoir détaché une vingtaine de chevaux dans la direction de Gar-Roubau, pour aller rasier le douar des Oulad bou Chita, se jetait à l'improviste sur trois autres douars des Beni Bou Saïd campés aux environs du caravansérail de Sidi Zaher.

A l'approche de l'ennemi, vers 7 heures 1/2 du matin, les trou-

(1) En territoire marocain, à environ 20 kilomètres sud-sud-est d'Oudjda.

peaux sortaient pour aller au pâturage, les bergers donnèrent l'éveil les premiers. Le fils du kaïd ben Ahmed, le nommé Mouzian Ould ben Ahmed, monta aussitôt à cheval avec un de ses oncles et se porta en avant.

Ils aperçurent, bientôt, cinq ou six cavaliers qui se présentèrent à eux en disant « nous voulons la paix, nous sommes des Angad ».

Sur ces entrefaites le goum arriva en entier au nombre de 30 chevaux environ, et l'un des cavaliers ayant sommé Mouzian ben Ahmed de les suivre, et sur le refus de celui-ci, le renversa de cheval d'un coup de pistolet.

Les douars furent aussitôt envahis et se virent enlever tout ou partie de leurs troupeaux.

Quatre hommes furent tués, ce sont les nommés :

Mouzian ould ben Ahmed, fils du kaïd des Beni Bou Saïd ;

Amar ould Mohammed, du douar El Berakena ;

Amar ould el Bachir, du douar El Berakena ;

Mohammed ould Abdallah, du douar El Ghoraba.

Un fut blessé, le nommé :

M'hammed ould Abdallah, du douar El Ghoraba.

Après l'exécution de ce coup de main et pendant que le gros des cavaliers ennemis restait aux environs de Sidi Zaher pour faire filer leurs prises, un groupe de 20 d'entre eux se portaient en avant sur la route de Marnia et surprenaient d'abord une tente des Beni Ouassin (douar Oulad Kaddour) dont le propriétaire, le nommé Charef ould Abdelkader, gardait 6 chameaux. Il fut tué et les animaux enlevés.

Ils arrivaient ensuite jusqu'au douar voisin des Msaïda (Beni Ouassin) dont ils respectaient les troupeaux; ils se firent donner du lait, brisèrent quelques ustensiles de ménage et se retirèrent à la hâte.

Cette agression avait lieu vers 7 heures 1/2 du matin. La première nouvelle en arriva à Marnia à huit heures, et presque aussitôt après on vit les Beni Ouassin avec leurs troupeaux se replier sur Marnia pour se réfugier en arrière dans la montagne.

J'envoyai de suite en reconnaissance dans la direction de Sidi Zaher, M. le Chef du Bureau arabe accompagné de 4 spahis.

Cette reconnaissance rentra à midi 1/2, après avoir constaté les faits relatés plus haut. Elle avait poussé jusqu'au caravansérail de Sidi Zaher, avait visité les douars rasés, puis ayant suivi quelque temps les traces du goum ennemi, s'était assurée qu'il avait évacué complètement le pays, emmenant ses prises avec lui et se retirant en toute hâte dans la direction du col de

Sidi Djabeur, entre Oudjda et Gar Rouban. D'après les divers renseignements que j'ai recueillis jusqu'à ce jour, les auteurs de cette agression appartiennent aux Beni-Guil, aux Beraber et aux Beni bou Zeggou.

Ils seraient partis de Ras-el-Aïn des Beni Mathar, au nombre de 500, tant cavaliers que fantassins, avec Si Mamar ould Sidi Cheikh, à leur tête.

Pendant que l'infanterie et une partie de la cavalerie restaient au col de Sidi Djabeur et chez les Beni Hamdoun et Beni Hassan dont ils ont rasé quelques douars, le reste de la cavalerie pénétrait chez les Beni Bou Saïd et se jetait sur la zaouïa de Si Hamed ben Miloud des Oulad N'har. (1)

El Hadj el Arbi serait resté à Djebel Sidi Labed avec une réserve.

Il faut pour s'expliquer l'audace avec laquelle ces dissidents ont exécuté leur coup de main, admettre qu'ils ont été enhardis par l'absence du goum de Marnia. Ils étaient probablement guidés par des gens des Angad.

Le fils du kaïd des Beni Bou Saïd, jeune homme de 19 à 20 ans, que celui-ci avait désigné pour aider son kalifa pendant son absence, s'éclairait cependant avec soin. A plusieurs reprises, entre autres, le 16 au matin, je l'avais fait venir à Marnia pour lui recommander la plus grande surveillance, car il ne me paraissait pas impossible qu'il fût surpris. Il me communiquait tous les jours les nouvelles rapportées par les éclaireurs postés de divers côtés et principalement au col de Sidi Djabeur. Mais ces derniers n'ont pu, je crois, prévenir à temps de l'arrivée de l'ennemi, car depuis le départ du goum, leur service se faisait à pied.

Ce même jour, vendredi, vers 10 heures du matin, le kaïd des Beni Ouassin reçut une lettre envoyée d'Oudjda par Cheikh Ali Ould Ramdan dans laquelle ce dernier le prévenait qu'il apprenait que les Oulad Sidi Cheikh venaient de raser la zaouïa de Si Ahmed ben Miloud et se dirigeaient, dit-on, sur les Beni Bou Saïd.

Le Kaïd monta aussitôt à cheval et suivi de 8 cavaliers, les seuls qui lui restassent, parvint à atteindre ceux des dissidents qui emmenaient les 6 chameaux pris au nommé Charef ould Ab-

(1) Les Oulad Sidi Ahmed ben Miloud constituaient une fraction maraboutique vivant généralement avec les Beni Bou Hamdoun de la région d'Oudjda. Aujourd'hui, il ne reste plus que deux tentes de cette fraction chez les Beni Bou Hamdoun, les autres sont installées chez les Oulad Nehar d'El Aricha.

delkader, cité plus haut ; ceux-ci abandonnèrent trois de ces animaux et s'enfuirent avec les trois autres.

En résumé les douars razzés sont les suivants :

Douar Berakera (celui du kaïd) ;
El Ghoraba ;
Ayadam ;
Oulad bou Chita ;
Chez les Beni Ouassin ;
Une tente des Oulad Kaddour.

....

N° 3

Rapport du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Colonel commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 82 — 20 Mars 1871.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance de nouveaux renseignements au sujet des événements du 17 mars courant, qui ont déjà fait l'objet de ma dépêche en date du 18 du même mois n° 81.

Toutes les nouvelles que je reçois, de diverses sources, s'accordent à dire que le goum qui a razzé les Beni Bou Saïd était conduit par Si Mamar Ould Sidi Cheikr en personne.

El Haddj el Arbi aurait dirigé l'agression contre les tribus marocaines et serait resté au delà de notre frontière.

Un homme originaire des Beni Bou Saïd, et demeurant chez les Oulad-el-Abbès (1) a certifié, au kaïd des Beni Bou Saïd, que lorsque le goum ennemi est arrivé chez les Oulad-Abbès, un indigène de cette tribu, le nommé El Haddj el Aroussi, était monté à cheval et avait conduit Si Mamar jusqu'aux douars campés à Sidi Zaher.

Le même Bou Saïd prétend qu'un douar campé chez les Oulad el Abbès et dont les habitants se rattacheraient à la famille des Oulad Sidi Cheikr, aurait envoyé tous les fantassins avec le goum de Si Mamar, chez les Beni Bou Saïd qui ont remarqué, en effet, quelques hommes à pied parmi leurs agresseurs.

Les Djaouna et Oulad el Abbès marocains ont été razzés mais le cheikh de ces derniers étant allé implorer El Haddj el Arbi lui-

(1) Fraction des Angad.

même, lui disant qu'ils étaient sujets du même sultan, toutes les prises qu'on avait faites sur eux leur furent rendues.

Les Beni Hamdoun et Beni Hamelil n'ont pu rentrer en possession de leurs troupeaux parce que le marabout, dit-on, leur aurait reproché d'avoir donné asile chez eux à la Zaouïa de Si Ahmed ben Miloud.

On me dit de plusieurs côtés que lorsque El Haddj el Arbi était campé à Oglat-Cedra, il a écrit à l'amel d'Oudjda pour lui annoncer qu'il allait faire des razzias sur les tribus françaises et qu'il ne ferait aucun mal aux tribus marocaines.

L'amel aurait répondu qu'il ne l'empêcherait pas de marcher contre les tribus françaises, mais à la condition qu'il ne s'arrêterait point chez les Angad, afin d'éviter des troubles.

C'est le lendemain de cette réponse que les Beni Bou Saïd auraient été attaqués.

Aujourd'hui, si les bruits qui circulent sont exacts, El Haddj el Arbi serait encore à Ras-el-Aïn des Beni Mathar (1).

Les Beni Ouassin, rassurés par la présence, à Sidi Zaher, de l'escadron de spahis et des goums de Tlemcen et de Marnia commencent à reprendre leurs anciens campements dans la plaine.

Les rapports des patrouilles et des éclaireurs, envoyés à la frontière, ne me signalent rien d'inquiétant de ce côté. Néanmoins, une entente entre El Haddj el Arbi et les Marocains n'est pas impossible à prévoir, et il serait à craindre, si elle se réalisait, qu'ils ne marchent ensemble contre les nôtres (2).

(1) « Si El Haddj el Arbi et Si Mamar sont actuellement campés à Ras-Tiouli, le gros des troupes est à Oglat-Cedra. La tribu marocaine des Beni Yala craignant d'être attaquée s'est réfugiée dans la montagne. »

Confirmation d'un télégramme du commandant supérieur du Cercle de Marnia au Commandant de la Subdivision de Tlemcen, du 21 mars 1871, n° 85.

(A. C. M.) Registre des minutes

Tiouli est une plaine au sud d'Oudjda et à l'ouest de Sidi-Aïssa.

(2) « Le Kaïd Ben Ahmed a vu, à Oudjda, le chef des Beni Iznassen ; celui-ci lui a dit qu'il soupçonnait les Angad d'avoir attiré El Haddj El Arbi et Si Mamar pour razzier les tribus françaises, aussi voulait-il les châtier, mais l'amel s'y est opposé en faisant remarquer qu'il devait attendre des ordres de l'Empereur du Maroc auquel il a été rendu compte. El Hadj Mohammed Ould el Bachir est reparti avec son goum pour rentrer chez lui. Le caïd des Beni bou Saïd affirme que les Oulad Abbès et autres Angad ont pris part à la razzia. »

Confirmation d'un télégramme n° 90, du 23 mars 1871, du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Commandant de la Subdivision de Tlemcen.

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 4

Confirmation d'un télégramme du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Colonel commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 95 26 Mars 1871.

Je vous ai toujours dit la vérité, vous connaissez la situation et nos ressources et vous pouvez juger.

Certainement, il y a beaucoup d'émotion partout, et cela est facile à comprendre, mais il y en a peut-être un peu plus dans l'esprit du capitaine de Roll qu'ailleurs.

J'ai vu cet officier hier à Sidi Zaher et lui ai donné connaissance de notre position en l'engageant à ne se replier que lentement sur Marnia, où sous les canons de la redoute il n'aura plus rien à craindre.

On ne peut faire occuper Sidi Zamer à moins d'une force considérable d'infanterie avec de la cavalerie française ; ce point au milieu de la plaine n'est qu'un avant-poste de Marnia. Nous n'avons pas d'obusier de montagne.

Si vous avez 150 mobiles, envoyez-les nous au plus tôt.

Je vais vous envoyer des nouvelles qui ne sont pas très rassurantes (1).

---

(1) « Si Kaddour est arrivé à Krenag el Aada hier, samedi, ou « avant-hier soir.

« El Haddj el Arbi, Si Mamar, les Beni Guil et autres doivent « faire leur jonction avec Si Kaddour, demain, à Krenag el Aada, « pour se porter de là tous ensemble, dit-on, soit sur les tribus « de Sebdou, soit sur celles de Marnia. »

Confirmation d'un télégramme n° 96, du 26 mars 1871, du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Commandant de la Subdivision de Tlemcen.

(A. C. M.) Registre des Minutes

« L'ordre a été donné aux goums et aux 2 escadrons de spahis « de se replier sur Marnia, ils arriveront au plus tard à 8 heures. »

Confirmation d'un télégramme n° 97 du 26 mars 1871 du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Commandant de la Subdivision de Tlemcen.

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 5

Rapport mensuel du Cercle de Nemours sur les nouvelles politiques

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des Minutes

Supplément au rapport de Mars 1871.

L'exposé de la situation politique du district de Nemours pendant le mois de Mars était terminé quand arriva le 17 au soir, la nouvelle du coup de main effectué dans le district de Marnia, par une partie des dissidents, sous les ordres de Sidi El Arbi Ould Sidi Cheikh ben Taïeb. Après avoir longé la frontière marocaine, en razziant les douars qui se trouvaient sur son chemin, ce chef marocain pénétra tout d'un coup chez les Beni Bou Saïd, enleva leurs troupeaux, fit main basse sur le douar des Ouled Kaddour, appartenant à la tribu des Beni Ouassin. Ces derniers épouvantés abandonnent leurs campements et se retirent, les uns sous les murs de Marnia, les autres dans les montagnes difficiles des Djebala. L'alarme commence à se répandre dans la tribu des Achache, limitrophe des Beni Ouassin ; le caïd, craignant surtout une attaque de ses voisins marocains, les Beni Drar, demandait à se reporter en arrière. On le rassura en l'engageant à se maintenir dans ses campements, afin d'éviter le désordre que ne manquerait pas de produire, dans les autres tribus, un mouvement de retraite. D'ailleurs on savait que Sid el Arbi, à la suite de sa pointe chez les Beni bou Saïd, s'était retiré précipitamment, emmenant ses prises. Les Beni Snassen, après avoir mis en sûreté leurs troupeaux dans les montagnes, s'étaient jetés à la poursuite des dissidents, leur tuèrent quelques hommes et leur enlevèrent 5 juments.

Bien que cet événement ait mis de l'agitation dans les tribus de Nemours voisines du District de Marnia, il n'a été suivi d'aucun fait regrettable ; les populations se sont rassurées et l'ordre a été rétabli promptement ; mais il est certain que l'arrivée des troupes annoncées dernièrement produirait le meilleur effet.

N° 6

Rapport du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Colonel commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 153 — 24 Avril 1871.

Additionnellement à mon télégramme en date de ce jour, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance quelques faits et quelques renseignements relatifs à l'attitude des populations marocaines voisines de la frontière.

Cette attitude qui paraissait satisfaisante ces jours derniers, me semble mauvaise aujourd'hui et divers indices me font croire que les tribus du Maroc sont activement travaillées par les émissaires de Si Kaddour, et qu'elles commencent à se préparer à entrer en lutte contre nous dans le cas où les événements leur seraient favorables.

Je ne pense pas que leurs chefs ni les gens influents parmi elles partagent encore les intentions hostiles à notre égard, mais ils peuvent se laisser déborder par les gens de désordre.

....

Malgré la présence d'un piquet d'infanterie, le marché de Marnia a été troublé, à deux reprises différentes, hier et aujourd'hui...

....

Une correspondance active et certaine a lieu entre l'amel d'Oudjda et Si Kaddour dont les rekkas (1) arrivent journellement dans cette ville. J'ignore encore le motif de cette correspondance.

Un homme d'Oudjda est venu aujourd'hui, avertir le caïd des Beni bou Saïd que les Beni Isnassen se préparaient à nous attaquer.

Bien que je n'ai pas encore eu le temps de contrôler l'exactitude de cette nouvelle arrivée ce matin, je crois ne pas devoir la passer sous silence et vous la donner sous toutes réserves.

Enfin, les indigènes marocains répètent avec plus d'arrogance que jamais que la puissance des Français est anéantie, qu'ils n'ont plus de troupes et plus d'argent, que leur papier-monnaie est sans valeur et qu'il n'est même pas accepté par eux.

---

(1) Courriers.

Quoique la tranquillité règne toujours sur la frontière et que les rapports de nos tribus avec celles du Maroc soient toujours bons, les divers indices qui précèdent peuvent devenir plus graves et je n'ai pas voulu dans les circonstances actuelles, négliger de vous les communiquer.

N° 7

Rapport du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Colonel commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 267 — 4 Juillet 1871.

....

Le 3 Juillet, vers 2 heures du matin, Chikr Ali Ould Ramdan (1) prévenait Sahéli ould bou Bekeur (2) que les Oulad Sidi Chikr devaient razzer dans la journée ou le lendemain les douars des Beni Ouassin. Ce dernier prévint aussitôt le bureau arabe et le caïd des Beni Ouassin.

En même temps que ces renseignements nous parvenaient à Marnia par l'intermédiaire de Saheli (2) nos éclaireurs nous signalaient l'arrivée d'un goum nombreux par le col de Djerada et la plaine des Angads.

Les douars des Beni Ouassin installés dans le voisinage du bois de Bethaimt (3) se replièrent aussitôt vers Marnia et les Oulad Maïder et les Oulad Barkrtaoui seuls ont été atteints, au moment où ils pliaient bagages, par l'ennemi qui est tombé sur eux de toute la vitesse de ses chevaux.

Le goum des Beni Ouassin et les spahis du bureau arabe ont été lancés à la poursuite de l'ennemi, ils ont pu réussir à reprendre quelques chameaux. Dans cette première affaire, nous avons eu 5 hommes tués parmi les gens du goum. De son côté, l'ennemi a perdu trois hommes et deux chevaux, et un prisonnier lui a été fait.

Malgré l'avance de l'ennemi les nôtres continuèrent la poursuite et ils furent rejoints dans la journée par 50 hommes du 1er escadron de spahis commandé par le sous-lieutenant Giemel, et par le goum des Beni bou Saïd commandé par le caïd Ben Ahmed ould Si Laradj.

---

(1) Cheikh d'Oudjda.

(2) Le fils du cheikh des Mehaïa.

(3) Le bois de Bethoum (térébintes) à quelques kilomètres ouest de Marnia.

La poursuite fut poussée jusqu'à Sid-Yahia et à cet endroit nos caïds rencontrèrent l'Amel Djoudjda (1) à la tête de 80 à 100 cavaliers de son Makrzen ; croyant à une intervention favorable de ce chef marocain, nos gens, à bout de force et accablés par la chaleur, cessèrent de poursuivre l'ennemi qui, d'ailleurs, était déjà à une assez grande distance.

Il est certain que, quelques instants avant l'arrivée de nos contingents, l'amel avait eu une entrevue avec Sidi el Ala et que cette entrevue avait eu pour seul résultat de faire rendre aux Mahiya les faibles prises qui avaient été faites sur eux et d'abandonner à l'ennemi celles faites sur les Beni Ouassin.

L'Amel Djoudjda (1) s'est alors avancé vers le caïd des Beni bou Saïd pour lui demander ce qu'il venait faire sur le territoire marocain. Ce chef indigène lui répondit qu'il venait essayer de reprendre la razzia dont les Beni Ouassin venaient d'être victimes et pria l'amel de faire pour ces derniers ce qu'il avait fait pour les Mahya. L'amel Djoudjda répondit que les Mahya étaient ses administrés, il leur devait aide et protection, mais que les Beni Ouassin ne le regardaient pas et que c'était à eux à se défendre. Il ajouta même quelques expressions presque injurieuses à l'égard des français et tournait en ridicule la soumission des Beni Ouassin et des Beni bou Saïd à notre autorité. Le caïd Ben Ahmed ould Si Laradj et le caïd des Beni Ouassin eurent la sagesse de ne rien répondre et voyant leurs efforts inutiles ils se retirèrent avec leur goum, laissant à Sidi Yahia l'amel en conférence avec les principaux chefs des Angads.

....

Quant au coup de main, il a été des plus hardis et il a été décidé par Sid el Ala en personne (2). Quant au rôle qui a été joué dans cette circonstance par l'amel Djoudjda et les Angad, je ne crains pas de trop m'avancer en le qualifiant d'hostile à notre égard. En effet, il n'est pas douteux que les Angads aient servi de guide à la colonne ennemie, ils ont été vus et reconnus par nos agents. Le caïd Ben Ahmed O Si Laradj m'affirme que la veille du jour de la razzia, le Kaïd d'Oudjda était bel et bien informé de ce qui devait se passer.

....

(1) Lire d'Oudjda.

(2) « Sid el Ala et Si ed Din dirigeaient le coup de main, à la « tête de deux à trois cents cavaliers et quelques fantassins. »
Confirmation d'un télégramme du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Colonel Commandant la Subdivision de Tlemcen du 4 juillet 1871, n° 268.

(A. C. M.) Registre des Minutes

En présence d'une pareille situation, il est urgent, mon Colonel, de provoquer de l'autorité supérieure des démarches dans le but de faire cesser un état de choses dont il ne peut résulter que des conséquences tout à fait fâcheuses. Il est en effet des plus importants que l'autorité du Sultan soit représentée à Oudjda par un homme qui ne cherche pas à mettre le trouble entre les deux pays et qui n'autorise ni ne favorise les déprédations dont nos tribus sont malheureusement trop victimes depuis quelque temps.

Les pertes des Beni Ouassin dans cette dernière affaire peuvent s'élever à 3.000 ou 4.000 moutons et chèvres, 27 bœufs, et 80 chameaux environ. Il aurait été enlevé, en outre, au caïd des Beni Ouassin un coffre renfermant une somme de 12.000 francs environ.

N° 8

Rapport du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Colonel commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A C. M.) Registre des Minutes

N° 270 — 6 Juillet 1871.

J'ai l'honneur de vous adresser quelques renseignements complémentaires à ma dépêche en date du 4 juillet courant, n° 267, relative au coup de main dirigé contre les Beni Ouassin.

Un homme de Beni Iznassen, le nommé Amar ould el Haddj Mohammed, tient de plusieurs indigènes des Angads, témoins oculaires, qu'une entrevue a eu lieu, le jour de la razzia contre les Beni Ouassin, entre Sid el Ala, Sid ed Din, l'amel d'Oudjda et quelques caïds des Angads.

Dans cette réunion Sid el Ala aurait déclaré qu'il reviendrait pour tenter une nouvelle razzia contre les tribus de Marnia et il aurait prié les Angads de l'avertir en cas de danger et si une forte colonne française était présente à la frontière.

Sid el Ala aurait reçu une réponse favorable et pendant qu'avait lieu cette entrevue une partie des prises faites sur les Beni Ouassin étaient partagées, par lots, entre les principaux chefs des Angads (1).

(1) L'attitude dans cette circonstance de l'Amel d'Oudjda, Boucheta ben Baghdadi, et de certains chefs de son commandement était en effet fort douteuse ; il est probable que s'ils ne nous étaient pas franchement hostiles, ils jouaient au moins double

....

Ainsi, non seulement les Angads ont favorisé par leur attitude et en laissant traverser leur territoire, le coup de main opéré sur les Beni Ouassin, mais encore ils se sont partagés une partie des prises faites sur ces derniers.

Les nouvelles que je reçois de tous côtés me font craindre un nouveau coup de main sur notre territoire ; tous les douars sont groupés à l'est du méridien de Marnia, la compagnie de zouaves, celle de la légion, les deux escadrons de spahis et deux compagnies de la mobile, partent ce soir à 4 heures pour Sidi Zaher sous les ordres de M. le capitaine Letondot. Je donne l'ordre aux goums de se masser à Sidi Zaher de suite sous les ordres du caïd ben Ahmed ould Si Laradj.

J'ai le long de la frontière de nombreux postes d'éclaireurs et je pense que cette première démonstration suffira pour préserver nos tribus de coups de main semblables à celui dont les Beni Ouassin viennent d'être victimes.

---

jeu, ainsi que cela ressort des extraits ci-après des rapports ultérieurs du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Colonel Commandant la Subdivision de Tlemcen. El Hadj Mohammed Ould el Bachir, cheikh des Beni Snassen, et Bou Bekeur, cheikh des Mehaïa, étaient seuls nettement favorables aux Français.

« El Hadj Mohammed Ould el Bachir doit, dit-on, venir à Oudj-
« da très prochainement pour demander aux Angad des explica-
« tions à l'égard des français.

« L'avis général est que c'est le seul homme par lequel nous
« puissions obtenir la restitution des prises faites sur les Beni
« Ouassin. »

(A. C. M.) Registre des Minutes. Rapport du 10 juillet 1871, n° 283.

« Si Bou Cheta a déclaré à cheikh bou Bekeur qu'il ferait
« rendre aux Beni Ouassin les animaux qui se trouveraient
« encore chez les Angad, il a affirmé en outre qu'aucun sujet
« marocain de cette tribu n'était présent dans les rangs de
« l'ennemi... L'amel a promis au cheik des Mehaïa de nous
« avertir à temps si nous étions menacés d'une incursion. »

(A. C. M.) Registre des Minutes. Rapport du 13 juillet 1871, n° 291.

« Un miad auquel ont assisté les Angad et les Beni Snassen
« a eu lieu à Oudjda dans la journée du 20 juillet de ce mois.
« Dans cette réunion El Hadj Mohammed ould el Bachir aurait
« décidé l'Amel bou Chetta à frapper une amende de 2.500 francs,
« répartie entre les diverses tribus des Angad qui ont livré pas-
« sage sur leur territoire au goum de Sid el Ala le 3 juillet
« courant. »

(A. C. M.) Registre des Minutes. Rapport du 25 juillet 1871, n° 316.

N° 9

Rapport annuel du bureau arabe de Tlemcen sur les nouvelles politiques

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des Minutes

Année 1871.

....

La tranquillité du district n'aurait pas été troublée si la présence dans le voisinage de la frontière marocaine des contingents des Oulad Sidi Cheikh Gharaba, réunis bientôt à ceux des Oulad Sidi Cheikh Cheraga, n'était venue dans les mois de février, mars et avril, jeter le trouble parmi nos populations. En effet, les coups de main effectués successivement sur les Oulad En Nehar de Sebdou, les Beni Bou Saïd et les Beni Ouassin (1), *de* Marnia, ont eu un fâcheux contre-coup dans nos tribus.

Ce n'est toutefois que vers le commencement du mois d'avril, à la nouvelle de la marche de Si Kaddour Ould Hamza, au sud de Sebdou, vers El-Aoudj et Ras-El-Ma, que les tribus du Tell du district de Tlemcen, saisies de crainte, se réfugièrent dans les montagnes.

....

Ce n'est que vers le 17 avril, après le brillant combat de Magoura, que ces populations commencèrent à reprendre confiance et regagnèrent peu à peu leurs campements habituels. Depuis, grâce à l'éloignement du marabout, qui était allé se ravitailler au Maroc, dans la plaine de Tafrata, et surtout à l'apparition des troupes régulières arrivées de France, tout est rentré dans l'ordre (2).

---

(1) Le principal coup de main sur les Beni Ouassin a été fait à la date du 3 juillet, et non dans la période de février à avril, comme on pourrait le croire à la lecture de ce paragraphe. (Voir pièce n° 7).

(2) D'après cette rédaction, il semblerait que le calme a été rétabli à la suite du combat de Magoura (17 avril). Or les Oulad Sidi Cheikh ont encore razzié les Beni Ouassin le 3 juillet ; c'est donc postérieurement à cette dernière date que « tout est rentré dans l'ordre. »

N° 10

Rapport annuel du bureau arabe de Nemours sur les nouvelles politiques

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des Minutes

Année 1871.

....

A la fin de décembre 1871 (1870), tout semblait se combiner pour ébranler dans l'esprit des indigènes du district le respect du nom français et faire craindre un soulèvement général : la connaissance de nos malheurs inouis, compliquée de la disparition successive de toutes les troupes et même des dépôts appelés à former des régiments de marche, la diminution considérable du personnel des affaires arabes réduit à des proportions qui ne lui permettait pas d'exercer comme à l'ordinaire une surveillance active à toutes distances, enfin la profonde déconsidération que jetait sur nos moyens d'action la présence d'une [garde] mobile complètement privée d'allures militaires et aussi mal armée que mal équipée.

Ajoutons que la Prusse, qui n'a pas réussi à introduire sur le territoire du district des agents à sa solde, cherchait à soulever contre nous nos voisins du Maroc.

....

Toutes ces causes de soulèvement réunies étaient plus que suffisantes pour faire sérieusement douter du maintien de l'ordre dans le district et sur la frontière.

Dès le mois de janvier, l'attitude du chef des Beni-Snassen, El Hadj Mohammed Ould El Bachir, semble inquiétante (1),

---

(1) D'autre part, Bou Azza ould el Arbi s'était rapproché de la frontière et cherchait à intriguer contre nous.

« Mes émissaires ont également suivi la marche de Bou Azza
« el Arbi ; cet agitateur, après avoir campé dans la plaine de
« Trifa, au milieu de tentes appartenant à des familles des Ouled
« Sidi Cheikh, chez les Haraoua, visita successivement les Beni
« bou Yahi, les Oulad Settout et tout récemment il se rendit chez
« les Sedjâa. Dans toutes ces tribus il se livra à des intrigues
« contre les Français, mais son charlatanisme reste sans résultat
« auprès des gens sensés. »

Rapport mensuel du Cercle de Nemours de février 1871.

(A. C. M.) Registre des Minutes

en même temps que nous remarquons chez quelques familles religieuses du district une réserve de mauvaise augure.

Bientôt enfin des dissensions graves s'élèvent entre diverses fractions des Beni-Snassen, absorbent leur attention et leurs efforts dans des luttes même sanglantes et les détournent, momentanément au moins, de l'idée qu'ils caressent depuis 1859 de prendre contre nous leur revanche.

El Hadj Mohammed triomphe des difficultés que lui ont créées ces agitations soulevée en grande partie par El Hadj Mohammed Ould Zaïmi, chef des Beni Khaled. Peu après, il apprend que la France a conclu la paix avec la Prusse (1) ; cette nouvelle modifie singulièrement ses dispositions à notre égard et il ordonne, sous les peines les plus sévères, le respect de notre frontière.

....

Vers la fin du mois de Mars, un coup de main opéré par un parti Ouled Sidi Chikh sur le district de Marnia, pousse jusque dans les montagnes des Trara de Nemours les tentes des Beni Ouassin. Ce fut l'occasion d'une nouvelle inquiétude dans nos populations ; elles n'ont sans doute jamais redouté l'apparition de Si Kadour Ben Hamza et de Si El Hadj Larbi dans ce pays impraticable à des goums, mais elles pouvaient craindre que le voisinage des dissidents dans la plaine d'Ouchda ne fût le signal d'une levée en masse des Beni-Snassen. L'intelligence d'El Hadj Mohammed en décida autrement et ce chef déclara ouvertement qu'il maintiendrait l'ordre et ne pactiserait pas avec les Ouled Sidi Cheikh. Ses relations difficiles et délicates avec l'amel d'Ouchda, Bou Chetta Ould El Baghdadi ne furent pas sans influence sur la conduite du chef des Beni-Snassen, qui espérait se faire de ses dispositions à notre égard un point d'appui contre son ennemi, déjà et depuis ce moment très peu favorable à notre cause (2). Pendant les mois d'Avril, Mai et Juin, la situation politique se maintient avec des alternatives de hausse et de baisse.

Le combat de Magoura porte un rude coup au crédit des Ouled Sidi Cheikh et nous attache plus solidement El Hadj Mohammed qui, bien informé des intentions pacifiques de l'Empereur du Maroc, se rapproche davantage de nous en voyant arriver une

---

(1) Le traité de Francfort a été signé le 10 mai 1871.

(2) L'amel Boucheta ben Baghdadi a été ainsi noté à Marnia :
« Personnage rusé, intrigant, très hostile à l'autorité française.
« Favorisa l'incursion des Oulad Sidi Cheikh sur le territoire
« du Cercle de Marnia en 1871. » (A. C. M.).

Liste des amels d'Oudjda. Minute. Cet amel a été remplacé en décembre 1871 par Djilali ben Gauthébi.

colonne marocaine chez les Beni Bou Zeggou, pour leur faire payer cinq années d'impôts arriérés ; en même temps, il refuse l'entrée de ses marchés aux Ouled Sidi Cheikh, qui sont aux abois pour leurs ravitaillements.

La tranquillité normale renaissait sensiblement, soutenue d'ailleurs par le bruit partout répandu du retour prochain de nos troupes dont le district était privé depuis plus de huit mois, quand le nouveau coup de main du 3 Juillet, opéré par les Ouled Sidi Cheikh sur les tribus de Marnia, vint jeter un instant le trouble dans les esprits et montrer au grand jour les traîtres agissements de l'amel d'Ouchda (1) et faire douter de nos moyens d'action qui, malgré mille prouesses [promesses], ne paraissaient pas s'améliorer. Néanmoins, El Hadj Mohammed que sa ligne politique poussait à nous être d'autant plus favorable que Bou Chetta Ould El Baghdadi (amel d'Ouchda) nous était plus contraire, continuait à nous garantir la paix.

Enfin, les besoins plus pressants qui avaient prolongé l'éloignement de nos troupes en permirent la réapparition (2) et, comme

---

(1) A propos du coup de main du 3 juillet, on lit dans le rapport sur la situation politique du Cercle de Nemours du 26 juillet 1871.

« La situation politique... va se trouver sensiblement modifiée « par les évènements qui viennent de se produire sur le territoire de Lalla-Marnia. Cette nouvelle a causé une grande émo- « tion dans celles de nos tribus qui sont voisines du district de « Lalla-Marnia. — On dit ici que l'amel d'Ouchda avait con- « naissance des projets des dissidents et qu'il a induit en erreur « l'autorité française sur l'époque à laquelle ils devaient être « mis en exécution. »

(A. C. M.) Registre des Minutes

(2) « Les renforts arrivés à Maghnia, ramènent chaque jour « la confiance dans l'esprit de nos populations. L'entrevue du « colonel commandant la Subdivision, avec l'amel d'Oudjda, et « le chef des Beni Snassen, qui a été fixée au lundi 31 juillet, « préoccupe tout le monde ; on la regarde comme un fait impor- « tant d'où sortira une situation bien définie. »

Situation politique du Cercle de Nemours du 24 juillet au 31 juillet 1871.

(A. C. M.) Registre des Minutes

« La double entrevue de Monsieur le colonel commandant « la Subdivision de Tlemcen avec l'amel d'Ouchda et avec le « chef des Beni Snassen a donné des garanties sérieuses de paix « avec le Maroc. »

Rapport mensuel du Cercle de Nemours d'août 1871.

(A. C. M.) Registre des Minutes

nous l'avions demandé plusieurs fois, nos routes furent à diverses reprises sillonnées par des détachements de la Légion étrangère, des Chasseurs d'Afrique et des Zouaves. La colonne qui fut placée à Marnia et à Sidi Zaher eut pour effet de maintenir désormais Si Kaddour à bonne distance.

Ici se termine cette première période pendant laquelle le moindre incident pouvait tout compromettre ; il appartient d'attribuer surtout à El Hadj Mohammed le fait de la tranquillité de ce district, qui a résisté à tant de dangers. Nous la devons en première ligne à son intelligence qui ne s'est pas laissé séduire par l'espérance d'un succès certain mais probablement de peu de durée, puis à son intérêt dans sa rivalité et son inimitié contre l'Amel d'Ouchda qui vient d'être remplacé, enfin à sa puissance considérable dans la confédération des Ben-Snassen où sa volonté est souveraine.

Dans la deuxième période de l'année, nous jouissons, sans le moindre à-coup, des conditions les plus favorables (1).

N° 11

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 85 — 9 Mars 1872.

Malgré mon vif désir de ne susciter aucun embarras sur notre frontière, je dois vous signaler quelques faits, qui sont de nature à éveiller notre attention.

Depuis deux mois environ des douars marocains des Angads et des Beni Iznassen sont venus s'installer dans le voisinage de la frontière ; à plusieurs reprises quelques douars même ont franchi la limite ; dans ce cas j'ai dû écrire à l'amel d'Oudjda qui s'est empressé d'envoyer quelques-uns de ses cavaliers pour faire rentrer ces douars sur le territoire marocain. Mais vous savez

---

(1) Le rapport annuel de Marnia de 1871 n'a pu être retrouvé dans les archives du Cercle, mais cette lacune est sans importance, car la correspondance de l'année relate tous les incidents intéressants. D'autre part, le rapport ci-dessus de Nemours fait un tableau saisissant, et qui s'applique certainement à tous les districts de la frontière du Tell, de la position délicate dans laquelle se trouvaient les autorités françaises des régions en contact avec le Maroc, pendant la malheureuse guerre franco-allemande.

aussi bien que moi que l'autorité de l'amel est bien faible sur les Angads, et pour ainsi dire complètement nulle sur les Beni Iznassen ; aussi, à peine les cavaliers du caïd d'Oudjda sont-ils partis que les douars reviennent sur les positions dont on les a chassés la veille.

Actuellement je me suis lassé d'écrire à ce sujet à l'amel d'Oudjda qui me répond toujours qu'il va obtempérer à mes justes observations, mais qui n'arrive à aucun résultat, soit qu'il manque de bonne volonté, soit que réellement il soit impuissant à se faire obéir.

Cependant nous ne pouvons, sans montrer une faiblesse qui ne peut que détruire une partie de notre influence sur les populations, supporter que six douars des Angads, à savoir :

Douar Guenafeda ;
Douar El Arrakria ;
Douar Ferarih ;
Douar Ahmed ben Rezzoug ;
Douar Semaïna ;
Douar Oulad Seïda,

qui sont campés, il est vrai, depuis quelques jours sur leurs terrains, dans le voisinage de la frontière, envoient journellement tous leurs troupeaux paître chez les Beni bou Saïd et chez les Beni Ouassin surtout.

D'autre part, un grand nombre de tentes des Beni Iznassen sont campées, les unes sur la frontière, les autres chez les Beni Ouassin, à peu de distance de la limite, et envoient leurs nombreux troupeaux paître sur notre territoire.

Ce sont :

1° Trente tentes environ du douar Azizaïn (Cheikh Ali ou Rabah) campées à El Metega, sur la limite ;

2° Trente tentes environ du douar Gueznaya, campées auprès de Sidi Mohammed el Ouassini, chez les Beni Ouassin ;

3° Vingt tentes environ du douar Arara (Cheikh El Hadj Ahmed) campées à Ghouïrat El Bebouched (1) sur le terrain des Beni Ouassin ;

4° Six à sept tentes du douar Si Ahmed el Miloud, campées à Seheb ben Kelila, sur notre territoire, auprès de la limite ;

5° Trois tentes de caïd Mouley Abd el Kader, campées à Kerkeur Ameur, presque sur la limite ;

6° Enfin les deux tentes du nommé Ahmed ben Mimoun, originaire des Atamna des Trifa ; cet homme a habité longtemps chez les Atamna des Beni Ouassin ; il a été condamné pour vols à un an de prison par la commission disciplinaire de la subdivision de Tlemcen, et il s'est sauvé de Bou Kanifis, il y a deux ans environ ; ces deux tentes sont campées dans les environs de Ghouirat El Bebouche.

(1) Les monticules des escargots.

Je crois que des lettres de nous n'aboutiront qu'à des résultats illusoires et qu'il est préférable que j'aille m'installer pendant quelques jours avec un certain nombre de spahis du bureau arabe et de cavaliers du goum sur deux ou trois points de la frontière ; je suis convaincu que je réussirai à éloigner les douars, mais il est nécessaire que vous m'autorisiez à employer quelques mesures de rigueur, sagement et prudemment limitées, dans le cas d'une résistance quelconque à mes ordres.

Si les douars, une fois éloignés, continuent malgré nous à envoyer leurs troupeaux sur notre territoire il conviendrait, je crois, de prévenir les chefs marocains que nous serons dans la nécessité de saisir ces troupeaux en partie ou en totalité.

Il faut absolument en finir avec cette attitude, par trop sans gêne, de nos voisins du Maroc ; cependant j'attendrai pour agir vos instructions à cet égard.

Quoi qu'il en soit, soyez persuadé, mon général, que j'apporterai dans l'exécution de vos ordres la plus grande prudence et la plus grande modération, mais encore faut-il que nous arrivions à un résultat sérieux, non seulement dans l'intérêt de nos tribus, mais encore et surtout dans le but d'assurer la surveillance et la sécurité de la frontière.

N° 12

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 158 — 1er Mai 1872.

Par votre télégramme du 11 avril, vous m'avez fait connaître que vous écriviez à l'amel d'Oudjda au sujet des douars marocains campés sur notre territoire.

J'ai été informé que l'amel avait effectivement envoyé quelques-uns de ses cavaliers sur les lieux, mais que sept douars seulement avaient exécuté ses ordres. Les autres comprenant environ 30 tentes ont refusé de décamper et sont encore aujourd'hui établis en deça de la frontière

....

M'inspirant des instructions contenues dans votre dépêche du 15 mars, n° 56, et voulant épuiser tous les moyens de conciliation, j'ai écrit à ce sujet à plusieurs reprises à l'amel d'Oudjda. Voyant que mes réclamations restaient sans effet et la plupart des douars encore établis chez nous appartenant aux Beni Iznassen, j'ai cru devoir écrire directement à El Hadj Mohammed Ould El Bachir, mais jusqu'à présent ma lettre (qui pourtant a été envoyée le 20 courant) n'a pas obtenu plus de succès que celles adressées à l'amel d'Oudjda.

Cette situation devient de plus en plus difficile. Je m'attends chaque jour à apprendre qu'une rixe semblable à celle dont je vous rends compte dans ma lettre n° 157, a éclaté entre les Marocains et nos douars des Beni Ouassin.

J'ai l'honneur de vous prier, mon Général, de vouloir bien écrire encore une fois vous-même soit à l'amel d'Oudjda, soit au Cheikh des Beni Iznassen.

Je fais tout mon possible pour maintenir le calme, je ne crains rien de sérieux, mais des rixes seront toujours désagréables (1).

N° 13

Rapport annuel du bureau arabe de Tlemcen sur les nouvelles politiques

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des Minutes

Année 1872.

....

ANNEXE D'EL ARICHA

Il a été créé, au mois de février 1872, à El Aricha, une annexe à la tête de laquelle fut placé le capitaine Mohammed ben Daoud, du 2e régiment de chasseurs d'Afrique (2).

(1) La question n'étant plus traitée dans la correspondance ultérieure, on doit admettre que le Commandant supérieur de Marnia finit par avoir satisfaction.

(2) El Aricha relevait auparavant du Cercle de Sebdou. Depuis l'organisation de 1851, et après le rattachement des Beni Bou Saïd au Cercle de Marnia en 1858, le Cercle de Sebdou comprenait les tribus telliennes des Beni-Snous, Beni Hediel et Oulad Ouriach, les tribus des Angad El Gour et Oulad Nehar qui habitent la lisière du Tell et celle des Hamyane, dont les parcours se trouvent sur les hauts plateaux.

Le cercle de Sebdou n'était en contact avec la frontière algéro-marocaine du Tell qu'au sud-est de la pleine de Minioune, du col de Mechamiche à Sidi Aïssa, c'est-à-dire sur une très faible étendue ; son action politique et militaire s'exerçait surtout vers le sud, dans la région occupée par les Hamyane. Aussi, après avoir occupé El Aricha à différentes reprises, se décida-t-on à y placer une garnison permanente en 1869.

Lorsque le poste d'El Aricha fut érigé en annexe, en février 1872, on ne tarda pas à rendre cette annexe indépendante, en raison de la personnalité de son chef, le capitaine Ben Daoud, du 2e régiment de spahis, sur l'influence duquel on comptait pour réorganiser solidement les Hamyane et améliorer leurs relations avec les tribus marocaines voisines de la frontière. En septembre 1872, le Cercle de Sebdou, amputé des Hamyane, fut transformé en une annexe rattachée directement à la Subdivision de Tlemcen.

Le capitaine Ben Daoud, ayant parfaitement réussi à El Aricha, on reconstitua de nouveau le Cercle de Sebdou en novembre 1873 et on lui en confia le commandement. Cette mesure avait pour but de réaliser l'unité de direction dans une région où les événements du Maroc étaient susceptibles de produire des complications.

Au point de vue de l'étude des relations algéro-marocaines sur la frontière du Tell, cette organisation présente un certain intérêt, bien que n'étant pas en rapport direct avec le sujet traité On verra en effet, dans une notice ultérieure, que le commandant du Cercle de Sebdou fut chargé de traiter certaines questions avec les agents marocains d'Oudjda, alors que, habituellement, c'était le Commandant supérieur du Cercle de Marnia qui avait mission de s'aboucher avec ces agents, quand l'importance des affaires à régler ne nécessitait pas l'intervention du Général commandant la Subdivision de Tlemcen.

Les quatorze tribus des Hamyan furent placés [placées] sous son autorité. Une partie des tentes avaient fait défection au mois d'octobre 1871 et s'étaient jointes à Si Kaddour ben Hamza ; après avoir été surprises à Mengoub, elles furent ramenées à Saïda où à El Aricha, et il leur fut imposé une contribution de guerre.

....

Les tribus marocaines des Douï Menia, des Oulad Djerir, et celles des Amour, fatiguées de prêter un appui à Si Kaddour ben Hamza désiraient [voir] la tranquillité se rétablir sur la frontière ; le 26 juin elles envoyèrent à El Aricha des délégués qui conclurent avec les Hamyan un pacte d'amitié.

Les Beni Guil, les Oulad El Hadj, vinrent à leur tour au mois d'octobre à El Aricha demander d'être compris dans la convention intervenue au mois de juin.

....

N° 14

Rapport annuel du bureau arabe de Nemours sur les nouvelles politiques

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des Minutes

Année 1872.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, les populations du district ont joui de la plus parfaite tranquillité.

....

En somme, il n'y a qu'à se féliciter de la bonne harmonie qui existe entre les populations des deux gouvernements voisins.

Quelques incidents ne peuvent sans doute manquer de se produire entre les habitants des deux pays, mais en général, ils sont réglés sans difficultés entre le commandement de Nemours et le commandement marocain d'Oudjda. Ces incidents ont le plus souvent pour cause déterminante quelques vols effectués au préjudice des indigènes de nos tribus. Justice a été rendue chaque fois que le caïd d'Oudjda, dont l'action sur ses administrés est loin d'être aussi efficace qu'il serait désirable, a pu le faire (1).

De son côté, le commandement de Nemours s'est toujours efforcé de donner satisfaction aux Marocains qui avaient à se plaindre des habitants du district (1).

....

(1) L'amel ou caïd d'Oudjda était alors Djilali ben Gauthebi.
Il se remontra à différentes reprises avec Si Mâamar. Les Oulad Sidi Cheikh n'avaient peut-être pas perdu tout espoir de nouer des intrigues dans l'amalat d'Oudjda.
« Si Maâmar Ould Sidi Cheikh est arrivé le 23 juillet près « d'Oudjda, à Sidi Moussa ben Abdel Ali ; il est campé avec un « douar des Oulad Sidi Cheikh composé d'environ 30 tentes. Le « lendemain il s'est rendu, accompagné de 12 cavaliers, à Oudjda « où il a eu une entrevue avec l'amel de cette ville et le cheikh « des Beni Iznassen, El Hadj Mohammed ould El Bachir. »

(A. C. M.) Registre des minutes

Rapport hebdomadaire du bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques du 31 juillet 1872.
« Si Mamar ould Sidi Cheikh est toujours aux environs d'Oudj- « da à Sidi Moussa ben Abdel Ali. Il a eu plusieurs entrevues « avec l'amel d'Oudjda. »

(A. C. M.) Registre des minutes

Rapport hebdomadaire du bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques du 21 août 1872.

N° 15

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 157 — 13 Avril 1873.

....

La nouvelle de la fuite de Si Slimane a produit sur le marché, qui était considérable, une assez forte nefra (2). Au moment où je vous écris tout est rentré dans le calme (3).

....

N° 16

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 176 — 18 Avril 1873.

....

Le convoi de Si Slimane se composait de 40 chameaux chargés, 20 femmes ou enfants, 7 convoyeurs. Mostefa Ould Hadj Mi-

(1) Le rapport annuel de Marnia de 1872 n'a pu être retrouvé dans les archives du Cercle, mais la correspondance indique qu'aucun événement important n'a, au cours de l'année, troublé les relations de l'Algérie avec le Maroc.

(2) La Nefrâ est une bagarre.

(3) Le goum de Marnia, appuyé par un escadron de spahis, fut lancé à la poursuite de Si Slimane, dès qu'on connut son évasion de Temouchent où il était interné, mais trop tard pour le rejoindre.
« Les goums et le 2e escadron sont rentrés. Je laisse le goum « concentré à Sidi Zaher avec un poste de 25 cavaliers sur la

moun (1) conduisait le tout pour le remettre à l'Amel d'Oudjda (2).

Arrivé chez les Beni Oukil il a écrit deux lettres, l'une à l'Amel, l'autre à Mohammed el Bachir, et s'est arrêté pour attendre les réponses. Lorsque ces dernières lui sont arrivées, il a rendu la liberté aux femmes et aux convoyeurs et leur a donné 19 chameaux chargés.

N° 17

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 17 8 Juin 1873.

....

Mohammed bel Bachir, qui était attendu, est arrivé dans cette ville [Oudjda] avant-hier, 6 juin, dans la soirée.

Hier matin, les représentants des Angad et des Beni Isnassen se sont réunis dans la grande Mosquée et l'amel leur a donné lecture de l'ordre du Sultan de faire restituer à Si Slimane les biens réclamés par lui.

« frontière des Beni bou Saïd, et un de 25 à Djorf el Baroud, et « un de 25 à Ras Maouilah. » Lettre du 17 avril 1873, n° 172.

(A. C. M.) Registre des Minutes

Correspondance du Commandant supérieur de Marnia avec le Général commandant la Subdivision de Tlemcen.

Koudiet Debagh est une hauteur située à la frontière algérienne, à environ 35 kil. sud-sud-est d'Oudjda. Sidi Djabeur se trouve en territoire marocain, sur la ligne Koudiet Debagh-Oudjda et à environ 20 kil. de cette ville.

(1) Neveu d'El Hadj Mohammed ould el Bachir, le chef des Beni Snassen.

(2) Les autorités marocaines intervenaient, certainement à la demande de Si Slimane, pour faire restituer le convoi qui lui avait été enlevé par les Angad.

« Je reçois à l'instant une lettre du caïd des Beni ben Saïd « m'annonçant que dans la journée d'hier, mardi, les Mezaouir « ont remis le convoi de Si Slimane à un fils d'El Hadj Mohammed bel Bachir qui l'a conduit à Oudjda. »

Lettre du 16 avril 1873, n° 165, du commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen.

(A. C. M.) Registre des minutes

Ces biens se composent de 50.000 francs, argent, soixante burnous blancs, trente burnous noirs, soixante et dix chamelles, et une certaine quantité de frach (1), haïks (2) et autres objets, ainsi que des selles brodées d'or.

Les Mezaouir et tous les Angad, rendus solidaires de cette restitution, ont déclaré qu'ils ne reconnaissaient point avoir enlevé les dits objets, et qu'ils se refusaient à faire la restitution ordonnée avant que Si Slimane ne soit revenu lui-même à Oudjda pour prouver que ce qu'il réclame lui a été réellement pris (3).

N° 18

Lettre du Général commandant la Subdivision de Tlemcen au Général commandant la Division d'Oran (4)

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des Minutes

7 Septembre 1873.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous un rapport détaillé sur les événements qui ont eu lieu le 6 septembre, sur la frontière, et qui ont mis fin, pour le moment du moins, au conflit qui avait éclaté dans le commandement d'Oudjda entre les B. Khaled et les Mezaouir d'une part, et El Hadj Mohammed Ould El Bachir, cheikh des B. Iznassen, d'autre part.

Dans la journée du 5, El Hadj Mohammed ould El Bachir,

---

(1) Tapis.

(2) Pièces d'étoffe en laine ou en laine et soie utilisées comme vêtement.

(3) L'intervention du Sultan en faveur de Si Slimane resta sans effet.

« L'amel d'Oudjda et El Hadj Mohammed bel Bachir ont écrit « au Sultan pour lui affirmer que les Mezaouir n'ont rien enlevé « à Si Slimane, que la réclamation de ce dernier n'est pas fondée, et que les Oulad Sidi Cheikh ne sont que des perturbateurs « cherchant à semer le désordre dans tous les pays où ils passent. »

Lettre du 14 juin 1873 du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen.

(A. C. M.) Registre des minutes

(4) On lit en marge du registre : « Ce rapport est celui adressé par la Subdivision à la Division ; il a été fait à Marnia directement. »

campé dans les oliviers qui environnent Oudjda, avait réuni les principaux personnages de cette ville, de ses tribus, des Beni Khaled et des Mezaouir.

Après de longs pourparlers pour arriver à un arrangement, il déclara que toute réconciliation était impossible, qu'il était décidé à faire piller, le 6 au matin, les silos des Mezaouir placés près de la frontière, après avoir chassé les contingents qui chercheraient à les défendre ; qu'il viendrait razzer leurs douars campés à proximité et à l'ouest de Sidi Ayad, point situé sur la frontière et qu'il les poursuivrait même sur notre territoire, s'ils venaient à y chercher un refuge.

Pour réaliser sont [son] projet il écrivit aussitôt à toutes les fractions des Angad marocains et des B. Iznassen de son parti, de lui envoyer tous leurs hommes disponibles et le plus grand nombre possible de bêtes de somme pour enlever l'orge des Mezaouir.

Le chiffre de ses cavaliers s'étant beaucoup accru, dans la journée, il disposait déjà, dans la soirée, d'environ 700 cavaliers.

D'après ces nouvelles qui étaient certaines, le capitaine Boutan, chef du Bureau arabe de Marnia, placé en observation à Si Mohammed El Ouassini, à 12 kilomètres de Marnia, pria le commandant supérieur de faire partir pendant la nuit, pour Ras-Mouïlah, une petite colonne que j'avais réunie le 4 septembre à Marnia et qui se composait de 2 compagnies du 53e de ligne, de 2 escadrons de chasseurs d'Afrique, d'une section d'artillerie et des 1er et 2e escadrons du 2e spahis sous le commandement du commandant Bossan.

Le commandant Brunetière, commandant supérieur du Cercle de Marnia jugea que la présence de la colonne française près de la frontière ne pouvait qu'exercer un bon effet, parce qu'elle démontrerait aux deux partis marocains que nous étions décidés à faire exécuter à leur égard les instructions de l'autorité supérieure, et il fit diriger, le 6 au matin les troupes sur Ras Mouïlah.

Dans la nuit du 5 au 6 je fis partir de Tlemcen pour Marnia 4 compagnies du 53e de ligne, 4 du 2e tirailleurs et une section d'artillerie, afin d'être prêt à parer à toutes les éventualités possibles.

Je me transportai moi-même à Marnia.

Le 6, au matin, les goums de Marnia se dirigèrent sur Djorf El Baroud, point servant de limite entre l'Algérie et le Maroc. Les 2 escadrons de spahis, qui devançaient la petite colonne partie de Marnia, s'établirent à Sidi Ayad.

Dans la nuit de nouvelles tentatives d'arrangement entre les 2 partis avaient eu lieu, mais n'avaient pu aboutir ; aussi dès leur arrivée à Djorf El Baroud, à 6 h. 30 du matin, les goums de Marnia aperçurent dans la plaine, d'une distance d'environ 5 kilomètres, les Marocains disposés pour le combat.

Les cavaliers des Beni Kalled et des Mezaouir, au nombre d'environ 150, étaient réunis près des silos de Tenialin (1) ; ils étaient reliés par de petits postes à leurs campements de Sidi Ayad : ceux-ci étaient eux-mêmes protégés par plusieurs groupes de fantassins. La plupart des tentes étaient pliées pour pouvoir être rapidement chargées sur les bêtes de somme, dès que leurs goums auraient subi une défaite.

Les goums des B. Iznassen commençaient à descendre les pentes de deux petits mamelons situés au Sud-Est des silos de Tinilianin et s'avançaient contre leurs adversaires ; ils n'étaient plus qu'à 3 kilomètres, lorsque, à la vue des goums de Marnia déployés, leur faisant face, la droite appuyée à la frontière, ils s'arrêtèrent brusquement.

Pensant que cet arrêt serait de courte durée et que les événements allaient se précipiter avec une extrême rapidité, le capitaine Boutan demanda au commandant des 2 escadrons de spahis qui étaient à Sidi Ayad de venir le rejoindre. Il prévint en même temps le commandant de la colonne qui était en marche sur Ras Mouilah et le pria de venir avec les deux escadrons de chasseurs d'Afrique s'établir près de la frontière, à 2 kilomètres en arrière de son goum, de manière à se replier plus facilement à Ras Mouilah où devaient s'arrêter les 2 compagnies du 53e et la section d'artillerie.

Les dispositions prises par les Mezaouir et les Beni Khaled pour assurer la fuite rapide, sur notre territoire, de leurs tentes et de leurs troupeaux, la disproportion qui existait entre les forces des 2 partis, permettaient de prévoir que le combat qui allait commencer se terminerait, très promptement, par la défaite des partisans d'El Hadj Zaïmi (2) et par leur fuite désordonnée sur notre territoire. Dans ce cas, les goums des B. Iznassen, excités par le combat et l'appât du gain, n'auraient certainement pas hésité à franchir la frontière pour poursuivre

(1) Lire Tinialine. On dénomme ainsi deux petits mouvements de terrain situés à proximité de la frontière et en territoire marocain, dans la région de Djorf el Baroud.

(2) Notable influent des Beni Khaled en lutte avec le chef des Beni Snassen.

leurs ennemis dans la vallée de la Mouilah, si le goum de Marnia avait été seul chargé de protéger la frontière. Plusieurs douars des Beni Ouassin, 100 tentes environ, qui se trouvaient à ce moment dans la même région étaient exposés à être razziés en même temps.

En raison de ces éventualités presque certaines et pour ne pas permettre à Mohammed Ould El Bachir d'arguer plus tard qu'il avait agi sans connaissance de cause, le capitaine Boutan dût se décider à faire renouveler à ce personnage les déclarations qui avaient déjà été faites au sujet de notre intention bien formelle de ne nous immiscer en rien dans leurs démêlés, mais de faire respecter notre frontière, même par la force, si cela devenait nécessaire.

Il chargea de cette mission les caïds des Beni Bou Saïd et des Mâaziz qui partirent de Djorf El Baroud à 6 h. 45 et atteignirent à 7 h. 15 le camp des Beni Iznassen.

Cette démarche était absolument nécessaire à ce moment car la vue de nos goums seuls n'aurait certainement pas suffi pour décider Mohammed Ould El Bachir à faire respecter notre frontière.

Le Capitaine Boutan a agi en cette circonstance avec la plus grande prudence et s'est conformé rigoureusement à l'esprit des instructions envoyées la veille par M. le Gouverneur Général.

Au moment où les Caïds atteignirent le camp du cheikh des B. Iznassen (7 h. 15) les 2 escadrons de spahis arrivaient à Djorf El Baroud et étaient également rangés en bataille, sur un rang, à la gauche du goum.

Les caïds revinrent à 8 h. 10 et rendirent compte au capitaine Boutan du résultat de leur mission. Ils avaient été très bien reçus par Mohammed Ould El Bachir qui, après leur avoir fait répéter plusieurs fois les déclarations qu'ils étaient chargés de lui faire, avait paru satisfait et les avait priés de manifester au capitaine Boutan son désir d'avoir un entretien avec lui à mi-chemin entre les points où chacun d'eux se trouvait à ce moment.

Cet officier, tout en étant parfaitement décidé à ne pas outrepasser sa mission, jugea qu'il ne pouvait pas répondre par un refus formel qui aurait été considéré comme une offense. Il se borna à faire connaître à El Hadj Mohammed bel Bachir qu'il n'était pas autorisé à passer la frontière, qu'il ne pouvait traiter avec lui aucune question mais que cependant il le recevrait avec plaisir s'il venait le visiter à Djorf El Baroud.

Pendant ce temps les deux escadrons de chasseurs apparaissaient et le commandant Bossan les plaçait sur une petite éminence à 2 kilomètres en arrière des goums.

En présence de ce déploiement de forces et voyant qu'il lui serait impossible de razzer les troupeaux des Mezaouir, El Hadj Mohammed bel Bachir s'était décidé à reprendre les négociations rompues, le matin même, avec ses adversaires. Il leur envoya le marabout de Kerzaz et à partir de ce moment, des parlementaires ne cessèrent de se rendre d'un camp à l'autre. Enfin, à 10 h. 15, la réconciliation était opérée moyennant le don d'une somme de 5.000 francs et quatre chevaux. Depuis ce moment, les feux de fantasia qui avaient commencé dès le début des négociations, redoublèrent dans les deux camps.

Peu après, le cheikh des Beni Iznassen quitta Tenialin et, laissant son goum dans la plaine il s'avança avec quelques cavaliers vers Djorf El Baroud, point servant de limite entre les 2 territoires.

Le capitaine Boutan se porta à quelques pas à sa rencontre avec le caïd des Beni Bou Saïd, lui souhaita la bienvenue, lui répéta, même avant toute demande de sa part, qu'il ne pouvait traiter avec lui aucun question, que la colonne était uniquement chargée de faire respecter la frontière et le quitta au bout de trois minutes en s'excusant de ne pouvoir rester plus longtemps, parce qu'il avait reçu l'ordre de rejoindre sans retard le camp de Ras Mouilah.

Le changement d'attitude du cheikh des Beni Snassen, dans la journée du 6, ne saurait être imputé à la démarche faite près de lui par les caïds des Beni Bou Saïd et des Mâaziz ; il n'a eu, selon moi, d'autre cause que l'arrivée sur la frontière, au moment où les hostilités allaient commencer, d'une colonne assez forte pour protéger notre territoire.

La présence de nos troupes sur la frontière n'avait point et ne pouvait avoir à notre point de vue le caractère d'une intervention ; chez les nations Européennes on attache à une frontière une idée de neutralité stricte ; les Marocains au contraire, dans un moment de collision, croient pouvoir poursuivre leurs ennemis partout où ils se réfugient ; aussi à leurs yeux, et à ceux même des indigènes de nos tribus, la présence de notre colonne a été une véritable intervention de notre part entre les 2 partis ; elle garantissait en effet aux partisans d'El Hadj Zaïmi la certitude de pouvoir, après avoir été battus et en se soumettant à nos conditions, se mettre à l'abri sur notre territoire avec leurs tentes qui étaient alignées à 10 mètres seulement de la frontière.

El Hadj Mohammed Ould El Bachir a interprété au contraire notre arrivée comme lui enlevant tout espoir de châtier ses ennemis comme il le désirait (1).

Quelle que soit, néanmoins, l'opinion des Marocains sur les dispositions que nous avons prises, il est indispensable, dans le cas d'une collision probable au delà de la frontière, de protéger nos tribus contre les vainqueurs, de sorte que nous ne conserverons point, selon eux, une neutralité absolue ; nous paraissons toujours prendre parti pour le plus faible contre le plus fort.

Cette obligation nous sera imposée tant que le gouvernement marocain ne sera pas assez puissant par lui-même pour mettre fin à la situation d'anarchie dans laquelle vivent en ce moment les tribus qui avoisines [avoisinent] l'Algérie.

Vous jugerez peut-être utile, Mon Général, de communiquer ces renseignements au ministre de France, à Tanger pour qu'il puisse, au besoin, éclairer la cour de Fez sur les événements de ces derniers jours.

N° 19

Rapport annuel du bureau arabe de Tlemcen sur les nouvelles politiques

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des Minutes

....

Les événements politiques qui ont eu lieu au commencement de l'année dans la subdivision, la razzia dont les Oulad En Ne-

---

(1) Certains de ses partisans avaient d'ailleurs pénétré sur le territoire algérien avec leurs tentes pour ne pas prendre part au conflit.

« Les Arara, fraction des Beni Drar, partisans d'El Hadj Mo-
« hammed Bel Bachir, et 4 douars des Mezaouir, partisans du
« cheikh des Beni Khaled, venaient planter leurs tentes, les pre-
« miers dans la tribu des Achache à Sidi Bou Djenan, les se-
« conds chez les Msirda, à Menasseb El Kiss. — On leur signifia
« immédiatement les conditions auxquelles l'autorité française
« consentait à leur donner l'hospitalité. Ces Marocains ayant fait
« une réponse équivalant à un refus formel d'exécuter nos ordres,
« un officier du bureau arabe fut envoyé à la frontière avec les
« contingents indigènes du district et força les réfugiés à rega-
« gner leur pays. »

Rapport mensuel du Cercle de Nemours de septembre 1873.

(A. C. M.) Registre des minutes

Ces incidents se passaient au début du mois de septembre.

har ont été victimes de la part de Si Mamar et la fuite de Si Sliman Ben Kaddour ont causé une certaine émotion dans nos tribus ; mais la reddition partielle consentie par Si Mamar à la suite des négociations entamées par le cheikh Hamidan des Sedjaa et la venue de l'amel d'Oudjda (1) à Marnia ont produit un excellent effet sur l'esprit de nos populations. Cette entrevue entre les représentants de l'autorité française et de l'autorité marocaine, a été considérée par les indigènes comme une garantie sérieuse de la sécurité sur la frontière du Tell.

....

N° 20

Rapport annuel du bureau arabe de Nemours sur les nouvelles politiques

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des Minutes

Année 1873.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, le plus grand calme a régné dans les tribus du district (2).

....

Dans les événements amenés sur notre frontière par les rivalités des chefs de la montagne des Beni Snassen, nos populations ont donné des preuves du bon esprit qui les anime en prêtant un concours empressé au commandement local pour faire respecter notre territoire par les partis en présence.

....

Ce n'est que le 14 janvier que la présence du chef des Oulad Sidi Cheikh Gharaba dans le pays des Sedjâa nous a été signalée pour la première fois. Il avait à cette époque une centaine de cavaliers autour de lui. On rapportait qu'il était venu recueillir la ziara dans les tribus arabes des environs de Thaza. Ce n'était qu'un prétexte destiné à masquer ses véritables projets dont le but était de tenter quelque entreprise sur les tribus du territoire Algérien.

---

(1) Djilali ben Gauthebi.

(2) A la fin de 1873, le Cercle de Nemours fut transformé en une annexe, placée sous les ordres d'un officier subalterne, chef de bureau arabe. L'annexe de Nemours releva du commandant supérieur du Cercle de Marnia.

Cette intention devint manifeste quand il se porta vers la fin de janvier dans la puissante tribu des Hallaf où il commença à prêcher la guerre sainte. Pendant le mois suivant, il tenta de gagner à sa cause le chef des Beni Snassen, avec lequel il eut plusieurs entrevues ; mais ses ouvertures furent accueillies avec la plus grande froideur, et il lui fut même signifié que s'il voulait rester dans le pays, il devait cesser ses intrigues. El Hadj Mohammed bel Bachir prit soin à cette époque, de nous faire connaître l'existence et la nature de ses relations avec Si Mâamar, en nous prévenant d'avoir à nous tenir sur nos gardes.

Au mois de mars, le bruit courait que le chef des Oulad Sidi Cheikh du Maroc faisait ses préparatifs pour une expédition dans l'Est, et quinze jours après, il courait sur les Ouled En N'har. La nouvelle de ce coup de main nous est parvenue en même temps que celle de la fuite de Si Sliman Ben Caddour (1). La coïcidence de ces deux événements, les circonstances dans lesquelles ils s'accomplirent, démontrèrent, à ne pas en douter, l'existence d'une entente préalable entre ces deux aventuriers.

Du reste, si ces faits causèrent quelque émotion chez nos voisins, ils n'influèrent d'aucune sorte sur la tranquillité de nos tribus. L'apparition de nos troupes sur la frontière, dans le voisinage d'Ouchda, jeta un instant la panique chez les Beni Snassen qui ne furent rassurés qu'après l'entrevue du général commandant la Subdivision avec l'amel d'Ouchda (2), entrevue qui eut pour résultat principal d'amener l'entente entre les deux gouvernements sur les mesures à prendre en vue de réprimer les désordres du genre de ceux qui venaient d'avoir lieu sur la frontière. Cette démonstraction a également produit une influence salutaire sur les esprits remuants de nos voisins, en leur démontrant que nous étions toujours prêts à châtier celles de leurs tribus qui feraient cause commune avec les ennemis de notre domination.

---

(1) « Les faits qui se sont produits récemment sur notre fron-
« tière de l'Ouest, l'arrivée des troupes françaises à Marnia,
« n'ont pas eu d'autre effet dans le district que d'exciter la cu-
« riosité des indigènes. — Les nouvelles et les bruits qui circulent
« dans le pays ont trait à la fuite de Si Sliman ben Caddour, à
« sa réunion avec Si Mâamar et aux projets que l'on prête aux
« Français d'obliger le gouvernement marocain à mettre ces
« deux aventuriers dans l'impossibilité de troubler la tranquil-
« lité de la frontière des deux pays. »

Rapport sur la situation politique du Cercle de Nemours du 20 au 27 avril 1873.

(A. C. M.) Registre des minutes

(2) Djilali ben Gauthebi.

Le fait saillant qui résulte de l'incident que nous venons de raconter, est l'espèce de neutralité armée que les Beni Snassen ont observée à l'égard des Oulad Sidi Cheikh, qui d'ailleurs, à aucune époque, n'ont réussi à rallier un seul partisan dans les tribus de la montagne.

....

N° 21

Rapport annuel du bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques

(Extrait)

(A. C. M.) Original

Année 1873.

La sécurité de nos tribus a été troublée plusieurs fois cette année par les manœuvres des Oulad Sidi Cheikh dissidents et par les conflits qui ont eu lieu entre les populations marocaines voisines de la frontière.

Dans toutes ces circonstances, elles ont été promptement rassurées par les dispositions militaires qui ont été prises dans le but de les protéger.

Nous allons donner un résumé succinct des événements qui se sont produits.

Si Mammar Ould Sidi Cheikh qui, depuis le mois de juillet 1872, s'était établi sur la limite commune aux amalats d'Oudjda et de Taza, tantôt dans le pays des Oulad El Hadj, tantôt dans celui des Hallaf, avait employé son temps à grouper autour de lui tout ce que les pays environnants renfermaient de tentes des Oulad Sidi Cheikh, des Oulad Abd el Hakem, des Rezaïna, des Oulad Ziad, etc... Au commencement de 1873, il avait réussi à réunir environ deux cents tentes des dissidents.

A partir de ce moment, il devint un danger réel pour nos populations qui, se souvenant des deux razzias dont ils [elles] avaient été victimes en 1871, savaient que les populations marocaines voisines de la frontière laisseraient passer Si Mammar, comme elles l'avaient fait à cette époque, malgré leurs promesses faites à ce sujet. Ce marabout, se dirigeant plus au Sud, tomba, le 6 avril, sur des douars des Oulad En Nehar qui paissaient leurs troupeaux dans le chott (1) et les razza.

---

(1) Le chott Gharbi, au sud-est de Berguent ou Ras El Aïn des Beni Mathar.

Quelques jours après, dans la nuit du 11 au 12 avril, son cousin Si Sliman Ben Kaddour, ex-agha des Hamyan, s'évada d'Aïn Témouchent où il était interné, et alla le rejoindre en longeant les hauts plateaux et en passant par Ras el Aïn des Beni Mathar. Dès que l'on apprit que Si Sliman avait suivi cette route, le goum de Marnia fut dirigé sur Coudiat el Debar, mais il arriva trop tard pour lui barrer le passage et Si Sliman put opérer sa jonction avec Si Mammar (1) à Tafrata, sans autre incident que la prise de son convoi par les Angad qui l'avaient arrêté à sa sortie de notre territoire.

A la suite de ces événements, une concentration de troupes fut ordonnée sur la frontière de l'Ouest et s'effectua dans les derniers jours d'avril.

Le 4e bataillon du 2e zouaves fut placé à Gar-Rouban, le 1er bataillon du 53e de ligne à Marnia, les 1er et 2e escadrons du 2e chasseurs d'Afrique à Sidi Medjahed et deux sections de la 11e batterie du 3e d'artillerie à Blad Chabâa ; Monsieur le général commandant la Subdivision vint lui-même s'établir à Marnia, au centre de ces troupes.

Cette concentration de troupes jeta un grand effroi chez les populations marocaines qui, voyant que nous nous apprêtions à les châtier pour avoir donné asile à nos dissidents et avoir favorisé leurs incursions sur notre territoire, se décidèrent à envoyer leurs principaux personnages à Marnia pour demander à M. le général Dastugue ce que nous désirions d'elles.

L'amel d'Oudjda (2), ainsi que le cadhi de cette ville, le cheikh Ali Ould Ramdhan et plusieurs autres notables, se rendirent à Marnia le 30 avril et eurent le lendemain, 1er mai, la conférence demandée (3).

---

(1) « Si Slimane a rejoint Si Mâamar et se trouvait hier à Ga-« da el Gara au sud de Debdou. »

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen du 16 avril 1873, n° 167.

(A. C. M.) Registre des minutes

Il faut lire Gadet el Grâa au lieu de Gada el Gara. C'est le nom donné aux contreforts est de la gada de Debdou.

(2) Djilali ben Gauthebi.

(3) Après la fuite de Si Slimane, le général commandant la Subdivision de Tlemcen adressa une sorte d'ultimatum à l'amel d'Oudjda, sans doute pour le mettre en demeure d'interdire le territoire de son commandement aux Oulad Sidi Cheikh, et peut être aussi pour lui demander de nous faire remettre le convoi de Si Slimane. C'est ce que semblent indiquer les extraits suivants

Dans cette conférence, l'Amel affirma ses bonnes dispositions à notre égard, se porta garant que les populations de son commandement s'opposeraient, même par la force, aux incursions que les Oulad Sidi Cheikh voudraient faire sur notre territoire et, enfin, il promit de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour mettre fin aux nombreux vols que les Marocains viennent faire sur notre territoire.

Il quitta ensuite Marnia le 2 mai, pour retourner à Oudjda.

Après ces promesses et bien que nous doutions que, le cas échéant, il soit en état de forcer les populations de son commandement à les réaliser, nous n'avions plus rien à exiger, aussi les troupes furent-elles peu à peu renvoyées dans leurs garnisons respectives et, à la fin du mois de mai, tout était rentré dans l'état ordinaire.

....

Depuis plusieurs mois, des querelles avaient éclaté dans les tribus du Commandement d'Oudjda.

....

El Hadj Mohammed Zaïmi, cheikh des Beni Khaled, avait fini par entrer en lutte ouverte avec le cheikh des Beni Iznassen.

Presque tous les Angad étaient désireux de secouer l'autorité de ce dernier, mais la crainte les retenait. Les Mezaouir seuls, embrassèrent le parti d'El Hadj Zaïmi.

Ils étaient campés à Sidi Ayed, à quelques pas de notre frontière.

---

de la correspondance du Commandant supérieur du Cercle de Marnia avec le Général commandant la Subdivision de Tlemcen.

« Conformément à votre dépêche de 9 heures 11 j'envoie immé-« diatement votre sommation à l'amel d'Oudjda, elle lui sera « remise à 1 heure de l'après-midi au plus tard. »

(A. C. M.) Registre des minutes

Télégramme du 17 avril 1873, n° 171.

« Je vous envoie la réponse de l'amel qui vient de m'arriver à « l'instant. Vous la recevrez vers 5 heures. Les spahis qui me « l'ont apportée ont quitté Oudjda ce matin à 9 heures, tout étant « tranquille. L'amel se disait malade et n'a pas causé avec eux, « mais le cheikh Ali leur a dit qu'une lettre partait en même « temps que celle qui vous est adressée, afin de donner aux An-« gad et aux Beni Snassen l'ordre de restituer le convoi de Si « Slimane. »

(A. C. M.) Registre des minutes

Télégramme du 18 avril 1873, n° 175.

C'est certainement cette démarche qui a provoqué la conférence de Marnia du 1er mai 1873.

Le 3 septembre, un engagement était devenu imminent entre les deux partis, et El Hadj Mohammed Ould El Bachir ayant manifesté publiquement, dans un méad (1) tenu à Oudjda, l'intention de poursuivre ses ennemis, même sur notre territoire s'ils venaient y chercher un refuge, le goum de Marnia, fort de 400 chevaux, fut placé à Sidi Mohammed El Ouassini pour faire respecter notre frontière et empêcher les douars des Beni Ouassin, campés sur la haute Mouilah, d'être compris dans la razzia qu'El Hadj Mohammed Ould El Bachir se proposait de faire.

Une colonne composée du 1er et 2e escadrons du 2e spahis, de deux escadrons du 2e chasseurs d'Afrique, de 2 compagnies du 53e de ligne et d'une section d'artillerie fut en même temps réunie à Marnia pour aider au besoin notre goum, si les Marocains essayaient de pénétrer chez nous avec des forces considérables.

Le 5 septembre dans la soirée, des renseignements certains nous ayant appris que l'engagement avait été fixé pour le lendemain, la colonne d'observation fut dirigée sur Ras Mouilah et M. le colonel commandant la Subdivision (2) partit lui-même de Tlemcen avec huit compagnies d'infanterie et une section d'artillerie pour la remplacer à Marnia et la renforcer au besoin.

Le 6, au matin, le goum et les quatre escadrons de cavalerie prirent position à Djorf El Baroud, sur la frontière ; à six kilomètres de là les contingents des deux partis étaient en présence auprès du point dit Tenialin, où sont situés les silos des Mezaouir.

El Hadj Zaïmi avait à peine cent cinquante cavaliers et trois ou quatre cents fantassins échelonnés en arrière pour protéger la fuite de leurs tentes qui étaient prêtes à chercher un refuge sur notre territoire dès que l'engagement, qui ne pouvait aboutir qu'à une défaite pour eux, serait commencé.

Le cheikh des Beni Iznassen couronnait les crêtes de Tenialin avec douze cents cavaliers et quelques centaines de fantassins. Il se mettait déjà en marche pour atteindre son adversaire lorsqu'il s'arrêta en apercevant nos troupes. Voyant qu'il lui serait impossible de razzer les immenses troupeaux de ses ennemis qui étaient prêts à se réfugier sur notre territoire dès que leurs goums seraient repoussés, il se décida, après bien des hésitations, à traiter avec eux, et à leur accorder l'aman, moyennant le paiement immédiat d'une somme de cinq mille francs.

---

(1) Méad ou miad ; réunion.

(2) Sans doute le colonel chargé de l'intérim de la Subdivision, entre le départ du général Dastugue et l'arrivée de son successeur, le général Carteret.

Le résultat que nous nous proposions était atteint, notre frontière n'avait pas été violée et nos populations ne couraient plus le risque d'une razzia. La colonne rentra à Marnia le 9 septembre et le lendemain 10, elle fut licenciée et toutes les troupes repartirent pour Tlemcen.

Quelques temps après, dans les premiers jours d'octobre, El Hadj Mohammed Zaïmi, ne se fiant pas à l'aman qui lui avait été accordé par le cheikh des Beni Iznassen, demanda à M. le général commandant la division qui se trouvait à Marnia, et obtint de lui un asile sur notre territoire.

Il a été interné, avec quatre de ses tentes sur la rive droite de la Tafna.

....

Grâce à l'action diplomatique engagée avec le gouvernement marocain par le Ministre de France à Tanger, les Oulad Sidi Cheikh reçurent l'ordre de s'éloigner de notre frontière. Cet ordre allait sans doute être exécuté et notre sécurité assurée lorsque l'Empereur mourut le 11 septembre.

Les désordres intérieurs qui accompagnent l'avènement du nouveau Sultan et qui sont loin d'être terminés, ne permettent pas à ce dernier de régler aujourd'hui cette question et les incursions des Oulad Sidi Cheikh seront toujours à craindre pour nos populations.

Aussi, une petite colonne d'observation composée d'un escadron du 2e chasseurs d'Afrique et d'une compagnie du 53e de ligne, a-t-elle été placée à Sidi Zaher, depuis le 11 octobre, pour permettre à nos douars de se disséminer dans le pays, afin d'effectuer leurs labours.

Les Oulad Sidi Cheikh ont quitté le pays des Oulad El Hadj (1) où ils étaient demeurés depuis la fuite de Si Sliman et se sont portés plus au Sud, dans le pays des Berabers, mais ils ne sont pas encore suffisamment éloignés pour que nous puissions nous considérer comme complètement à l'abri de leurs coups de main et nous ne pouvons nullement compter (malgré les promesses faites par l'amel d'Oudjda le 1er Mai) sur les populations marocaines qui nous avoisinent pour les empêcher de pénétrer chez nous.

....

Marnia, le 20 Décembre 1873,

Le Chef d'escadrons au 2e Spahis,
Commandant supérieur :
BRUNETIÈRE.

---

(1) Le territoire des Oulad El Hadj se trouve dans la vallée de la moyenne Moulouya, en amont de la gada de Debdou.

LISTE DES ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES

PAR LES AUTEURS ARABES

Ayant été souvent arrêté dans mes lectures par les abréviations, j'ai cru qu'il était utile de publier celles que j'ai rencontrées dans les ouvrages de grammaire, de droit, de *hadîth* et de philosophie. J'ignore si quelqu'un les a déjà recueillies.

أصلا : اص Aucunement.

أنبأنا : انا Nous a rapporté (un حديث).

أخبرنا : انا Nous a informé (d'un حديث).

انتهى : اهـ Fin.

أيضا : ايض Aussi, également.

بعد : ب Après ; placé au-dessus d'un mot, il indique que ce mot doit être lu *après* celui au-dessus duquel est placé un ق .

باطل : ب Faux, absurde.

رجب : ب Redjeb, nom du 7ᵉ mois lunaire.

قرية : ة Bourgade.

التسلسل : التس Enchaînement de propositions sans fin et dans lequel la première s'appuie sur la seconde, et la seconde sur la troisième, etc. Pris quelquefois pour cercle vicieux.

تعالى : تع Qu'Il soit exalté !

تعالى : تعم

حدثنا : ثنا Nous a rapporté (un حديث).

جزء : ج Tome, volume.

الحاج : جَ El-Hâdjdj précédant le nom d'un personnage (Maroc).

جمادى الثانية : ج Djoumâdâ second, nom du 6ᵉ mois lunaire.

جمع : ج Pluriel.

جواب : ج Réponse.

جمادى الأولى : جا Djoumâdâ premier, nom du 5ᵉ mois lunaire.

جمع الجمع : جج Pluriel de pluriel.

ججج : Pluriel de pluriel de pluriel.

تحويل : ح Chez les traditionnistes, changement dans l'*isnâd*.

حقيقة : ح Définition *réelle*.

حينئذ : ح Alors, en conséquence.

حاشية : حش Marge, glose marginale, supercommentaire.

خطأ : خ Faute, erreur.

متأخر : خ Après ; syn. de بعد .

نسخة أخرى : خ [Variante d'après] un autre manuscrit.

الى آخره : الخ Etc. (Maroc).

الى آخره : الخ Etc.

بلد : د Ville.

دقيقة : د Minute.

ذو الحجة : ذ Dhou l-Hidjdja, 12ᵉ mois lunaire.

ذو القعدة : ذا — Dhou l-qa‘da, 11e mois lunaire.

ربيع الثاني : ر — Rabîa second, 4e mois lunaire.

ربيع الاول : را — Rabîa premier, 3e mois lunaire.

رحمه الله : رَح — Que Dieu lui soit miséricordieux !

رضى الله عنه : رضه — Que Dieu soit satisfait de lui !

سؤال : س — Demande, interrogation.

سطر : س — Ligne.

ساعة : س — Heure.

شرح : ش — Commentaire ; quelquefois : شارح commentateur.

شعبان : ش — Chaabân, 8e mois lunaire.

الشارح : الش — Le commentateur.

صفحة et صحيفة : ص — Feuillet. Page.

صفر : ص — Çafar, nom du 2e mois lunaire.

مصنّف : ص — Texte (opposé à commentaire) ; auteur.

صوابه et صواب : ص — Rectification, correction.

صلى الله عليه : صَ — Que Dieu le bénisse !

تصحيح : صح — Corrigé, rectifié. Post-scriptum.

صلى الله عليه وسلم : صلعم — Que Dieu le bénisse et lui accorde le salut !

طبع : ط — Édition de, impression de ; imprimé à, édité à.

الظاهر : الظ — Le sens littéral (d'un texte).

عليه السلام : عم — Que le salut soit sur lui !

موضع : ع — Lieu, endroit.

وحينئذ : وح — Et alors.

قبل : ق — Avant ; placé au-dessus d'un mot, il indique que ce mot doit être lu *avant* celui au-dessus duquel est placé un ب ou un خ.

كذلك : كك — Ainsi.

شوال : ل — Chawwâl, nom du 9e mois lunaire.

لا محالة : لا محه — Nécessairement ; sans aucun doute.

لا نسلم : لا نم — Nous ne concédons pas, nous n'admettons pas.

فلا نسلم : فلا نم — Même sens.

متن : م — Texte (opposé à commentaire).

المحرم : م — Moharram, nom du 1er mois lunaire.

مدرج : م — Inséré ; placé entre deux hémistiches, il indique qu'une partie du mot écrit à la fin du premier hémistiche ou au commencement du second appartient au point de vue de la mesure au premier hémistiche et l'autre partie au second.

مسيحية : م — [Ère] chrétienne, du Messie, de J.-C.

معروف : م — Connu.

ملزمة : م — Feuille imprimée, cahier.

محال : مح — Absurde ; faux ; invraisemblable ; inadmissible ; impossibilité.

للمح et المح : — Voir محال .

المشهور : المش — Ce qui est connu, notoire.

المصنف : المص — L'auteur d'un texte qui est commenté.

المطلوب : المط — La conséquence ; la conclusion ; ce qu'il fallait démontrer ou prouver.

المطلق : المط — L'absolu, le sens absolu.

المقصود : المق	Le dessein, le but qu'on se propose.
ممنوع : مم	Impossible.
بيانه : ن	Voici son explication, sa démonstration.
رمضان : ن	Ramadhân, nom du 9e mois lunaire.
حدثنا : نا	Nous a rapporté (un حديث).
نسخة أخرى : نخ	[Variante d'après] un autre manuscrit.
هجرية : هـ	[Ère] hégirienne, de l'hégire.
انتهى : هـ	Fin.
هذا خلف : هف	Ceci est contraire à l'hypothèse ; ceci est en contradiction avec l'hypothèse.
وحينئذ : وح	Et alors.
وظاهره : وظ	Et d'après son sens littéral.
يقال : يق	On dit, on peut dire.

BEN CHENEB.

Bibliographie

CARCOPINO (Jérôme). — *Virgile et les origines d'Ostie*. — Paris (de Boccard), 1919, in-8°. — 819 pp. 35 planches, cartes et plans. — (Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome). — Fasc. 116.

La tradition classique attribue à la ville d'Ostie une très haute antiquité. Les fouilles effectuées de nos jours, l'examen attentif des textes et des inscriptions ne permettent pas, au contraire, d'en reculer la fondation au-delà du IVe siècle avant J. C. Cette contradiction ne peut être résolue qu'en admettant l'existence, à l'embouchure du Tibre, d'une cité plus ancienne, sur l'emplacement de laquelle les Romains fondèrent Ostie. Le souvenir de cette « *pré-Ostie* » n'avait pas entièrement disparu à l'époque de Virgile, et c'est précisément sur son emplacement que le poète aurait placé le site de la Nouvelle Troie édifiée par Enée, lorsque, après de pénibles pérégrinations, il aborda enfin sur les côtes du Latium.

A cette thèse aussi neuve qu'ingénieuse l'étude des institutions religieuses d'Ostie fournit un substratum solide. Ostie paraît, en effet, avoir été l'un des centres religieux les plus importants du Latium, un de ces sanctuaires fédéraux autour desquels se réunissaient, à époque déterminée, pour l'accomplissement de rites solennels les représentants des peuples de la région. Le culte qu'on y pratiquait, et dont on retrouve les traces jusqu'à la fin de l'époque impériale, était celui de Vulcanus, personnification des « numina » du Tibre et qui, transporté plus tard à Rome, finit par s'identifier avec Juppiter, la divinité suprême du Capitole romain. Il existait, à la vérité, un autre sanctuaire fédéral dans le pays des Laurentes, celui de Lavinium, le seul centre urbain de la région, car la ville de « Laurente » n'a jamais existé que dans l'imagination des érudits, qui en ont vainement cherché l'emplacement. Or l'examen topographique du pays aussi bien que l'étude de l'Eneïde montrent que Lavinium n'a jamais rien eu de commun avec la « Nouvelle Troie ». Si l'on admet, au contraire, que celle-ci était située à l'embouchure du Tibre, les événements, dont le récit remplit les six derniers livres du poème, s'enchaînent avec logique et vraisemblance. Si l'on tient compte, en outre, des caractères particuliers du culte de Vulcanus pratiqué aux embouchures du Tibre mais non à Lavinium, les oracles et les prodiges relatifs à la mission fatidique d'Enée s'expliquent et se réalisent de façon intelligible. Alors disparaissent les obscurités et les contradictions qui ont si souvent embarrassé les commentateurs anciens et modernes de Virgile. Il reste, toutefois, à rechercher les raisons

qui ont déterminé le poète à rejeter l'opinion communément admise, d'après laquelle la ville fondée par Enée à son débarquement en Italie aurait été Lavinium. Ces raisons sont, d'après M. C., d'ordre politique et d'ordre sentimental ; d'ordre politique car l'Enéide est la glorification de l'œuvre d'Auguste, et ce prince projeta la construction d'un port à Ostie (projet qui, d'ailleurs, ne fut exécuté que sous le règne de Claude) — d'ordre sentimental, car Virgile croyait retrouver dans les cultes ostiens sa propre conception philosophique de dieux symbolisant sous des noms variés les principales manifestations de la Divinité. Enfin le choix des bords du Tibre, dont le nom même (Thybris) rappelait le Thymbris de Phrygie, lui permettait d'établir une relation plus étroite entre l'ancienne et la nouvelle Troie et d'affirmer ainsi la majesté et l'éternité de Rome, héritière de l'une et de l'autre.

Ces conclusions, qui renouvellent sur bien des points l'interprétation traditionnelle de l'Enéide, ne seront sans doute pas acceptées sans réserves par les spécialistes. Elles donneront lieu, à coup sûr à de savantes controverses. Mais nous doutons que ceux-là même qui refuseront d'adopter l'opinion de M. C. hésitent à rendre justice à la science et à l'habileté dont il a fait montre. L'auteur, en effet, n'ignore aucun des innombrables travaux publiés en Allemagne, en France, en Italie. Pour étayer ses théories, il recourt aux disciplines les plus variées : linguistique, mythologie, sociologie, archéologie, épigraphie. Il se révèle, à l'occasion, géographe ou même topographe, aussi bien que latiniste ou juriste consommé. Les profanes eux-mêmes apprécieront la pénétration de sa critique, la rigueur de son argumentation, l'élégance avec laquelle il résout les problèmes les plus délicats, la loyauté avec laquelle il pose les questions dans toute leur complexité, la volonté bien arrêtée de ne dissimuler aucune difficulté, et de pousser à fond la discussion. Ils admireront surtout l'aisance avec laquelle il se meut au milieu de l'appareil compliqué des textes, des inscriptions, des commentaires, qu'il domine toujours, qu'il tourne et retourne à sa guise, sans paraître jamais les solliciter. L'érudition de M. C... n'est ni lourde ni pédantesque ; c'est un instrument qu'il manie avec une virtuosité qui confine à l'art.

Aux mérites scientifiques de l'ouvrage, s'ajoutent des qualités « littéraires » qu'on ne trouve pas toujours dans les travaux de ce genre. La thèse de M. C... est un livre « construit ». L'auteur ne s'est pas contenté d'entasser une masse considérable de matériaux, il s'est encore préoccupé de les ordonner d'une façon logique. Le thème fondamental de l'ouvrage posé dès les premières pages se poursuit et se développe harmonieusement ; il n'est jamais étouffé par les digressions que soulève l'examen des nombreuses questions incidentes ; il reparaît toujours au moment opportun

pour rattacher les uns aux autres les divers chapitres du livre. Le lecteur s'achemine ainsi vers la conclusion par des chemins quelquefois tortueux et détournés, mais sans jamais perdre de vue le but que l'auteur se propose de lui faire atteindre. M. C... y réussit d'autant mieux qu'il use d'une langue précise, claire, toujours ferme et sobre, parfois vigoureuse et colorée. Il est, à cet égard, de la lignée des historiens dont Fustel de Coulanges reste le modèle.

La thèse de M. C... fait, en somme, grand honneur à son auteur et à la science française. La Faculté des Lettres de Paris en a reconnu les mérites, en lui décernant la mention très honorable, et en appelant quelques jours après M. C... à occuper une chaire en Sorbonne. Les membres de la Société historique algérienne applaudiront à l'hommage ainsi rendu à la science d'un de leurs confrères, qui a été, durant son séjour à Alger, l'un des collaborateurs les plus dévoués de la *Revue Africaine*, et qui tiendra à honneur de lui conserver son concours.

G. YVER.

ENRICO CERULLI. — *Testi somali*. — Rome, Casa éditrice, 1914. — 40-16 p. in-8°.

La littérature populaire des Somalis, une des nations les plus considérables de l'Est de l'Afrique, vient de s'enrichir par la publication d'un recueil important. M. Enrico Cerulli, déjà connu par la publication de chants amarina (1), nous donne aujourd'hui une collection qui s'ajoutera à celles de Bricchetti-Robuecchi (2), de Schleicher (3), de Paulitschke (4), de Berghold (5), de Reinisch et John (6) et de Kirby (7). Elle se divise en deux parties :

---

(1) *Canti popolari amarici*. Rome, 1916, in-9°. Cf. le compte rendu donné dans la *Revue des Traditions populaires*, t. XXXIII, 1917, p. 190-192.

(2) *Testi somali*, Rome, 1889, in-8°.

(3) *Die Somali-Sprache*, Berlin 1892, in-8°. *Somali-Texte*, Vienne, 1900, in-8°.

(4) *Ethnographie Nord-Ost Afrika*. T. II. *Die geistige Cultur der Danâkil, Gallâ und Somâl*, Berlin, 1896, in-8°, p. 164-179, 253-264 (texte seul).

(5) *Somali-Studien*, s. l. 1897, in-8° ; *Somali-Studien*, Vienne, 1899, in-8°.

(6) *Die Somali-Sprache*. Vienne, 1900, in-4° ; *Der Dschâbârti-Dialekt*, Vienne, 1904, in-8°. *Somâlitexte*, Vienne, 1906, in-8°.

(7) *Specimens of Somali-tales*, *Folk-lore*, t. XV, 1904, p. 316-326 (traduction seule).

1° La première contient les chants populaires appartenant aux divers genres de la poésie somalie : *gabäy*, *gërâr*, *hês*, *hôyhôytan* (1). Des huit *gabäy* qui sont cités, la plus grande partie est consacrée à célébrer les succès remportés sur les Anglais par l'insurrection qui avait à sa tête le Sayid Mohammed ben 'Abd Allah, appelé en somali Wàdàd-ki et en Europe Mad Mullah (le mullah fou): Viennent ensuite six spécimens des *gërâr*, un des *hês* et un des *hôyhôytan*, poème satirique plein d'invectives souvent ordurières. Cet extrait se termine par vingt-deux proverbes parmi lesquels quelques-uns ont une saveur particulière : Celui qui sait le Qorân par cœur et n'en connaît pas l'interprétation est un âne chargé de miel. — Un Bédouin qui entre dans une mosquée, c'est un âne qui entre dans une mosquée. — Le Somali et celui qui ne connaît pas la langue somalie sont ennemis. — L'âne qui jeûne en ramadhan est un âne religieux, mais un âne.

La seconde partie comprend des textes de droit coutumier des Somâlis Marrêhan : ils sont accompagnés d'un commentaire et de rapprochements qui en augmentent l'intérêt.

Cette publication, importante pour le folk-lore et la sociologie, ne l'est pas moins au point de vue philologique. L'auteur a eu soin de relever et d'expliquer les mots qui manquent dans les dictionnaires parus et en particulier celui de Reinisch. On voit qu'il a droit à tous nos remercîments.

René Basset.

Conti Rossini (C.). — I. *Metroe ed Aksum nel romanzo di Eliodoro.* — Rome, Casa édit. italiana, 1919, 7 p. in-8°. — II *Testi in lingua harari.* — Rome, Casa édit. italiana, 1919, 25 p. in-8°.

I Dans le roman grec de *Théagène et Chariclée*, attribué sans grande vraisemblance à l'évêque de Tricca, Héliodore, on trouve à côté d'épisodes sévèrement jugés par Chassang (2), des renseignements qui paraissent authentiques et provenant de source sûre (1). C'est ainsi qu'on voit au § XXVII du l. X (2) des députés des Axiomites (le royaume d'Aksoum en Ethiopie) offrir au roi de Méroé, Hydaspe, à titre d'amis et d'alliés, des présents, entre autres une girafe. Cette entente parait confirmée par un passage de Vopiscus (*Aurélien*, XXXIII) qui nous montre, traînés comme captifs, au triomphe de cet empereur, les Axiomites à côté des Blemmyes et des Eudémons (Yéménites). Mais lorsque Dioclétien, pour contenir les Blemmyes, eut installé les Nouba dans la vallée du Nil (3), des luttes s'engagèrent entre eux et les Ethiopiens. Une inscription trouvée dans les ruines de Méroé mentionne en effet la victoire remportée par un roi d'Aksoum, Sembrouthès, où l'on a voulu reconnaître Ela Aïzana qui consacra par une inscription gravée à Aksoum, ses succès sur les Nouba. M. Conti Rossini estime, avec toute vraisemblance, que Sembrouthès représente plutôt Sënfa-Ar'ed des chroniques éthiopiennes : ce serait Sënfa-Ar'ed II, le père d'Abrëhâ et d'Asbëhâ, sous lesquels eut lieu en Ethiopie la prédication d'Abbâ Salamâ (4).

II Nous n'avons que peu de documents sur la langue du Harar qui n'apparaît dans l'histoire qu'au XIVe siècle, lors des guerres de 'Amda Syon. Dans la collection des manuscrits de Mondon Vidailhet (5), se trouve une chronique du Harar écrite par un musulman appelé Yousef, devenu chrétien sous le nom de Takla-Haïmânot et secrétaire de Ras Mak'uanën. Cette chronique se compose de neuf chapitres, dans lesquels l'ordre chronologique n'est pas toujours respecté et où on relève des anachronismes (6). Le premier traite de l'émir Nour, vainqueur de

---

(1) Ce classement diffère de celui qui est donné par Paulitschke, *Ethnographie Nord-Ost Afrika*, t. II, p. 165 : 1° *wedis*, chants en général, souvent amoureux ; 2° *gabay*, divisés en *gabay-faras*, chants de cavaliers (ou *gabay-gerara*, chants d'hommes) et *gabay-negad*, chants de femmes, souvent alternés ; 3° *gouh*, chants d'amour par excellence et aussi élégies ; 4° *hês*, chants de danses ; 5° *sàb*, chants de danses rythmés par les battements de mains ; 6° *machârât*, chants d'éloges.

(2) *Histoire du roman*, Paris, 1862, in-12°, p. 417-419. Cf. aussi de Salverte, *Le roman dans l'antiquité*, Paris, 1894, in-12° p. 365-369.

(1) Cf. sur les tableaux qu'il a insérés dans son récit, l'ouvrage capital de Rohde, *Der griechische Roman*, Leipzig, 1876, in-8°, p. 450-453.

(2) *Erotici Scriptores*, éd. Hirschig, Paris, 1856, in-8°, p. 404.

(3) Procope, *De bello Presico*, L. I, ch. 19 (*Opera*, éd. Dindorf, Bonn, 1833-1838, 3 vol. in-8°, t. I, p. 103) : Quatremère, *Mémoire sur les Blemmyes*, dans les *Mémoires géographiques et historiques sur l'Egypte*, Paris, 1811, 2 vol. in-8°, t. II, p. 132 ; Révillout, *Mémoire sur les Blemmyes* (*Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions*, t. VIII, IIe partie, p. 386-387.

(4) Cf. mes *Etudes sur l'histoire d'Ethiopie*, Paris, 1882, p. 96.

(5) M. Chaine, *Catalogue des manuscrits éthiopiens de la collection Mondon-Vidailhet*, Paris, 1913, in-8°.

(6) Ainsi p. 49, la chronique nous montre Ahmed Grân se retirant à Gondar, qui ne fut fondée que la quatrième année du règne de Fasiladas, plus de quatre-vingt ans après la mort d'Ahmed Grân. Cf. mes *Etudes sur l'histoire d'Ethiopie*, note 284, p. 293-294.

Galâoudéonos ; le second, de l'imâm Ahmed Grân, son prédécesseur ; le troisième donne la liste des émirs du pays, à partir d''Ali ben Daoud (1637) ; elle s'accorde, sauf pour le dernier nom, avec celle que j'ai publiée d'après le feuillet de garde d'un manuscrit du *Fotouh el Habachah* de Chihâb eddin Ahmed (1). Entre ce dernier émir mentionné ('Abd Allah au lieu d'Ahmed) et l'arrivée des Turks (Egyptiens), c'est-à-dire de 1782 à 1875, il y a une lacune comprenant les règnes de huit princes. Le 4e chapitre traite du dernier émir indépendant qui précéda la conquête égyptienne (18 septembre 1875) ; le cinquième, des gouverneurs égyptiens : Nadi, 'Ali Ridhâ pacha et Ahmed Râmi pacha ; le 6e du dernier émir indépendant, 'Abd Allah, fils de Mohammed ; le 7e des agissements des Anglais dans le pays ; le 8e, des guerres de 'Abd Allah contre le dedjazmâtch Oualde Gabriel ; enfin le 9e, de la conquête de Harar par les Ethiopiens après la bataille de Tchallanko. Ces derniers chapitres ajoutent à ce que nous savons du Harar au XIXe siècle

Ces deux mémoires sont une utile contribution à la connaissance de l'histoire et de la linguistique de l'Ethiopie. En les publiant, M. Conti Rossini a rendu un nouveau service à ces études. Dans une lettre particulière, il m'annonce qu'il doit s'attaquer au problème des Falachas. Nous ne pouvons que souhaiter la prompte apparition de ce travail : nul plus que lui n'est qualifié pour résoudre cette question.

René BASSET.

Ibrahim ibn Sahl, poète musulman d'Espagne : Son pays, sa vie, son œuvre et sa valeur littéraire. — Thèse produite à la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger, par SOUALAH MOHAMMED, agrégé de l'Université, professeur au Lycée et à l'Ecole Supérieure de Commerce d'Alger. 1 vol. in-8°, Alger 1914.

Le poète qui fait l'objet de l'étude de M. Soualah n'a pas laissé une œuvre paraissant considérable, et ses poésies, jusqu'à présent, du moins, n'ont pas été complètement recueillies, soit en manuscrits, soit dans des textes imprimés. Pourtant celles qui restent ont suffi à lui faire une très grande réputation et à rendre son nom populaire dans le monde de langue arabe, aussi bien en Orient que dans l'Afrique du Nord. Il méritait donc, comme l'a fort bien pensé M. Soualah, une étude sérieuse.

Après un *avertissement* qui n'est, en somme, qu'une partie de sa bibliographie ; après l'indication de ses textes et la liste des auteurs dont il s'est servi, ou qu'il a cités (127 ouvrages), M. S.

(1) Cf. ma *Chronologie des rois de Harar*, Paris, 1914, in-8°.

passe à l'étude de son poète : le milieu et l'homme, l'œuvre, la généalogie littéraire d'Ibn Sahl, l'importance de son œuvre, la langue d'Ibn Sahl, la valeur d'Ibn Sahl. Tels sont les titres des différents chapitres de l'ouvrage. C'est un premier débroussaillement dans les fourrés touffus et épineux de l'histoire littéraire arabe de la péninsule espagnole. Cette étude représente assurément un gros effort et le fait de s'y être livré n'est pas sans mérite. Mais il y avait à prévoir beaucoup de difficultés.

Il ne faudrait d'abord point croire, d'après le titre de l'ouvrage, que l'on puisse fournir des renseignemens sur le lieu de naissance du poète. Ce lieu de naissance, on ne le connait pas, pas plus que sa vie : le mystère plane sur sa famille. On sait seulement d'une manière précise qu'il mourut dans un naufrage. On suppose qu'Ibn Sahl (en raison des épithètes accolées à son nom dans les manuscrits) était andalou et de la région de Seville. A ce manque de renseignements precis, l'auteur supplée, dans l'étude du milieu et de l'homme, au moyen de diverses sources d'ordre historique ou littéraire, notamment l'*Essai sur l'histoire des Musulmans d'Espagne*, de Dozy. Mais cet ouvrage s'arrête cent ans avant l'apparition d'Ibn Sahl ; les conditions de vie avaient alors bien changé dans l'Espagne musulmane. Même remarque au sujet du livre du Dr H. Graëtz sur les Juifs d'Espagne, livre dont M. S. a tiré une assez longue digression sur les littérateurs juifs. Les livres d'Ibn Khaldoun, de Zarkechi, de Maqqari, le Kitab al Istiqsa, etc., ont permis à l'auteur de faire un tableau raccourci de la vie politique et litteraire à Séville depuis la conquête musulmane jusqu'à l'époque du poète. Cette digression n'éclaircit en rien la vie du poète et ne supplée pas au manque de renseignements biographiques précis.

L'auteur passe ensuite aux œuvres d'Ibn Sahl dont il énumère les différents genres : Epigrammes, chants d'amour, chants bachiques, poèmes descriptifs, éloges de personnages divers, *mowachchah*. Ce dernier genre est celui où, de l'avis de tous les littérateurs arabes, Ibn Sahl a excellé et qui a établi sa réputation. On l'avait même surnommé le *Ouachchah* de Séville, c'est-à-dire le Sévillan auteur par excellence de cette sorte de poèmes. Ce genre était, en Espagne, essentiellement d'origine locale et, de ce pays, il pénétra dans les autres regions musulmanes d'Afrique et d'Orient. Sur soixante-quatorze pages consacrées aux divers genres traités par Ibn Sahl, notre auteur en consacre deux à l'étude proprement dite de ce genre auquel Hartmann (cité dans la bibliographie de l'auteur) consacre un volume entier.

Pour la généalogie littéraire d'Ibn Sahl il eût peut-être été utile d'expliquer l'extension donnée au sens du mot généalogie. Ici, M. S. continue l'étude des procédés littéraires du poète, procédés communs non seulement à Imrou'lqaïs et à Nabigha adz-Dzobiany qu'il lui attribue comme modèles, mais à tous les

poètes anté-islamiques et à leurs imitateurs des premiers siècles de l'hégire. Quant aux imitateurs directs d'Ibn Sahl tels que Ibn Afîf, Ibn Nobâta, Ibn al Khâtib, ils ne peuvent guère faire partie de la généalogie littéraire du poète.

Le chapitre IV sur l'importance de l'œuvre d'Ibn Sahl et le dernier chapitre sur la valeur d'Ibn Sahl, auraient peut-être gagné à être fondus ensemble. L'auteur se serait sûrement aperçu d'une contradiction. Il nous dit, en effet (page 56) qu'Ibn Sahl a jeté un vif éclat sur la littérature de son temps ; et plus loin (page 191) : « La postérité a conservé quelques fragments de ses œuvres dans les recueils d'un petit nombre de compilateurs. Elle a maintenu son souvenir chez les descendants indolents des Juifs et des Maures andalous. Elle lui a fixé sa place véritable. Elle a donc rendu une sentence équitable *en lui refusant un rang honorable* au sein des chantres immortels de l'humanité. » Les historiens de la littérature arabe, sans exception, le citent cependant comme un des principaux poètes du moyen-âge arabe (1).

L'ensemble de cette thèse, où les œuvres du poète sont mentionnées suivant la méthode usitée dans les catalogues de manuscrits, rendra sûrement de grands services lorsque nous aurons une édition des œuvres d'Ibn Sahl. Mais il sera nécessaire de la compléter par des indications précises sur les manuscrits A et B (de la Bibliothèque Nationale de Paris) que M. S. cite au moins dix fois et qui ne figurent pas dans la bibliographie de l'ouvrage.

A. Cour.

Une élégie andalouse sur la guerre de Grenade (texte arabe publié, traduit, annoté, et commenté). — Thèse complémentaire produite à la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger, par Soualah Mohammed, agrégé de l'Université, professeur au Lycée et à l'École Supérieure de Commerce d'Alger, un vol. in-8°, Alger, 1914.

Cette thèse complémentaire se compose d'une *Introduction* qui est une étude sur l'auteur de l'élégie et sur l'élégie elle-même ; d'un *Avertissement* qui consiste dans une courte notice sur deux ouvrages arabes et la mention de trois ouvrages espagnols ; d'une *Bibliographie*, liste d'au moins quatre-vingt volumes qui ont

(1) Notamment, en France : Huart, *Littérature arabe*, p. 120 ; in 16, Paris, 1912. — Wacyf Boutros Ghali, *Le jardin des fleurs*, essais sur la poésie arabe, avec une préface de J. Lemaître ; pp. 111 et 242 ; 1 vol. in 12, Paris, 1913, édition du Mercure de France.

servi à l'auteur pour l'établissement de sa thèse ; du *Texte* de l'élégie avec notes ; enfin, de la *Traduction* de l'élégie avec un commentaire après chaque vers.

Peut-être, comme pour la thèse précédente, aurait-il mieux valu suivre une méthode plus logique, placer l'étude sur l'auteur et son œuvre après l'avertissement et la bibliographie. Ces deux derniers titres, d'ailleurs, quoique différents, se rapportent au même objet : la bibliographie de l'ouvrage. Les deux chapitres auraient pu, sans inconvénient, être fondus en un seul.

Le texte de l'élégie a été établi avec soin, voyellé, accompagné de notes donnant de nombreuses variantes.

Dans la traduction le commentaire de chaque vers est abondant, sort même parfois du sujet. Et cependant des vers cités dans ce commentaire ne sont pas toujours accompagnés de l'appareil critique ou lexicologique nécessaire. Le manque de références peut laisser le lecteur croire à une traduction tendancieuse Voici un exemple parmi d'autres cas (page 96, vers 38) :

سلام عليكم من بنات عواتق
يسوفهم اللماط فهرا لخلوة

L'auteur traduit : « Salut à vous, jeunes vierges menées de force, par le prêtre, à l'intimité de l'homme ! » Or, il aurait fallu établir que le mot لمّاط signifie *prêtre* et que, par extension logique ou par analogie, on peut donner (comme en arabe vulgaire) au mot خلوة le sens d'*intimité avec l'homme*. Jusqu'à preuve du contraire on est obligé de s'en tenir au sens donné par les dictionnaires et autres ouvrages spéciaux et on peut lire : « Salut à vous, de la part de jeunes vierges menées de force par le *ravisseur* au *cloître* (ou au *couvent*), ou encore dans un *lieu retiré*, un *ermitage*) ». On voit que cette dernière traduction ne donnerait pas au vers la même allure ni la même portée.

En résumé les quelques critiques ci-dessus n'empêchent point les deux thèses de M. Soualah de fournir une bonne contribution à nos connaissances sur l'histoire littéraire arabe de l'Occident.

A. Cour.

Massé (Henri), docteur ès lettres. — *Essai sur le poète Saadi, suivi d'une bibliographie.* — Paris, librairie Paul Geuthner, 1919, un vol. in 8, 271-LVII pages (20 fr.).

Cet ouvrage a été présenté, en janvier 1920, comme thèse de doctorat ès lettres, à la Faculté des lettres d'Alger ; et M. Massé a été, comme on disait autrefois, « reçu avec éloge ». Son œuvre répond en effet à toutes les conditions d'une excellente thèse, selon la conception des Universités françaises : un beau et grand

sujet, un effort de recherche considérable, la preuve de connaissances étendues, des résultats exposés avec art. Ce livre, qui satisfait les érudits, n'est pas écrit que pour eux ; M. Massé a une large culture et un sens littéraire avisé, qui lui ont permis de composer un volume agréable, tout autant que solide et utile. On doit le recommander chaleureusement aux lettrés, qui seraient désireux de connaître la littérature persane à travers l'œuvre d'un de ses plus illustres et de ses plus brillants poètes.

Les cent premières pages sont une biographie de Saadi. C'est un tour de force que de l'avoir écrite si longue, et avec un intérêt qui se soutient jusqu'au bout. Car que savons nous de précis sur la vie de Saadi ? elle n'est faite que d'anecdotes peu sûres que se sont transmises des biographes d'Orient, historiens peu difficiles et conteurs sans scrupules ; ajoutez à cela des menus faits épars dans l'œuvre même du poète, dont on n'est jamais bien sûr s'ils sont d'authentiques événements de sa vie ou bien des récits imaginaires. M. Massé a usé de ces anecdotes et de ces faits avec la prudence qui convenait, et, s'il n'a pu écrire vraiment la vie de Saadi, du moins a-t-il fort habilement reconstitué l'aspect général de son existence, qui fut, somme toute, celle d'un petit bourgeois homme de lettres au XIIIe siècle de l'ère chrétienne. Ce petit bourgeois, à vrai dire, n'était pas casanier ; il passa presque sa vie à voyager, et c'est la philosophie acquise au cours de cette incessante pérégrination à travers tout le monde musulman d'alors, qu'il distilla, sur le tard, dans ses livres. Sans ces voyages, il n'aurait pas été ce que nous le voyons. On sait assez exactement les pays qu'il a connus ; mais on est bien embarrassé à introduire des dates sûres, comme jalons, dans cette vie errante. On ne peut que conjecturer ; M. Massé le fait avec précaution, et ses conjectures sont généralement les plus vraisemblables. Il suit exactement son voyageur sur la carte ; il utilise très ingénieusement ce que nous savons des itinéraires suivis alors ; il confronte les récits du poète avec ceux des voyageurs ses contemporains ; bien souvent il est tout près d'authentiquer ainsi des anecdotes d'abord un peu suspectes. Du moins, il nous permet de nous représenter avec assez de réalité ce que c'était alors que voyager, les spectacles et les aventures qui attendaient alors un voyageur.

Avec le même souci de ressaisir mieux le passé, il replonge la vie de Saadi dans la série des grands événements qui secouèrent alors la Perse, d'abord entamée, puis complètement recouverte par la sanglante invasion mongole. Toutes ces horreurs n'ont d'ailleurs guère laissé de traces dans l'œuvre du délicat poète.

La géographie et l'histoire ont donc permis à M. Massé de constituer un beau et solide cadre à cette vie de Saadi, qui reste, malgré tout, une esquisse aux traits bien incertains. Cette incertitude, que l'on ne doit point avoir l'espoir, semble-t-il, de jamais dissiper, est bien fâcheuse pour un historien de la littérature. Impossible de dater les événements de cette existence, de classer chronologiquement les œuvres, d'éliminer sûrement les histoires menteuses ; impossible, dès lors, d'expliquer l'œuvre par la vie, de marquer les lignes principales d'une évolution intellectuelle, de distinguer des influences, etc. Aussi ne saurait-on faire grief à M. Massé d'avoir isolé la biographie de Saadi en tête de son livre, enfermant ainsi la vie et l'œuvre de son poète dans des compartiments absolument étanches ; la faute en est à la matière même, non à la méthode de l'auteur.

Suit un inventaire précis de l'œuvre de Saadi, d'après l'édition de Calcutta : quatorze recueils purement poétiques auxquels s'ajoutent une série d'opuscules en prose, *Le Gulistan* et un court recueil de facéties, les uns et les autres entremêlés de prose et de vers. En quelques lignes, M. Massé analyse et caractérise ces divers recueils, et notamment : les *Séances mystiques* (en prose), le *Diwân* (treize recueils lyriques : qacidas, moulammaat, ghazals, etc.), le *Çahib-Nameh*, le *Boustan*, le *Gulistan*, ces deux dernières œuvres restant le principal titre de gloire de Saadi.

Tous ces livres ont un fond commun : une forte doctrine morale. C'est cette doctrine que M. Massé reconstitue dans les trois chapitres de sa seconde partie : *L'homme social. L'honnête homme. L'homme de Dieu,* — où nous voyons d'abord les conseils pratiques que donne Saadi sur la façon de se comporter avec ses semblables, puis l'image de l'homme idéal qu'on peut extraire de son œuvre, enfin les fragments de métaphysique rudimentaire que l'on peut y aller chercher. Ce classement — et un classement de cette sorte s'imposait, étant donné le caractère absolument fragmentaire des ouvrages de Saadi — est peut-être un peu plus artificiel et rigoureux qu'il ne serait nécessaire. Sa rigueur logique fausse quelques perspectives. L'ordre même des chapitres, qui paraît un ordre de grandeurs croissantes, nous induit à attacher une grande importance au mysticisme de Saadi ; or, tout ce que nous savons de sa vie, tout ce que nous lisons de son œuvre nous assure que ce mysticisme fut très pauvre, bien superficiel, parfois même, peut-être, peu sincère. Mais enfin le plan adopté par M. Massé, tel qu'il est, et la part faite de ce grossissement inévitable, nous permet de passer en revue commodément les thèmes de la méditation de Saadi. C'est un sage, ami de la nature, indulgent et doux, de la bouche duquel coulent intarissablement les bons conseils et les anecdotes morales, et qui peut apprendre à vivre heureux en des temps troublés, pourvu qu'on consente à renoncer à toutes les joies à peu près de la vie.

Jusqu'à quel point ces idées sont-elles originales ? Ou bien ne sont elles que des lieux communs déjà bien usés dans la Perse du XIIIe siècle — thèmes poétiques ou bien mystiques ? On aurait aimé à le savoir avec quelque précision. M. Massé aurait été

certes bien avisé s'il avait ouvert l'étude littéraire de son auteur par un chapitre sur la place qui revient à Saadi dans l'ensemble de la littérature persane. C'eût été pour lui un jeu de l'écrire ; et son livre en eût reçu, je crois, une plus vive et très heureuse lumière.

La troisième partie de cette étude est consacrée à « l'artiste » qu'a été Saadi, c'est-à-dire à ses habitudes de poète, de styliste ou de versificateur. Comment compose-t-il ses œuvres ? Quels sont les grands thèmes poétiques où il se plaît ? Comment traduit-il sa vision du monde extérieur ? Quelles sont les principales particularités de son style, de sa langue et de sa prosodie ? C'est une riche matière, et l'on pense bien que M. Massé ne l'a pas épuisée dans la cinquantaine de pages qui constituent cette partie de sa recherche. L'étude des moyens d'expression est évidemment un peu sommaire ; ce fut fait à dessein ; le texte actuel des œuvres de Saadi est très mal établi : une sérieuse révision des manuscrits s'impose ; et l'on comprend qu'un critique prudent ne se soit pas attardé à noter des particularités qui sont peut-être bien le résultat de la distraction d'un copiste ou de la négligence conjurée de plusieurs générations de copistes. M. Massé s'est donc borné à quelques traits généraux ; et cette discrétion, ce parti-pris de s'abstenir ne sauraient, en la circonstance, être vraiment blâmés. Mais il est très fâcheux qu'il en doive être ainsi ; car, à tout prendre, Saadi est surtout un poète de la « forme », un virtuose capable d'exécuter de belles variations rythmiques et verbales sur des thèmes généraux et banals ; et c'est, je crois bien, une connaissance intime de sa technique qui, seule, nous permettra d'écrire la formule vraie de son génie.

Une alerte conclusion modèle devant nous l'effigie morale et physique du poète, et marque sommairement sa place dans la littérature universelle.

***

M. Massé est amené, dans sa conclusion, à dire, en quelques lignes, la notoriété que Saadi a eue en France, à partir du XVIIe siècle. Si l'on ajoute à ce passage l'appendice de sa bibliographie intitulé *Saadi et les littérateurs*, et les notices de cette bibliographie consacrées aux traductions françaises de Saadi, on peut entrevoir les linéaments de ce qu'aurait pu être, dans ce livre, un chapitre sur *Saadi en France* — chapitre indispensable dans un livre français sur Saadi, chapitre amusant d'ailleurs et divertissant à écrire, que j'espère bien que M. Massé réserve pour une nouvelle édition.

Il faudra qu'il enrichisse l'inventaire bibliographique, qu'il a commencé, des traces de l'influence de Saadi en France ; il faudra surtout qu'il les cherche dans les publications périodiques du XVIIe au XXe siècle. C'est par des revues littéraires, par de courts articles, bien plus que par des travaux un peu considérables que Saadi a été connu chez nous.

Quelque estime qu'on ait faite, dès les premiers temps, de ce gracieux poète, il est, au fond, depuis trois siècles, resté dans la pénombre. Son œuvre a été présentée de façon si fragmentaire et si incomplète au grand public des hommes de lettres qu'ils ont bien été obligés d'imaginer à demi cet auteur embrumé dans le lointain du temps et de l'espace. On a créé un Saadi français qui ne ressemble guère au Saadi persan.

Les Français ont même, en réalité, et suivant les époques, connu plusieurs Saadi. Au XVIIe siècle, à travers la traduction de Du Ryer (1634) et les *Paroles remarquables, bons mots et maximes des Orientaux* (1694), on a vu surtout en lui un fabuliste, auteur de belles maximes morales, écrites en une langue imagée, avec ces « façons de parler obligeantes » d'Orient, dont on commençait à peine à goûter la saveur, et que M. Jourdain n'entendait pas facilement. Au XVIIIe siècle, l'habitude qu'on prit de faire servir les récits d'Orient à des desseins satiriques et philosophiques modifia complètement ce type. Saadi devint le voyageur philosophe, qui sait et qui ose parler aux rois, un Zadig ; il croit à Dieu certes, mais à un Dieu tellement lointain, tellement rationnel, si peu réel, qu'il devient un concurrent bien désagréable pour le dieu des chrétiens : voilà Saadi philosophe, parlementaire et déiste ! Il était facile dès lors d'imaginer de commodes supercheries, et l'on ne s'en priva point ; Diderot s'est amusé à un pastiche, drôle et très significatif. Il nous montre un Saadi ensoutané, devenu prêtre et sermonnaire, s'évertuant à convaincre un auditoire indifférent ; puis peu à peu gagné par le succès de l'*Encyclopédie*, attiré à la bonne cause, et jetant aux orties ses attributs de derviche ! Un Saadi anticlérical !

Le romantisme renouvela une dernière fois cette image. C'était alors non plus l'Orient « philosophe » qui plaisait, mais l'Orient fleuri, l'Orient des couleurs et des formes. Saadi devint le poète des roses ; jamais son nom ne fut prononcé sans qu'on évoquât le parfum de la rose ; et la rose faisait bien souvent songer à Saadi. Il n'était plus besoin de lire son œuvre ; il suffisait de savoir le sens du mot *Gulistan*, et d'avoir noté, pour des épigraphes futures, quelques citations parfumées à la rose. Cette matière n'était évidemment pas bien abondante ; il n'y a guère, chez Saadi, de cet exotisme rutilant qu'on aima tant au XIXe siècle ; et il avait plu précisément aux siècles précédents, parce qu'il ressemblait beaucoup à un Horace ou à un La Fontaine, parce qu'il n'était pas trop exotique. On le lit d'ailleurs de moins en moins, je crois, dans le grand public, en dépit de quelques tentatives récentes pour le remettre à la mode.

Je me permets d'apporter ma petite contribution à ce chapitre qu'il faut que M. Massé nous écrive. Ces quelques notes sont très incomplètes : je n'ai pas sous la main les livres, et surtout les

collections de revues qui me permettraient de les faire plus longues et plus sûres. Telles quelles, elles serviront déjà de complément à l'appendice bibliographique de son livre.

1697. D'HERBELOT : ajouter articles *Gulistan* et *Bostan*.

1811 : LANGLÈS : reporter cette notice à 1796-1797, date de sa première publication dans le *Magasin encyclopédique*.

DIDEROT : édition Assézat et Tourneux. Ajouter : II, 408 ; IV, 483 (paru dans la *Correspondance littéraire* de Grimm, 1er novembre 1762) ; XVIII, 429 (lettre à Mlle Volland, 1er novembre 1759) ; XVII, 77 (article *Sarrasins* dans l'*Encyclopédie*).

VOLTAIRE. — Edition Moland, XII, 63 (*Essai sur les mœurs*, chap. LXXXII) ; XXIV, 30 (*A M. de *** professeur en histoire*, décembre 1753) ; XX, 617 (*Dictionnaire philosophique* au mot *Zoroastre*).

SAINT-LAMBERT. — Les *Fables orientales en prose* ont paru dès 1769 dans la première édition des *Saisons*.

LE BAILLY. — Il n'y a pas eu un recueil de *Fables* et un de *Fables nouvelles*, mais seulement un recueil de *Fables nouvelles*, paru en 1784, et réédité, tantôt avec des augmentations, tantôt avec des suppressions, en 1811, 1813, 1823.

MADAME ROLAND. — Il existe un autographe de Mme Roland, à la Bibliothèque Nationale de Paris : Nouv. acq. fr. 22.740 ; coll. A. Bixio : *Fables orientales de Saadi : l'homme vrai ; maximes ; le sommeil du méchant ; l'erreur ; le songe ; l'exemple ; le despote ; Aaron Raschild*.

LA CHABEAUSSIÈRE. — Il a composé avec Ch.-G. Etienne : *Gulistan ou le Hulla de Samarcande*, opéra comique en trois actes, musique de Dalayrac (8 vendémiaire, an IV, 30 septembre 1805), 1805 et 1807.

MADAME DE STAËL. — *Delphine* : IIe partie, lettre VI.

DE JOUY. — *L'hermite de la chaussée d'Antin*, 1815. II, 307 (20 sept. 1812) ; III, 110 (27 février 1813) « aventure d'un fakir, rapportée dans le *malomâat* ou recueil d'*échantillons* du philosophe Saadi ».

VICTOR HUGO. — Le manuscrit des *Orientales* contient deux épigraphes de Saadi préparées et non utilisées. — Voir aussi le *Conservateur littéraire*.

NODIER. — *Du fantastique en littérature*, recueilli dans *Contes fantastiques*, 1855, page 8.

A. DE MUSSET. — *Histoire d'un merle blanc* (1842) : dernières lignes.

Pierre MARTINO.

L'art de la dorure et de la reliure (صناعة تسفير الكتب وحل الذهب) par ABOU'L-'ABBAS AHMED BEN MOHAMMED ES-SOFIANI, publié par P. Ricard, avec une introduction et un index des termes techniques. — Fès, Imprimerie Municipale, 1919.

Les arts indigènes étaient, à Fès, dès avant notre venue, en pleine décadence. Notre arrivée qui à tant d'égards bouleversa le pays, exerça d'abord sur ces arts une influence des plus fâcheuses. Les conditions d'existence devinrent telles que le lent et patient travail qu'exigent les belles pièces, autrefois assez rémunérateur, devint tout à fait insuffisant pour nourrir l'artisan ; et, d'autre part, il arriva une clientèle nouvelle, toute prête, trop souvent, à acheter sans discernement n'importe quelle production, pourvu qu'elle lui semblât posséder un cachet suffisamment local. Le résultat fut que les artisans fâsis, comme d'ailleurs tous ceux du Maroc, se mirent à fabriquer très vite des objets de mauvaise qualité et de travail très médiocre : ils perdaient avec une incroyable rapidité les quelques traditions d'art qu'ils avaient péniblement conservées depuis des siècles. Il était temps de réagir. Peu de personnes s'y employèrent avec autant de zèle que M. Ricard, inspecteur des arts indigènes à Fès, qui avait précédemment accompli une œuvre analogue en Algérie. Le résultat de ses efforts est déjà nettement visible pour qui a pu parcourir les souqs de Fès à quelques reprises au cours de ces dernières années ; la comparaison des poteries, par exemple, ou des cuivres ouvragés qui se vendent actuellement, avec ceux que les marchands offraient il y a deux ou trois ans, témoigne que la rénovation — presque la résurrection — des antiques industries artistiques de Fès pouvait être tentée. Et cela est fort encourageant.

Nulle part peut-être M. Ricard n'obtint d'aussi favorables résultats qu'en ce qui concerne la reliure. Il lui appartenait donc plus qu'à aucun autre de publier le manuscrit dont il s'agit ici. Ce n'est pas une œuvre bien longue — dix-neuf pages seulement — mais elle est intéressante. Les traités de ce genre sont fort rares : matière indigne, pensait-on, à mettre par écrit, qu'un manuel de l'artisan. Regrettable discrétion ! Nous donnerions aujourd'hui pour de pareils traités beaucoup des livres de droit ou de religion qui encombrent les bibliothèques marocaines. Bénissons donc l'auteur de ce manuscrit, un maître relieur qui l'écrivit en 1619 de notre ère (hég. 1029). Nous ne savons si, comme il l'espérait, son ouvrage a été utile à ses confrères ; mais il nous apporte, à nous, une précieuse contribution à l'étude des arts mineurs maugrébins au XVIIe siècle. Nous voyons notamment, grâce à lui, que le procédé de la dorure au fer est d'importation relativement récente à Fès ; à son époque, on se servait encore de l'or liquide appliqué au calame.

M. Ricard a voulu, comme Abou'l-'Abbas Ahmed es-Sofiani en

l'écrivant, faire, en publiant ce traité, œuvre utile aux relieurs fâsis ; il leur a dédié son édition. Mais il n'a pas manqué de relever dans un index détaillé les termes techniques, nombreux, et intéressants pour le linguiste.

Cet index est fait avec grand soin, et rendra service. Qu'il soit permis seulement de regretter que l'éditeur, parachevant son travail, n'ait pas joint à ce texte la traduction qu'il a faite certainement pour lui-même. Le volume n'eût pas été beaucoup plus gros, mais eût été plus facilement accessible à beaucoup de ceux qui s'intéressent à l'art musulman.

J'ajoute que cet ouvrage sort des presses de l'Imprimerie municipale de Fès. La vieille lithographie indigène jadis célèbre, et qui ces années dernières a encore édité des ouvrages estimables, mais de moins en moins nombreux, est à la veille de disparaître devant de plus modernes procédés de publication. Cela encore est un signe des temps.

Henri Basset.

P. Ricard. — *Arts marocains : I Broderies* (146 pp., 365 fig., in-fol. Alger-Jourdan, 1918.

Il semble permis d'affirmer que le Maroc a de la chance. Ouvert le dernier à notre influence et à notre curiosité scientifique, il a profité de ce que nous avait enseigné un apprentissage péniblement poursuivi pendant soixante-dix ans dans le reste du grand pays berbère. Les autres provinces de notre domaine nord-africain ont servi d'école aux chefs militaires qui en ont assuré la pacification, aux fonctionnaires civils qui ont régularisé le jeu délicat de ses vieux rouages administratifs, aux savants qui ont entrepris l'exploration de ses ressources, l'étude de son sol et de son peuple. Et combien, par ailleurs, d'activités toutes fraîches, moins averties sans doute, mais aussi moins blasées et moins prévenues peut-être, son mystère n'a-t-il pas tentées de l'autre côté de l'eau !

M. Ricard est de ceux qui ont projeté sur le Maghreb extrême des lumières acquises en Maghreb central. Il doit à l'Algérie une connaissance intime des techniques du tissu ; il lui doit même — j'éprouve quelque satisfaction à le constater — une bonne partie de sa documentation : la plupart de ses pièces d'étude sont empruntées à la collection unique de broderies marocaines que M. Gsell fit entrer au Musée de Mustapha, au temps béni pour les collectionneurs où presque personne ne s'avisait du prix qu'elles devaient atteindre par la suite.

C'est au cabinet de dessin de l'Académie d'Alger qu'ont été exécutés, sous la direction de M. Ricard, les relevés de points qui confèrent à son livre une si grande valeur documentaire. Le Maroc

en revanche lui a permis de localiser les séries, de déterminer l'usage des pièces : coiffures, écharpes, serviettes, parures de lits ou manchons de coussins, de fixer les conditions de leur fabrication et de leur vente, d'enregistrer les noms des éléments décoratifs qui y figurent, bref d'achever de se familiariser avec une industrie aussi variée comme technique que comme style. Grâce à lui, nous distinguons maintenant la broderie de Rabat, de décor compact, où le goût moderne a introduit un audacieux bariolage ; la broderie de Salé, dont les bordures à ornement floral forment des indentations hardies ; la broderie de Fès, si délicate, avec ses crêtes d'arborescences posées sur un robuste soubassement géométrique ; la broderie que les femmes juives d'Azemmour meublent de curieux animaux hiératiques ; la broderie de Tétouan, dont le coloris éclatant et joyeux fait oublier la gaucherie de dessin ; enfin les bandes que l'on dit venir de Chechaouen, dans le Maroc espagnol, d'un style si fier, et dont la couleur sobre se rehausse de panneaux polychromes et d'applications rebrodées d'or.

Toute cette floraison surprenante sortie des harems marocains est désormais fixée, analysée, classée avec une méthode rigoureuse. C'était là le travail le plus urgent. Il restera à rechercher l'origine possible de ces différents genres. M. Ricard a déjà suggéré des rapprochements curieux et les a groupés dans sa conclusion. Les pièces exécutées à Rabat présentent une certaine analogie avec celles qu'exporte l'Extrême-Orient. Les écharpes, les nappes ou les coussins de Salé et de Meknès rappellent les travaux exécutés en Finlande. Le point de Fès pourrait être d'origine balkanique. Les grands rinceaux à chimères d'Azemmour évoquent le souvenir de la renaissance italienne ou espagnole ; mais c'est plutôt à la Russie que font penser les oiseaux stylisés dans d'autres œuvres venant également d'Azemmour. Une parenté probable unit les étamines à fleurs de Tétouan aux rideaux algérois ; tandis que les bandes hiératiques de Chechaouen s'apparentent à l'art hispano-moresque.

Ce sont là des indications que M. Ricard se propose de préciser un jour. On doit le souhaiter, comme on doit désirer de le voir consacrer aux broderies d'Alger une étude pareille à celle-ci.

G. Marçais.

---

de la Martinière (H.). — *Souvenirs du Maroc*. Préface de M. Jules Cambon, de l'Académie française, ambassadeur, gouverneur général honoraire de l'Algérie, avec *héliogravure, carte et itinéraire*. — Paris (Plon). 1919. 8°.

M. de L. est certainement l'un des hommes qui connaissent le mieux le Maroc d'avant le protectorat. Un long séjour à Tanger, l'accomplissement de missions dans les capitales chéri-

fiennes, des voyages poussés par delà l'Atlas jusque dans le Sous encore mystérieux, lui ont fourni l'occasion de se documenter sur le pays et sur les habitants. Aussi les « Souvenirs » qu'il vient de publier sont-ils de nature à intéresser plusieurs catégories de lecteurs. L'historien, le sociologue, l'administrateur y trouveront leur compte et même le dilettante simplement curieux d'impressions sincères. Le tableau lestement brossé de la vie diplomatique à Tanger, les portraits souvent piquants des agents de la « carrière », le récit des intrigues et des rivalités des légations, aideront, tout autant que les documents officiels, à comprendre les difficultés qu'ont eu à surmonter les représentants de la France pour sauvegarder nos légitimes intérêts et réserver l'avenir. Les relations avec le maghzen, d'autre part, exigeaient un tact et une souplesse, qu'une connaissance approfondie de la société et du gouvernement marocains pouvait seule procurer. Plus d'un diplomate a échoué pour avoir méconnu quelque infime détail du protocole chérifien ou pour avoir voulu abréger brusquement la lenteur traditionnelle des négociations. Ce gouvernement singulier, M. de L. l'a vu fonctionner au temps de Moulay Hassan, alors qu'il conservait encore son armature archaïque à peu près intacte, mais toute prête à s'effondrer lorsqu'aurait disparu ce souverain intelligent et énergique. Le Maroc d'autrefois, tel qu'il nous apparaît dans le livre de M. de L. ne pouvait durer ; ses tares et ses misères, que l'auteur ne cherche pas à dissimuler, le condamnaient à brève échéance. Il offrait pourtant à ceux qui savaient ou pouvaient le découvrir l'attrait d'un exotisme encore intact et d'une civilisation séculaire à peine effleurée par les contacts européens. M. de L. a profondément senti ce charme et l'a exprimé en artiste. Quelques-unes des pages consacrées à la vie de Tanger, à la description de Marrakech, toutes pleines d'impressions directes, seront, quoique dépourvues de prétentions littéraires, particulièrement goûtées des lettrés. L'auteur, toutefois, ne se perd pas en contemplations vaines et n'oublie jamais de rappeler la tâche qui s'impose à ceux qui ont entrepris de régénérer le Maroc. Il faut, selon ses propres expressions, « que la civilisation puisse poursuivre dans toute l'Afrique du Nord son œuvre libérale sous la protection et sous la direction de la France ». Le programme ainsi tracé ne peut être réalisé que par des hommes ayant une connaissance de plus en plus précise du milieu sur lequel ils doivent agir. Le livre de M. de L. les aidera certainement à l'acquérir.

G. YVER.

MOULIN (Alfred). — *L'Afrique à travers les âges*. Paris, Ollendorf, (1919), 319.

M. M. a eu la louable intention de nous donner un résumé général de l'histoire de l'Afrique. « Le sujet, écrit-il, a bien quelque importance par lui-même, car il constitue une des parties organiques de l'évolution universelle autant et plus même que l'histoire de certains de nos pays civilisés ». L'auteur ne s'est donc pas borné à retracer les événements dont l'Afrique méditerranéenne, « l'Afrique classique », a été le théâtre depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours ; il a aussi condensé les renseignements qu'érudits et voyageurs ont recueillis sur les populations du Soudan, de l'Afrique équatoriale, de l'Afrique australe, des îles voisines du continent noir. M. M. assure que son ouvrage a exigé une documentation considérable. La chose est indiscutable. Il est seulement regrettable que des erreurs et des inexactitudes trop nombreuses aient échappé à son attention. L'ouvrage devrait être revu avec grand soin pour rendre les services que le lecteur serait en droit d'en attendre.

G. YVER.

Gouvernement général de l'Algérie. — Collection de documents inédits sur l'histoire de l'Algérie après 1830. 1re série. Correspondance générale. I. *Correspondance du duc de Rovigo*, commandant en chef le corps d'occupation d'Afrique (1831-1833). Tome II. *Lettres du Duc de Rovigo* (1er août 1832-21 mars 1833), par GABRIEL ESQUER, archiviste-bibliothécaire du Gouvernement général — Alger, ancienne Maison Bastide-Jourdan, Jules Carbonel, imprimeur-libraire-éditeur, 1920, in-8e.

Interrompue par la guerre, la publication de la correspondance du duc de Rovigo a pu être heureusement reprise et sera prochainement menée à bon terme. Le troisième volume est actuellement à l'impression et paraîtra, sauf imprévu, avant la fin de 1920. Nous consacrerons une étude détaillée à cet important ouvrage, riche en renseignements de toute nature, qui renouvellent sur bien des points l'histoire des débuts de l'occupation française en Algérie.

G. YVER.

PELLEGRIN (Arthur). — *La littérature nord-africaine. Fonds. Ressources. Principes. Enquête*, un vol. 200 × 135 ; 222 pages. — Tunis, Bibliothèque Nord-Africaine, 23, rue d'Italie : 4 francs (décembre 1919).

« Par littérature africaine, dit l'auteur, j'entends une littérature qui tire son inspiration et sa raison d'être de tout ce qui est nord-africain, une littérature qui ne demande à la métropole que la langue française pour exprimer l'Afrique du Nord ». — Ce

propos sert d'épigraphe au livre, et il en marque assez bien l'ambition généreuse et un peu ingénue.

M. Pellegrin trace d'abord une esquisse fort générale où il affirme sa foi dans l'unité de l'Afrique du Nord, et, par suite, dans l'existence d'une littérature *nord-africaine* nettement déterminée ; il admet que la « société *nord-africaine* » devient, dès maintenant, favorable aux lettres et aux arts ; il consent que la littérature *nord-africaine*, ne pouvant avoir sa langue à elle (ce serait l'arabe ou plutôt le sabir), s'exprime en français. Il découvre ensuite « l'école *nord-africaine* », c'est-à-dire les quelques auteurs habitant Alger, Rabat ou Tunis, qui écrivent sur des sujets *nord-africains* ; et enfin il rédige l'historique du mouvement littéraire *nord-africain*, entendez l'histoire des quelques revues mort-nées, des quelques journaux illustrés, et des rares anthologies, imprimées à Tunis, Alger ou Rabat, dans ces dernières années.

Voilà bien du *nord-africain*, et ces étiquettes sont passablement ambitieuses pour une matière très humble, jusqu'ici. Mais M. Pellegrin veut plus encore, et, poussant jusqu'au bout cette analogie entre les grands mouvements littéraires du continent et cette littérature nord-africaine, qui est un peu sa filleule, il l'honore d'une *enquête*, conçue selon les dernières recettes parisiennes. Les cent dernières pages du livre reproduisent les réponses faites à un questionnaire qu'il avait dressé : 1° Une littérature nord-africaine est-elle possible ? 2° Comment la lancer dans le public ? 3° Ne pourrait-on pas établir une société des gens de lettres nord-africains ? Les cinquante auteurs nord-africains qu'il a consultés lui ont répondu suivant la tradition de cette sorte d'interviews, c'est-à-dire en rappelant leurs propres œuvres, et en insinuant quelques rosseries confraternelles, mais sans guère aborder, en général, le principal de la question. Les résultats de cette confrontation ne sont pas très encourageants.

Les principes et les conclusions de ce livre me paraissent fort contestables. Une exagération, aimable et jeune, qui fait perdre souvent aux mots leur sens exact, teinte toute la thèse. Mais il ne suffirait pas de lui opposer une ironie vite négatrice. Le livre a son intérêt ; c'est la première fois que le problème de la décentralisation intellectuelle en ce pays est posé nettement ; il a aussi son utilité : à quoi que doive aboutir, en fin de compte, l'effort de M. Pellegrin, il ne pourra que favoriser une certaine activité intellectuelle dans le nord de l'Afrique.

Ce livre renferme essentiellement : un postulat, tout à fait théorique — l'existence actuelle d'une littérature nord-africaine — et des considérations pratiques sur la situation des gens de lettres dans l'Afrique du Nord. Ces deux points de vue me paraissent parfaitement indépendants : nier le premier, comme je vais le faire, ne veut pas dire du tout qu'on doive se refuser à envisager le second.

L'expression *littérature nord-africaine* peut avoir, en bonne

logique, deux sens : ou bien littérature consistant en œuvres écrites par des gens qui habitent le nord de l'Afrique ; ou bien littérature consistant en œuvres qui ont le nord de l'Afrique pour sujet. Ces deux définitions sont l'une et l'autre restreintes et artificielles ; la première, qui ramène tout à une question de domicile légal, raye Fromentin, Loti, Th. Gautier, Myriam Harry, Louis Bertrand, les Tharaud, etc. de notre littérature coloniale ; il s'agit, non plus d'une littérature, mais d'une confrérie locale, d'un çof ; — la seconde enlève tout caractère, toute unité à cette littérature ; il suffit de s'intéresser aux choses arabes, et d'en écrire, pour avoir droit de cité. Je crois bien que M. Pellegrin juge ces deux définitions insuffisantes, puisqu'il les additionne, afin d'en avoir une meilleure : être un écrivain nord-africain, c'est, pour lui, avoir son domicile en Afrique (un certain temps sera même prévu, comme pour les élections!) et ne traiter que les sujets nord-africains. A vrai dire, c'est la première définition qu'il prend comme base ; et la seconde ne lui sert qu'à restreindre la première. Si l'on habite Bône depuis dix ans, et qu'on écrive un roman d'amour qui ne soit ni tunisien, ni algérien, ni arabe, ni maltais, ni berbère..., on n'est pas nord-africain.

Qui ne voit l'impossibilité fondamentale de cette définition, qui prétend définir une chose inexistante ? C'est comme si l'on affirmait que la littérature canadienne ou la littérature américaine ont existé, indépendamment de la littérature française ou de la littérature anglaise, du jour où les premiers pionniers français ou anglais se sont installés en Amérique ! Ces littératures ne se sont, en réalité, développées, avec une tendance propre, qu'à partir du jour où l'union a été coupée entre la France et le Canada, et où les Etats-Unis se sont dressés contre l'Angleterre ; l'autonomie politique, les conditions changées de l'existence ont, après plusieurs générations, permis la formation d'un milieu intellectuel différent, et par la suite d'une littérature autochtone. Encore s'agit-il de nuances bien souvent. Rien ne ressemble plus à un roman anglais qu'un roman américain, et les œuvres franco-canadiennes d'aujourd'hui fleurent un fort parfum de vieille France.

On parle français, depuis bien longtemps, dans Constantinople, à Péra, et même un français assez particulier : existe-t-il une littérature pérote ?

C'est par ces tendances intellectuelles caractéristiques d'un pays que se définit une littérature, et non par les sujets des livres ou la nationalité des auteurs. Les critiques américains, quand ils veulent aujourd'hui définir la marque propre de leur littérature, ne s'embarrassent point de savoir si les auteurs types sont de vieux Américains ou des immigrés de date récente ; si les œuvres traitent de la Pologne ou du Far-West, de psychologie générale ou de sociologie américaine. Ils constatent que tous ces livres sont conformes à un certain idéal qui leur paraît résumer

les aspirations intellectuelles de la nation : manière particulière de concevoir l'univers, la vie sociale, l'action de l'individu, etc. Ils ont la sensation qu'il existe une culture américaine, qui, malgré la communauté des tendances et des origines, différencie les gens de lettres américains de leurs confrères anglais.

Or la culture intellectuelle de nos auteurs nord-africains est toute française. C'est avec les yeux et la pensée d'un Anatole France qu'ils envisagent les conflits de races en Afrique ; avec le style de Loti ou de Fromentin qu'ils décrivent une rue de la Kasbah ; et les rivages de notre Méditerranée leur inspirent des vers qui sonnent comme ceux de Heredia ou de Henri de Régnier..... Tout leur bagage d'idées est français ; français aussi tout l'arsenal de leurs formes littéraires ; qu'ils se résignent donc à n'être que des écrivains français de province, ou si ce mot leur déplaît, des écrivains français habitant aux colonies ! Beaucoup de ceux qui l'ont pu, ont d'ailleurs quitté l'Afrique pour Paris ; ils nous ont vite oubliés ; les autres n'ont sur leur table de livres et de revues que ceux qui viennent de là-bas, et leur grand espoir, combien légitime ! est d'être connu autrement que par les louanges de la *Dépêche Tunisienne* ou de l'*Echo d'Alger*. Quelques lignes du *Mercure de France*, ou d'une revue parisienne de jeunes feraient bien mieux leur affaire.

Une littérature nord-africaine ne pourra exister que lorsqu'il existera, depuis bien des années, une Afrique du Nord autonome, capable de se suffire, à tous les points de vue : nous en sommes bien loin encore. Même séparée de la France, par une grande catastrophe, ou par une évolution qui veut des siècles, l'Algérie continuerait, pendant plusieurs générations, à avoir des « intellectuels », qui ne seraient que français.

⁂

Je donne donc à *littérature nord-africaine* le sens très relatif, très provisoire, de groupe d'écrivains habitant le Nord de l'Afrique, qui ne sont pas encore allé s'installer à Paris, par manque de pécune, ou par goût, — ou bien qui en sont revenus. Et de ce point de vue, il me semble qu'on ne peut qu'envisager avec sympathie les projets que conçoit M. Pellegrin pour unir ces écrivains, leur donner le goût du succès, et les moyens d'y parvenir.

A franc parler, la tâche est rude, et l'ambiance n'est guère favorable. C'est pourquoi, sans doute, M. Pellegrin a recours aux grands moyens : achat forcé des livres par les bibliothèques publiques, inscription des auteurs nord-africains parmi les classiques des lycées, obligation faite aux instituteurs de choisir leurs dictées parmi ces nouveaux classiques ! Cela pourrait peut-être avoir des inconvénients au point de vue de l'enseignement ! Mais quel hommage à l'Université et à son pouvoir ! On se représente assez bien, dans cet esprit, une nouvelle forme que pren-

draient les batailles littéraires : les cubistes, les futuristes, les dadaïstes..., etc... envahissant successivement le pouvoir, et se faisant « dicter », pendant des semaines ou des mois, à tous les enfants de France ! Ce projet n'est que plaisant, ou ingénu ; — et, au surplus, que M. Pellegrin n'oublie pas que *classique* veut dire, avant tout, auteur qu'on ne lit plus que dans les classes, c'est-à-dire peu ou pas. Je crois qu'il y a avantage pour les auteurs nord-africains à ne pas devenir trop tôt des classiques.

Le grand obstacle ici — presque tous ceux qui ont répondu à l'enquête le reconnaissent, — c'est l'absence de public. Il serait amusant de faire, dans chaque grande ville, la recension du public qui lit, et la recension aussi de ce qu'il lit. La publication de quelques sincères interviews de libraires risquerait de décourager sans remèdes les jeunes auteurs décidés à rester nord-africains.

Et puis, il y a l'indifférence parfaite de la grande presse ; cette indifférence, pour des raisons matérielles, trop claires, va grandissant. Il n'y a plus ici de journal donnant vraiment à ses lecteurs une nourriture intellectuelle quelconque. Ce n'est d'ailleurs pas la faute absolument des journalistes, et plus d'un désirerait suivre les belles traditions de sa caste. Mais quoi ! un public a les journaux qu'il lui faut, et qu'il mérite. Ceux d'entre nous qui veulent *lire* un journal n'ont qu'à s'abonner à Paris.

Ces constatations chagrines ne rendent que plus souhaitable la réalisation des projets de M. Pellegrin. Que les auteurs nord-africains se donnent la presse qu'ils n'ont pas, et constituent eux-mêmes leur premier public. Le succès élargira ce public ; et peut-être trouveront-ils quelques appuis auprès de minotiers et de viticulteurs trop millionnaires pour n'avoir pas, à la fin, le désir de faire un emploi élégant d'un peu de leur richesse.

J'appelle de tous mes vœux la création d'une revue littéraire nord-africaine, — organe, si l'on veut, d'une société des gens de lettres algériens, tunisiens ou marocains, — ou, plus simplement, d'une association coopérative des auteurs. Elle les encouragera à écrire, à se perfectionner ; elle les fera connaître ici, et, pourquoi pas ? à Paris ; peu à peu le triage se fera entre les œuvres, entre les auteurs ; les vraies personnalités s'affirmeront. Il faut souhaiter seulement que cette revue soit très largement ouverte, qu'elle ne soit pas la propriété d'un cénacle ; qu'elle ne s'interdise pas les sujets qui ne seraient pas strictement nord-africains, et qu'enfin ses collaborateurs ne s'hypnotisent pas sur de vains rêves de décentralisation littéraire. Il suffit, pour cela, que cette revue ne soit pas *nord-africaine*, au sens vraiment bien intransigeant, et bien utopique, où M. Pellegrin entend ce mot.

Pierre MARTINO.

Revue des Périodiques

Africa Italiana (L'). — *1919. Geunaio-Febbraio.* — Buonomo Giacomo : La ferrovia Mogadiscio-Lugh. — D. L. G. : Il secondo convegno nazionale (*continuaz. e fine*). — Cerulli (Enrico) : Il diritto consuetudinario della Somalia italiana settentrionale : Sultanato di Migiurtini (*continuaz. e fine*).—Narducci (Guglielmo): Industria e commercio della Cirenaica e loro avvenire nel « dopo guerra » (*continua*). — Appunti coloniali. — Note bibliografiche. — Necrologio. — *Marzo-Aprile* : Russo (Mario) : L'assetto della Cirenaica. — Modica (Michele) : L'emigrazione italiana in Algéria (continua). — Appunti coloniali. — Note bibliografiche. — Necrologio. — *Maggio-Guigno.* — Modica (Michele) : L'emigrazione italiana in Algeria (*cont. e fine*). — Appunti coloniali. — Note bibliografiche. — Necrologio. — *Luglio-Agosto.* Lezzi (A. Ernesto) : Alle porte del Sahara in automobile. — Cerulli (Enrico) : Il diritto consuetudinario della Somalia italiana settentrionale : Sultanato di Migiurtini (*continua*). — Narducci (Guglielmo) : Industria e commercio della Cirenaica e loro avvenire nel « dopo guerra ». Appunti coloniali. — Note bibliografiche.

Archives berbères (Les). — *1917.* fasc. 1. Westermarck : Cérémonies du mariage au Maroc. Chap. I (trad. Mme J. Arin). — Dr Mauran : Une république de pirates. — de Aldecoa : Ibn el Khatib Lisân ed-Din. — Bibliographie. — fasc. 2. — Henri Basset : Rapport sur une mission chez les Ntifa. — Capitaine Delhomme : Les armes dans le Soûs occidental. — Lieutenants Campardou et André : Un grand marabout de Taza : Si el Hadj Ali Ibn Bari. — E. Biarnay : voleurs, recéleurs et complices dans les vallées inférieures du Sebou et de l'Ouergla. — Abès : Monographie d'une tribu berbère : les Aith Ndhir (Beni-Mtir). — Bibliographie. — fasc. 3. — Ed. Michaux-Bellaire : Note sur les Amhaouch et les Ahançal. — G. Trenga : Contribution à l'étude des coutumes berbères. — E. Lévi : Mulaï Buchtal-Khammar. — Capitaine Coursimault : la Tafna. — Capitaine Maitrot : Fortification berbèro-marocaine. — Ben Daoud : Notes sur le pays zaïan. — *Année 1918.* fasc. 1. — E. Laoust : le nom de la charrue et de ses accessoires en berbère. — F. Guay : la forme féminine berbère à Salé. — Georges Aimel : le palais d'El Bedi' à Marrakech et le mausolée des Chorfa saadiens. — J. Herber : Poupées marocaines. — Evariste Lévi-Provençal. — Pratiques agricoles et fêtes saisonnières des tribus djebalah de la vallée moyenne de l'Ouargha.

Archivio storico Siciliano. — *1917,* fasc. 3 et 4. — Romano S., Impressioni e ricordi di storia siciliana in un viaggio da Tunisi a Tripoli. — La Mantia (G.). La secrezia o dogana di Tripoli ed i capitoli della sua amministrazione approvati e riformati dal Viceré di Sicilia negli anni 1511 à 1521.

Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran. — *1er trimestre 1919.* — Noël (Capit. A. H.) : Documents historiques sur les tribus de l'annexe d'El-Aricha (Suite). — Contribution au préhistorique de la province d'Oran. — Variétés. — Procès-verbaux des réunions. — *2e trimestre 1919.* — Noël (Capit. A. H.) : Documents historiques sur les tribus de l'annexe d'El-Aricha (suite et fin). — Berque A. : Essai d'une bibliographie critique des confréries musulmanes algériennes. — Jeannel (A.) et Arambourg (C.) : La grotte des Beni-Adol près d'Aïn-Fezza (1 planche). — Guillaume et Lhuillier : Observations météorologiques faites à la station de Santa Cruz du 1er décembre 1918 au 30 juin 1919. — Doumergue : Camille Sabatier et son œuvre. — Procès-verbaux des réunions du Comité. — Nécrologie.

France-Maroc. — *15 janvier 1919.* — Général Lyautey : Ordre du jour aux troupes d'occupation et à la division navale du Maroc. — P. C. : Un ancien traité de commerce. — A. Allix : Une mission universitaire au Maroc. — A. Leroy : La laiterie de Tamara. — Capitaine Z. : Les Joyeux. — Dr G. Paiseau : La lutte contre le paludisme. — Ricard : Reliure d'art à Fez. — A. Lichtenberger : Patience. — Watier : Une journée de sport d'hiver dans le Grand Atlas. — G. Rouger : Les Oudayas Chelta. — S. Huddleston : La Grande-Bretagne et le Maroc. — Tajer : Les prochains éléments de l'immigration française au Maroc. — Les obsèques du colonel Berriau. — *15 février 1919.* — Robert-Raynaud : Le Maroc de demain. — J. et J. Tharaud : Les tombeaux saadiens. — R. Bozet : Mon école. — M. Wattier : Musique et musiciens maures. — Ben Smaïl : Sur la musique et les musiciens arabes. — V. Seignol : Quatre ans de sériciculture à Fez. — L. d'Anfreville de la Salle : Mazagan. — A. Lichtenberger : Berriau, Gueydon de Rives, Poeymirau. — A. T. : L'Etat actuel des ports du Maroc. — Mme de Lens-Réveillaud : La main-d'œuvre féminine au Maroc. — E. de Keyser : Le Maroc précurseur de la France. — Des délégués du Maroc à la conférence. — *15 juillet 1919.* — P. Perreau-Pradier : Le développement de l'outillage économique au Maroc. — A. Bernard et C. A. Joly : Le Tafilelt et Sidjilmassa. — Lieutt. G. et adjt. de C. : Le lustre de la grande mosquée de Taza. — J. Quantin : Dans les hôpitaux marocains. — Robert Raynaud : Le Maroc socialiste. — H. Noiré : Le dispensaire de radiothérapie des teignes de Fez. — J. Goulven : Mazagan. — La salle d'armes portugaise. — G. Fidel : Le

congrès d'agriculture coloniale (mai 1918). — La vie au Maroc. — A. Lichtenberger : Le Maroc et l'offensive. — Membré Mersseman : La route de l'Innaouen. — J. Fabia : Ce qu'on écrit sur le Maroc. — *15 août 1919.* — Comt. Bursaut : Transports militaires au Maroc. — P. Gérard : Les transports sur le Sebou. — E. L. Guernier : Le crédit à long terme au Maroc. — M. Mirtil : les vestiges portugais de Fedhala. — J. J. Tharaud : La colonne du Sous. — J. Goulven : Au pays des Chiadma. — A. Lichtenberger : Chronique franco-marocaine. — G. Bourée et Tahar-es-Safi : El Khotbat el Zarda (Le prône de la bonne chère). — *15 septembre.* — H. Basset : Les éléments du peuple marocain. — E. Michaux-Bellaire : Le droit de propriété au Maroc. — E. Vaffier : Visite à Sidi bel Abbès, cité des aveugles. — P. Ricard : L'artisan de Fez. — M. Le Glay : Les chefs de la résistance berbère. Sidi Raho. — Thunimont : L'incendie des Souks de Fez. — A. Lichtenberger : Les coloniaux et la victoire. — Griffel : L'indépendance-Day et le Maroc. — Tajer : Notes économiques. Les Balais de sorgho. — Lieutt. Strady : Un centre d'éducation et de rééducation des mutilés de guerre marocain.

Revue du Monde Musulman. — *1917-1918.* — Lucien Roussel : Rabat en 1916. — Mme A. R. de Lens : Un mariage à Meknès dans la petite bourgeoisie. — Ed. Michaux-Bellaire ; Etudes marocaines : la légende idrisite et le chérifisme au Maroc. — Considérations générales sur la politique indigène. — Un coin de la Qaçba de Tanger. — Paul Moullard : Bibliothèque de la Grande Mosquée de Tanger. — Essai de bibliographie marocaine. — R. Majerezak : La justice chez les Kirghizes Kazaks. — L. Bouvat : Les habitants de la Cyrénaïque. — Paul Marty : l'Islam en Guinée Fouta-Djallon.

Revue Tunisienne. — *septembre-novembre 1918.* — Marthe Connor : Chateaubriand à Tunis (janvier-mars 1807). — H. Hugon : Un singulier diplomate : le Comte de Vandoni « agent et consul général du Bey Mohammed es Sadok ». — P. Penet : La législation hydraulique de la Tunisie. L'état actuel et les principes directeurs d'une réforme. — A. L. Delattre : Inscriptions trouvées dans la basilique voisine de Sainte Monique à Carthage (*suite*). — Eusèbe Vassel : L'épigraphie de Maxula (*suite*). — P. Grandchamp : Quelques lettres inédites d'Antoine Léon, sous-commissaire de France à Bône, au sujet du Chérif Bel Harch (1803-1807). — Dr A. T. Vercoutre : La guitare d'Orphée sur une mosaïque de Sousse. — P. Penet : Journal d'une mission dans le Haut-Tifnout (Haut-Atlas marocain). — Notes et correspondance. — Eusèbe Vassel : Une estampille romaine. — Ch. Monchicourt : A propos des çofs tusinien. — H. Hugon : Le tombeau du dernier Abencérage.

Le Gérant : J. BÉVIA.

LES MARONITES ET L'ALGÉRIE (1)

La crise syrienne qui, de 1840 à 1860 préoccupa si vivement la diplomatie européenne, faillit avoir une répercussion inattendue sur la colonisation de l'Afrique du Nord. Durant cette période, en effet, divers projets furent soumis au gouvernement français afin d'attirer et d'installer en Algérie des émigrants maronites (2). La défaite de Méhémet Ali avait marqué pour les populations chrétiennes du

(1) Les documents utilisés ou cités dans ce travail proviennent des Archives du Gouvernement Général de l'Algérie. Série *O* (colonisation), carton 2.

(2) Les Maronites sont des populations chrétiennes habitant surtout le Kesrwan au N. E. de Beyrouth et le Becherré au S. E. de Tripoli. Leur nombre est d'environ 350.000, dont 200.000 dans le Liban. Ils tirent leur nom soit d'un personnage légendaire, le solitaire Saint Maroun (Ve siècle J.C.), soit plutôt de Jean Maroun, prêtre d'Antioche, qui vivait au VIIe siècle J.C. et mourut en 709. Selon la tradition, Maroun se serait retiré dans les montagnes avec les chrétiens qui refusaient d'embrasser l'Islam, et aurait été le premier patriarche du Liban. Longtemps partisans de l'hérésie monothélite, les Libanais l'abjurèrent officiellement à l'époque des Croisades et se rallièrent sous l'influence du patriarche Aimery d'Antioche à l'église romaine. Le rattachement fut de nouveau sanctionné au XVIe siècle par le pape Grégoire VIII, qui envoya le pallium au patriarche maronite Michel. Durant la période des Croisades les Maronites furent les alliés fidèles des Francs. Saint Louis, leur accorda officiellement sa protection par sa lettre du 21 mai 1250, où il déclare que « la nation établie sous le nom de Saint Maroun est une partie de la nation française ». Au XVIIe et au XVIIIe siècles, ils furent en relations régulières avec la France dont l'influence se maintint, grâce à eux, prépondérante dans cette partie de la Syrie et qui confia à plusieurs reprises les fonctions consulaires à des Maronites. Cf. Riestelhuber : *Les traditions françaises au Liban.* Paris (Alcan) 1919. — Jouplain : *La question du Liban*, Paris (Rousseau) 1908.

Liban le début d'une période désastreuse. En butte à la malveillance à peine déguisée de la Porte, insuffisamment défendus par la protection de la France, dont les représentants devaient compter avec la jalousie britannique, les Maronites eurent à supporter les attaques réitérées des Druses. En 1841, en 1842, en 1845, ils virent leurs villages incendiés, leurs églises et leurs couvents détruits, leurs compatriotes massacrés par milliers. L'organisation nouvelle octroyée au Liban à la suite d'une énergique intervention de Guizot ne suffit pas à mettre fin aux désordres (1). Des conflits entre les seigneurs féodaux et les fellahs vinrent encore aggraver la situation (2). Les actes de violence et les assassinats continuèrent. Pour s'y soustraire, de nombreux Maronites se décidèrent à abandonner la « Montagne » pour s'établir dans les villes de la côte, à Damas, en Asie-Mineure et en Egypte. Quelques-uns songèrent même à chercher asile en Algérie.

Proposition du Consul général d'Alexandrie (1845)

Dès le mois de septembre 1845, le consul général de France à Alexandrie, communiquait à son gouvernement une demande émanant d'émigrés libanais. Les considérations par lesquelles il l'appuyait sont celles que reproduiront tous ceux qui, par la suite, s'intéresseront au sort des Maronites. Catholiques et protégés français ces Orientaux s'acclimateront aisément dans un pays dont les indigènes sont apparentés à eux par la langue et les mœurs et où les conditions du sol et du climat leur permettront de pratiquer les cultures en usage dans leur propre pays

Plusieurs Maronites se sont adressés au Consulat général pour obtenir un passage en Algérie, où ils offrent de se rendre comme cultivateurs ou comme soldats. Les instructions que le gouvernement du Roi a données à son agent en Egypte, s'opposent à ce que j'accorde à ces Maronites l'autorisation et le passage qu'ils me demandent sur les paquebots de l'Etat, mais je crois devoir soumettre cette question à V. E. et à S. E. M. le Ministre de la Guerre, Président du Conseil.

Ces Maronites qui, si le passage en Algérie leur était accordé, seraient bientôt suivis d'un grand nombre de leurs compatriotes, que les troubles du Liban chassent de leur pays ne pourraient-ils pas devenir de bons éléments de colonisation pour notre établissement d'Afrique ? Ce sont des chrétiens de naissance et qui ont prouvé plus d'une fois jusqu'à quel point ils tenaient à leur religion. Ces Arabes chrétiens pourraient exercer une grande influence sur les populations algériennes avec lesquelles ils se trouveraient en contact. D'un autre côté, puisque tous connaissent parfaitement la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie, ils pourraient encore, sous ce point de vue, rendre des services à l'administration de l'Algérie.

Je prie V. E. d'avoir la bonté de répondre le plus promptement que cela lui sera possible à cette partie de ma dépêche. (1)

Transmise par le Ministre des Affaires étrangères à son collègue de la Guerre, la proposition fut soumise à l'examen des bureaux qui l'accueillirent assez froidement. Résumant leur opinion dans une note adressée au Ministre, le Directeur des affaires de l'Algérie se montre fort sceptique sur les avantages que procurerait à l'Algérie l'émigration libanaise. Il insiste, au contraire, sur les inconvéniens que présenterait l'installation d' « Arabes chrétiens » au milieu de populations musulmanes. Empiétant, enfin, sur le terrain diplomatique, il estime que le souci des intérêts français dans le Levant s'oppose à toute diminution du nombre de nos protégés.

M. le Ministre des Affaires étrangères a transmis à M. le Maréchal, le 30 septembre dernier, l'extrait d'une dépêche par laquelle M. le Consul général de France en Egypte rend compte qu'un certain nombre de Maronites réfugiés dans ce pays sollicitent l'autorisation de se rendre en Algérie comme soldats ou comme cultivateurs. M. le Consul général annonce que si la faveur sollicitée par ces Maronites était accordée, un grand nom-

(1) GUIZOT : *Mémoires*. T. VII. passim. — JOUPLAIN, op. cit.

(2) Sur ces mouvements sociaux. Cf. JOUPLAIN, op. cit.

(1) Extrait d'une dépêche adressée par le Consul général de France à Alexandrie au Ministre des Affaires étrangères, en date du 9 septembre 1845.

bre de leurs compatriotes suivraient leur exemple. Il pense qu'il y aurait avantage à attirer en Algérie ces Arabes chrétiens qui sont d'excellents cultivateurs.

Avant d'accéder au désir de ces réfugiés et de répondre à la communication qui a été adressée par M. le Ministre des Affaires étrangères, on a pensé devoir soumettre quelques observations sommaires à la haute appréciation de M. le Maréchal.

On est séduit au premier abord par le projet d'attirer en Algérie une population chrétienne parlant la langue arabe, habituée, dit-on, aux fatigues et aux dangers de la guerre, déjà familiarisée avec les procédés de culture les plus compliqués puisqu'elle récolte dans les montagnes du coton, du tabac, et qu'elle élève des vers à soie. Il semble que ces Maronites peuvent devenir pour nous des intermédiaires très utiles vis-à-vis des tribus algériennes.

Des considérations sérieuses se présentent pourtant à l'esprit lorsqu'on approfondit cette matière et combattent ces espérances.

Les réfugiés maronites sont dénués de toutes ressources. L'Etat n'aura pas à pourvoir seulement à leur transport en Algérie, mais aussi à leur établissement agricole et même à leur nourriture pendant longtemps. La misère et la persécution les chassent de leurs montagnes ; mais dès qu'ils auront pu satisfaire leurs besoins les plus urgents, l'amour du pays ne se réveillera-t-il pas dans leurs cœurs ? On connait l'attachement des montagnards pour le sol qui les a vu naître. Ils seront arrivés en Algérie avec des espérances et des illusions que leur détresse fait concevoir, mais qui, n'étant pas réalisées, les pousseront à retourner dans leur patrie.

Les chrétiens du Liban ne sont pas aussi guerriers qu'on le croit généralement. Lorsqu'on parvient à maîtriser les préventions favorables que leur sainte cause inspire aux gens de cœur, on s'explique difficilement comment ces chrétiens qui sont bien plus nombreux que les Druses, n'ont jamais pu leur résister et accepteut un joug de plus en plus dur. Des témoignages dignes de foi apprennent au contraire que les Maronites sont peu habitués à la guerre et qu'ils sont sous la domination absolue d'un clergé indigène ignorant, peu moral, jaloux de son autorité et comptant plus sur les intrigues que sur la résistance armée pour maintenir les montagnards sous sa dépendance exclusive.

N'est-il pas à craindre, d'autre part, lors même que le clergé local favoriserait l'émigration, que ces réfugiés, quittant leur patrie pour échapper aux violences que les Musulmans exercent contre eux ne se laissent entrainer par un esprit de réaction et qu'ils ne se montrent insolents et oppressifs vis-à-vis des Arabes algériens ? Ceux-ci, qui ont tant de peine à accepter des relations amicales avec les Français (quoique nous ayons à leurs yeux le

prestige que donne la victoire et la sanction presque divine de la force), vivraient-ils en meilleure intelligence avec des chrétiens fugitifs, vaincus, habillés comme eux, parlant la même langue, c'est-à-dire comprenant facilement toutes les nuances d'une injure, d'un mot blessant, d'une insinuation malveillante ?

L'intérêt politique doit être aussi consulté. Les Maronites forment en Syrie un groupe compact ; ils sont plus particulièrement sous le patronage de la France ; par eux notre diplomatie exerce une influence facile, acceptée de tous, dans les affaires de l'Orient. Puisqu'il faut prévoir en politique les choses mêmes qui paraissent impossibles, on doit les considérer comme la base et le principal appui pour une intervention française, dans le cas d'une dissolution de l'empire ottoman. Ils représentent donc pour nous en Syrie un intérêt considérable ; divisés en plusieurs fractions sur quelques points de l'Algérie, ils nous deviennent plus nuisibles qu'utiles. On ne peut pas oublier, du reste, qu'en Algérie, pour longtemps encore, les travaux d'une colonisation importante sont subordonnés aux difficultés du gouvernement de la population indigène. Il pourrait être à craindre que la présence des chrétiens du Liban, loin de nous venir en aide, ne compliquât nos embarras.

Telles sont les observations qu'on a cru devoir soumettre à Monsieur le Maréchal. Si elles lui paraissaient mériter d'être prises en considération, elles serviraient de base à la réponse qui doit être adressée à M. le Ministre des Affaires étrangères.

Le Conseiller d'Etat directeur.

Note du Directeur (1) Peut-être cette question toute neuve et fort délicate n'a-t-elle pas été envisagée sous toutes ses faces, mais bien certainement celles sous lesquelles on vient de la considérer ici méritent la plus sérieuse attention.

Je pense que dans tous les cas il conviendra de consulter M. le Gouverneur général. (2)

Cette note ne produisit pas l'effet qu'en attendait l'auteur. Le maréchal Soult ne parut point convaincu par les arguments de son subordonné :

« Les considérations exposées dans cette note, écrivait-il, sont faibles et plutôt spécieuses que fondées. Le défaut d'emploi et la

---

(1) Cette note est de la main même du Directeur.

(2) Note pour le Ministre. Paris, le 29 octobre 1845.

dépense non prévue qui résulterait pour le budget de la guerre sont des motifs plus vrais, et, avant tout, il conviendrait de consulter non seulement le Gouverneur général, mais encore M. le Directeur de l'Intérieur. Il devra donc leur être écrit en conséquence en les invitant à consulter à cet effet Mgr l'évêque d'Alger. » (1)

Le ministre ne cachait pas, d'ailleurs, qu'il était tout disposé, le cas échéant, à demander aux Chambres les crédits nécessaires à l'installation des Maronites. Il s'exprimait très nettement sur ce point dans la lettre adressée à Bugeaud.

L'établissement de ces réfugiés en Algérie peut soulever des objections au point de vue du gouvernement des indigènes. Sera-t-il possible de neutraliser ces inconvénients par l'adoption de mesures spéciales et par un choix judicieux des lieux sur lesquels on les dirigerait. Je voudrais avoir votre opinion sur cette intéressante question avant de donner suite à ce projet d'émigration. Le transport et l'établissement de ces Maronites en Algérie entraîneront des dépenses qui n'ont pas été prévues au budget, mais si notre colonie devait en retirer de grands avantages, je ne doute pas que les Chambres n'accueillent favorablement les propositions que j'aurais à leur soumettre à cet égard. (2)

La réponse de Bugeaud ne fut pas encourageante.

Si les Maronites à introduire en Algérie, déclarait-il, forment des familles et arrivent en masses bien constituées, s'ils ont des ressources en matériel agricole et en bestiaux que l'on puisse convertir en argent sur les lieux pour les aider dans leur installation en Algérie, je suis d'avis de profiter de leurs bonnes dispositions et de les transporter. Mais s'ils sont misérables, s'il faut que le gouvernement fasse les frais non seulement de leur voyage mais encore de leur installation sur le sol africain, je crois qu'il y a mieux à faire que cela. On ne pourrait, d'ailleurs, les établir que dans l'intérieur du pays, les terres étant déjà insuffisantes aux environs d'Alger et on aggraverait ainsi les charges qui pèsent sur l'armée pour la protection des colons européens. (3)

(1) Note du Ministre à la suite de la note du directeur des Affaires de l'Algérie.

(2) Le Ministre de la Guerre au Maréchal duc d'Isly, 2 novembre 1845.

(3) Bugeaud au Ministre de la Guerre, 1er décembre. Passage reproduit dans une lettre du Ministre de la Guerre au Ministre des Affaires Etrangères du 12 janvier 1846.

Les Maronites ne remplissaient aucune des conditions exigées par le Gouverneur général. Réduits au dénuement le plus complet, ils ne pouvaient vivre que des libéralités de l'administration. Quelles que fussent ses sympathies à leur égard, Soult ne se sentait pas disposé à entrer en conflit avec le duc d'Isly. Aussi s'empressa-t-il d'aviser son collègue des Affaires étrangères qu'il n'y avait pas lieu de donner suite aux propositions du consul général d'Alexandrie. Dans une longue lettre du 12 janvier, le maréchal reproduit à l'appui de son opinion les arguments fournis par ces bureaux, ces mêmes arguments qu'il déclarait « faibles et plutôt spécieux » deux mois auparavant. Il y ajoute les observations de Bugeaud et conclut :

Si l'humanité et une sage politique, nous ordonnent de venir en aide à ceux des Maronites qui veulent fuir leur pays, notre intérêt bien entendu nous défend d'encourager ou de provoquer des émigrations considérables qui seraient d'une utilité contestable en Algérie et qui porteraient atteinte à notre influence politique en Orient. (1)

(1) Monsieur et cher collègue, l'extrait d'une dépêche de M. le Consul général de France en Egypte, que vous m'avez fait l'honneur de me transmettre le 30 septembre dernier et qui rend compte qu'un certain nombre de Maronites réfugiés dans ce pays demandent à être transportés en Algérie comme cultivateurs, a été l'objet d'un examen approfondi de la part de mon département ainsi que de M. le Gouverneur Général de l'Algérie. Avant de vous faire connaître les observations qui m'ont été soumises à ce sujet par M. le Maréchal duc d'Isly, je crois devoir vous communiquer avec quelques détails mon opinion personnelle sur une question dont la haute gravité ne m'a pas échappé. Il semble avantageux au premier abord d'attirer en Algérie une population chrétienne parlant la langue arabe, habituée, dit-on, aux fatigues et aux dangers de la guerre, familiarisée avec les procédés de culture les plus compliqués puisqu'elle cultive la vigne, le tabac, le coton et qu'elle élève des vers à soie. Mais lorsqu'on étudie avec soin les moyens d'utiliser ce nouvel élément de colonisation, des objections puissantes viennent combattre ces premières espérances.

L'introduction en Algérie d'une population étrangère, quelle qu'elle soit, est de nature à produire un immense mécontentement chez les Arabes. Leur jalousie et leurs craintes sont aussitôt éveillées et, par suite, leurs dispositions à la révolte reçoivent une excitation nouvelle. Si ces inconvénients existent, même pour

La campagne pro-maronite de Baudicour

La proposition du consul général fut donc écartée. Elle fut pourtant reprise, peu après, sous une autre forme. La situation de la Syrie ne s'améliorait pas. Les réformes administratives opérées par la Porte à l'instigation des grandes puissances ne produisaient pas l'effet espéré. Le

l'introduction d'une population européenne, dont la différence de costume et de langage contribue à augmenter le prestige que nous assurent la force et la victoire aux yeux des indigènes, ils deviennent bien plus graves et bien plus dangereux, s'il s'agit d'implanter en Algérie des chrétiens parlant la même langue que les vaincus, habillés comme eux, voisins comme eux de la barbarie. Les susceptibilités, les répugnances pouvant se manifester plus facilement prennent un caractère de violence redoutable. Ces prévisions deviennent presque une certitude, lorsqu'on réfléchit qu'elles s'appliquent à des Maronites obligés de fuir leur patrie pour échapper à la tyrannie des Musulmans et qui ne seront que trop disposés à abuser de la protection française pour user de représailles envers des musulmans vaincus et soumis au joug chrétien.

On représente les Maronites comme une population guerrière que les troubles fréquents qui agitent le Liban ont formée aux périls et aux privations. Il y aurait certainement intérêt à appeler en Algérie des colons aussi guerriers que les Arabes et plus agricoles qu'eux. Les Européens ne réunissent pas toujours ces conditions essentielles. Mais les témoignages des voyageurs ne sont pas unanimes sur ce point à l'égard des Maronites. Lorsqu'on fait taire les sympathies bien naturelles qu'inspire leur cause, on ne peut s'empêcher de reconnaître que les diverses phases de leur lutte avec les Druses et l'issue toujours malheureuse de ces guerres malgré la supériorité du nombre et la protection de l'Europe, accusent autant leur courage que la mauvaise direction qui leur est donnée par leur clergé indigène. On sait, en effet, que ce clergé est ignorant, grossier, jaloux de l'autorité absolue qu'il exerce dans chaque famille et plus disposé à recourir aux intrigues qu'aux nobles sentiments pour assurer sa domination. Cet état de choses ne serait-il pas une difficulté de plus à surmonter si les Maronites arrivaient en Algérie sous la conduite de leurs prêtres.

Parmi les questions nombreuses soulevées par la transplantation des chrétiens du Liban dans notre colonie d'Afrique, il ne faut pas oublier celle de nos intérêts politiques en Orient. Les Maronites sont plus particulièrement sous le patronage de la France. Maintenus dans leurs montagnes, ils nous assureront une intervention facile, une prépondérance acceptée par tous dans le réglement des affaires syriennes. Les diviser, les disperser, favo-

sort des chrétiens exposés aux attaques des Druses et aux vexations de l'autorité ottomane demeurait précaire ; l'exode continuait. L'opinion publique, en France, s'émut des malheurs du peuple maronite et des esprits généreux cherchèrent à y porter remède. Un publiciste, L. de Bau-

riser leur affaiblissement, c'est travailler à diminuer notre influence et compromettre l'avenir au profit d'espérances que tout nous montre comme très précaires. Du reste, l'enlèvement d'une population dans un Etat ami ne susciterait-il pas de légitimes plaintes contre nous et l'ambassadeur du Roi auprès de la Porte Ottomane ne serait-il pas le premier à signaler comme impraticable l'exécution d'un pareil projet ?

A ces considérations que vous apprécierez j'ajouterai celles qu'a exposées dans une dépêche en date du 1er décembre dernier, M. le Gouverneur Général de l'Algérie en la reproduisant textuellement :

« Si les Maronites à introduire en Algérie, m'écrit M. le Maréchal duc d'Isly, forment des familles et arrivent en masses bien constituées, s'ils ont des ressources en matériel agricole et bestiaux, que l'on puisse convertir en argent sur les lieux pour les aider dans leur installation en Algérie, je suis d'avis de profiter de leurs bonnes dispositions et de les transporter. Mais s'ils sont misérables, s'il faut que le gouvernement fasse les frais, non seulement de leur voyage mais encore de leur installation sur le sol africain, je crois qu'il y a mieux à faire que cela. On ne pourrait d'ailleurs les établir que dans l'intérieur du pays, les terres étant déjà insuffisantes aux environs d'Alger et on aggraverait ainsi les charges qui pèsent sur l'armée pour la protection des colons européens. »

Aux raisons politiques que j'ai eu l'honneur de vous exposer se joignent donc des considérations puissantes fondées sur la dépense qui résulterait du projet dont il s'agit et sur les fatigues sans compensation qui seraient imposées à l'armée d'Afrique.

Par ces motifs, je suis porté à croire qu'il n'y a pas lieu pour le moment de donner suite à la proposition de M. le Consul général de France en Egypte. Des circonstances nouvelles en Algérie pourraient seules, peut-être, modifier par la suite, mon opinion à cet égard.

J'espère que vous penserez avec moi que, si l'humanité et une sage politique nous ordonnent de venir en aide à ceux des réfugiés maronites qui veulent fuir leur pays, notre intérêt bien entendu nous défend de provoquer ou d'encourager des émigrations considérables, qui seraient d'une utilité contestable en Algérie et qui porteraient atteinte à notre influence politique en Orient.

Recevez, etc...

Le Ministre.

Le Ministre de la Guerre au Ministre des Affaires Etrangères, Paris le 12 janvier 1846.

dicour, se fit le défenseur des Maronites et mena, en leur faveur, une campagne énergique. Rappelant que, si la France n'avait pu sauver la nationalité polonaise, elle s'était, du moins, honorée en offrant asile aux insurgés vaincus, il demandait que le gouvernement recueillît en Algérie la nation maronite.

« Les Maronites, écrivait-il, étaient nos parents : ils formaient, pour ainsi dire, une portion de la nation française sur la terre d'Orient ; ne point venir à leur secours c'était renier nos plus glorieuses traditions. (1)

Aux considérations humanitaires ou patriotiques, s'ajoutent, d'ailleurs, des raisons d'un autre ordre. Baudicour, en effet, estime avantageux d'introduire en Afrique « l'élément chrétien le plus conforme aux mœurs du pays » pour l'opposer à l'élément juif et à l'élément musulman.

Les premières démarches de Baudicour en faveur des chrétiens du Liban remontent à 1847. Il demanda alors au Ministre de la Guerre de les installer en Algérie. La chose lui paraissait facile. Les bâtiments de l'Etat qui conduisaient les pèlerins à la Mecque « où ils allaient se retremper dans la haine du nom chrétien... pourraient être employés à ramener en Algérie des Maronites, intrépides champions de la foi catholique ». Soucieux de ne point froisser la Porte, le Ministre ne voulut pas prendre une telle initiative, mais, par l'intermédiaire de M. de Carné, directeur des Consulats, il promit son concours pour faciliter l'immigration maronite en Algérie, si le Gouverneur général jugeait cette immigration utile à la colonie (2). Le duc d'Aumale venait de remplacer Bugeaud. Mieux disposé que son prédécesseur à l'égard des Libanais, il se déclarait prêt à tenter un essai en accueillant cent ou cent cinquante familles qui recevraient des terres, des semen-

(1) L. de Baudicour. *La Colonisation de l'Algérie. Ses éléments.* (Paris 1856), VI, III, pp. 234 sqq.

(2) L. de Baudicour : Op. cit., p. 239.

ces, des instruments aratoires, des bœufs de labour et des armes. Il souhaitait, d'autre part, que chacune de ces familles comptât parmi ses membres « plusieurs hommes vigoureux, propres à manier le fusil ». Peut-être songeait-il à organiser ces nouveaux colons en *goums* (1) ; Baudicour l'affirme. Mais la dépêche du prince au Ministre de la Guerre indique seulement qu'il faisait quelque fonds sur les qualités guerrières attribuées communément aux Maronites. Elle atteste aussi que, tout comme Baudicour, il estimait l'installation des Libanais propre à faciliter la diffusion du christianisme en Afrique (2). Le fait mérite d'être noté. Jusqu'alors le gouvernement et une partie de

(1) Un projet analogue est attribué au duc de Aumale par Aucapitaine ; « C'est au duc d'Aumale que revient, je crois l'idée d'introduire des Maronites en Algérie. Ce prince espérait trouver dans les Arabes chrétiens, le noyau d'un corps de cavaliers à opposer aux Arabes musulmans et connaissant leur tactique que nous ignorions alors. Nous n'insisterons pas sur cet emploi d'un peuple le moins belliqueux de la Syrie. » Aucapitaine. *Les Kabyles et la colonisation de l'Algérie.* Paris, Alger 1864, p. 67, note A. *Les Maronites en Algérie.* Dans cette note l'auteur se montre l'adversaire déterminé de l'émigration maronite.

(2) Le Gouverneur Général de l'Algérie au Ministre de la Guerre.

Alger, le 15 décembre 1847.

Monsieur le Ministre,

D'après quelques indications qui me sont parvenues, des tendances à l'émigration se manifesteraient au sein des populations chrétiennes de Syrie. Un certain nombre de Maronites quitterait en ce moment les montagnes du Liban pour se fixer en Egypte.

S'il en est ainsi, la venue de quelques-unes de ces familles émigrantes en Algérie me paraîtrait avoir pour notre domination des avantages assurés.

Vigoureux, patients et sobres, faits au climat d'Orient, les montagnards du Liban présenteraient un élément plein de vitalité et d'énergie pour notre colonisation en Algérie. Arabes de sang, de mœurs et de langage ils triompheraient plus aisément que toutes les populations européennes des difficultés du climat et supporteraient mieux qu'elles les rudes labeurs du métier des champs en Algérie.

Chrétiens fervents et guerriers opiniâtres, les Maronites seraient au milieu des populations musulmanes d'ardents défenseurs de notre drapeau pendant la guerre, d'heureux propagateurs, peut-être, des idées chrétiennes pendant la paix.

Je verrais encore dans leur attachement à la France, attache-

l'opinion (1) s'étaient montrés franchement hostiles à tout esprit de prosélytisme ; Bugeaud lui-même, avec son sens réaliste, jugeait dangereux le contact d'indigènes chrétiens et d'indigènes musulmans. Seuls d'Ault-

ment cimenté par des habitudes et des convictions séculaires, des garanties que sont loin de nous offrir en cas de guerre extérieure, les émigrés si nombreux déjà des diverses nations de l'Europe.

Si vous partagiez ma manière de voir à cet égard, vous pourriez peut-être, Monsieur le Ministre, vous entendre avec vos collègues des Affaires étrangères et de la Marine, pour que, par leurs soins 100 ou 150 familles maronites soient transportées en Algérie, où elles seraient établies à titre d'essai.

Par analogie avec ce qui se pratique pour la plupart des émigrants d'Europe, nos colons syriens pourraient recevoir à leur arrivée :

Des effets de campement ;

des terres en proportion de leurs besoins. (10 à 20 hectares par famille suivant les localités) ;

des instruments aratoires ;

des semences ;

des bœufs de labour ;

des rations en farine et riz pendant trois mois ;

des armes ;

sur certains points des matériaux à bâtir dans une proportion très restreinte.

En échange de ces avantages, le gouvernement exigerait que chaque famille admise à profiter de ses bienfaits présentât un ou plusieurs hommes vigoureux, propres à manier le fusil, et possédât, s'il est possible, quelques ressources ; qu'elle s'engageât à restituer en argent ou en nature dans une proportion répartie sur les récoltes des premières années, les tentes, instruments aratoires, bœufs de labour et semences ainsi que les armes qu'elle aurait reçues.

En bornant à 100 ou 150 familles l'essai à faire, il n'entrerait dans l'esprit de personne qu'il fait ici question d'ouvrir un asile politique à des populations mécontentes ; et ce nombre serait pourtant suffisant pour nous fixer sur le mérite de cette entreprise coloniale d'un caractère tout différent de ce qui a été tenté jusqu'à ce jour.

Pour mon compte, j'attends d'heureux résultats d'un essai de ce genre et je serais heureux que ce projet pût recevoir la haute approbation de V. E.

Agréez, etc...

Le lieutenant général, gouverneur général de l'Algérie.

Signé : H. d'Orléans.

(1) La création de l'évêché d'Alger avait notamment donné lieu à des critiques très acerbes. Cf. p. ex. le *Courrier français*, 5 et 6 septembre 1838.

Dumesnil et quelques néophytes de l' « Avenir » au lendemain de la conquête ; des catholiques militants comme Veuillot, quelques années plus tard, songeaient à la conversion des Arabes (1). L'accueil bienveillant fait par le duc d'Aumale à des idées si différentes de celles qui avaient eu cours jusqu'alors constitue un témoignage des plus intéressant du réveil de la propagande catholique si caractéristique des dernières années du règne de Louis-Philippe et dont l'influence fut si considérable sur notre politique étrangère, surtout sur notre politique en Orient. (2)

Si modeste que fût l'expérience à laquelle consentait le duc d'Aumale, elle ne put même pas être tentée. Les bureaux du ministère marchandèrent leur concours au gouverneur ; ils retournèrent le projet sur toutes ses faces, échangèrent des notes (3), rappelèrent l'avis défavorable de Bugeaud, insinuèrent que des Maronites venus l'année précédente en Algérie avaient dû être rapatriés. Ils invoquaient aussi l'insuffisance des crédits affectés à la colonisation et la nécessité d'une entente entre la marine et la guerre pour le transport des émigrants. Le duc cependant s'impatientait ; le 22 février 1848, il demandait une réponse catégorique à ses propositions du 15 décembre précédent. Il y ajoutait toutefois une condition destinée à écarter les individus sans ressources.

Depuis cette époque, écrivait-il, j'ai fait une étude plus détaillée de cette question et des emplacements où il conviendrait d'établir une colonie de cette espèce et je serais en mesure de faire procéder, s'il y avait lieu aux mesures d'exécution.

(1) D'Ault-Dumesnil. *Conquête d'Alger*. Paris 1832. — Quelques années plus tard, L. Veuillot s'élève très vivement contre l'indifférence religieuse du gouvernement en Afrique et se plaint que l'on ne travaille pas à la conversion des Musulmans. L. Veuillot. *Les Français en Algérie*. Tours, 1847.

(2) Cf. à ce sujet. E. Bourgeois. *Manuel de Politique étrangère*, t. III, chap. XIII, l'*Eglise catholique dans le monde*.

(3) Note pour le Bureau de la Colonisation et de l'Agriculture, 28 janvier 1848. — Note du chef du 3e Bureau (colonisation et agriculture) au chef du 1er Bureau, 17 février 1848.

Je prie donc V. E. de me faire savoir si cette proposition doit recevoir son application. Dans ce cas je lui demanderais de poser comme condition aux familles, qui désireraient s'établir, la remise préalable à l'Etat de 1.500 à 2.000 francs, qui seraient immédiatement employés à l'installation des immigrants et à la fourniture qui leur serait faites des grains, bestiaux et ustensiles nécessaires, en un mot, au moyen desquels on leur éviterait les cruels embarras qui attendent les colons à leur arrivée dans un pays comme celui-ci (1).

La révolution de février, survenue sur ces entrefaites, obligea le duc d'Aumale à quitter l'Algérie et fit momentanément oublier les Maronites. L'Assemblée nationale, en revanche, décida la création de villages agricoles peuplés de Parisiens et vota 50 millions pour la réalisation de ce projet (2). Le recrutement défectueux des colons amena l'échec de cette entreprise aussi grandiose que mal conçue. Dès l'année suivante, une commission d'enquête nommée par l'Assemblée constatait que plusieurs villages construits par le génie militaire demeuraient inoccupés (3). C'est alors que plusieurs représentants du peuple « remirent sur le tapis (s'il faut en croire Baudicour), le nom des Maronites (4) ». Profitant de l'occasion qui s'offrait de reprendre son ancien dessein, Baudicour adressa, le 27 septembre 1849, au Ministre de la Guerre un mémoire intitulé : *Proposition de placer des populations maronites en Algérie* (5). Il y expose les avantages que présenterait

(1) Le Gouverneur Général de l'Algérie au Ministre de la Guerre, 22 février 1848.

(2) Lois du 19 septembre 1848 et du 18 novembre 1848. 42 colonies devaient recevoir les colons au nombre de 13.500, 14 nouveaux villages et 6.000 nouveaux colons devaient être installés en 1849.

(3) Rapport de Louis Reybaud, en exécution de la loi du 19 mai 1849. — Baudicour : *Histoire de la Colonisation de l'Algérie*, chap. V, pp. 274, sqq. — Peyrhimoff : la *Colonisation officielle en Algérie*, I, pp. 27 sqq.

(4) Baudicour, *op. cit.*, p. 239.

(5) Ce mémoire ne se trouve plus aux Archives du G. G. A., mais il a été reproduit en substance par l'auteur dans : *la Colonisation de l'Algérie. Ses éléments*, pp. 238-247.

l'émigration libanaise au triple point de vue agricole, économique et politique.

Sur le premier point, l'auteur se borne à reproduire des arguments déjà connus : analogie de climat entre la Syrie et l'Afrique ; identité de langage, facilitant l'association des nouveaux venus et des indigènes pour les travaux des champs ; pratique, par les Syriens des cultures spéciales (tabac, mûrier, cotonnier) que l'on désirait précisément introduire en Algérie. Baudicour insiste sur ce dernier point :

Nous devons, en effet, chercher à compléter notre territoire français par notre territoire africain et nous procurer, surtout en Algérie, tous les produits pour lesquels nous sommes tributaires de l'étranger ; aussi l'administration algérienne est-elle favorable à la culture du tabac et du mûrier et a-t-elle fortement à cœur de pouvoir un jour offrir du coton et du riz à la métropole. Pour tout cela nous ne pouvons avoir de meilleurs ouvriers que ceux qui nous viennent de la Syrie. (1)

L'établissement de ces émigrants dépourvus de ressources exigerait, sans doute, quelques dépenses, mais elles seraient, en raison de la sobriété des Maronites, très inférieures aux frais d'installation des premiers colons européens et surtout à celles qu'avait entraînées l'installation des ouvriers parisiens. Aussi bien conviendrait-il de n'introduire tout d'abord que quelques centaines de familles. Les succès de ces premiers émigrants attirerait leurs compatriotes et déterminerait la formation de nouveaux centres dont les frais d'installation pourraient être mis à la charge des colons les plus anciens. Ainsi l'œuvre de colonisation par les Maronites pourrait peut-être s'accomplir sans imposer au gouvernement des frais onéreux et sans autre embarras que celui de transporter les émigrants de Syrie en Afrique (2). Il y aurait enfin, intérêt,

(1) Baudicour : *op. cit.*, p. 239.

(2) *Ibd.*, p. 241.

pour maintenir la cohésion et la discipline parmi les Maronites, à les laisser sous l'influence du clergé monastique si puissant au Liban. Baudicour suggère donc de fonder avec des religieux maronites un monastère semblable à celui des Trappistes de Staouéli. « Les religieux du Liban seraient, écrit-il, tout aussi bien que les nôtres très propres à la colonisation (1) ». On placerait ce couvent près du premier centre établi en Afrique et les religieux rempliraient auprès de leurs compatriotes le ministère pastoral. A tout le moins conviendrait-il de confier ce ministère à des moines appelés à cet effet, car la présence de prêtres séculiers qui, en Orient, ne sont pas astreints au célibat, risquerait de déplaire au clergé français et de provoquer des difficultés avec les autorités ecclésiastiques. L'action de ces religieux dépasserait d'ailleurs les limites du ministère pastoral. Baudicour l'indique en termes fort clairs. Il trace, vingt ans à l'avance, le programme qu'essayeront de réaliser Mgr Lavigerie et les Pères Blancs.

Ne serait-ce pas un consolant spectacle de voir les religieux, nos frères dans la foi, relever les ruines de quelques zaouias musulmanes et y substituer une salutaire influence au milieu de populations qui comprendraient leurs paroles en même temps qu'elles seraient touchées par leurs œuvres (2).

Agriculteurs habiles, les Maronites, comme les autres Syriens, ont été, de tout temps, des commerçants avisés. Leurs aptitudes trouveraient en Algérie l'occasion de s'exercer pour le plus grand profit de l'influence française. Il suffirait d'un millier ou deux de marchands maronites pour couvrir tous les marchés arabes, tous les villages kabyles, tous les centres de population du Sahara algérien et pour former ainsi depuis la côte jusqu'au désert un vaste réseau de chrétiens de langue arabe dévoués à nos intérêts (3). Ils se substitueraient aux Juifs, intermédiai-

(1) Baudicour, *ibd.*
(2) *Ibd.* : *op. cit.*. p. 244.
(3) *Ibd.*, p. 243.

res obligatoires entre les Européens et les indigènes qui les méprisent, mais dont ils parlent la langue et ont adopté les mœurs. Grâce à la communauté d'origine, les Maronites formeraient entre eux une sorte d'« union commerciale » qui faciliterait leurs opérations et leur permettrait de soutenir « la concurrence israélite, contre laquelle les Français les plus entendus ont peine à lutter ». Ce changement dans les pratiques commerciales aurait même, selon Baudicour, une répercussion politique des plus heureuses. La France, en effet, ne peut guère compter sur la reconnaissance des Juifs, encore qu'elle les ait tirés de la condition humiliante où les tenaient les Turcs. Le souci exclusif de leurs intérêts pécuniaires dirige leurs sympathies vers la nation avec laquelle ils entretiennent les rapports les plus fréquents, c'est-à-dire vers l'Angleterre, « qui a su accaparer le commerce de toute la côte d'Afrique. » En cas de conflit avec la Grande-Bretagne, l'attitude des Israélites serait douteuse.

Verrions-nous nos nouveaux compatriotes juifs porter avec la même constance le nom français que ceux que nous a donnés Saint Louis au fond de l'Orient ? Malheureusement il n'y a pas lieu de le présumer et déjà nos officiers de bureau arabe ont constaté que la plupart des Juifs de l'intérieur pourraient être considérés comme des agents anglais.

L'installation des Maronites en Algérie contribuera donc à affermir la domination française dont ils seront les plus fermes soutiens. Elle aura, en outre, d'heureuses conséquences pour le Liban lui-même. Au contact des colons européens, les Maronites s'adapteront peu à peu aux conditions politiques et sociales de la vie moderne. Leurs relations avec leurs compatriotes demeurés en Syrie amèneront sans doute ceux-ci à abandonner l'organisation féodale conservée depuis les Croisades pour adopter des institutions plus conformes à la civilisation occidentale. L'influence de la France bénéficiera de cette transformation qui placera les Maronites, nos protégés, au premier

rang des nations policées de l'Orient. Les diplomates prétendent, il est vrai, que l'émigration libanaise priverait la France des meilleurs instruments dont elle dispose pour défendre sa situation dans le Levant. L'argument certes ne manquerait pas de valeur, si l'on envisageait une émigration en masse de la nation libanaise. Telle n'est pas la pensée de l'auteur du Mémoire. Il s'agit seulement d'établir en Algérie quelques milliers de Maronites. Ceux-ci sont assez nombreux pour qu'une émigration aussi limitée ne compromette point l'influence française.

La proposition de Baudicour demeura longtemps sans réponse. A la fin de 1850, le Gouverneur général auquel elle avait été soumise n'avait pas encore fait connaître son avis. Ce silence obstiné permet d'inférer que la proposition paraissait au moins intempestive. Quant aux bureaux de Paris leur opinion ne s'était pas modifiée. Sous la seconde république comme sous la monarchie de juillet, ils se déclaraient franchement hostiles à l'émigration maronite. L'échec des tentatives faites depuis la Révolution de février leur fournissait même des objections nouvelles.

La fondation des colonies agricoles absorbe des sommes énormes ; le décret de l'assemblée constituante ne pourra pas même recevoir son exécution complète ; on ne peut, dans cette situation, accorder à des étrangers ce qu'on n'accorde même pas à des Français. (1)

Ces lignes étaient écrites le 7 mars 1850. Six mois plus tard l'opinion des bureaux était tout autre : leur intransigeance avait fait place à des dispositions plus conciliantes. La direction des affaires de l'Algérie avait changé de titulaire. Le général Daumas, auquel elle avait été confiée (2) ne partageait pas à l'égard des Maronites les pré-

(1) Le chef du 1er Bureau de la Direction des Affaires de l'Algérie au Ministre de la Guerre à l'occasion d'une note remise par un certain Fahim Chidiak le 7 mars 1850. Cette note manque au dossier.

(2) Daumas fut nommé Directeur des Affaires de l'Algérie au Ministère de la Guerre le 20 avril 1850.

ventions de son prédécesseur. La façon bienveillante dont il accueillit une nouvelle proposition d'émigration libanaise en fournit la preuve.

Proposition du P. Azar

Cette proposition émanait non d'un agent diplomatique ou d'un publiciste, mais d'un ecclésiastique maronite le P. J. Azar, vicaire général de l'archevêque de Saïda (Sidon), délégué du patriarche maronite, et qui s'intitulait lui-même délégué des Libanais (وكيل نعات لبنان) (2).

Assez semblable au projet de Baudicour, celui du P. Azar est toutefois plus précis dans le détail et l'exposé des moyens d'exécution. Après avoir signalé la détresse des Maronites et rappelé leurs aptitudes agricoles, l'auteur remarque que le régime féodal auquel ils sont soumis les a préparés à devenir des administrés dociles et obéissants. Passant aux moyens d'exécution, il assure qu'une dépense de 5.000 francs suffirait à l'établissement d'une centaine de familles qu'on installerait dans deux centres, et qu'on aurait eu soin de recruter parmi les individus, autant que possible, munis de « fortune moyenne » et d'effets, de meubles et des outils de leur profession. L'administration

(1) Le P. Azar appartenait à la famille maronite des Karam. Son père était l'un des chefs maronites qui s'étaient mis en relations avec Bonaparte pendant la campagne de celui-ci en Syrie. En 1844, il fut délégué par le patriarche d'Antioche et 336 chefs maronites pour se rendre en Europe et y provoquer une intervention en faveur de ses compatriotes. Après avoir séjourné à Rome et à Naples, il était arrivé à Paris en 1846, avait mené dans toute la France une campagne très active en faveur des Maronites et organisé à cet effet la Société de N. D. de Nazareth. Il avait rédigé lui-même en arabe, une histoire du Liban, d'après laquelle fut composée une brochure de propagande intitulée : *Les Maronites, d'après le manuscrit arabe du R. P. Azar, vicaire général de Saïda (Terre Sainte), délégué du patriarche maronite.* Cambrai (Fénelon Deligne et Ed. Lesne, imp.-libraires de l'archevêché) 1852, in-12. Le mss. du P. Azar a aussi été utilisé par Jouplain, op. cit.

n'aurait donc à avancer aux émigrants que les sommes nécessaires pour attendre la première récolte. Ces avances seraient, d'ailleurs, remboursées par les bénéficiaires et serviraient à l'établissement des nouveaux colons, que le succès de leurs compatriotes ne manquerait pas d'attirer en Algérie. Le peuplement se poursuivrait ainsi sans que le gouvernement eût à faire de nouveaux débours.

Tel est l'économie de ce projet exposé tout au long dans la lettre ci-dessous :

Paris, 9 septembre 1850

Monsieur le Ministre,

Vicaire général de l'archevêché de Saïda (Sidon) et chargé des pleins pouvoirs du patriarche maronite d'Antioche, je viens vous soumettre une proposition qui touche à la fois aux intérêts de la France et de l'Algérie et à ceux de la population catholique du Liban.

Il a été déjà question à plusieurs reprises, d'établir des colonies maronites dans les possessions françaises du Nord de l'Afrique. Ce projet présentait un double avantage.

D'abord au point de vue des Maronites eux-mêmes. Ce peuple chrétien autrefois riche est aujourd'hui presque entièrement à la merci des Druses qui, en leur qualité de Musulmans, obtiennent naturellement toutes les préférences du pouvoir suzerain résidant à Constantinople. L'Angleterre y ajoute le poids de son influence et même ses armes et son argent. En présence d'un ennemi plus fort et mieux soutenu, les Maronites n'osent plus espérer de voir leur ancienne puissance se relever et leur prospérité d'autrefois reparaître. L'appui de la France, qui leur était acquis depuis l'époque des croisades, a cessé d'être suffisant et il est probable que cette puissance trouvera toujours de grands obstacles dans les autres cabinets européens à la réalisation des intentions généreuses qui l'animent en faveur d'hommes auxquels elle avait permis de se considérer comme des enfants de la France. Mais, du moins, son gouvernement est toujours à même d'offrir à la population maronite décidée à quitter ses foyers un asile dans ses terres de l'Algérie, un avenir d'industrie et de travail et une nouvelle patrie française.

L'Algérie elle-même y trouverait des avantages. Les Maronites sont de race sémitique et parlent l'arabe comme les anciens maîtres de l'Algérie ; ils sont chrétiens et catholiques comme les Français : ils serviraient de lien entre les deux populations. Les

difficultés qui ont nui au développement des colonies européennes ne sauraient les atteindre. Le climat de la Palestine et celui de l'Algérie surtout sur les plateaux de l'Atlas sont à peu près identiques. Les mœurs, les habitudes, les travaux ne comportent d'autre différence avec les mœurs des Arabes que celle qui provient d'une civilisation plus conforme à l'esprit européen et catholique ; leurs genres de cultures sont extrêmement variés et ils pourraient porter de préférence toute leur activité sur les branches les moins pratiquées par les habitants actuels et pour lesquelles la France est encore tributaire des pays exotiques. Je citerai spécialement le coton, matière première dont les marchés européens prévoient l'insuffisance prochaine. Les Maronites produisent également la soie, le tabac, l'huile, les fruits secs, les bestiaux, les céréales et tout ce qui est propre au climat qu'ils habitent. Leur organisation administrative, militaire et religieuse est une sorte de féodalité ; c'est assez dire que le gouvernement local trouvera en eux toute la soumission à l'autorité, le respect pour les lois et les facilités de direction que l'on ne peut exiger de populations ennemies comme les Arabes, indépendantes comme les Kabyles ou avancées comme le sont les Français. Habitués à porter les armes et fermement dévoués à leurs idées religieuses, ils seraient pour la population européenne d'utiles et de fidèles alliés. Enfin leur frugalité, leur habitude du climat et leurs mœurs permettraient de les établir avec infiniment moins de frais que les centres déjà créés n'en ont exigé.

Ceci m'amène tout naturellement à vous faire l'exposition de mon projet au point de vue financier.

Si je ne connaissais la tendance du pouvoir actuel à apporter de l'économie dans toutes les dépenses qui retombent à la charge du Trésor, si je pouvais espérer qu'une mesure large dût être adoptée, je vous dirais : faites transporter en Algérie dix des principaux Maronites ; qu'ils choisissent des terrains parmi ceux que l'autorité pourra mettre à leur disposition ; qu'ils concertent avec cette dernière les mesures préliminaires, afin que, de retour dans leur pays, ils puissent rendre un compte exact des avantages promis à l'émigration et assurer ainsi le concours de la portion de la nation offrant le plus de garanties.

Mais je n'insisterai pas sur ce point et je ne vous demanderai qu'un essai.

Je ne voudrais pas que cet essai fût stérile et qu'il servît uniquement à prouver la possibilité et l'utilité de l'émigration, questions qui me paraissent suffisamment démontrées. Il faut que cette épreuve soit le premier anneau d'une chaîne qui ne se terminera qu'avec le départ du dernier Maronite : il faut, en outre, que les dépenses du gouvernement français deviennent toujours

proportionnellement plus faibles et finissent par être insensibles. Ce double but sera atteint par un système de mutualité. Voici en quoi il consiste et comment je l'entends.

On ne saurait compter d'abord sur le concours des plus riches familles, surtout en dehors du témoignage oculaire de leurs chefs ; on ne pourrait non plus, dans l'intérêt même du Trésor français commencer par des indigents. Le Patriarche et les chefs qui relèvent de son autorité tiendront la main à ce que les premiers émigrants soient d'une fortune moyenne et, autant que possible, munis d'effets, de meubles et des outils de leurs professions ; mais il leur faudra des avances pour vivre jusqu'à la récolte et pour ensemencer les terres ou entreprendre les autres cultures. Ces avances, peu considérables, c'est vrai, le gouvernement français pourra seul les effectuer.

Je n'en proposerai pas le remboursement : c'est une promesse presque toujours inexécutable, ou, du moins, inexécutée et l'Etat l'a souvent éprouvé avec les colons actuels.

Il me paraîtrait plus avantageux d'imposer aux Maronites en les établissant, l'obligation de déverser, après une ou plusieurs récoltes, la plus grande partie de ce qu'ils auraient reçu du gouvernement sur d'autres Maronites, qui viendraient s'établir auprès d'eux. Le versement aurait lieu en nature. Ainsi chaque centre serait, après un certain temps, en demeure de créer un autre centre d'une égale étendue, sans imposer, pour ainsi dire, aucune charge au trésor français.

Cette condition sera facilement exécutable avec le caractère des Maronites. Une obligation prise par leurs chefs au nom de la religion sera sacrée pour eux ; de plus leur intérêt les engagera ; ils tiendront à ne point rester isolés, à s'entourer de compatriotes et ils se résigneront de bon gré à un sacrifice qui se présentera sous le triple aspect de la religion, de la justice et du sentiment national.

Ce système paraît propre à ménager les intérêts du trésor français et à assurer une émigration continue sur une échelle qui sera d'abord aussi restreinte que le gouvernement le voudra, mais qui pourra prendre les plus vastes proportions. Je ferai remarquer que l'Etat finira par rentrer dans ses avances et au delà. Par suite de leur organisation les Maronites n'occasionneront jamais au gouvernement des dépenses d'organisation aussi fortes que la portion d'impôts dont ils pourraient être chargés.

Comme application de ce que je viens d'exposer, je crois pouvoir exposer que cinq cents francs seront suffisants par chaque famille de cinq personnes en moyenne. Ainsi pour un premier essai de population de deux centres de cinquante feux chacun, une somme de cinquante mille francs suffirait. Au moyen de

cette somme comparativement légère on pourrait produire un grand bien.

On pourrait commencer une émigration si utile à la fois pour deux peuples et qui se continuerait d'elle-même en dehors de toute subvention par la partie aisée de la population dès qu'elle en aurait reconnu les avantages.

On trouverait peut-être ainsi la solution d'une question importante qui a fatigué longtemps la diplomatie et qui touche à l'honneur et à l'influence extérieure de la France. On continuerait enfin cette protection sur laquelle les Maronites croient devoir compter et dont j'ai reçu l'assurance de M. le Président de la République, des Ministres des Affaires étrangères et des cultes et de quelques membres influents de la majorité de l'Assemblée nationale.

En conséquence j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir décider en principe que des centres de population maronite seront créés dans la province d'Alger sur les routes de Blida à Miliana ou de cette ville à Cherchell, routes dont ces nouveaux colons s'engageraient à assurer la sécurité.

J'espère, Monsieur le Ministre, que vous voudrez bien vous associer à une œuvre aussi recommandable en accueillant ma proposition.

Je tiendrai à votre disposition les renseignements que vous voudrez bien me demander.

Je suis... etc...

Le Vicaire général de l'Archevêque de Saïda, délégué du Patriarche maronite d'Antioche.

Signé : P. Jean Azar, délégué des Maronites.

2e Bureau. — Note du Général Daumas.

Cette affaire mérite le plus sérieux examen. Ne pourrait-on pas tirer parti des colonies agricoles abandonnées par l'assemblée nationale ?

Le vice-roi d'Egypte donne-t-il son assentiment à cette émigration ?

Ne serait-il pas utile de conférer avec M. le Grand Vicaire ?

Me fournir une note sur cette question importante. (1)

---

(1) Le P. Azar au Ministre de la Guerre, 9 septembre 1850.

Les propositions du P. Azar furent favorablement accueillies par Daumas. Dans une note rédigée pour le Ministre de la Guerre le général les appuie sans réserves. Les objections tirées des conflits possibles entre Musulmans et Maronites, de l'inaptitude des Syriens aux travaux agricoles, enfin des inconvénients que présenterait l'émigration des Libanais pour le maintien de l'influence française en Orient ne lui paraissent pas de nature à empêcher l'exécution du projet. Tout au plus, conviendrait-il d'obtenir l'assentiment de la Porte. Une seule question reste donc à résoudre, celle des localités où seraient placés les nouveaux colons. Daumas avait tout d'abord songé à les installer dans quelques-uns des villages bâtis pour les colonies agricoles et qui n'avaient pas été occupés par les émigrants auxquels on les destinait. Il ne tarda pas à abandonner cette idée, pour ne pas augmenter les frais de premier établissement et surtout parce que ces villages, construits dans le Tell, conviendraient assez mal aux Syriens, dont les établissements devaient constituer, en quelque sorte, les avant-gardes de la colonisation. Mieux vaudrait, pensait-il, les installer dans la zône des plateaux, aux confins des territoires occupés et administrés par l'armée. Tels étaient les divers points sur lesquels le général attirait l'attention du Ministre (1).

(1) EXAMEN d'une proposition du Vicaire général de l'Archevêque de Saïda (Sidon) pour la translation en Algérie d'un certain nombre de familles maronites du Liban.

Il a été question à diverses époques de transférer et d'établir en Algérie un certain nombre de familles maronites du Liban.

Trois propositions ont été faites successivement à ce sujet au Département de la Guerre avant celle que présente aujourd'hui M. le Vicaire général de l'Archevêque de Sidon et que le présent rapport a pour but d'examiner.

....

....

....

Ces arguments étaient résumés dans une seconde note adressée au Conseil des Ministres. Daumas demandait que le projet fût approuvé et sollicitait l'autorisation d'entre-

Deux motifs principaux semblent devoir appeler toute la sollicitude du Gouvernement sur ce projet.

D'un côté les Maronites nous offriront de très grandes garanties de fidélité par leur foi religieuse, par leur attachement à la France, qui remonte au temps des Croisades, qui leur a valu sous le règne de Saint Louis le titre de citoyens français et qui, depuis lors, ne s'est jamais démenti, enfin par le souvenir vivant des vexations qu'ils ont éprouvées dans leur pays. Placés aux avant-postes de nos possessions africaines, ils seraient pendant la guerre d'ardents défenseurs de notre drapeau.

D'un autre côté, ils remplissent toutes les conditions désirables comme agents colonisateurs. Vigoureux, patients, sobres, habitués aux climats d'Orient, ils triompheront sans peine de toutes les difficultés que rencontrent en Algérie nos colons européens, et, ce qui est fort essentiel, ils ont une aptitude spéciale pour toutes les cultures industrielles que la France a intérêt à propager dans la colonie, telles que la soie, le coton, le tabac et l'olivier.

Cette double considération paraît décisive.

Quant à la dépense, il est à observer que le chiffre de 50.000 fr. demandé pour l'établissement des 500 Maronites devra s'accroître des frais de transport des émigrants. Mais malgré cela, elle ne constituera comparativement à tous les précédents, qu'une charge très modérée pour le Trésor et dont il retrouvera promptement un large dédommagement, s'il est possible de réaliser le mode de remboursement indiqué par le pétitionnaire comme d'une exécution certaine. Cette dépense pourra être prélevée sur les crédits ordinaires de la colonisation de l'exercice 1851 dont la sous-répartition n'est pas encore arrêtée, si le Ministre ne juge pas opportun d'en faire l'objet d'une demande de crédit spécial à l'Assemblée législative.

En ce qui concerne le choix des emplacements, on n'est pas en mesure de fournir, dès à présent une indication précise. On avait pensé tout d'abord à placer les Maronites dans quelques-uns des villages construits pour les colonies agricoles de 1849 et qui ne sont pas encore habités. Mais en leur attribuant ainsi des maisons bâties à très grands frais, on augmenterait dans des proportions trop considérables les dépenses relatives à leur établissement ; et, d'ailleurs, ces villages ne remplissent pas les conditions géographiques les plus convenables pour les émigrants du Liban,

prendre les démarches nécessaires pour en assurer l'exécution (1).

---

qu'il sera préférable, au point de vue hygiénique comme au point de vue politique, d'installer dans la zône des plateaux, sur les frontières des territoires occupés par l'armée. Cette question ne peut être tranchée que sur l'avis de M. le Gouverneur général.

Il reste à dire un mot sur les trois objections que la Direction des Affaires d'Algérie avait opposées en 1845 au premier projet.

M. le Maréchal Bugeaud pensait en 1845, que l'introduction des Maronites en Algérie ne pouvait faire naître de la part des Arabes d'autres difficultés que celles qui existent avec tous les genres de colonisation possible par des gens étrangers au pays ; pourtant toute l'Algérie était alors en état de guerre, et la lettre par laquelle il exprimait cette opinion était datée d'un bivouac.

Il y aurait une véritable pusillanimité, aujourd'hui que la colonie tout entière est pacifiée à repousser le projet par la crainte d'un mécontentement des Arabes. On n'hésite pas à réputer sans fondement, ainsi que l'avait fait M. le Maréchal Soult, la première objection.

Il en est de même de la seconde. Tous les témoignages recueillis sur les mœurs des Maronites attestent que le gouvernement trouvera en eux une soumission constante à l'autorité, un respect absolu pour les lois et les plus grandes facilités de direction.

Quant à la troisième objection, celle relative aux inconvénients possibles de la mesure, au point de vue de notre politique étrangère, on ne la croit pas, fondée davantage, en raison du peu d'importance numérique des émigrations projetées. Toutefois on est d'avis qu'elle implique la nécessité d'un concert avec la Porte ottomane, et que, dans ce but, le Ministre des Affaires étrangères doit être consulté préalablement à toute décision.

En résumé, on estime que le projet de M. le Vicaire général de l'archevêque de Sidon, doit être favorablement accueilli et on a l'honneur de proposer au Ministre de vouloir bien approuver :

1° Que M. le Ministre des Affaires étrangères soit prié de faire les démarches nécessaires pour que son exécution ne donne lieu à aucune difficulté diplomatique.

2° Que M. le Gouverneur général soit invité à désigner les localités qui conviendront le mieux pour le placement des Maronites.

Vu : le Général, chef du service de l'Algérie,
Signé : E. DAUMAS.

Le Chef du Bureau,
Signé : TESTU.

Rapport fait au Ministre de la Guerre le 30 septembre 1850.

(1) Note pour le Conseil des Ministres, 3 octobre 1850.

Ainsi engagée l'affaire se poursuivit durant les derniers mois de 1850 et pendant une partie de 1851. Daumas s'employa énergiquement pour la faire aboutir. Son intervention détermina, en juin et juillet 1851, un échange de correspondances entre le Ministre de la Guerre et le Gouverneur général de l'Algérie, d'une part, les Ministres de la Marine et des Affaires étrangères, d'autre part. Invité à faire connaître sur quels points de l'intérieur il serait possible de placer cent familles (1), le Gouverneur répondit par l'envoi d'un rapport détaillé du général de Mac-Mahon, commandant provisoire de la province d'Oran (2).

Selon cet officier, les subdivisions de Sidi-bel-Abbès et de Tlemcen offraient de vastes espaces disponibles pour la colonisation. Le départ pour le Maroc des Beni Amer Gharaba laissait, en effet, vacant, un territoire s'étendant jusqu'à 14 et 15 lieues au Sud et à l'Ouest de Sidi-bel-Abbès. La zône la plus rapprochée de ce poste, dans un rayon de 15 à 16 kilomètres serait réservée aux colons européens, la zône extérieure se prêterait, en revanche, à l'installation des Maronites.

Il reste au delà de vastes espaces disponibles et tout préparés pour la culture, où il convient de répandre cette population chrétienne du Liban à mœurs intermédiaires entre l'Européen et l'Arabe, laquelle, placée dans des positions militaires bien choisies, pourra devenir à la fois pour nous un précieux auxiliaire en temps de guerre et peut-être, en temps de paix, un précieux moyen de rapprochement entre le peuple dominant et le peuple soumis.

Les points les plus convenables à l'établissement des Maronites étaient, d'après Mac-Mahon, Sidi Ali ben Youb

---

(1) Le Ministre de la Guerre au Gouverneur Général *par intérim* de l'Algérie, 18 juin 1851.

(2) Rapport du général de Mac-Mahon au Gouverneur Général, Oran, 9 septembre 1851 (transmis par le Gouverneur Général au Ministre de la Guerre le 25 septembre).

et Aïn el Hadjar, dans la vallée de la Mekerra, à 22 kilomètres en amont de Sidi-bel-Abbès et Aïn el Hadj sur le chemin de Sidi bel Abbès à Tlemcen. La position de Sidi Ali ben Youb avait une grande importance économique et stratégique. L'occupation de ce point situé sur le passage des caravanes pénétrant dans le Tell, permettrait de surveiller et d'empêcher les rassemblements de cavaliers du Sud. Les Romains y avaient déjà édifié une redoute.

Trop éloigné de Sidi bel Abbès pour être encore donné à des Européens et dépourvu de garnison [ce territoire] conviendra très bien à des chrétiens du Liban, gens de fusil comme les Arabes et habitués à leur genre de vie. L'Etat y dispose de 450 à 500 hectares de terre de bonne qualité et défrichée, dont une centaine irrigables. Les terrains non défrichés pourront, après débroussaillement être transformés en terres à céréales sur une étendue d'environ 2.000 hectares. Soixante à cent familles maronites y trouveront aisément le moyen de subsister. Les quelques travaux d'assainissement indispensables seront, soit exécutés par les disciplinaires ou des condamnés militaires avant l'arrivée des Maronites, soit par les Maronites eux-mêmes qu'on installerait provisoirement dans le voisinage sous des tentes ou sous des gourbis.

Aïn el Had est aussi un nœud de communications dont il importe de s'assurer la possession. Trop isolé pour recevoir des Européens cet emplacement conviendra fort bien « à des populations guerrières venues du Liban, que leur religion maintiendra toujours dans nos intérêts. » Là encore l'Etat dispose de 2.000 à 2.500 hectares, dont 920 hectares de terres défrichées. Le bois n'y manque pas ; l'eau y est assez abondante pour irriguer une quinzaine d'hectares de jardins et pour fournir, en outre, la force hydraulique nécessaire à un moulin. Il serait facile de placer sur ce point 70 familles. Au total, 120 ou 130 familles pourraient donc trouver immédiatement un asile en Afrique. Si quelques-uns de leurs compatriotes se décidaient, plus tard, à les rejoindre, on caserait, sans dif-

ficulté, ces nouveau-venus à Hadjar Roum, dans la vallée du Haut-Isser, sur le chemin de Sidi bel Abbès à Sebdou — à Soûf et Tell, entre Aïn Temouchent et l'Isser — à Bordj Aïssa, entre Hennaya et Amiguer. Une dizaine d'autres points du territoire des Hachem Gharaba et de la région du Rio-Salado, dans la subdivision d'Oran, présenteraient aussi les conditions requises pour l'installation des émigrants. Les emplacements ne manquent donc pas pour recevoir les Maronites. L'autorité militaire, d'autre part, est fort bien disposé à leur égard. « Je serai très heureux, pour mon compte, écrivait Mac-Mahon, de recevoir ces familles maronites et vous pouvez être persuadé de tout le dévouement que nous mettrons tous pour les aider à bien s'installer dans notre province. » (1) La marine, enfin, se déclarait prête à faciliter le transport des émigrants, en mettant à la disposition de la Guerre une frégate à vapeur qui embarquerait les Maronites à Beyrouth et les conduirait en Algérie. Dès qu'une décision aurait été prise les instructions nécessaires seraient expédiées au Préfet maritime de Toulon (2).

Favorablement accueilli par le Gouverneur général de l'Algérie, appuyé par les ministres de la Guerre et de Marine, le projet du P. Azar avait, semble-t-il, toutes chances d'aboutir. L'opposition du ministre des Affaires étrangères le fit pourtant abandonner. Les Maronites étant sujets ottomans, il était à craindre que la Porte ne mît obstacle à leur départ. Aussi le ministre de la Guerre

---

(1) Mac-Mahon au Gouverneur Général de l'Algérie, 9 septembre 1851.

(2) La durée du voyage étant, estimait-on, de 19 jours, les frais, remboursables par la Guerre (combustible et nourriture — la Marine prenant à sa charge les frais de couchage) devraient s'élever à 50.600 fr. pour le transport de 500 passagers. — Le Ministre de la Marine au Ministre de la Guerre, 25 septembre 1851.

avait-il prié son collègue des Affaires étrangères de faire entreprendre par l'ambassadeur de la République à Constantinople les démarches nécessaires pour obtenir l'assentiment du Sultan (1). Or, M. de Lavalette, notre représentant, ne put gagner à ses idées les ministres turcs. Ceux-ci soutenaient qu'un appel adressé aux Maronites avec l'assentiment du souverain provoquerait des réclamations dont le gouvernement serait forcé de tenir compte en interdisant l'émigration des chrétiens (2). Dans ces conditions les agents français devaient s'abstenir de toute publicité et recourir à des manœuvres clandestines incompatibles avec la dignité de la France, ou, s'ils agissaient au grand jour, risquaient de provoquer un conflit que la prudence commandait d'éviter. La question des Lieux-Saints était pendante. Le gouvernement de Louis-Napoléon cherchait à régler le différend au gré des catholiques ; il ne tenait pas, pour une affaire d'importance après tout secondaire, à s'aliéner les sympathies du Divan. Aussi jugea-t-il plus sage de renoncer à l'installation officielle des Maronites en Algérie. Le ministre des Affaires étrangères s'empressa donc d'aviser son collègue de la Guerre de l'impossibilité de donner suite aux propositions du P. Azar.

Vous jugerez sans doute comme moi, écrivait M. Baroche, que l'essai qu'il s'agirait de tenter aurait plus d'inconvénients que d'avantages et que, sans renoncer à accueillir favorablement les familles maronites qui viendraient d'elles-mêmes se fixer en Algérie, nous devons nous abstenir de leur faire un appel direct et d'accepter des propositions comme celle dont vous a entretenu Mgr le Patriarche d'Antioche, tant que des considérations poli-

(1) Le Ministre de la Guerre au Ministre des Affaires Etrangères, 18 juin 1851.

(2) Le Ministre des Affaires Etrangères au Ministre de la Guerre, 2 octobre 1851.

tiques d'un intérêt plus général nous conseilleront l'ajournement de toute initiative à cet égard (1).

Le général Daumas, quelle que fût son opinion personnelle, dut s'incliner devant ces raisons péremptoires. Le projet du P. Azar fut donc écarté (2). Il en fut de même de celui de Baudicour (3).

Si le gouvernement français refusait de patronner officiellement l'émigration maronite, il n'entendait pas, toutefois, interdire l'accès de l'Afrique aux Libanais qui seraient tentés de s'y établir. Mais il les soumettait au droit commun, c'est-à-dire qu'il exigeait d'eux la justification de ressources suffisantes pour ne pas tomber à la charge de l'administration. Aussi accueillit-il très froidement la demande adressée en 1852 par l'émir Asad. Ce personnage appartenait à la famille des Cheâb qui, pendant un siècle et demi, avait régné sur le Liban. La défaite de Méhémet Ali, la destitution de l'émir Bechir, celle de son fils et successeur Bechir Kassim Mulhem, l'hostilité des Druses ouvertement protégés par l'Angleterre, enfin la suppression de l'autonomie libanaise avaient rendu très précaire la situation des membres de l'ancienne famille régnante. Aussi Asad songea-t-il à quitter la Syrie. Il demanda donc au consul général de France à Beyrouth si le gouvernement serait disposé à admettre en Algérie, à titre de colons, des paysans maronites qu'il

(1) *Ibid.*

(2) Note du 2e Bureau pour le Ministre de la Guerre, 13 octobre 1851. — Le Ministre de la Guerre au Gouverneur Général de l'Algérie, 21 octobre 1851.

(3) Le Ministre de la Guerre à M. Louis de Baudicour, 17 octobre 1851. Cette lettre fut rédigée sur l'initiative de Daumas : « Je crois, écrivait-il au Ministre, qu'il faut... faire connaître à M. de Baudicour l'état de la question. Il mérite cette communication par l'intérêt et les efforts qu'il a apportés pour le succès de cette émigration ». Annotation ajoutée par le général à la note du 2e Bureau du 13 octobre 1851.

conduirait lui-même, quelles conditions leur seraient imposées, quels subsides leur seraient accordés pour frais de premier établissement. Le consul transmit cette demande mais en l'accompagnant de commentaires peu favorables.

> Je crois seulement devoir vous faire observer, déclarait-il au ministre des Affaires étrangères, que les dépenses que nécessite cette émigration ne seraient pas compensées par des avantages marqués, le paysan maronite n'ayant pas, suivant moi, les qualités nécessaires pour mener à bien une pareille entreprise. (1)

A Paris même la requête de l'Emir ne fut pas mieux accueillie. Daumas s'inquiétait de savoir si les Maronites seraient munis d'un petit pécule : « On n'en parle pas écrivait-il, et c'est cependant bien essentiel. » Le chef du bureau de la colonisation rappelait au ministre de la Guerre que les renseignements fournis par le consul général étaient peu encourageants et que, d'ailleurs, la question de l'émigration maronite avait été résolue négativement par le ministre des Affaires étrangères (2). Le ministre de la Guerre adopta donc une solution conforme aux précédents établis :

> Le gouvernement, écrivit-il à son collègue des Affaires étrangères, ne peut faciliter l'émigration en Algérie de l'émir Asad et des familles disposées à le suivre, et cela pour les raisons qui l'ont déterminé à rejeter la demande de l'archevêque de Sidon. Si l'émir Asad tient à se rendre en Algérie, il devra le faire à ses frais et, en outre, se procurer les fonds nécessaires à son installation et à la mise en valeur des terres qui lui seront concédées. Toute famille qui voudra se fixer en Algérie devra disposer d'un capital d'au moins 1.200 francs et le consul de France à

(1) Le Consul général de France à Beyrouth au Ministre des Affaires étrangères, 3 mai 1852.

(2) Le Ministre des Affaires étrangères au Ministre de la guerre, 21 mai 1852. Annotations de Daumas à cette lettre.

> Beyrouth ne délivrera de passeports qu'aux familles qui pourront justifier qu'elles sont en possession de cette somme. (1)

Cette décision fut elle-même abrogée en 1854 à la suite des agissements du P. Azar. Expulsé du territoire français pour manœuvres frauduleuses, cet ecclésiastique était rentré au Liban, où se disant chargé « d'une mission personnelle et spéciale » il recrutait des familles maronites pour les conduire en Algérie (2). Avisé de ces faits et redoutant les embarras qui pouraient en résulter pour le gouvernement, le ministre de la Guerre jugea bon d'y mettre un terme. A sa demande le ministre des Affaires étrangères enjoignit au consul général de faire connaître dans toute l'étendue de son ressort que le P. Azar n'avait jamais reçu la mission dont il se prétendait investi. Le consul devait, en outre, s'abstenir de délivrer désormais des passeports pour l'Algérie aux émigrants libanais alors même qu'ils justifieraient de la possession du capital de 1.200 francs prévu par la décision du 14 juin 1852 (3). L'accès de l'Algérie se trouvait donc fermé aux Maronites quelle que fût leur situation de fortune.

Projet F. Walmas

Les raisons qui amenèrent le gouvernement français à prendre cette mesure radicale suffisent à expliquer le rejet des propositions présentées à la même époque par un négociant du Caire, Félix Walmas. C'est à Napoléon III lui-même, que s'adressait ce personnage dans une pétition datée du 28 novembre 1854.

> L'application de mon système marquera, déclarait-il, le début

(1) Le Ministre de la Guerre au Ministre des Affaires étrangères, 14 juin 1852.

(2) Le Ministre des Affaires étrangères au Ministre de la Guerre, 28 novembre 1854.

(3) Le Ministre de la Guerre au Ministre des Affaires étrangères, 4 décembre 1854.

d'une ère nouvelle pour l'Algérie, ouvrira pour l'Afrique une nouvelle source de civilisation, assurera par le bienfait d'une politique nouvelle la soumission de l'Arabe indompté de la Numidie et délivrera de l'oppression le chrétien de Syrie. Un décret impérial suffira pour assurer ces heureux résultats et garantir à la France la possession tranquille de l'Afrique, résultat pour lequel on a vainement livré d'innombrables batailles et remporté de sanglantes victoires (1).

Les moyens à adopter pour atteindre ce but sont copieusement développés dans un mémoire écrit en italien et intitulé : *Proposta per accrescere con aggevolezza la popolazione dell Algeria.*

L'accroissement de la population chrétienne, telle est, en effet, la condition indispensable du maintien de la domination française en Afrique. L'émigration européenne, que l'on s'efforce de diriger vers ce pays, ne fournit que des éléments peu nombreux et de qualité médiocre. Quel que soit, d'ailleurs, le motif qui détermine les habitants de l'Europe centrale et de l'Europe méridionale à se rendre en Afrique, ils sont, prétend Walmas, incapables d'y durer et d'y former une population susceptible de se développer et de s'accroître. L'expérience montre que l'Italien du midi, le Maltais, l'Espagnol sont aussi mal partagés à cet égard que le Français, le Polonais ou l'Irlandais. Ni les uns ni les autres ne peuvent prospérer parce qu'ils sont trop différents des indigènes. Ne vaudrait-il pas mieux s'adresser à un peuple dont les conditions d'existence sont à peu près identiques à celles des Arabes d'Algérie ? Ce peuple existe en Syrie : c'est le peuple maronite ; chrétien et catholique, descendant des anciens habitants du pays ou des croisés échappés au cimeterre des Sarrasins et des Turcs, il professe pour la France une profonde affection. Rien ne serait plus facile que d'attirer les Maronites en Algérie (2).

(1) Pétition de Félix Walmas à l'Empereur (en italien), 28 novembre 1854, enregistrée à la commission des pétitions, le 19 février 1855, transmise par le ministre de la Guerre au ministre des Affaires étrangères, le 31 mars 1855.

(2) E. Walmas. *Proposta...*, p. 1.

Il faudrait, tout d'abord organiser le recrutement des émigrants, et, pour cela recourir aux bons offices du clergé dont l'influence est si considérable au Liban. On pourrait employer comme intermédiaires le Patriarche de Jérusalem, le Supérieur de Terre Sainte, l'Evêque d'Alexandrie qui entretiennent des relations régulières avec les prêtres et les couvents de Syrie (1). Il y aurait intérêt à provoquer, en même temps, la formation d'une association qui se proposerait pour but la création d'une colonie d'Orientaux en Afrique. Bien qu'encouragée par la France l'entreprise conserverait le caractère d'une affaire privée purement philanthropique et agricole. Cette précaution éviterait toute difficulté avec les autorités locales. Au pis aller, si la Porte élevait des protestations contre le départ de ses sujets chrétiens, la France autoriserait, en guise de compensation, l'expatriation des Musulmans algériens. La société, une fois constituée, s'efforcerait de provoquer, pour commencer, l'émigration d'une centaine de familles qui, « trouvant une belle situation en Algérie », inviteraient leurs compatriotes à venir les rejoindre. Un courant régulier d'émigration ne tarderait guère à s'établir entre la Syrie et l'Afrique.

Quant aux dépenses à prévoir, elles seraient très faibles Le transport ne coûterait rien à la France ; les terres fertiles et incultes abondent en Algérie ; la sobriété du fellah oriental est proverbiale. L'installation d'une centaine de familles n'exigerait pas, selon Walmas, plus de 60.000 fr. Comme, d'autre part, les Maronites seraient en état de se défendre eux-mêmes, l'établissement d'un groupe de familles permettrait la suppression d'un poste de 200 soldats, soit une économie de 200.000 francs. Il n'y a pas d'ailleurs à craindre que les Libanais ne s'habituent pas à leur nouvelle résidence ; la faculté d'adaption au milieu des Levantins est remarquable, témoin l'exemple

(1) *Ibd.*, p. 5.

de ces corsaires grecs, qui, capturés par les Anglais durant la guerre de l'indépendance hellénique et déportés en Australie, y ont formé le noyau d'une colonie florissante. Si des Grecs ont ainsi prospéré dans une contrée si différente de leur pays, à plus forte raison des Syriens ont-ils chance de réussir en Algérie. Ils y trouveront les divers modes d'existences qui leur sont familiers, même la vie nomade ou semi-nomade, telle que la pratiquent, aux confins de l'Arabie et de la Syrie certaines tribus qui vivent sous la tente et se livrent à l'élevage du cheval et du chameau tout comme les Bédouins d'Afrique. Ajoutons que, « guerriers intrépides, accoutumés à vivre presque continuellement l'arme au flanc pour trancher les conflits individuels dans un pays sans justice et sans loi » (1), ils possèdent les qualités indispensables aux colons militaires. Leur place est toute marquée aux avant-postes de la colonisation où ils serviront d'intermédiaires entre les indigènes et les Français. Ils fourniront aisément les éléments d'un corps de troupes instruit à l'européenne, capable de protéger le pays contre les incursions ou les attaques des Arabes et qui pourrait, en outre, rendre de précieux services au cas d'une intervention militaire de la France en Orient (2).

A ces considérations économiques et militaires, Walmas ajoute, enfin, des réflexions d'un autre ordre :

Il est temps désormais d'utiliser, ne fût-ce qu'à titre d'essai, l'élément religieux et moral pour assurer la prospérité coloniale et régénérer en même temps l'Europe immorale et corrompue. On ne saurait compter, à cet effet, sur les Arabes, que leur religion rendra longtemps encore, toujours peut-être, hostiles à la France. Et pourtant on ne peut songer à les exterminer : ce serait renouveler les horreurs commises par les Espagnols en Amérique. Il faut donc les amener à notre civilisation, de même qu'au Moyen-Age Rome chrétienne a converti et civilisé les Barbares. Les Arabes chrétiens de Syrie sont les agents tout désignés de

(1) *Ibd.*, p. 9.

(2) *Ibd.*, pp. 10 et 11.

cette transformation. En les introduisant en Afrique, la France servira ses propres intérêts et ceux de la civilisation elle-même (1).

L'appel de F. Walmas ne fut pas entendu. Sa proposition eut le même sort que les propositions précédentes et fut écartée pour les mêmes motifs (2). Aussi bien, les changements provoqués en Orient par la guerre de Crimée tendaient-ils à modifier l'opinion des partisans les plus ardents de l'émigration maronite. Baudicour lui-même se montre moins affirmatif à cet égard dans sa « *Colonisation de l'Algérie* » publiée en 1856 que dans son « Mémoire » de 1849. Sans doute, remarque-t-il, la Porte, obligée de la France, se montrerait moins hostile que par le passé au départ des Maronites ; sans doute, l'Angleterre, notre alliée, verrait avec moins de déplaisir qu'autrefois l'exode des populations libanaises, mais, en revanche, la France a, moins que jamais, intérêt à diminuer le nombre de ses partisans en Syrie. De grands changements se préparent en Orient. Malgré la défaite des Russes, la Turquie sort amoindrie de la guerre. L'affranchissement des chrétiens d'Europe (Serbes, Roumains) annonce, pour ainsi dire, l'agonie prochaine de l'Empire ottoman. N'est-il point à craindre qu'Abd-el-Kader ne mette à profit l'affaiblissement de la Porte pour essayer « de reconstituer la nationalité arabe en Asie après avoir vainement tenté de la reconstituer en Afrique ? » (3). Dans cette hypothèse, « ce n'est pas en Europe, c'est en Asie, autour du mont Liban que devra nécessairement surgir le seul conflit sérieux qui puisse s'engager entre

(1) *Ibd.*, p. 12.

(2) « Mon département a déjà eu à examiner cette question et il a dû s'arrêter devant les difficultés d'ordre élevé qui s'opposent à ce que l'émigration dont il s'agit soit provoquée sur de larges bases. » — Le Ministre de la Guerre à Félix Walmas, 31 mars 1855

(3) Baudicour : *La Colonisation de l'Algérie. Ses éléments*, p. 250.

croyants fidèles et infidèles » (1). La prudence la plus élémentaire commande donc de laisser les Maronites à leur poste de combat et de ne point dégarnir sans nécessité « l'inexpugnable forteresse où, depuis des siècles, ils ont défié les armes musulmanes » (2). Mais s'il n'y a pas lieu de transporter en masse les populations libanaises, l'installation de quelques groupes maronites en Algérie n'en reste pas moins désirable. Cette mesure offrirait surtout des avantages militaires fort appréciables. Cantonnés à la lisière des plateaux, dotés d'une organisation analogue à celle que le général Randon avait imaginée pour les spahis (3), les Maronites fourniraient, au cas où une nouvelle guerre éclaterait en Orient, des soldats comparables aux troupes indigènes dont la guerre de Crimée venait de révéler l'endurance et la bravoure.

La crise de 1860.
Nouveaux projets d'émigration maronite

En dépit des instances de Baudicour, le gouvernement ne jugea pas opportun de tenter l'expérience. Les Maronites paraissaient, d'ailleurs, appelés comme les autres chrétiens de l'Empire ottoman, à bénéficier des dispositions contenues dans le *hatti-humayoun* du 18 février 1856. Cet acte solennel, publié à l'instigation des grandes Puissances et qui garantissait à tous les sujets de la Porte, sans distinction de religion, l'égalité civile et politique, suffirait, pensait-on, pour rétablir la tranquillité dans le Liban, troublé depuis si longtemps par la rivalité des diverses confessions. Il n'en fut rien. L'instauration en Syrie d'un régime de droit commun n'eut d'autre résultat que d'exposer des chrétiens, privés de leurs privilèges tra-

(1) *Ibd.*

(2) *Ibd.*

(3) L'organisation en « smalas ».

ditionnels, à de nouveaux désastres. Encouragés par la Porte, désireuse de profiter du désordre pour abolir les derniers vestiges de l'autonomie libanaise, soutenus secrètement par l'Angleterre, jalouse de la prépondérance acquise par la France dans le Levant, des Druses s'armèrent et le sang recommença à couler. Dès la fin de 1859, se manifestaient partout les symptômes précurseurs d'un mouvement anti-chrétien. Ce mouvement éclata au printemps de 1860. Dans les derniers jours d'avril et pendant le mois de mai les Druses assaillirent les Maronites et massacrèrent sans pitié tous ceux qu'ils purent atteindre. Les villages furent incendiés jusqu'au voisinage de Beyrouth, les villes de Hasbeya et de Racheya saccagées. Les survivants recueillis sur la côte par des navires français furent transportés à Beyrouth, blessés pour la plupart et manquant de tout. Bientôt le mouvement se propagea jusqu'à Damas, où de nombreux chrétiens furent également égorgés (1).

Ces atrocités connues en Europe y provoquèrent une émotion générale. Napoléon III, en sa qualité de protecteur des chrétiens d'Orient, en particulier des Maronites, détermina les grandes puissances à adresser des remontrances à la Porte, puis obtint, malgré la mauvaise volonté de l'Angleterre, l'autorisation d'envoyer un corps expéditionnaire « pour contribuer au rétablissement de l'ordre en Syrie ». (Convention du 5 septembre 1860). Mais, avant même que les conversations diplomatiques fussent terminées, des particuliers avaient de nouveau proposé le transport des Maronites en Algérie comme le meilleur moyen de sauver ce malheureux peuple d'une destruction totale.

Dès le 24 juillet 1860, en effet, la comtesse Clémence de Corneillan-Lajoukaire, chanoinesse honoraire du

(1) C'est à cette occasion que se produisit l'intervention d'Abd-el-Kader, qui ouvrit sa maison aux chrétiens et les défendit avec le secours de ses serviteurs algériens.

chapitre royal et protestant de Prusse, invitait le ministre de la Guerre à placer les Maronites dans ceux des villages algériens où la main-d'œuvre européenne faisait défaut.

Ce qui serait en réalité un acte de haute humanité, écrivait-elle, deviendrait aussi, je le crois fermement, un acte important d'économie politique, une source féconde de prospérité et d'accroissement de richesses (1).

Et la chanoinesse, qui n'a pas oublié ses origines, voit dans le geste de l'empereur offrant asile aux Maronites victimes de la persécution religieuse, une sorte de réparation des conséquences désastreuses de la Révocation de l'Edit de Nantes.

Les émigrations qui suivirent jadis la révocation de l'Edit de Nantes ruinèrent en partie notre patrie ; l'histoire l'a constaté. La naturalisation en Algérie des chrétiens de Syrie balancerait ce douloureux souvenir en amenant un résultat inverse (2).

Le gouvernement français demeura insensible à ces considérations économico-mystiques. Le ministre de la Guerre invoqua une fois de plus « les considérations d'ordre élevé » qui avaient fait écarter les projets analogues et l'affaire fut classée (3).

Non moins infructueux furent les efforts d'un algérien, Vayssettes (4) qui, en 1860, publia sur le même sujet une brochure assez étendue intitulée : *Sauvons les Maronites par l'Algérie et pour l'Algérie. — Solution provisoire de la question d'Orient* (5).

---

(1) La Comtesse de Corneillan-Lajoukaire au Ministre de la Guerre.

(2) *Ibd.*

(3) Le Ministre de la Guerre à la comtesse de Corneillan, 11 août 1860.

(4) Auteur de l'*Histoire de Constantine*.

(5) Alger (Bastide), Paris (Challamel) 1860, 8°, 64 p. — Une autre brochure sur le même sujet : *Situation des Maronites en 1860*, Alger, 1860 (8°) est mentionnée par Playfair. *Bibl. of. Algeria* n° 2271. — Nous n'avons pas pu nous la procurer.

L'auteur expose dans cet ouvrage les avantages que présenterait « la transplantation des Maronites sur le sol algérien au triple point de vue de la politique, de l'humanité, de la colonisation ».

Au point de vue politique, l'émigration maronite constituerait, croit-il, la seule solution rationnelle du problème syrien. L'organisation d'une vice-royauté confiée à Abd-el-Kader renforcerait de façon dangereuse l'élément musulman ; la proclamation du protectorat français exigerait des expéditions quasi-périodiques ou l'occupation permanente du pays par des forces soit françaises soit internationales ; la création d'un Etat chrétien indépendant équivaudrait au démembrement de la Turquie, solution contraire aux principes posés en 1856. L'émigration de la population chrétienne supprime toute difficulté. La Turquie n'a pas le droit de s'y opposer : si elle tentait de le faire la France et les puissances signataires du traité de Paris seraient en droit de lui rappeler qu'elle n'a pas tenu ses engagements à l'égard des populations non musulmanes de l'Empire. « Rien donc, dans la sphère de ce qu'on appelle la raison d'Etat, conclut Vayssettes, ne saurait s'opposer à cette immigration en masse des Maronites en Algérie. » (1)

L'humanité, d'autre part, commande cette mesure. Le récit des atrocités commises par les Druses et les Turcs suffit à le démontrer.

La colonisation, enfin, bénéficiera largement de cette immigration. Plus que jamais l'Algérie manque de bras. La mise en valeur du sol est retardée par la pénurie de travailleurs : sur 30 millions d'hectares, 2.600.000 seulement sont occupés, dont un tiers à peine est exploité (2) ; la construction des chemins de fer, qui vient d'être décidée exige aussi de nombreux ouvriers. L'arrivée d'une population laborieuse, adaptée au climat, apte au

---

(1) Vayssettes, *op. cit.*, p. 27.

(2) *Ibd.*, p. 47.

commerce à l'égal des Juifs rendra les plus grands services. Les Maronites propageront les cultures industrielles, joueront le rôle d'intermédiaires entre les Européens et les indigènes et deviendront même « des auxiliaires précieux dans nos transactions avec les peuples de l'Afrique centrale » (1).

Mais comment les installer en Algérie ? Pour Vayssettes le système de la concession gratuite est seul applicable. Les sacrifices pécuniaires consentis de ce chef ne seront pas supérieurs à ceux qu'ont exigé l'installation des premiers colons et surtout l'établissement des colons parisiens en 1848. Sur ce point les idées de Vayssettes se rapprochent de celles de Baudicour et du duc d'Aumale. Elles en diffèrent en ce que, contrairement à ses prédécesseurs, il ne songe pas à organiser les Libanais en « smalas » ou en « goums ». Il voudrait les grouper en « compagnies de travailleurs ».

Tout guerriers qu'ils sont, assure notre auteur, ils préfèreraient encore s'enrégimenter sous la bannière du travail que sous le drapeau des batailles, surtout s'ils y trouvaient une rémunération suffisante et, ici, l'Etat pourrait largement la leur donner, car il y aurait pour lui tout profit (2).

Astreints au service pour une durée de cinq ans, ils seraient employés au défrichement des terres incultes. Leur service achevé, ils recevraient une portion du sol mis en valeur par leur travail. Le reste serait vendu au profit de l'Etat. Vayssettes pense même que les indigènes, surtout parmi les Kabyles, demanderaient à s'enrôler dans des compagnies de ce genre. L'Etat, ne prenant à sa charge que les ouvrages d'art aurait ainsi le moyen de mettre à peu de frais de vastes territoires à la disposition de l'agriculture. Cette expérience, enfin, aurait peut-être des conséquences d'une portée supérieure aux résultats

(1) *Ibd.*, p. 40.

(2) *Op. cit.*, p. 44.

immédiatement obtenus. Peut-être fournirait-elle des indications qui permettraient la transformation ultérieure du service militaire et la substitution aux armées de soldats d'armées de travailleurs (1).

Ce ne sont là toutefois que des anticipations, sinon des utopies. Revenant à la réalité, Vayssettes examine comment il conviendrait de placer les Maronites sur le sol algérien. Il recommande de les réunir, autant que possible, dans des villages, sans interdire cependant à ceux qui préfèreraient un autre mode d'existence, de se mettre comme colons partiaires, fermiers ou ouvriers au service des grands propriétaires auxquels ils procureraient une main-d'œuvre moins coûteuse que la main-d'œuvre européenne.

Les adversaires de l'émigration maronite ont, il est vrai, soulevé de nombreuses objections. Vayssettes les reprend, mais pour les réfuter. Qu'on ne prétende pas, par exemple, que la différence de religion empêchera Maronites et Arabes de vivre en bonne harmonie. Le fanatisme musulman a cessé d'être redoutable et la France est assez forte pour imposer l'obéissance à quiconque tenterait de susciter des désordres (2). L'accroissement de l'élément étranger est, d'ailleurs, une garantie de tranquillité pour l'Algérie ; plus il sera considérable et mieux la pacification sera assurée. On redoute, d'autre part, que l'autorité épiscopale ne voie d'un mauvais œil l'arrivée des Syriens. Crainte illusoire, car si les Maronites ont une liturgie et une discipline différentes de celles des Occidentaux, ils n'en appartiennent pas moins à la communion catholique (3). On soutient encore que l'attitude des Maronites au cours des derniers événements de Syrie

(1) *Ibd.*, p. 46.

(2) *Ibd.*, p. 49.

(3) *Ibd.*

s'accorde assez mal avec la réputation de bravoure qui leur est généralement attribuée. Pure calomnie, que dément toute la suite de leur histoire. Les Maronites ne se sont laissé massacrer sans se défendre que dans les régions où, vivant mélangés aux Druses, ils ont été assaillis à l'improviste et par traîtrise ; partout ailleurs ils ont opposé à leurs adversaires une résistance énergique (1). Quant à l'argument que les Maronites servent mieux les intérêts français au Liban qu'en Afrique, il ferait supposer que les diplomates tiennent à laisser les Libanais s'entr'égorger afin de se ménager un prétexte à intervention. Faut-il enfin admettre que les Maronites se refuseraient à quitter leur pays ? Les faits eux-mêmes apportent le démenti le plus formel à cette opinion. Il suffit, à cet égard de rappeler les paroles adressées par les habitants de Dar el Kamar aux consuls européens :

> Nous vous supplions de nous faire quitter à jamais ce pays, où nous ne sommes plus en sûreté et que nous ne saurions plus habiter, car nous ne pouvons plus y trouver aucune sécurité ni aucun moyen de gagner notre pain de chaque jour.

Vayssettes conclut que la France se doit à elle-même et doit à l'humanité d'accueillir ceux qui l'implorent en termes si émouvants :

> A ce cri de tant d'âmes en peine, qui s'était déjà produit en 1846, et qui vient de nouveau de se faire entendre d'une façon si lamentable en 1860, la France ne saurait rester sourde. Ce n'est pas assez qu'elle venge les morts, il faut encore qu'elle donne un asile et du pain aux survivants. L'Algérie peut tout cela ; qu'elle leur ouvre largement ses portes. En agissant ainsi elle servira non seulement ses propres intérêts mais encore la cause de la politique et, par dessus tout, celle de l'humanité, qui est et sera toujours le premier mobile de ses actions et la gloire la plus pure écrite au front de la nation française.

L'intervention du corps expéditionnaire français (août 1860, juin 1861) rétablit la tranquillité dans la « montagne ». Une commission internationale réunie à Beyrouth obtint la condamnation de quelques seigneurs druses et de plusieurs officiers ou fonctionnaires ottomans ainsi que le paiement d'une indemnité aux victimes des troubles. Un nouveau statut fut, enfin, accordé au Liban placé désormais sous la garantie collective des grandes puissances. Ces mesures, toutefois, ne donnaient pas entière satisfaction aux chrétiens. Le rapatriement des troupes françaises leur faisait craindre de se voir exposés sans défense, comme par le passé, aux attaques de leurs adversaires. Dès le mois de juin 1861, le comte Edouard de Warren attirait l'attention du gouvernement sur l'état d'esprit des populations libanaises et sur les intentions manifestée par un grand nombre d'habitants d'abandonner leur pays.

(1) *Ibd.*

> Je puis constater dès aujourd'hui, écrit-il, que les Maronites de Zahlé, de Baalbeck, d'Hasbeya et de Racheya, nonobstant toutes les modifications apportées par la Conférence de Constantinople au gouvernement de la Syrie, ne songent nullement à rester dans ces localités ni même à chercher un refuge dans le Kesrouan où se trouve le gros de leurs coréligionnaires de même race. Se méfiant avec raison de la déloyauté turque et de la complicité anglaise, ils sont parfaitement décidés à émigrer et ils se sont aujourd'hui réunis à Beyrouth au nombre de 6.000, (que l'on ne doit considérer que comme une avant-garde), dans ce but d'émigration sans destination encore arrêtée, mais dans la nécessité de se décider promptement.
>
> Quant aux catholiques grecs de Deir el Kamar et de Damas réfugiés aussi à Beyrouth au nombre de 5.600, ils sont aussi décidés à émigrer, mais leur destination ne saurait être douteuse ; ils se dirigeront évidemment vers l'archipel grec. (1)

Il serait avantageux, croit M. de Warren, de détourner ce courant d'émigration vers l'Afrique, afin de ne pas laisser renforcer l'élément grec, qui, dans les éventualités qui se présenteront tôt ou tard en Orient « suscitera une concurrence redoutable à l'influence française ». Quant à

(1) Le comte Edouard de Warren à M. Mocquard chef de Cabinet de l'Empereur, 20 juin 1861.

l'Algérie même, les profits qu'elle retirerait de l'immigration maronite sont loin d'être négligeables. C'est la main-d'œuvre masculine et féminine à bon marché ; c'est le « développement instantané de la production du coton et de la soie ». Pour prix du service ainsi rendu à la France, M. de Warren n'ambitionne d'autre récompense, que « de voir la croix de la Légion d'honneur, qui lui a jadis été décernée pour ses travaux sur l'Inde, se changer en rosette ».

« Voici le bout de l'oreille » lit-on en marge de la lettre. Cette annotation d'un bureaucrate sceptique, n'empêcha point le cabinet de l'Empereur de prendre au sérieux la communication de M. de Warren. Elle donna lieu à un échange de vues entre le ministre de la Guerre, le ministre de la Marine et le Gouverneur général de l'Algérie. Le premier se montrait favorable à la proposition à condition que la marine fût disposée à assurer le transport des émigrants et que l'Algérie pût leur offrir des terres à titre gratuit. On obtiendrait facilement de l'Empereur, croyait-il, un crédit extraordinaire qui permettrait d'assurer aux Maronites des moyens d'existence pendant un an ou dix-huit mois (1). Le Gouverneur général, de son côté, faisait connaître qu'il existait sur divers points des emplacements propres à recevoir les Maronites, notamment à l'Oued Seghin, entre Constantine et Sétif, ainsi qu'à Saïda et à Ouizert dans la province d'Oran (2). Un crédit de un million paraissait nécessaire pour installer mille familles, réparties par moitié entre l'Oued Seghin et Ouizert (3). Le Gouverneur général invitait en conséquence le ministre de la Marine à demander cette somme en gouvernement ainsi que les fonds indispensables pour effectuer le transport des Maronites. Il transmettait ces mêmes renseignements au Ministre de la Guerre et lui demandait de le tenir au courant des dispositions adoptées (1).

(1) Le Ministre de la Marine au Gouverneur Général de l'Algérie, 20 juillet 1861.

(2) Le Gouverneur général de l'Algérie au Ministre de la Guerre, 17 août 1861.

(3) Le Gouverneur général de l'Algérie au Ministre de la Marine, 24 août 1861.

Le dossier conservé aux archives d'Alger ne contient pas d'autres indications relatives à cette proposition. Elle n'eut pas de suites et ne pouvait d'ailleurs en avoir. Les arguments invoqués pour écarter les projets antérieurs gardaient toute leur force. L'autorité militaire, quelles que fussent les sympathies manifestées par certains chefs pour les catholiques libanais, ne tenait guère à introduire en Algérie un élément dont la présence était de nature à mécontenter les Arabes et qui se fût peut-être montré plus rebelle à son action que les populations musulmanes. Le quai d'Orsay, de son côté, pouvait, aux objections déjà plusieurs fois présentées en ajouter de nouvelles et qui ne manquaient pas de poids. La conférence de Constantinople venait d'élaborer à grand'peine un statut pour le Liban. Le moment eût été mal choisi pour attirer hors de leur pays les populations chrétiennes auxquelles ce statut devait s'appliquer. C'eût été avouer l'insuccès probable de l'œuvre si laborieusement édifiée et les diplomates n'ont point coutume de proclamer par avance l'inanité de leurs efforts. Ils laissent à l'expérience le soin de la démontrer. Aussi bien les événements de 1860, tout comme ceux de 1840 mettaient nettement en lumière la rivalité de la France et de l'Angleterre en Syrie. Les agents britanniques n'essayaient même pas de dissimuler leur partialité en faveur des Druses. Le gouvernement français, soucieux, à juste titre, de maintenir son influence traditionnelle en Syrie, ne pouvait, sans risquer de la compromettre gravement, provoquer ou même permettre l'exode des Maronites.

Georges Yver.

(1) Le Gouverneur Général de l'Algérie au Ministre de la Guerre, 29 août 1861

LES REGISTRES DE SOLDE DES JANISSAIRES

CONSERVÉS

à la Bibliothèque Nationale d'Alger (1)

Casernes. — Nous ne connaissons qu'un seul travail de première main sur les casernes des Janissaires, c'est celui qui a paru dans la *Revue Africaine* IIIe année (1858) n° 13, pages 132 à 150, sous la signature de Berbrugger et Devoulx (l'étude de ce dernier commence à la page 138).

Les renseignements qu'il contient seront très largement complétés et parfois rectifiés par le répertoire qu'on trouvera plus loin (p. 222).

(1) Voir *Revue Africaine*, nos 302-303, 1er et 2e trim. 1920, p. 19.

Par suite d'un malentendu, un certain nombre de fautes d'impression n'ont pas été corrigées dans notre premier article.

Nous signalons ici les principales d'entre elles :

Page et ligne	Imprimé	Lire
p. 23, l. 4	le signe	le signe : '
p. 23, l. 20 (derniers mots du 5e alinéa)	*agaāa*	*aga, āa*
p. 28, l. 8	علی زیت	علی نیت
p. 32, l. 8	*bourounouz*	*bourounsouz*
p. 34, l. 23 (premiers mots) du 5e alinéa)	au-dessus de cette manchette	au-dessous de cette manchette
p. 37, note, l. 6	taraatchi	tarantchi
p. 42, l. 18	certains d'entre eux, en effet	certains d'entre eux sont, en effet,
p. 42, note 2, l. 5	sous-intendant	sous-économe

Désignation des casernes. — Les diverses casernes d'Alger sont désignées dans nos registres uniquement par leurs qualificatifs ou leur noms : ainsi on disait *Yeni-de* c'est-à-dire « à La Nouvelle », à *Sālih Pacha*, comme nous disons : à « la Pépinière » (Paris), à « Pélissier » (Alger), au lieu de : à « la caserne de la Pépinière », etc.

Aussi le mot « caserne », qui se dit en turc *oda-lar* « chambrées » et, plus rarement, au singulier *oda* « chambrée », ne se rencontre que dans certains registres et encore très exceptionnellement, par exemple dans celui de 1100 où l'odjaq n° 11 est porté comme logé *Yali odalarinda* (au pluriel) et l'*odjaq* n° 4 *Yali odasinda* (au singulier, « à la caserne du bord de la mer ». (Cf. manuscrit n° 1649 (Defter-i-techrifât) de la Bibliothèque Nat. d'Alger, folio 73vo : یکی اوده لر *Yeni odalar* « Nouvelle caserne » et اسکی اوده لر *Eski odalar* « Ancienne caserne »).

Dans l'usage de Constantinople il existait également deux casernéments (ou groupements de casernes, d'après Djevad Bey) dits ***Yeni odalar*** et ***Eski odalar***. Cf. aussi les nombreuses بکار اوده لری *bek'ar odalari* « chambrées de célibataires » ou « casernes » dont parle Evliya Tchelebi dans son ***Seyahatname*** I, p. 326.

On notera qu'au singulier le mot *oda* (1) s'appliquait

(1) Le mot *oda* est pour le turc ancien *otag* qui signifiait « tente » et dont les autres formes sont *otaq* (tchaghataï, tarantchi) *otaw* (kirghiz), *odaq* (criméen). L'Osmanli a d'ailleurs conservé la forme archaïque *otaq* اوتاق ou اوطاق dans *otag-i-humayoun* (اوتاغ همايون — la présence du غ au lieu du *q* est due à l'influence de l'*i* de l'izafet persan). Ce mot se retrouve, comme terme littéraire semble-t-il, dans les textes turcs d'Alger : ماه مزبورده طوغلر وسنجاقلر واوطاقلر اخراج اولنوب . « Le même mois (moharrem 1103), on fit sortir les *toug*, les drapeaux et les tentes ». (Ms. n° 1649, fol. 127 v°). En campagne, l'*oda* redevient une tente (Ahmed Râsim, II, p. 577).

normalement non à la caserne entière, mais à chacune de ses CHAMBRÉES. Celles-ci sont désignées dans nos registres uniquement par leurs noms particuliers : « à *Sirkedji* » c'est-à-dire « au Vinaigrier » au lieu de « à la chambrée du Vinaigrier »; on trouve cependant, exceptionnellement, l'expression complète *Sirkedji oda-sinda*. Ajoutons que parfois, abusivement, on emploie au lieu du mot *oda* le terme d'*odjaq* : ainsi dans le registre C, *Touzsouz odjaği* au lieu de *Touzsouz odasi*.

En réalité un *oda* servait à loger un ou plusieurs *odjaq*.

On sait que dans l'usage arabe la caserne s'appelait *dâr* et la chambrée *bît*.

Ajoutons que dans l'usage turc moderne on dit *qichla* pour « caserne » et *qoğouch* pour « chambrée ».

Chaque chambrée avait un nom particulier qui, à part de très peu nombreuses exceptions (comme *Tchechme* « source », *matbaḥ* « cuisine ») était un nom de personne (nom propre, sobriquet ou nom de métier). Dans la plupart des cas ces noms devaient être des noms d'*oda-bachi* ou chef d'*odjaq* restés célèbres. Quelquefois c'est le nom d'un marabout vénéré. A Tunis, il existe une caserne de Janissaires avec des plaques encore en place qui donnent les noms des chambrées.

Le même nom pouvait être porté par deux chambrées situées dans deux casernes différentes, c'est le cas pour les chambrées suivantes :

ادريس اغا — *Edris ağa* : casernes *Sāliḥ Pachá* et *Eski*.

بابا خضر — *Baba Ḥizir* : casernes *Ali Pacha* et *Yali*.

پياصلى — *Payasli* : casernes *Ousta Mousa* et *Eski*.

چشمه — *Tchechme* : casernes *Ousta Mousa* et *Ali Pacha*.

دوه جى — *Devedji* : casernes *Ousta Mousa* et *Mouqarrir*.

صارى مصطفى — *Sari Moustafa* : casernes *Yali* et *Yeni*.

صارى يوسف — *Sari Yousouf* : casernes *Mouqarrir* et *Bab-Azoun*.

طاغ دوران — *Dağ-Deviren* : casernes *Ali-Pacha* et *Bab-Azoun*.

طالب — *Tālib* : casernes *Mouqarrir* et *Sāliḥ Pacha*.

طوپال محمد — *Topal Mehemet* : casernes *Yeni* et *Eski*.

عبد الكريم — *Abd-ul-Kerim* : casernes *Bab-Azoun* et *Ousta Mousa*.

على خوجه — *Ali Ḥodja* : casernes *Eski* et *Ousta Mousa*.

قره باغلى — *Qara Bağli* : casernes *Bab-Azoun* et *Yeni*.

قره بطاق — *Qara Bataq* : casernes *Sāliḥ Pacha* et *Yeni*.

قره حمزه — *Qara Ḥamze* : casernes *Sāliḥ Pacha* et *Yeni*.

قره دكزلى — *Qara Denizli* : casernes *Ousta Mousa* et *Ali Pacha*.

قره عبدى — *Qara Abdi* : casernes *Ousta Mousa* et *Ali Pacha*.

قره مصطفى — *Qara Moustafa* : casernes *Ali Pacha* et *Mouqarrir*.

قره يوسف — *Qara Yousouf* : casernes *Ousta Mousa* et *Bab-Azoun*.

كل شعبان — *K'el Chaban* : casernes *Ousta Mousa* et *Yali*.

كوچك عثمان — *Kutchuk Osman* : casernes *Bab-Azoun* et *Mouqarrir*.

كوزل حصارلى — *Guzel Ḥisarli* : casernes *Eski* et *Yeni*.

مرابط *Merābiṭ* : casernes *Mouqarrir* et *Sāliḥ Pacha*.

مراد رئيس *Mourad Reïs* : casernes *Sāliḥ Pacha* et *Ali Pacha*.

مصطفى خوجه *Moustafa Ḥodja* : casernes *Ousta Mousa* et *Eski*.

مصلح الدين *Mouslih-ed-Din* : casernes *Sāliḥ Pacha* et *Ali Pacha*.

منكشه لى *Menekcheli* : casernes *Sāliḥ Pacha* et *Eski*.

نصوح اغا *Nasouḥ Aġa* : casernes *Sāliḥ Pacha* et *Mouqarrir*.

(Pour plus de détails, voir le répertoire, plus loin, p. 223 et suivantes).

Le registre C fait allusion à des chambrées dites *Bach oda* « chambrée principale » à la caserne d'*Ali Pacha* odjaq n° 203 et à celle de *Bab-Azoun* odjaq n° 277. Nous ignorons s'il existait dans les autres casernes des « chambrées principales ».

Toutes les casernes d'Alger étaient à étage. Le registre C indique mais d'une façon très incomplète à quel étage se trouvaient les chambrées par les mots : اوست *ust* « dessus » ou آلت *alt* « dessous » ou encore par les mots : يوقارو *yoqarou*, *yoqari*, فوق *fevq* « haut » ou اشاغى *achaġi*, سفلى *sufli* « bas ».

Nous n'avons pas encore trouvé dans les registres de renseignements sur l'aménagement des chambrées. On sait qu'elles avaient chacune des réduits pour les officiers et une cuisine (au moins). Cf. à propos du matériel de marmites et cuivres des chambrées le ms. 1649, fol. 48, et le Corpus des inscriptions ar. et turques de M. Colin, p. 148.

Dénombrement des casernes d'Alger. — Nos registres mentionnent les huit casernes suivantes :

1° مقرر *Mouqarrir* « (caserne du) Lecteur ».
2° باب عزون *Bab-Azoun*.
3° صالح پاشا *Sāliḥ Pacha*.
4° على پاشا *Ali Pacha*.
5° اوسته موسى *Ousta Mousa*.
6° يالى *Yali* « (cas. du) Bord de la Mer ».
7° اسكى *Eski* « (cas.) Ancienne ».
8° يكى *Yeni* « (cas.) Nouvelle ».

Pour avoir la désignation complète, il suffira d'ajouter les mots *odalari* « caserne de (du)... » aux six premiers noms et *odalar* « caserne » aux deux derniers.

Berbrugger et Devoulx comptent seulement sept casernes. Cela provient de ce que, conformément à l'usage, ils ne voyaient qu'une caserne unique là où en réalité il en existait deux distinctes, celles de *Sāliḥ Pacha*, et celle d'*Ali Pacha*, voisines d'ailleurs l'une de l'autre.

1° *Identification des différentes casernes.* — Caserne *Mouqarrir* ou du « *Lecteur* ». — C'est celle qui, connue sous le nom de Macaron, se trouvait dans la rue du même nom. Nos registres nous permettent de lui restituer, pour la première fois, son nom d'origine. Devoulx ne se trompait pas de beaucoup, lorsqu'il disait qu'elle portait celui de caserne des « Lettrés », mais il l'appelait en arabe *Maqryen*. (Feuillets d'Alger, II, p. 18). Ce mot qui est manifestement pour *mouqriīn*, pluriel de *mouqri* « lecteur » est sans doute le nom que l'usage arabe substituait à son synonyme plus recherché de *mouqarrir*.

Dans l'usage turc le *mouqarrir* est celui qui fait un *taqrīr*, c'est-à-dire une *communication*, un *exposé* oral

(professeur) ou écrit (fonctionnaire qui fait un rapport). Ce titre était porté officiellemet par un « Lecteur » qui, d'après un règlement établi par Moustafa III (1757-1774), lisait, en présence du Sultan, pour les faire expliquer par des مخاطب *moukhatib*, des extraits des plus célèbres commentateurs du Coran. Ces séances avaient lieu pendant les dix premiers jours de Ramadan. (D'après l'histoire d'*Ata* (عطا) cité par Ahmed Râsim, Osm. Tar. I, 363).

Une fonction (*djihet*) analogue à celle de Lecteur pendant le mois de Ramadan existait encore en 1910 à Constantinople, sous le nom de *ḥouzoûr-i-humâyoûn ders-i-cherîf-i mouqarrir-i* « Lecteur de Droit Canon en présence de Sa Majesté ». Ce service s'appelait aussi *ḥizmet-i-taqrîr* (Mehemet Fouad, *Ousoûl-i-Kitâbet*, p. 265). Notons enfin que l'expression *ders-i-ni taqrīr etmek* signifiait aussi « réciter sa leçon (élève) ». (Eram Guzel-Oglou *Nouv. Dial.*, pp. 192 et 193)[1].

J'ignore quelles étaient les fonctions du ou des mouqarrir d'Alger, mais l'exposé qui précède suffit pour établir que ce nom désignait des « Lecteurs »[2]. Il en

(1) Aujourd'hui encore pour dire qu'un professeur enseigne bien ou mal, on dit, en Turquie, que son *taqrir* (exposé) est bon ou mauvais. C'est aussi le mot courant pour désigner un rapport. Dans l'usage diplomatique il s'applique aux « notes verbales » (comprenez : non signées) échangées entre la Sublime Porte et les Ambassadeurs accrédités auprès d'elle. — Ces acceptions du mot taqrīr paraissent s'être développées surtout en turc. Seul de Sacy, à notre connaissance, a noté une acception analogue dans l'arabe même : بعد تقريره عليهم « après que lecture leur en a été donnée » (cité, avec une certaine méfiance, semble-t-il, par Dozy).

(2) Le mot *mouqarrir* était aussi connu à Alger dans le sens de *mouqarrirname* « lettre de confirmation » que le Sultan adressait tous les trois ans aux Pachas d'Alger, comme il le faisait pour les autres gouverneurs ou *vāli* de ses provinces. Cf. les passages suivants d'Evliya Tchelebi tome v, p. 220 : *mouqarrir g'eliyor deyi mujde eyledim* ; « j'annonçai la bonne nouvelle de l'arrivée d'une lettre de confirmation » ; *Pacha mouqarrir mujdesinden haz edip* « se réjouissant de cette nouvelle, le Pacha... ». Cette acception est donnée par Dozy, mais sous le mot تقرير pl. تقارير.

résulte que l'explication du nom de caserne *Macaron* par Berbrugger peut être définitivement écartée : « On la nommait ainsi parce qu'elle était habitée par de vieux turcs édentés qui vivaient de macaroni, faute de pouvoir broyer des substances alimentaires plus solides » (p. 135).

C'est également par erreur que Devoulx (p. 179) attribue à Ali Pacha El-Euldj la construction de la caserne Macaroun (voir plus loin).

La caserne Mouqarrir se composait de 27 chambrées où logeaient 899 hommes formés en 48 *odjaq*.

2° *Caserne Bab-Azoun*. — La caserne *Bab-Azoun* ou *Bab-Azzoun* portait le même nom dans l'usage arabe d'Alger.

Elle se composait de 28 chambrées et logeait 1.661 hommes en 63 *odjaq*.

3° et 4° *Casernes Sâliḥ Pacha et Ali Pacha*. — Il résulte des mentions donnant les affectations des différents *odjaq*, que ces deux casernes correspondaient à celle — démolie aujourd'hui que Berbrugger et Devoulx désignaient sous le nom de caserne El-Kherratîn « des Tourneurs », « entre la rue Boza et la rue de l'Aigle, grand monument à *deux cours* spacieuses, entourées d'arcades — dominant à l'Est le rempart du port ». (H. Klein. Feuillets d'El-Djezaïr, Alger 1910, cahier II, p. 13).

L'une de ces cours devaient appartenir à la caserne Salih Pacha, l'autre à celle d'Ali Pacha. Les registres A et B ne confondent jamais ces deux bâtiments. Le registre C les distingue souvent. Fréquemment aussi il n'en fait qu'une caserne, comme Berbrugger et Devoulx, mais sous un autre nom, celui de *Yechil Qapou* « Porte verte » (voir registre C sous les *odjaq* n° 83, 148, 209, 267, 291, 365). On trouve aussi (*odjaq* n° 267, 164) par abréviation le nom *Qapoular* « les Portes » (l'emploi du pluriel semble

résulter du fait qu'il y avait deux casernes). Parfois au mot *Qapoular* écrit en rouge est rajouté le mot *Yechil* à l'encre noire : *Yechil Qapoular* (*odjaq* n° 387).

On trouve enfin dans le même registre les expressions يشل قپودە علی پاشا *Yechil qapouda Ali Pacha* (*odjaq* n° 194) et يشل قپودە صالح پاشا صاغ *Yechil qapouda Sāliḥ Pacha saġ* (= à droite) (*odjaq* n° 291), qui donnent simultanément le nom commun aux deux casernes et leurs noms séparés.

C'est probablement parce qu'il a ignoré les dénominations d' « Ali Pacha » et de « Salih Pacha » que Devoulx a attribué à la caserne Macaron l'extrait d'un acte faisant allusion à « la caserne des Janissaires *qu'a fait construire le défunt Ali-Pacha* laquelle est sise près de Ka'es-Sour et donne sur la mer. Il [l'*Aloui*, — « sorte de petite maison », — sis dans l'intérieur de cette caserne] est limité d'un côté par la *maison du défunt Salah Pacha* ». [Il faut lire sans doute « caserne du défunt S. P. » : on sait en effet que le mot *dâr*, qui se trouvait probablement dans le texte, signifie « maison » ou « caserne »].

Il s'agit manifestement dans ce texte des casernes voisines d'*Ali* et *Sāliḥ Pacha* et les conclusions que tirait Devoulx de son texte relativement à la date de la construction de la caserne Macaron doivent être révoquées en doute.

La caserne de *Sāliḥ Pacha* comprenait 26 chambrées où logeaient 1.266 hommes formant 60 *odjaq*.

Celle d'*Ali Pacha* comprenait 24 chambrées avec 1.516 hommes formant 55 *odjaq*.

5° *Caserne Ousta Mousa*. — Cette caserne portait le même nom dans l'usage arabe et se trouvait, comme on le sait, rue de la Marine. Elle devint après la conquête la caserne Lemercier.

La caserne *Ousta Mousa* comprenait 31 chambrées occupées par 72 *odjaq* à l'effectif total de 1.833.

6° *Caserne Yali ou « du Bord de la Mer »*. — Était située presque en face de la précédente et s'appelait des *Escaliers* (*M'ta'-ed-Droudj*) ou des *Consuls*. (Feuillets d'El-Djezaïr, II, p. 18.)

Les registres A et B l'appellent toujours *Yali*. Dans le registre C on ne trouve qu'une seule fois (sous la rubrique de l'*odjaq* n° 127) le nom de دار دورج (sic) *Dar Douroudj* ou *Dar-i-Douroudj*.

Cette caserne comprenait seulement 15 chambrées avec 602 hommes formant 27 *odjaq*. C'était donc la plus petite d'Alger.

7° et 8° *Casernes Eski* (*Ancienne*) *et Yeni* (*Nouvelle*). — Ce sont les deux casernes de la rue Médée, les seules encore debout et dont on peut voir les portes surmontées d'inscriptions arabes au n° 4 et 12 de cette rue.

Nous avons vu que c'est pour imiter les habitudes de Constantinople qu'on désignait ainsi ces casernes (voir p. 213).

La caserne *Eski* comptait 31 chambrées avec 60 *odjaq* (1.089 hommes).

La caserne *Yeni* comptait seulement 19 chambrées avec 38 *odjaq* (856 hommes).

Elle était donc la moins populeuse, après la caserne *Yali*.

En comparant la répartition des troupes en 1158 et en 1100, on constate que les *odjaq* changent rarement de casernement.

Une seule caserne fait exception à cet égard c'est la caserne *Yeni* : sur les 38 *odjaq* qui y logent en 1158, deux seulement s'y trouvaient déjà en 1100 ; ce sont les n° 57 et 174.

Il reste enfin une question assez obscure à élucider, c'est celle des *oda* des *Sipahi*.

Indépendamment de la chambrée dite *Sipahi* faisant partie de la caserne ***Ali Pacha*** en 1158, nous trouvons pour 1100 l'indication d'une chambrée de même nom à la caserne Bab-Azoun (*odjaq* n° 276), une autre dite *Sipahiyân* « les Sipahi » (*odjaq* n° 330) et enfin des *Sipahi odalari* (*odjaq* n° 8, 101 et 163).

S'agit-il d'un nom de chambrée ou faut-il comprendre que les *odjaq* n° 177, 310, 276, 330, 8, 101 et 163 étaient composés de cavaliers ?

En attendant que d'autres documents nous permettent de trancher cette difficulté, retenons le fait que tous les *odjaq* qui viennent d'être énumérés pour l'an 1100 se trouvaient en l'an 1158 à la caserne *Yeni* dont le rôle paraît avoir été de soulager les autres casernements.

RÉPERTOIRE DES CHAMBRÉES

et des *odjaq* qui y logeaient avec l'indication des effectifs pour l'année 1158 (= 1745)

Les chiffres placés entre parenthèses indiquent le nombre des hommes hors rang. — A défaut de renseignements sur le plan de chaque caserne, les chambrées sont données dans l'ordre alphabétique de leur nom en écriture turque. Le n° d'ordre placé à gauche de ce nom n'a d'autre but que de faciliter les références.

On trouvera dans les notes l'indication du casernement des différents *odjaq*, d'après le registre C, toutes les fois que celui-ci ne sera pas d'accord avec les reg. A et B. (Dans la plupart des cas, il s'agit sans doute du nom que portait la même chambrée en 1100 de l'heg. Dans certains cas il y a eu déplacement de l'unité. Ce point particulier ne pourra être élucidé qu'après une étude plus approfondie de la question).

CASERNE « MOUQARRIR »

مقــرر اوده لــرى *Mouqarrir odalari*

---

1. ابصه لــه (B. ابصــه ; C. ابســّ). — *Ipsala* (1) (E. *Ipsalli* (?) pour *Ipsala-li*).

odj. n° 79 .... 19 + (5) = 24

2. اغريبوز (لى) *Ağriboz* (li) (2) « Eubée » ou « Eubéen » ou « (l'homme) de Négropont »

odj. n° 136 .... 11 + (6) = 17
odj. n° 210 (3) ..... 21 + (4) = 25

32 + (10) = 42

3. اكشــى *Ekchi* « aigre ».

odj. n° 374 (4) .... 11 + (4) = 15

4. اوسته ولى *Ousta veli* « Maître Véli ».

odj. n° 228 (5) .... 13 + (1) = 14
odj. n° 313 .... 16 + (0) = 16

29 + (1) = 30

5. بالق اغا *Balouq ağa* (proprement Poisson agha) (6).

odj. n° 342 .... 26 + (11) = 37

---

(1) Orthographe moderne ايپصاله, ville de la Thrace à 7 kilomètres à l'Est de la Maritza et à 37 au Nord d'Enos ; c'est l'ancienne Cypsela. Cf. von Hammer, *Rumeli und Bosna*, p. 64.

(2) Du grec *Evripos*.

(3) D'après C., cet *odjaq* logeait en 1100 dans la chambrée شعبان اغا *chaban ağa*.

(4) C. : chambrée طيرنه (طيرنى ?)

(5) C. : chambrée بچاقچى *bitchaqtchi* « coutelier ».

(6) C'est la seule chambrée de la caserne Makaroun que Devoulx mentionne dans son travail, en lui donnant, d'ailleurs, le nom de *Bit-Louk'ar'a*.

6. پوفون قوری *Poufon qouri* (ou *qori* ?) (1). Étage inférieur.

odj. n° 60........ 12+(6)=18
odj. n° 366........ 14+(4)=18

26+ (10)= 36

7. تته حسن *Tete Hasan* « Hassan le bègue » (2).

odj. n° 109........................ 18+ (22)= 30

8. چالق محمود *Tchaliq Mahmoud* « Mahmoud le congédié (rayé des contrôles) » ou « le tordu » (?). Ét. sup.

odj. n° 70........ 9+(4)=13
odj. n° 381........ 21+(7)=28

30+ (11)= 41

9. چوبانلی *Tchobanli* « celui qui a un berger » (localité ?).

odj. n° 42........ 12+(3)=15
odj. n° 68........ 11+(2)=13
odj. n° 118........ 19+(5)=24

42+ (10)= 52

10. حاجی محمد *Hadji Me(h)met*. Ét. sup.

odj. n° 71..................... 27+ (5)= 32

11. دانه جی *Danedji* « faiseur de boulets de canon ».

odj. n° 317..................... 13+ (7)= 20

(1) J'ignore la signification de ces mots.

(2) Cf. تتیکی *tetiyi* (Barb. de Meyn.) et تتکی traduction turque du Qamous ar. tome I, cf. aussi *pepe, pepeyi* et *k'ek'e*.

12. دوه جی *Devedji* « chamelier » (1). Ét. sup. (?)

odj. n° 38 bis.... 22+(5)=27
odj. n° 176 (2)..... 10+(6)=16
odj. n° 237........ 10+(3)=13

42+ (14)= 56

13. رسول اغا *Resoûl aġa*. Ét. sup.

odj. n° 196....... 12+(13)=25
odj. n° 248....... 14+ (7)=21
odj. n° 385....... 25+ (6)=31

51+ (26)= 77

14. سفر خوجه *Sefer Hodja*. Ét. sup.

odj. n° 39........ 69+(25)=94
odj. n° 161 (3).... 51+ (4)=55

120+ (29= 149

15. سورمه جی ou سورمجی *Surmedji* « marchand de kohl ». Ét. sup.

odj. n° 72........ 22+(4)=26
odj. n° 185........ 13+(4)=17
odj. n° 322........ 24+(3)=27

59+ (11)= 70

16. صاری یوسف *Sari Yousouf* « Youssouf le roux (ou le blond) » (4).

odj. n° 51................. 18+ (5)= 23

17. طالب *Tālib* « Étudiant » ou peut-être nom propre (5). Ét. sup.

odj. n° 272................. 10+ (10)= 20

(1) Il existait une chambrée du même nom à la caserne *Ousta Mousa*. Dans C. elle s'appelait : *deve-oġlou*.

(2) C. : chambrée Bayram (caserne *Mouqarrir*).

(3) C. : chambrée *tufe(n)kdji* (caserne *Mouqarrir*).

(4) Cf. chambrée du même nom à la caserne *Bab-Azoun*.

(5) Cf. chambrée du même nom à la caserne *Salih Pacha*.

18. طوز سوز *Touz-souz* « Sans sel » (1).

odj. n° 250........ 19+(8)=27
odj. n° 273........ 18+(5)=23
odj. n° 283........ 12+(4)=16

49+ 17= 66

19. فوجه لى قپودان *Fotchali Qapoudan* « Capitaine (de navire) de Fotcha = Phocée ».

odj. n° 105.................... 15+ (2)= 17

20. قبه زرنه ; قبا زرنه (C. قبا ظورنه) *Qaba zourna* « gros fifre » Ét. inf.

odj. n° 21......... 13+(4)=17
odj. n° 74......... 14+(7)=21

27+ (11)= 38

21. قره باش *Qara Bach* « Tête noire » ou « l'homme au turban noir ». Ét. inf.

odj. n° 414.................. 20+ (3)= 23

22 قره مصطفى *Qara Moustafa* (2) « M. le noir » Ét. inf.

odj. n° 363.................... 28+ (12)= 40

(1) Ce surnom est connu dans le théâtre de *Qaragœz* où un personnage, un type d'ivrogne s'appelle *Mandarali Touzsouz Deli Bekir*. Voir sur *Touzsouz Deli Bekir* l'étude de M. Georg Jacob, *Das türkische Schattentheater*, p. 23 et suiv. On peut avoir des doutes sur le sens exact de l'expression *touzsouz*. Dans une pièce de *Qaragœz* que nous avons recueillie à Salonique, *Qaragœz* répond à *Mandarali Touzsouz Bekir* qui vient de se nommer : « rien qu'à te regarder, on voit que tu es un *touzsouz* (= *lezzet-siz* fade, insipide) ». Cf. dans Mehemet Tevfiq *Istambolda bir sene* 5e mois (pp. 19 et 20) une histoire où le soubachi (commissaire) *Touzsouz Ahmed* essaye de faire sortir d'un cabaret *Moustafa Bekri*. Celui-ci le met dans un baril de sardines pour l'imprégner du sel qui lui manque. Dans ce conte *Touzsouz* se donne à lui-même le nom de *Doutsouz*.

(2) Cf. chambrée du même nom à la caserne *Ali Pacha*.

23. قمانيه لى *Qoumanya*-li « de la Dépense » (1).

odj. n° 53........ 15+(3)=18
odj. n° 255........ 21+(3)=24

36+ (6)= 42

24. كديك على *G'edik* (2) *Ali*.

odj. n° 390.................... 17+ (3)= 20

25. كوچك عثمان *Kutchuk Osman* (3) « O. le petit ». Ét. inf.

odj. n° 216................... 13+ (2)= 15

26. مرابط *Merābit* (4) « *Marabout* ». Ét. sup.

odj. n° 152........ 35+(7)=42
odj. n° 380........ 25+(6)=31

60+ (1)= 73

27. نصوح اغا *Nasouḥ Aġa* (5). Ét. sup.

odj. n° 81........ 23+(7)=30
odj. n° 142........ 11+(5)=16
odj. n° 198 (6)..... 16+(0)=16
odj. n° 343........ 11+(7)=18

61+ (19)= 80

Effectif total des *odjaq* de la caserne.... 899+(269)= 1168

(1) Peut-être faut-il lire *Qoumanya Me(h)emet*. *Qoumanya* signifie « vivres, provisions, cantine, dépense ».

(2) Voir sur ce mot le Suppl. de Barbier de Meynard.

(3) Cf. chambrée du même nom à la caserne *Mouqarrir*.

(4) Prononciation arabe *Mrábit*. Nous donnons aux mots leur prononciation turque. — Cf. une chambrée du même nom à la caserne *Salih Pacha*.

(5) Cf. chambrée du même nom à la cas. *Salih Pacha*.

(6) C.ᵉ chambrée *Ouzoun oda* « chambre longue ».

CASERNE « BAB-AZOUN »

بـاب عـزون اوده لـرى *Bab-Azoun odalari*

1\. ارنغود شعبان *Arnaoud Cha'ban* « Chaban l'Albanais » Ét. sup.

odj. nº 116.................... 73 + (0) = 73

2\. انكـلـيـز (C. انكلزعلى) *Ingliz* ou *Ingliz Ali* « Ali dit L'Anglais ».

odj. nº 132.................... 90 + (3) = 93

3\. اوزن عـلى *Ouzoun Ali* « Ali le Long ». Ét. sup.

odj. nº 113....... 13 + (3) = 46
odj. nº 214....... 43 + (11) = 54
86 + (14) = 100

4\. جعـفـر اغا *Dja'fer Aġa*. Ét. sup.

odj. nº 151........ 17 + (4) = 21
odj. nº 265........ 15 + (5) = 20
odj. nº 311........ 32 + (5) = 37
64 + (14) = 78

5\. چالق مرتضى *Tchaliq Murteza* « Murteza le congédié ». Ét. sup.

odj. nº 91 (1).... 52 + (7) = 59
odj. nº 316...... 23 + (10) = 33
odj. nº 336 (2).... 20 + (8) = 28
95 + (25) = 120

(1) C. : chambrée *Bostan* « jardin potager » (cas. *Bab-Azoun*).

(2) C. : Chambrée *Qalabaq* [cf. chambrée de ce nom *Ousta Mousa*, 24].

6\. حاجى يحيى *Ḥadji Yaḥya*.

odj. nº 79 bis.... 14 + (5) = 19
odj. nº 168....... 15 + (10) = 25
29 + (15) = 44

7\. دلى عـمـر *Deli Œmer* (1).

odj. nº 257.................... 47 + (11) = 58

8\. دلى ولى *Deli Veli*.

odj. nº 138....... 26 + (14) = 40
odj. nº 260....... 14 + (11) = 25
odj. nº 312....... 21 + (5) = 26
61 + (30) = 91

9\. سـليم اغـا (ou d'après B. سالم اغا) *Selim* (ou *Sālim*) *aġa*. Ét. inf.

odj. nº 133....... 15 + (9) = 24
odj. nº 188....... 13 + (10) = 23
28 + (19) = 47

10\. سـيـدى *Sidi*. Ét. inf. (2).

odj. nº 2....... 30 + (10) = 40
odj. nº 89....... 11 + (9) = 20
odj. nº 226....... 18 + (3) = 21
59 + (22) = 81

11\. شـريـف *Cherif*. Ét. sup.

odj. nº 135....... 26 + (2) = 28
odj. nº 212....... 31 + (8) = 39
odj. nº 218....... 15 + (8) = 23
odj. nº 223....... 10 + (10) = 20
82 + (28) = 110

(1) D'après Devoulx (p. 140) cette chambrée s'appelait en 1206 *Qara Ibrahim* ou *Ḥaznadji*. Le même auteur cite quelques lignes plus bas la chambrée *Dali Amar Ada'jri* (faute pour *achaġi* « en bas » ?). — On sait que *Deli* signifie « fou, tête brûlée ».

(2) Cf. Devoulx, *Les Édifices de l'anc. Alger*. — Alger, Bastide, 1870, p. 214).

12. صارى يوسف *Sari Yousouf* « Youssouf le roux ou le blond ». Ét. sup. (1).
odj. n° 419.................... 26+ (6)= 32

13. طاغ دوران *Daġ deviren* (2) « qui renverse les montagnes ». Ét. inf.
odj. n° 121........ 11+(8)=19
odj. n° 201........ 18+(3)=21
odj. n° 325........ 29+(2)=31
58+ (13)= 71

14. عباس *Abbas.*
odj. n° 92........ 37+(4)=41
odj. n° 352........ 14+(0)=14
51+ (4)= 55

15. عبد الكريم *Abd-ul-Kerim* (3).
odj. n° 37........ 21+(5)=26
odj. n° 207........ 13+(2)=15
34+ (7)= 41

(1) Cf. chambrée du même nom à la cas. *Mouqarrir.*

(2) Cf. chambrée du même nom à la cas. *Ali Pacha.* Il s'agit d'un sobriquet. C'est ainsi qu'un certain Mehemet aġa, Bostandji-Bachi d'Andrinople mort en 1233 de l'hég. était surnommé طاغ دويرن اوغلى « fils du bousculeur de montagnes » (Sidjill-i-Osmani, IV, 282). Cf. aussi des surnoms comme *nâl qiran* « briseur de fer à cheval » (le roi de Pologne Auguste II de Saxe), *Qapou q.*, *Zindjir q.* « briseur de porte, de chaînes » (Sidjill-i-Osmani, IV, p. 254, III, p. 507). Voir enfin caserne *Salih Pacha*, 4 : chambrée *toz qoparan.* Le nom de *Daġ Deviren* correspond mot pour mot à celui de *Waligora* (*walic* « renverser » *gora* « montagne ») dans le folk-lore polonais. *Waligora* est le frère jumeau de l' « arracheur de chênes ». L'un a été allaité par une louve, l'autre par une ourse. (WOJCICKI, *Klechdy*, Varsovie, 1876, p. 99). Les noms de ces personnages indiquent des êtres doués de dons surnaturels. Cf. l'article de Benfey, *Das Märchen von den Menschen mit den wunderbaren Eigenschaften*, *Kleinere Schriften zur Märchenforschung*, Berlin, 1894, in-8°, p. 94-156.

Devoulx (p. 140) mentionne la chambrée « Dar' Dauran » comme logement de l'*odjaq* n° 325 et ajoute que l'*odjaq* n° 121 logeait « à côté ».

(3) Cf. chambrée du même nom à la caserne *Ousta Mousa.*

16. قانجه *Qandja* « Ganche ».
odj. n° 19.................... 18+ (15)= 33

17. قرغه احمد *Qarġa Ahmed* « Ahmed le corbeau » Ét. sup.
odj. n° 40........ 25+(7)=32
odj. n° 122........ 14+(4)=18
odj. n° 241........ 22+(2)=24
61+ (13)= 74

18. قره باغلى *Qara-Baġli* « Celui de Qara-Bagh » (1). Ét. inf.
odj. n° 171........ 19+ (7)=26
odj. n° 230 (2).... 29+(10)=39
odj. n° 268........ 29+(10)=39
odj. n° 277 (3).... 22+(11)=33
74+ (33)= 83

19. قره محرم *Qara Mouharrem.* Ét. inf.
odj. n° 61........ 27+(7)=34
odj. n° 143........ 12+(8)=20
39+ (15)= 54

20. قره ولى *Qara Veli* « Veli le Noir ». Ét. inf.
odj. n° 137..... 50+ (7)= 27
odj. n° 156..... 103+(20)=123
153+ (27)= 180

21. قره يوسف *Qara Yousouf* (4). Ét. inf.
odj. n° 150....... 47+(18)=65
odj. n° 332....... 43+ (4)=47
90+(22)= 112

(1) Région située dans le Sud-Ouest du Caucase qui formait avec Choucha pour chef-lieu un district du Gouvernement russe d'*Elisavetpol.*

(2) C. : chambrée ضرنق *zirniq* « orpiment » (caserne *Bab-Azoun*).

(3) C. : chambrée *Bach-oda* (caserne *Bab-Azoun*).

(4) Cf. chambrée du même nom à la caserne *Ousta Mousa.*

22\. قلافات Qalafat « Calfat ».
Ét. sup.

odj. n° 119...... 23+ (7)=30
odj. n° 166...... 41+(10)=51
64+ (17)= 81

23\. كوچك عثمان *Kutchuk Osman* « O. le Petit » (1).

odj. n° 292.................... 35+ (6)= 41

24\. كور مراد *Kœr Mourad* « M. l'Aveugle ».

odj. n° 369...................... 51+ (7) 58

25\. ممى اغا *Memi* (2) *Aġa*. Ét. sup.

odj. n° 66........ 17+(9)=26
odj. n° 173........ 13+(7)=20
odj. n° 211........ 33+(5)=38
63+ (21)= 84

26\. منمنلى (C.: منمن) *Menemen (li)* « Originaire de Menemen » (3). Ét. sup.

odj. n° 90........ 29+(4)=33
odj. n° 103 bis..... 21+(5)=26
odj. n° 140........ 20+(5)=25
odj. n° 217........ 29+(4)=33
99+ (18)= 117

27\. منيوط (C. مانيط) *Manyot* (4).

odj. n° 132 bis..... 17+(6)=23
odj. n° 186........ 28+(3)=31
45+ (9)= 54

(1) Cf. chambrée du même nom à la caserne *Mouqarrir*.

(2) Ce nom paraît avoir été porté surtout par des renégats. (Cf. de Grammont, Hist. d'Alger, p. 139). Il était cependant connu en Turquie (voir à ce mot *Sidjill-i-Osmani*). A rapprocher de *Memich* (?).

(3) Chef-lieu de *Qaza* dans le vilayet d'*Aïdin*, au Nord de Smyrne.

(4) Devoulx, p. 140 : Maniout.

28\. ياغجى *Yaġdji* « Marchand de graisse (ou de beurre) ».

odj. n° 28....... 29+ (9)=38
odj. n° 182....... 22+(14)=36
odj. n° 359....... 25+ (2)=27
76+ (25)= 101

Effectif total des *odjaq* de la caserne..... 1661+(438)= 2099

CASERNE « SALIH PACHA »

صالح پاشا اوده لرى *Sâlih Pacha odalari*

1\. ادريس اغا *Edris Aġa* (1). Ét. sup.

odj. n° 162....... 29+(12)=41
odj. n° 242....... 25+(10)=35
odj. n° 326....... 10+ (7)=17
64+ (29)= 93

2\. اوغوز اغا (S. اغوز اغا) *Oġouz Aġa* (2).

odj. n° 97. 20+(12)=32
odj. n° 291....... 11+ (4)=15
31+ (16)= 47

3\. بوشناق *Bochnaq* « Bosniaque ».

odj. n° 106....... 31+(3)=34
odj. n° 284 (3) .... 11+(2)=13
42+ (5)= 47

(1) Cf. chambrée du même nom à la caserne *Eski*.

(2) Devoulx semble distinguer deux chambrées : *Ouzer'a* odjaq n° 97, sans indication de date (p. 145) et *Ouz Ar'a* odjaq n° 98 [?] et 291, en 1178 (p. 144).

(3) C. : caserne *Ali Pacha*.

4. توز قوپران *Toz Qoparan* « Soulève-poussière » (1). Ét. inf.

odj. n° 209....... 13+(10)=23
odj. n° 348....... 36+ (6)=42
odj. n° 384....... 20+ (1)=21
69+ (17)= 86

5. چشنکیر (B. چاشنکیر) *Tchechneg'ir.* « Officier de bouche ».

odj. n° 20....... 18+(2)=20
odj. n° 187 (2).... 29+(3)=32
odj. n° 234 (3).... 51+(6)=57
98+ (11)= 109

6. حمامجی *Hamamdji* « Baigneur ».

odj. n° 183....... 15+(6)=21
odj. n° 321....... 18+(5)=23
odj. n° 333....... 11+(7)=18
44+ (18)= 62

7. حمزه *Hamze.*

odj. n° 99.................... 12+ (2)= 14

(1) Probablement surnom de quelque tireur adroit. Un janissaire du nom d'*Ahmed Aga*, archer fameux, enterré à Constantinople sur la place *Oq Meydan* (« du Tir à la Flèche ») a porté le même sobriquet (*Sidjill-i-Osmani*, I, p. 199). Cf. p. 220, note 2. Le ms. S. T. n° 225 de la Bibl. Nat. de Paris (*Risale fi ilm-in-nuchāb.* « Traité du tir à l'arc » par *Kemānkech Moustafa*) contient, aux fol. 25 v° à 27 v°, les *menāqib* (« actions remarquables ») de *Toz Qoparan* qu'il donne pour un Albanais du nom d'*Iskender*. C'était un *adjemi oglani* (préposé aux brocs : d'après Marsigli, — p. 77, — certains « janissaires novices » étaient « potiers d'étain »). Il révèle sa force herculéenne en soulevant avec aisance un poids considérable et le Sultan (on ne dit pas lequel) le fait exercer pendant 3 (ou 6) mois au métier d'archer : deux hommes le veillent pendant chaque nuit pour l'empêcher de se coucher sur le bras gauche. Ensuite on oppose *Toz Qoparan* au *pehlevān* persan *Bahtiār* et il bat ce dernier dans un concours de tir à l'arc.

Cf. également à propos de l'endroit nommé *Toz Qoporan ayagi* : *Evliya Tchelebi*, Narrative, p. 46 (texte turc, I, p. 111).

(2) C. : chambrée *Berber Hasan.*

(3) C. : caserne *Ali Pacha.*

8. خسرو *Hosrev.*

odj. n° 22........ 16+(8)=24
odj. n° 47........ 17+(7)=24
odj. n° 318........ 17+(3)=20
50+ (18)= 68

9. درزی (B. ترزی) « Tailleur ». Ét. sup.

odj. n° 7.................... 24+ (6)= 30

10. دلی سفر *Deli Sefer* « Sefer le Fou » (1). Ét. sup.

odj. n° 368........ 18+(8)=26
odj. n° 388........ 33+(9)=42
51+ (17)= 68

11. ذو الفقار *Zou-l-Fiqār* (nom du sabre d'Ali employé aussi comme nom propre d'homme).

odj. n° 96....... 20+(10)=30
odj. n° 129....... 13+ (2)=15
odj. n° 189....... 14+ (6)=20
47+ (18)= 65

12. سرکه جی *Sirkedji* « Vinaigrier ».

odj. n° 267........ 22+(3)=25
odj. n° 386........ 40+(7)=47
62+ (10)= 72

13. سوخته *Softa* « Étudiant, clerc, religieux ». Ét. inf.

odj. n° 43........ 40+(3)=43
odj. n° 350........ 20+(7)=27
60+ (10)= 70

(1) C. : caserne *Ali Pacha.*

14. طـالـب *Tālib* « Étudiant » (nom propre)? (1).

odj. n° 123........ 21+(4)=25
odj. n° 271........ 15+(4)=19
36+ (8)= 44

15. قـاچـقـيـن (C. قاچقون) *Qatchqin* « Déserteur ».

odj. n° 16........ 12+(3)=15
odj. n° 170........ 15+(6)=21
odj. n° 193........ 23+(5)=28
odj. n° 251........ 18+(3)=21
68+ (17)= 85

16. قاضى اوغلى *Qādi Oġlou* « Le fils de Qādi ». Ét. inf.

odj. n° 5........ 15+ (2)=17
odj. n° 80 (2). .. 22+(12)=34
37+ (14)= 51

17. قـانـونـجـى (B. et C. قانونجى عثمان) « *Qanoundji (Osman)* » « (Osman), le joueur de qanoun (psaltérion) ». Ét. inf.

odj. n° 52........ 13+(6)=19
odj. n° 88........ 37+(9)=46
odj. n° 94........ 13+(3)=16
odj. n° 278 (2) .... 15+(5)=20
78+ (23)= 101

18. قره بطق (B. قارة بطاق) (3) *Qara-Bataq* « Cormoran ».

odj. n° 75........ 27+ (8)=35
odj. n° 120 bis.... 24+(11)=35
51+ (19)= 70

(1) Cf. chambrée du même nom à la caserne *Mouqarrir*.
(2) C. : caserne *Ali Pacha*.
(3) Un certain Mehemet Pacha mort en 1010 a porté ce surnom (en Turquie). *Sidjill-i-Osmani*, IV, 136.

19. قـره حـمـزه *Qara Ḥamze* « H. le Noir » (1).

odj. n° 46........ 12+(5)=17
odj. n° 146........ 13+(3)=16
odj. n° 294........ 26+(3)=29
51+ (11)= 62

20. مـرابـط *Merābit* « Marabout » (2).

odj. n° 282.................... 30+ (13)= 43

21. مـراد رئـيـس *Mourad Reïs* (3). Ét. inf.

odj. n° 114 bis..... 11+(5)=16
odj. n° 126........ 28+(2)=30
39+ (7)= 46

22. مصلح الديـن *Mouslih-ed-din* (4).

odj. n° 285 (4) .... 25+ (7)= 32

23. مـنـكـشـلى *Menekcheli* (5) « Aux violettes ». Ét. inf.

odj. n° 128........ 11+(0)=11
odj. n° 401........ 17+(3)=20
28+ (3)= 31

24. مـــــــوذن *Mouezzin* (6). Ét. sup.

odj. n° 261....... 12+ (5)=17
odj. n° 263....... 34+(10)=44
odj. n° 383....... 26+ (7)=33
72+ (22)= 94

(1) Cf. chambrée du même nom à la caserne *Yeni*.
(2) Cf. chambrée du même nom à la caserne *Mouqarrir*.
(3) Cf. chambrée du même nom à la caserne *Ali Pacha*.
(4) C. : caserne *Ali Pacha*.
(5) Cf. chambrée du même nom à la caserne *Eski*.
(6) C'est probablement cette chambrée que Devoulx appelle Mos't'aden (مـصـطـادن).

25. نصوح اغا *Nasouḥ Aġa* [1].

odj. n° 159 [2] ... 19+(10)=29
odj. n° 262...... 12+ (8)=20
31+ (18)= 49

26. ولى رئيس *Veli Reïs*. Ét. sup.

odj. n° 6........ 17+(4)=21
odj. n° 403........ 49+(6)=55
66+ (10)= 76

Effectif total des *odjaq* de la caserne..... 1.266+(349)=1.615

CASERNE « ALI PACHA »

على پاشا اوده لرى *Ali Pacha odalari*

---

1. اوسته موسى *Ousta Mousa*.

odj. n° 194.................... 17+ (5)= 22

2. بابا خضر *Baba Ḥizir* [3]. Ét. sup.

odj. n° 34........ 63+(8)=71
odj. n° 54 [4]..... 41+(6)=37
odj. n° 83........ 34+(6)=40
odj. n° 364........ 25+(6)=31
153+ (26)= 179

3. تلّى *Telli* « Au fil (d'or) ».

odj. n° 3........ 12+(4)=16
odj. n° 416........ 19+(2)=21
31+ (6)= 37

---

(1) Cf. chambrée du même nom à la caserne *Mouqarrir*.
(2) C. : chambrée *Cherif*.
(3) Cf. chambrée du même nom à la caserne *Yali*.
(4) C. : caserne de *Saliḥ Pacha*.

4. جلالى (سليمان) *Djelāli (Suleyman)*.

odj n° 21 bis..... 18+(6)=24
odj. n° 338......... 18+(8)=26
36+ (14)= 50

5. جويزجى *Djevizdji* « Marchand de noix ». Ét. sup.

odj. n° 158....... 15+ (9)=24
odj. n° 165....... 12+ (8)=20
odj. n° 258....... 12+ (6)=18
odj. n° 387....... 37+(10)=47
76+ (33)= 109

6. چشمه *Tchechme* « Source ». Ét. sup. [1].

odj. n° 395...... 207+(31)=238
odj. n° 399...... 75+(10)= 85
282+ (41)= 323

7. دلى معدن *Deli Maden* [2].

odj. n° 184..... 621+(136)=757 26+ (11)= 37

8. رمضان *Remezan Aġa*.

odj. n° 108 [3]..... 20+(4)=24
odj. n° 339 [4]..... 18+(7)=25
38+ (11)= 49

9. سپاهى *Sipāhi* [5] « Cavalier, spahi ».

odj. n° 177 [6]..... 22+(2)=24
odj. n° 310......... 18+(2)=20
40+ (4)= 44

---

(1) Cf. chambrée du même nom à la caserne *Ousta Mousa*. Cf. Devoulx, p. 145 : *Bit Chachma Oudassi*.
(2) Nom bizarre : *Maden* signifie « métal ». Cf. Devoulx, p. 145 ; *Dali Med'an*.
(3) C. : caserne de *Saliḥ Pacha*.
(4) C. : chambrée *Taraboulous* (« Tripoli »).
(5) Devoulx, p. 142 ; *Bit Essebaïhi* (de spahis, de cavalier).
(6) C. : chambrée تمانلى .

10. سيد ابو النّور *Seyyid Ebu-n-Nour* (*Abou-n-Nour*. B. سيد بالنّور *seyyid Ba-n-Nour*. C. سيدى ابى النور *Sidi Abi-n-Nour* (célèbre marabout de Bouzaréah. Cf. Devoulx, édi. relig., p. 251).

odj. n° 26........ 23+(1)=24
odj. n° 254........ 26+(5)=31

49+ (6)= 55

11. طـاغ دوران (B. داغ دورن) *Dağ Deviren* « Qui renverse les montagnes (1).

odj. n° 31....... 26+ (6)= 32
odj. n° 324....... 81+(29)=110

107+ (35)= 142

12. طوبجى *Topdjou* « Artilleur ».

odj. n° 56........ 12+(0)=12
odj. n° 256........ 10+(5)=15
odj. n° 341........ 11+(5)=16
odj. n° 365........ 18+(4)=22

51+ (14)= 65

13. فضلى اغا *Fazli Aġa*. Ét. inf.

odj. n° 24....... 23+(10)=33
odj. n° 117....... 17+ (7)=24
odj. n° 206....... 23+ (2)=25
odj. n° 252....... 23+ (7)=30

992+(232)= 1224

14. قره دكز (B. et C. قره دكزلى) *Qara Deniz(li)* « (De la) Mer Noire » (2).

odj. n° 167 bis................ 28+ (2)= 30

(1) Cf. chambrée du même nom à la caserne *Bab-Azoun*. — Cf. Devoulx, p. 142; *Dar' Dawran*, chambrée de Mohammed Pacha : 1133-1137 de l'hég.

(2) Cf. une chambrée du même nom à la caserne *Ousta Mousa*.

15. قره مصطفى *Qara Moustafa* (1). Ét. sup.

odj. n° 164........ 25+(5)=30
odj. n° 245........ 26+(9)=35
odj. n° 409........ 9+(2)=11

60+ (16)= 76

16. قره عبدى *Qara Abdi* (2).

odj. n° 36........ 17+(7)=24
odj. n° 259........ 10+(2)=12

27+ (9)= 36

17. قلافات حسن *Qalafat Hasan*. Ét. sup.

odj. n° 148........ 15+(6)=21
odj. n° 382........ 15+(3)=18

30+ (9)= 39

18. قلايجى (C. قلاى) *Qalay(dji)* « Étain » ou « Étameur ».

odj. n° 155....... 23+ (8)=31
odj. n° 275....... 12+(13)=25
odj. n° 356....... 21+ (7)=28

46+ (38)= 84

19. مراد اغا *Mourad Aġa*.

odj. n° 45........ 34+(5)=39
odj. n° 233 (3)...... 29+(5)=34

63+ (10)= 73

20. مراد رئيس *Mourad Reïs* (4).

odj. n° 67........ 42+ (7)=49
odj. n° 202........ 11+(10)=21

53+ (17)= 70

(1) Cf. chambrée du même nom à la caserne *Mouqarrir*.
(2) Cf. une chambrée du même nom à la caserne *Ousta Mousa*.
(3) C. : caserne *Salih Pacha*.
(4) Cf. chambrée du même nom à la caserne *Salih Pacha*.

21. مصلح الدين *Mouslih-ed-Din* (1).

odj. n° 73....................	54+ (8)=	62

22. مطبخ *Matbah* (vulg. *Moutbaq*) « Cuisine ». Ét. sup.

odj. n° 32........	19+(5)=24	
odj. n° 41........	14+(6)=20	
odj. n° 131........	10+(6)=16	
	43+ (17)=	60

23. ولى دده *Veli Dede* (marabout célèbre) (2).

odj. n° 167.......	41+(10)=51	
odj. n° 213.......	14+ (6)=20	
	55+ (16)=	71

24. ييلق سليمان *Yiliq Suleyman* « S. le Peureux ».

odj. n° 219.......	15+ (2)=17	
odj. n° 249.......	24+ (4)=28	
odj. n° 411.......	26+(11)=37	
	65+ (17)=	82

Effectif total des odjaq de cette caserne.. 1.516+(391)=1.907

(1) Cf. chambrée du même nom à la caserne *Salih Pacha*. Devoulx loge l'*odjaq* n° 93 à la chambrée « Moslah-ed-Din ». D'après nos registres l'*odjaq* n° 93 était à la caserne *Yeni*.

(2) Il fut d'abord cuisinier en chef du Tekkyé des Derviches tourneurs (*Mevlevi*) de Péra, en devint le *Mesnevihān* en 936 et se rendit ensuite à Alger. Il est mort en 955. (*Sidjill-i-Osmani*, IV, p. 111 et 210). Dans le village *Gœldjuk* (district de *Tavchan*li près de Gallipoli), se trouve un monastère de *Veli-Dede*. Les gens possédés du haut mal se guérissent en se frappant avec le bâton de voyage du saint (Gordlevski, *Osmanskia skazania i legendi*, en russe, n° 88).

CASERNE « OUSTA MOUSA »

اوستـه موسى اوده لرى *Ousta Mousa odalari*

1. ارنـغـود عـلى *Arnaoud Ali* « L'Albanais Ali ». Ét. sup.

odj. n° 84....................	15+ (8)=	23

2. بـابـا احـمـد *Baba Ahmed*. Ét. sup.

odj. n° 354........	11+(6)=17	
odj. n° 375........	22+(2)=24	
odj. n° 376 (1).....	20+(4)=24	
	53+ (12)=	65

3. بـابـا قـايـش *Baba Qayich* (2). Ét. inf.

odj. n° 112.......	25+ (9)=34	
odj. n° 172.......	8+ (3)=11	
odj. n° 373.......	16+(10)=26	
	49+ (23)=	72

4. بـجـه لى Voir plus loin قـره بـجـه لى.

5. پـيـاصـلى (B. پايصلى, C. پياسلى) ou پـيـاص (3) *Payas*(li) « (de) Payas ».

odj. n° 77........	14+(3)=17	
odj. n° 120........	19+(5)=24	
	33+ (8)=	41

(1) C. : chambrée طرطغان *Dardagan* « dispersé ».

(2) *Qayich* signifie comme nom commun « cuir, courroie ». Cf. les appelations suivantes en Turquie : *Baba Qachiq* « Père cuiller », *Baba Qabaq* « Père citrouille » donné à divers « Santons ». Ce surnom a été également porté par un *Mehemet Pacha* (en Turquie). *Sidjill-i-Osmani*, IV, 145.

(3) Sur les bords du golfe d'Alexandrette, au Nord de cette ville. — Cf. chambrée du même nom à la caserne *Eski*.

6. تيـريكــو (B. تيرقـو). Prononciation et sens ?)

odj. n° 17........ 18+(2)=20
odj. n° 253........ 63+(7)=70

81+ (9)= 90

7. جــنــويــز *Djeneviz* « Génois ». Ét. sup.

odj. n° 1........ 15+(6)=21
odj. n° 144........ 17+(4)=21

32+ (10)= 42

8. چشــمــه *Tchechme* « Source » (1).

odj. n° 38 (2).... 21+ (2)=23
odj. n° 208....... 46+(15)=61
odj. n° 293....... 16+ (8)=24

83+ (25)= 108

9. حاجی ابراهیم *Ḥadji Ibrahim*.

odj. n° 104....... 23+ (5)=28
odj. n° 139....... 19+(17)=36
odj. n° 149 (3).... 22+ (7)=29

64+ (29)= 93

10. حاجی احمـد *Ḥadji Aḥmed*. Ét. sup.

odj. n° 180....... 18+ (3)=21
odj. n° 370....... 32+ (0)=32

50+ (3)= 53

11. حاجی ایوب *Ḥadji Eyoub*. Ét. inf.

odj. n° 124....... 16+(10)=26
odj. n° 314....... 32+ (2)=34

48+ (12)= 60

12. حمزه خوجـه *Ḥamze Ḥodja*.

odj. n° 179.................... 61+ (17)= 78

---

(1) Cf. chambrée du même nom à la caserne *Salih Pacha*. — Devoulx l'appelle *Bit-el-Aïn*.

(2) C. : chambrée *Qodja Ḥuseyn*.

(3) C. : caserne *Mouqarrir*.

13. درويش على *Dervich Ali*. Ét. inf.

odj. n° 13........ 15+ (2)=17
odj. n° 14........ 16+ (2)=18
odj. n° 29........ 10+ (6)=16

41+ (10)= 51

14. دلى مصطفى *Deli Moustafa*. Ét. sup.

odj. n° 78....... 20+ (7)=27
odj. n° 235....... 17+ (9)=26
odj. n° 288....... 8+ (8)=16

45+ (24)= 69

15. دوه جــــى *Devedji* « Chamelier » (1).

odj. n° 18........ 16+ (6)=22
odj. n° 85........ 11+(10)=21

27+ (16)= 43

16. ردوســــلى *Rodoslou* « Rhodien ». Ét. sup. (2).

odj. n° 279....... 21+ (4)=25
odj. n° 301....... 10+ (1)=11

31+ (5)= 36

17. عبد الكريـم *Abd-ul-Kerim* (3). Ét. sup.

odj. n° 154....... 18+ (6)=24
odj. n° 229....... 16+(10)=26
odj. n° 287....... 12+ (4)=16

46+ (20)= 66

---

(1) Cf. chambrée du même nom à la caserne *Mouqarrir*.

(2) C'est donc à la caserne *Ousta Mousa* qu'appartenait l'inscription turque actuellement placée au Phare de l'Amirauté et publiée sous le n° 98 du Corpus des inscriptions arabes et turques. M. Colin (p. 143) la donne comme étant d'origine incertaine et émet l'hypothèse qu'elle provient de la caserne *Ed-Droudj* [= *Yali*]. En ce qui concerne la traduction de ce texte, c'est Devoulx qui se trouve avoir raison et il faut traduire l'expression بيـت ردوسلى par « chambrée du Rhodien » et non par « hémistiche du Rhodien ». Le sens de la phrase est à modifier en conséquence.

(3) Cf. chambrée du même nom à la caserne *Bab-Azoun*.

18. علی خوجه *Ali Hodja* [1].

odj. nº 23....... 17+(10)=27
odj. nº 309....... 18+ (5)=23
35+ (15)= 50

19. قره بچه لی Probablement la même que بچه لی où était logé l'odjaq nº 134 [2].

odj. nº 15........ 12+(2)=15
odj. nº 134........ 16+(2)=18
28+ (4)= 32

20. قره خوجه *Qara Hodja*. Ét. sup.

odj. nº 212 bis... 9+ (6)=15
odj. nº 274....... 9+ (3)=12
odj. nº 400....... 19+(11)=30
37+ (20)= 57

21. قره دكز(لی) *Qara Deniz(li)* « (de la Mer Noire [3] ». Ét. inf.

odj. nº 107........ 27+(5)=32
odj. nº 191........ 24+(6)=30
odj. nº 394........ 11+(6)=17
62+ (17)= 79

22. قره عبدی *Qara Abdi* [3]. Ét. sup.

odj. nº 195....... 12+ (4)=16
odj. nº 306....... 17+ (6)=23
29+ (10)= 39

(1) Cf. chambrée du même nom à la caserne *Eski*.

(2) Devoulx (p. 146) appelle cette chambrée *Kara Bos'li* ou chambre du cuisinier (*achtchi*) Nassaf et l'attribue à l'*odjaq* nº 179 (en 1188 de l'hég.). Il transcrit de la même manière (*Kara Bos'li*) le nom de la chambrée *Qara-Bagli*.

(3) Cf. chambrée du même nom à la caserne *Ali Pacha*.

23. قره يوسف *Qara Yousouf* [1] Ét. sup.

odj. nº 27....... 20+ (6)=26
odj. nº 86....... 12+ (5)=17
odj. nº 378....... 16+ (4)=20
odj. nº 379....... 20+(11)=31
68+ (26)= 94

24. قلاباق *Qalabaq* [2].

odj. nº 161 bis..... 26+(9)=35
odj. nº 410........ 29+(4)=33
55+ (13)= 68

25. قيومجى *Qoyoumdjou* « Bijoutier ». Ét. inf.

odj. nº 307........ 29+(4)=33
odj. nº 361........ 12+(5)=17
odj. nº 372........ 20+(3)=23
61+ (12)= 73

26. كديك حسن *G'edik Hasan*.

odj. nº 115........ 20+(6)=26
odj. nº 296 [3] ..... 12+(4)=16
32+ (10)= 42

27. كل شعبان *K'el Cha'ban* « Chaban le Teigneux » [4].

odj. nº 30........ 36+(7)=43
odj. nº 334........ 15+(7)=22
odj. nº 360........ 9+(2)=11
60+ (16)= 76

(1) Cf. chambrée du même nom à la caserne *Bab-Azoun*.

(2) Ce nom est peut-être à rapprocher de *Qalabaqa* nom de la ville de Thessalie, située au Nord de *Trikala* et voisine des célèbres couvents des Météores.

(3) C. : chambrée *Sidi Nebevi*.

(4) Cf. chambrée du même nom à la caserne *Yali*

28. كوجك احمد *Kutchuk Ahmed* (B. كوجوك احمد *Kuttchuk Ahmed*) « A. le Petit ».

odj. n° 44 (1) ..... 27 + (5) = 32
odj. n° 136 bis (2) . 17 + (6) = 23
44 + (11) = 55

29. (C. صام فليب - B. صانفلب) محمد حسن (3) و يقال صانفليب *Me(h)emet [bin] Hasan ve youqalou San-F(i)lip* (ou *Sam-Filip*).
« Mehemet fils de Hasan appelé aussi Saint-Philippe (?) ».

odj. n° 25....... 21 + (5) = 26
odj. n° 28 bis..... 34 + (3 =) 37
odj. n° 355....... 18 + (5) = 23
73 + (13) = 86

30. مصطفى خوجه *Moustafa Hodja*.

odj. n° 90 bis..... 8 + (6) = 14
odj. n° 145....... 17 + (1) = 18
25 + (7) = 32

31. ميدان اوغلى *Meydan oğlou*.

odj. n° 95........ 21 + (4) = 25
odj. n° 169....... 17 + (6) = 23
odj. n° 297....... 27 + (4) = 31 (4)
65 + (14) = 79

TOTAL de l'effectif des *odjaq* de cette caserne. 1.833 + (401) = 1.834

(1) C. : chambrée *Milyana*-li. — La forme *kuttchuk* est dialectale (Caramanie).

(2) C. : chambrée *Deli Osman* (caserne *Ousta Mousa*).

(3) Les noms de *Mehemed* et de *Hasan* sont superposés et écrits avec les mêmes graphies conventionnelles que dans les cases des registres. C'est pourquoi nous traduisons Mehemet fils de Hasan.

(4) D'après C., l'*odjaq* n° 169 était à *Meydan Oğlou*, le n° 95 à la caserne « *Ousta Mousa* étage inférieur » et le n° 297 même caserne étage supérieur.

CASERNE « YALI »

يالى اوده لرى *Yali odalari*

1. بابا حسن *Baba Hasan*.

odj. n° 232.................... 21 + (8) = 29

2. بابا خضر *Baba Hizir* (1).

odj. n° 337.................... 26 + (6) = 32

3. جعفر مالطيز (مالطز) *Dja'fer Maltiz* « Le Maltais Djafer ».

odj. n° 327 (2)............... 15 + (8) = 23

4. چطلاق *Tchatlaq* « Éclaté, crevé, fendu ». Ét. sup.

odj. n° 4........ 51 + (9) = 60
odj. n° 266........ 28 + (6) = 34
odj. n° 269........ 14 + (7) = 21
93 + (22) = 115

5. خير الدين *Hayr-ed-Din*.

odj. n° 10........ 17 + (3) = 20
odj. n° 63........ 13 + (8) = 21
odj. n° 205........ 11 + (9) = 20
41 + (20) = 61

6. دلى نبى *Deli Nebi*.

odj. n° 127....... 19 + (3) = 22
odj. n° 236....... 19 + (9) = 28
38 + (12) = 50

7. صارى مصطفى *Sari Moustafa* « M. le roux ou le blond ».

odj. n° 289.................... 14 + (3) = 17

(1) Cf. chambrée du même nom à la caserne *Bab-Azoun*.

(2) C. : chambrée اصلاقچى. D'après Devoulx (p. 147), cette chambrée s'appelait *Djafar Essadik* [du nom du 6e imâm mort en 148 de l'hégire ?] en 1178 et Kour [= *Kœr*] Djafar en 1229.

8. صاقزلى (B. ساقزلى) *Saqizli* « de Chio ».

odj. n° 9........	18+(11)=39		
odj. n° 69........	20+(10)=30		
		38+ (21)=	59

9. عمر افه *Œmer Efe.*

odj. n° 87....................		18+ (8)=	26

10. كل شعبان *K'el Cha'ban* « Ch. le Teigneux » (1).

odj. n° 181........	48+(3)=51		
odj. n° 264........	50+(7)=57		
		98+ (10)=	108

11. كوجك عثمان *Kutchuk Osman.*

odj. n° 98....................		19+ (5)=	24

12. كوجك على *Kutchuk Ali.*

odj. n° 125.......	25+(10)=35		
odj. n° 200.......	14+ (5)=19		
odj. n° 227.......	39+ (5)=44		
odj. n° 270.......	29+ (9)=38		
		107+ (29)=	136

13. كورشجى *Gurechtchi* « Lutteur ».

odj. n° 103.......	16+(10)=26		
odj. n° 346.......	12+ (1)=13		
		28+ (11)=	39

14. محمد چاوش *Me(h)met Tchaouch.*

odj. n° 11........	17+(4)=21		
odj. n° 335........	10+(6)=16		
		27+ (10)=	37

15. نورالله *Nour-oullah* « Lumière d'Allah ». (cette expression est parfois employée comme nom propre).

odj. n° 323....................		19+ (1)=	20

Total de l'effectif des *odjaq* de cette caserne.. 602+(174)= 776

(1) Cf. chambrée du même nom à la caserne *Ousta Mousa.*

CASERNE « ESKI »

اسكى اوده لر *Eski odalar*

1. ادريس *Edris Aġa* (1).

odj. n° 153........	38+(8)=46		
odj. n° 397........	18+(6)=24		
		56+ (14)=	70

2. ارمغان *Armagan* « Présent, cadeau ». Ét. sup.

odj. n° 246.......	12+ (2)=14		
odj. n° 412.......	19+(11)=30		
		31+ (13)=	44

3. ارنغودلر (C. ارناغودلر) *Arnaoudlar* « Les Albanais ».

odj. n° 68 bis.....	24+ (4)=28		
odj. n° 402.......	28+(12)=40		
		52+ (16)=	68

4. استانكولى (B. استانكويلى) *Istankœylu* « D'Istankeuy » (2) c'est-à-dire de l'île de *Kos* ou de *Stanco*. Ét. inf.

odj. n° 192....................		22+ (3)=	25

5. اشجى عوض *Achdji Ayvaz*. Ét. sup.

odj. n° 300........	25+(8)=33		
odj. n° 349........	11+(6)=17		
		36+ (14)=	50

6. اشجى قورد *Achdji Qourd* (le Loup). Ét. inf.

odj. n° 358....................		37+ (2)=	39

(1) Cf. chambrée du même nom à la caserne *Saliḥ Pacha.*
(2) Devoulx (p. 148) : *Bit Astankouli*

7. اشجی مصطفی *Achdji Moustafa* (1). Ét. sup.

odj. n° 286 (2) ...	34 + (12) = 46	
odj. n° 389.......	22 + (16) = 38	
odj. n° 404.......	19 + (8) = 27	
		75 + (36) = 111

8. امام اوغلی *Imam oğlou* « fils d'Imam ».

odj. n° 170 bis..........	23 + (8) = 31

9. باپجی محمود (B. پاپوجی محمود) *Papouttchi* (3) *Mahmoud* « M. le Cordonnier, le Marchand de babouche ». Ét. sup.

odj. n° 64........	19 + (5) = 24	
odj. n° 160........	33 + (3) = 36	
		52 + (8) = 60

(1) Devoulx (p. 148) : *Achtchi Moustafa Boyouk* en 1181, 1208 et 1222 ; la même appelée *El-Hadj Ali Ar'a* en 1244, *Bit Osman Bey* en 1198.

(2) C. : chambrée *Izmir Oğlou*.

(3) Une chambrée dite پاپوجی اوده سی *papouttchi odasi* est mentionnée dans l'inscription n° 101 (Musée d'Alger) du Corpus des inscriptions arabes et turques. M. Colin a dans sa traduction disjoint ces mots et rattaché *papouttchi* au mot *dukk'ani* qui le précède, ce qui l'a amené à traduire ainsi le passage turc correspondant : « (ayant affecté) à sa chambre, comme bien de mainmorte, la boutique de cordonnier située... ». Il faut comprendre : « ayant affecté à la chambrée *Papouttchi* (du cordonnier), comme bien de mainmorte, la boutique située, etc. ». Le mot دکانی est à l'accusatif et une construction comme دکانی پاپوجی serait fautive.

On lira dans la même inscription : قزانی وباقرلری au lieu de قزانی باوقرلری et on traduira « (l'étamage des) chaudrons et des cuivres de la chambrée ».

Nous ne pouvons cependant affirmer que la chambrée de l'inscription n° 101 est la même que la nôtre. Ce qui nous fait hésiter ce n'est pas la disparition du nom Mahmoud — car on pourrait citer d'autres exemples d'un fait analogue : *Qanoundji* (*Osman*) de la caserne *Salih Pacha*, *Granatadji* (*Khalil*) de la caserne *Eski*, etc. — mais le fait que l'inscription précitée est donnée comme provenant de l'ancienne caserne Lemercier (= *Ousta Mousa*). Ajoutons qu'il a existé d'autres chambrées « du cordonnier » et que l'*odjaq* n° 153 *bis* qui logeait en 1158 dans la chambrée *Ali Tchelebi* (Yeni) est donné par le rég. C. (en 1110 de l'hég.) comme logé à la chambrée *Papouttchi Khalil* (sans indication de caserne).

10. بیرام رئیس *Bayram Reïs*. Ét. sup.

odj. n° 298.......	11 + (5) = 16	
odj. n° 357........	33 + (4) = 37	
		44 + (9) = 53

11. پیاصلی *Payasli* (1). Ét. inf.

odj. n° 299........	14 + (8) = 22	
odj. n° 329........	24 + (4) = 28	
		38 + (12) = 50

12. تورک محمود *Turk Mahmoud* « M. le Turc ». Ét. sup.

odj. n° 175........	10 + (6) = 16	
odj. n° 304........	12 + (2) = 14	
odj. n° 340 (2)	17 + (1) = 18	
		39 + (9) = 48

13. جراح حسین *Djerrah Huseyn* « Le Chirurgien H. ». Ét. sup.

odj. n° 348........	17 + (3) = 20	
odj. n° 398........	13 + (2) = 15	
		30 + (5) = 35

14. حاجی رسول *Hadji Resoul* (3).

odj. n° 290........	12 + (0) = 12	
odj. n° 344........	33 + (6) = 39	
		45 + (6) = 51

(1) Cf. chambrée du même nom à la caserne *Bab-Azoun*.

(2) C. : caserne *Bab-Azoun*.

(3) Le fait que cette chambrée appartient à la caserne *Eski* confirme les dires de M. Colin qui, en désaccord avec Berbrugger et Devoulx, place la caserne « Ancienne » (*Eski*) plus bas, dans la rue Médée, que la caserne « Nouvelle » (*Yeni*). Cf. le Corpus des inscriptions arabes et turques, p. 42 et 43 (inscription n° 23) et p. 112 n° 73).

On corrigera, néanmoins, dans le même ouvrage (p. 113) la traduction de l'inscription provenant de cette chambrée. Il faut comprendre « il a fait embellir la chambrée dite *Hadji Resoul* » et non « Pèlerin du Prophète ; il a fait embellir sa chambre ».

Le mot *Resoul* est certainement pris ici comme nom propre. Cf. *Resoul Hodja* qui a donné son nom à une chambrée de la même caserne

15. حسين اغا *Huseyn Ağa*. Ét. sup.
odj. n° 55........ 10+(2)=12
odj. n° 225........ 24+(4)=28
34+ (6)= 40

16. خليل اغا *Halil Ağa*. Ét. inf.
odj. n° 408........................ 10+ (4)= 14

17. ديوان خانه *Divan-Khane*. Ét. sup.
odj. n° 315........ 14+(5)=19
odj. n° 377........ 24+(2)=26
odj. n° 420........ 12+(6)=18
50+ (13)= 63

18. رسول خوجه *Resoul Hodja*. Ét. inf.
odj. n° 33........ 15+(5)=20
odj. n° 35........ 13+(2)=15
odj. n° 367........ 10+(2)=12
38+ (9)= 47

19. سليمان رئيس *Suleyman Reïs*.
odj. n° 48..................... 29+ (4)= 33

20. طبق رئيس (B. طباق رئيس) *Tabaq Reïs* « Le Capitaine Tanneur » (pour *Dabbağ*).
odj. n° 130........ 21+(9)=30
odj. n° 178........ 42+(4)=46
63+ (13)= 76

21. طوپال محمد *Topal Me(h)met* « M. le Boiteux » (1).
odj. n° 59..................... 31+ (2)= 33

et *Resoul Ağa* « éponyme » d'une chambrée de la caserne *Mouqarrir*. On trouvera aussi au « folio 366 » du registre A un *buluk bachi* (provenant de l'*odjaq* 170) qui porte le nom de *Resoul* fils de *Cha'ban*. (Cf. enfin la chambrée *Deli Nebi* de la caserne *Yali* (où *Nebi* synonyme de *Resoul* ne peut être également qu'un nom propre). Dans le *Sidjill-i-Osmani* on ne trouve que deux hommes connus ayant porté le nom de *Resoul* lequel devait être rarement employé en Turquie.

(1) Cf. chambrée du même nom à la caserne *Yeni*.

22. على خوجه *Ali Hodja* (1).
odj. n° 190....... 23+ (8)=31
odj. n° 215....... 14+(10)=24
odj. n° 309....... 18+ (5)=23
55+ (23)= 78

23. قازطاغلى (B. قاص داغلى) *Qazdağli* « Originaire de *Qazdaği (Pazari)* » (2). Ét. sup.
odj. n° 82........ 18+(3)=21
odj. n° 347........ 9+(1)=10
odj. n° 393........ 16+(2)=18
43+ (6)= 49

(1) Cf. chambrée du même nom à la caserne *Ousta Mousa*.

(2) Les Turcs appellent le mont Ida *Qaz daği* « Le mont de l'Oie ». D'où le nom de la rivière *Qaz daği Souyou* ou *Gœnen tchayi* (= Αἴσηπος, Aesepus) et de la bourgade *Qaz daği Pazari* « marché de *Qaz daği*, » appelée plus couramment *Ezine* ou *Ide* (sur un affluent de Menderès, non loin de la côte à peu près à hauteur de l'île de Ténédos). C'est de cette localité qu'étaient originaires les gens appelés *Qazdağli* (avec disparition régulière du suffixe possessif de la 3ᵉ personne — *i* avant le suffixe — *li*) comme par exemple l'auteur (قزطاغلى) du récit de l'attaque d'Alger par les Espagnols en 1198 de l'hég., conservé à la Bibliothèque Nationale d'Alger (ms. n° 1640) et que nous nous proposons de publier dans cette *Revue*. On trouve le même « ethnique » accompagnant le nom d'Osman-Efendi *vā'iz* de la mosquée *Nour-i-Osmaniye* à Constantinople (en 1826) dans l'*Uss-i-Zafer* d'Es'ad Efendi (page 16 et *errata*). Caussin de Perceval a négligé ce mot dans la traduction de cet ouvrage (précis historique de la destruction du corps des Janissaires, Paris, Firmin Didot, 1833, p. 30).

Le mot قزطاغى est mentionné dans le *Djihannumá*, p. 660. D'après P. Barker Webb (Topographie de la Troade ancienne et moderne, Paris, 1844, p. 76 et 14) le Kasdagh est le Gargare (cime la plus élevée du mont Ida) d'Homère et le Cotylus de Démétrius de Scepsis.

Ricaut (Histoire de l'estat présent de l'Empire Ottoman, traduit par Briot, Paris, 1670, p. 379) donne les renseignements suivants sur les montagnards de cette région : « Les plus braves de ces gens-là (= des soldats de la marine), sont de certains montagnards des environs de Troye dans l'Anatolie, on les appelle ordinairement *Casdaglii*. J'ai passé autrefois par leur païs, mais nous estions toûjours sur nos gardes, parce qu'il y fait fort dangereux, et comme ils sont tous voleurs, nous ne leur parlions jamais, que les armes à la main ».

Le tailleur de pierre a omis le point diacritique du غ dans la graphie de ce mot dans l'inscription 128 du Corpus de M. Colin قازدعلى, ce qui a entraîné la transcription de *Qazda'li*. — Devoulx (p. 140) a coupé le mot en deux (dans un autre document) en lisant *Kazed Ali*.

24. قره عمر *Qara Œmer*. Ét. inf.

odj. n° 62	13+(4)=17			
odj. n° 222	11+(5)=16			
odj. n° 405	11+(4)=15			
		35+	(13)=	48

25. قرنتجی (C. قرنتجی خلیل) *Qirnatadji* ou *Granatadji* « Grenadier ». Ét. sup.

odj. n° 49	11+(8)=19			
odj. n° 204	13+(2)=15			
odj. n° 418	11+(4)=15			
		35+	(14)=	49

26. قواجی (B. قوال جی) *Qavaldji* (1) « Joueur de flûte ».

odj. n° 281	16+(9)=25			
odj. n° 320	26+(5)=31			
		42+	(14)=	56

27. کوزل حصار (کوزل حصارلی) *Guzel-Ḥisar*(li) (2). Ét. sup.

odj. n° 302	17+ (5)=22			
odj. n° 308	9+(12)=21			
		26+	(17)=	43

28. کوسه مصطفی *Kœse Moustafa* « M. au poil rare ». Ét. sup.

odj. n° 295 .... 30+ (7)= 37

29. کوسه موسی *Kœse Mousa*.

odj. n° 331 .... 27+ (5)= 32

30. مصطفی خوجه *Moustafa Ḥodja*.

odj. n° 244 (3) .... 46+ (10)= 56

(1) Devoulx a lu (p. 148) : *Bit Kouadji*.

(2) Cf. chambrée du même nom à la caserne *Yeni*. *Guzel-Ḥisar(-i-Aydin)* « le beau château (d'Aydin) » est le nom de la ville turque qui a remplacé l'ancienne Tralles. On verra plus loin les déformations qu'a subies ce nom sous la plume de Devoulx (p. 250).

(3) C. : chambrée *Achdji Elyas*.

31. منكشه لی *Menekche-li* (1) « Aux violettes ».

odj. n° 221 (2) .... 25+ (7)= 32

TOTAL de l'effectif des *odjaq* de cette caserne. 1089+(322)= 1411

CASERNE « YENI »

یکی اوده لر *Yeni odalar*

1. احمد خوجه *Ahmed Ḥodja*.

odj. n° 203 (3)	55+(5)=60			
odj. n° 239 (4)	15+(6)=21			
		70+	(11)=	81

2. اطجی محمود *Atdji Maḥmoud* « M. l'écuyer ».

odj. n° 65 (5)	24+(8)=32			
odj. n° 163 (6)	11+(5)=16			
odj. n° 199 (4)	64+(6)=70			
		99+	(19)=	118

3. دلی محمد *Deli Me(h)emet*.

odj. n° 407 (7) .... 34+ (6)= 40

4. سلیمان چاوش *Suleyman Tchaouch*.

odj. n° 147 (8) .... 33+ (2)= 35

(1) Cf. chambrée du même nom à la caserne *Saliḥ Pacha*.
(2) C. : chambrée *Eyri Qabaq* « citrouille tordue » à la caserne *Eski*.
(3) C. : *Bach oda* de la caserne *Ali Pacha*.
(4) C. : caserne *Saliḥ Pacha*.
(5) C. : cas. *Mouqarrir*.
(6) C. : cas. *Sipahi*.
(7) C. : cas. *Eski*, ét. inférieur.
(8) C. : cas. *Eski*, ét. supérieur.

5. صارى مصطفى *Sari Moustafa.*

odj. n° 224........ 9+(7)=16
odj. n° 276 (1) .... 19+(3)=22

28+ (10)= 38

6. طوپال محمد *Topal Me(h)emet* (2) « M. le boiteux ».

odj. n° 102 (3).... 11+(7)=18
odj. n° 353 (4).... 12+(6)=18
odj. n° 392 (5).... 10+(2)=12

33+ (15)= 48

7. على چلبى *Ali Tchelebi.*

odj. n° 153 bis (6). 16+(11)=27
odj. n° 157 (7).... 13+ (7)=20

29+ (18)= 47

8. فوجه لى *Fotcha*-li (cf. cas. *Mouqarrir* chambrée 19).

odj. n° 305 (8)..... 16+(5)=21
odj. n° 351 (9)..... 63+(6)=69

79+ (11)= 90

9. قره احمد *Qara Ahmed.*

odj. n° 220 (10)... 13+(7)=20
odj. n° 280 (8)... 20+(8)=28

33+ (15)= 48

(1) C. : cas. *Bab-Azoun*, ét. sup., chambrée *Sipahi*.
(2) Cf. chambrée du même nom à la caserne *Eski*.
(3) C. : caserne *Bab-Azoun*, ét. supérieur.
(4) C. : caserne *Salih Pacha*.
(5) C. : C : cas. *Eski*, ét. inférieur.
(6) C. : chambrée *Babouddji Khalil*.
(7) C. : cas. *Ousta Mousa*.
(8) C. : caserne *Eski*, ét. inférieur.
(9) C. : cas. *Eski*, ét. supérieur.
(10) C. : cas. *Ali Pacha*, ét. supérieur.

10. قره باغلى *Qara Bağli* (1).

odj. n° 114 (2)..... 36+(4)=40
odj. n° 330 (3)..... 14+(9)=23

50+ (13)= 63

11. قره بطق *Qara Bataq* (4) « Cormoran ».

odj. n° 159 bis (5). 10+(3)=13
odj. n° 231 (6)... 12+(0)=12
odj. n° 406 (7)... 23+(6)=29

45+ (9)= 54

12. قره حمزه *Qara Hamze* (4).

odj. n° 8 (8)..... 17+(9)=26
odj. n° 57........ 21+(4)=25

38+ (13)= 51

13. قوجه خليل *Qodja Halil.*

odj. n° 247 (9)................ 9+ (6)= 15

14. قوجه مرتضى *Qodja Murteza.*

odj. n° 174....... 25+ (9)=34
odj. n° 413 (6)... 11+(16)=27

36+ (25)= 61

15. قورد محمود *Qourd Mahmoud.*

odj. n° 319 (10)................. 21+ (10)= 31

(1) C. : Cf. chambrée du même nom à la caserne *Bab-Azoun*. — Devoulx (p. 149) l'appelle *Kara Bos'li*
(2) C. : cas. *Ali Pacha*, ét. supérieur.
(3) C. : caserne *Eski*, ét. sup. chambrée *Sipahiyan* « Sipahis ».
(4) Cf. chambrée du même nom à la caserne *Salih Pacha*.
(5) C. : chambrée *Ali Tchelebi* caserne *Yeni*. (Cf. plus haut).
(6) C. : caserne *Eski*, ét. inférieur.
(7) C. : cas. *Eski*, ét. supérieur.
(8) C. : caserne des *Sipahi*.
(9) C. : caserne *Bab-Azoun*.
(10) C. : cas. *Salih Pacha*.

16. كوزل حصارلى (B. كوزل حسارلى) *Guzel-Ḥisarli* (1) ou كوزل حصارى *Guzel-Ḥisari*.

odj. n° **100** (2)..... 20+(5)=25
odj. n° 101 (3)..... 26+(1)=27
odj. n° 328 (4)..... 24+(2)=26
70+ (8)= 78

17. مصطفى چاوش *Moustafa Tchaouch*.

odj. n° 93.................... 79+ (7)= 86

18. نعلبند *Na'lbend* vulg. *Nal-bant* « Maréchal Ferrant ».

odj. n° 197 (5)... 13+(11)=24
odj. n° 303 (6)... 15+ (6)=21
28+ (17=) 45

19. يلان دلى *Yilan Dili* « Langue de Serpent ».

odj. n° 58....... 17+(8)=25
odj. n° 76 (4) ... 15+(3)=18
odj. n° 141 (7).... 10+(5)=15
42+ (16)= 58

Effectif total des *odjaq* de cette caserne... 856+(231)= 1087

J. DENY.
Professeur de Langue turque à l'École des Langues orientales.

(A suivre).

(1) Cf. chambrée du même nom à la caserne *Eski*. — Devoulx lit ce mot de deux façons différentes : « *Kezali Heçāl* » (كزالى حصال) *odjaq* n° 101 (p. 150) et *Guezal Asarli*, *odjaq* n° 328 (p. 14?).

(2) C. : caserne *Eski*.

(3) C. : caserne des *Sipahi*.

(4) C. : caserne *Eski*, ét. inférieur.

(5) C. : cas. *Saliḥ Pacha*,

(6) C. : cas. *Eski*, ét. surérieur.

(7) C. : cas. *Ousta Mousa*.

Ethnographie traditionnelle de la Mettidja

Le Calendrier folk-lorique (1)

كُلّ حَاجَة ابْوَقْتْهَا
Chaque chose a son moment.
(Dicton de sorcières).

CHAPITRE V
LE MARDI

Le « roi préposé au mardi » est Lah'mar, le Rouge. On entend souvent aussi Bellah'mar, ou fils du Rouge. Il semble que ceux qui le nomment ainsi croient à la disparition du vieux dieu primitif et ne veulent voir dans celui qui règne de nos jours que son successeur. Dans le manuscrit hébreu dont j'ai parlé et dans Ibn el Hadjdj, p. 110, l'antique Lah'mar porte le nom de Iaqoub el Ah'mar. Dans le même auteur, p. 38, on trouve comme une dynastie de Iaqoubs qui se partagent les trois premiers jours de la semaine : Iaqoub el azreg, présidant au dimanche, Abou Iaqoub au lundi et Iaqoub el Ah'mar au mardi.

Lah'mar est en relation avec Mars, l'astre enflammé et vermeil. Son métal est, pour les uns, le fer, qui rougit sous la rouille ou sur l'enclume, et fait jaillir le sang, et pour d'autres, le cuivre rouge. Sa couleur est le rouge dans toutes ses nuances foncées. On se le représente, dans la tradition écrite et orale, avec un teint rubicond, un

(1) Voir *Revue Africaine*, n° 299, 2e trimestre 1919, p. 252.

cheval alezan, des étendards pourprés, des soldats en uniforme grenat.

La légende populaire lui assigne plusieurs habitats. A Hammam Melouân, on suspend à un olivier sauvage des chiffons de couleur rouge en l'honneur, dit-on, de Bellah'mar, comme d'autres de couleur blanche en l'honneur de Labiod' et de couleur jaune en l'honneur de Laçfar. Un taleb blidéen, en 1905, cantonnait les troupes de Lah'mar dans l'Anceur, source voisine du tombeau de Sidi lkebîr, patron de la ville de Blida. Il est vrai qu'un autre réfutait cette opinion en faisant remarquer que les jours où l'on visite ce lieu sont le vendredi et le dimanche et que, par conséquent, les génies que l'on y visite doivent dépendre de Labiod' ou de Medhab. A l'Est de Blida, dans cette partie de sa banlieue qui porte le nom d'Elh'mâlit, près de la source de Tala Ifri, on localisait de mon temps une légende dans laquelle une fille de Bellah'mar et Bellah'mar lui-même jouaient les principaux rôles.

Autrefois, dans la dernière génération, disaient les vieillards, vivait dans cet endroit un *meddah* célèbre du nom d'Esouï'adi. Il avait à son service le génie Abdennâr (1). Il savait par cœur tout le répertoire de Sidi Ben Khlouf (2). Or, quant un chanteur récite un hymne de

(1) On dit couramment d'un homme à qui tout réussit : un Tel travaille Abdennâr *flân ikhdem 'abdennâr*. On verra dans la suite du récit qu'Abdennar appartient au groupe de Lah'mar. Son nom signifie adorateur du feu.

(2) Sidi Lakhd'ar ben Khlouf, poète et saint, dans la légende blidéenne, serait enterré chez les Oulâd Khlouf. L'on tourne autour de son tombeau comme autour de la Kaaba et une visite à sa tombe équivaudrait presque au pèlerinage de la Mecque et s'appellerait *el hadjdj eçghir*, le petit pèlerinage. On montre sur sa pierre tombale l'empreinte des genoux de Mahomet qui est venu y prier. Le Prophète lui aurait dicté lui-même un poème sur la formule : *La ilah ill 'Allah*, avec lequel il l'emporta sur Ben Bout'baq dans une joûte poétique. Il est l'auteur apocryphe de nombreuses prophéties qui paraissent dans les moments critiques, entre autres pendant la guerre 1914-1918 (Cf. ma Turcophilie en Algérie. Bull. de la Soc. de Géogr. d'Alger, 1917, p. 78)

Sidi Ben Khlouf, c'est un fait reconnu que les génies ne peuvent s'empêcher de venir se mêler à l'auditoire, déguisés sous la figure humaine. « Babâ Esouï'adi, lui dirent un jour des amis, s'il est vrai qu'Abdennar exécute tous tes ordres, tu devrais aujourd'hui faire apparaître devant nous une *djânia*, sous ses formes naturelles, que nous voyions comment elle est faite. » Esouï'adi brûla des aromates et prononça des incantations. Soudain, surgit dans l'assistance une jeune fille d'une beauté... Que béni soit celui qui la créa et la façonna ! « Tu vas écouter un poème de Ben Khlouf et tu seras libre », lui dit Esouï'adi. La figure voilée, debout dans son caftan rouge, la joue appuyée sur la main, (en signe d'affliction), la djania écouta le chant d'Esouï'adi et, dès les dernières paroles, elle disparut. « Qu'Allah me protège ! s'écria le chanteur. J'ai vu briller un éclair devant mes yeux et j'ai reçu un soufflet d'une main invisible ! Vous m'avez fait périr ! »

Lorsqu'il se trouva seul, il sentit comme quelqu'un qui le poussait ; et il se vit, sous terre, au milieu de troupes innombrables de génies, devant le roi Bellah'mar « Esouï'adi, lui dit ce roi, voilà bien des années que mes soldats t'obéissent et, aujourd'hui, nous sommes devenus pour toi un sujet de dérision ! » Là-dessus, il se trouva chez lui, dépouillé de son pouvoir sur Abdennâr (*h'okmet'abdennâr*). Deux aigles rouges vinrent s'abattre sur sa terrasse et lui annoncèrent qu'il lui naîtrait une fille qui serait sorcière et le couvrirait de honte. En effet, malgré son grand âge, sa femme présenta les signes de la grossesse. Deux sorcières inconnues, qui n'étaient autres que les deux aigles rouges, vinrent assidûment la visiter et lui apporter de l'eau transformée en lait par leur art, du lait de la sorcellerie (*ah'lîb el khâna*). Elle reçurent l'enfant à sa naissance, l'allaitèrent, car elle refusait le sein de sa mère, et, le septième jour, lui crachèrent sept fois dans la bouche et la nommèrent Frih'a.

Dès l'âge de sept ans, elle commença à opérer des mira-

cies. En circumambulant autour d'un vieil olivier sauvage, elle le fait pivoter sur ses racines, l'arrache du sol, le porte sur son dos et le replante ensuite. Elle disparaît alors pendant vingt années, (sans doute pour vivre en compagnie des génies et accomplir la période d'initiation que la légende impose aux sorciers). Un jour, ses parents sentirent la terre trembler sous leurs pieds et virent, dans les flammes d'un bûcher, leur fille entre deux vieilles sorcières : elle leur revenait. A partir de ce jour, elle s'applique à les persécuter de ses prestiges. Elle les fait entrer dans le ventre d'un chameau. Ils abandonnent leur logis ; mais, dans leur nouveau refuge, se trouvent environnés de flammes et ne se sauvent qu'en invoquant l' « *anaïa* » de leur fille. Une nuit, ils se réveillent ballottés par les vagues, au milieu d'une mer en furie, sous les yeux de Frih'a qui souriait ; une autre fois, ils se virent emporter à travers les airs en sa compagnie, et ils ne pouvaient savoir s'ils rêvaient ou s'ils étaient éveillés. Elle affolait tout le monde autour d'elle par ses maléfices. Elle faisait fondre de la graisse de bouc noir, et qui en mangeait seulement gros comme un noyau de datte avait des visions effroyables et en perdait l'esprit. Elle produisait de l'or de bon aloi, changeait ses ennemies en truies à tête humaine, faisait marcher les montagnes et les poussait en troupeau devant elle avec un aiguillon de fer. Aux reproches de son père, Frih'a répondait : « Tu as voulu montrer aux yeux de tous une fille des génies : ton vœu s'accomplit ! » Elle lui disait encore : « Je ne suis pas venue ici de bon gré : j'ai été envoyée auprès de vous pour remplir la mission que je remplis. » Esouï'adi meurt de désespoir et de honte. Son cadavre même n'aurait pas échappé à la vengeance des génies, s'il ne s'était recommandé, en expirant, à Sidi Abdelqâder Eldjilani et à Moulaï Taïeb. Ceux-ci l'enlevèrent et la sorcière Frih'a, qui n'était autre que l'incarnation d'une *djania*, disparut et reprit sa place dans la *mahalla* de Lah'mar.

Nous avons cru devoir donner la légende de Frih'a avec quelque étendue parce qu'elle prouve, selon nous, que dans l'imagination populaire, Lah'mar n'est pas ou n'a pas toujours été strictement un simple nom, une entité sans physionomie ni histoire, comme on a l'habitude de concevoir et de définir les génies. Il est susceptible d'inspirer et de grouper autour de lui une série d'aventures dans le goût populaire ; il y soutient son personnage en dehors de sa sphère particulière d'action. On ne peut lui refuser un embryon de personnalité vivante, que des recherches plus étendues nous révèleraient probablement plus complexe ; et, telle qu'elle nous apparaît, cette personnalité ne semble pas plus rudimentaire que les conceptions populaires ne le sont d'ordinaire, quand l'art des poètes, la systématisation savante, la sculpture et la peinture ne sont pas venues les préciser et les compléter.

***

Cependant, si dans la littérature orale, l'individualité de Lah'mar affecte un certain développement, nous ne lui trouverons pas une importance proportionnée dans le domaine des pratiques des femmes et du peuple. Elle ne jouit vraiment de quelque faveur que dans la tradition des sorciers de profession.

Voici l'invocation qui lui est consacrée dans le grimoire manuscrit du XIX[e] siècle dont nous avons déjà donné deux extraits :

Adjuration du mardi, à l'adresse du maître de ce jour, le roi des génies Lah'mar.

O Lah'mar, ô vanté, — sois près de moi présent. — Venez à moi dans ce moment critique, avec vos soldats au complet. — Je désire que tu m'assistes, que tu prêtes l'oreille à mes ordres.

Venez du Mont Sinaï, — et des solitudes et des agglomérations ; — et celui qui m'arrivera alourdi d'ivresse...

— Malheur à qui n'obéira pas ! — Venez avec vos chevaux et vos hommes et vos femmes et vos enfants à la mamelle.

Je vous adjure par la Lumière — et par le nom du Maître Clément, — ne résistez pas à mes commandements, — avec la permission du Maître qui entend, — par la puissance des Anges du Trône et du Prophète, l'Intercesseur.

Par la puissance du nom de Celui qui est (partout) cité, — du Dieu patient, — venez de tous les villages, — de (tout) lieu haut. — Pliez-vous à ce que je vous ordonne et chassez (de vos rangs) le récalcitrant.

Obéissez-moi, ô mes amis ; — de toutes vos forces, fendez le sol, que la distance soit courte ou longue ; — obtempérez de tout lieu par tes droits, ô Berqiâl et les tiens, Zeriaïl. — Dépêche-toi de venir à moi, ô Borqân, par le roi Mikiaïl. — Secourez-moi, ô mes auxiliaires ; — obéissez-moi, serviteurs, par ordre du Maître, le Grand. — Ne regimbez pas la durée d'un clin d'œil, au nom du roi Djebril.

L'emploi de cette adjuration est préconisé, dit notre auteur, pour capter la faveur des grands : portée sur le front, sous le serre-tête, elle permet d'affronter les potentats et les puissants de tout rang. Elle noue les langues hostiles et assure à celui qui la garde sur lui les sympathies de tous ceux qu'il aborde. Elle sert à provoquer dans un malade cet état comateux (*çra'*), dans lequel suivant la croyance générale, le sorcier peut faire parler le génie qui possède le malade. Le mardi, jour de Lah'mar, à l'heure de Lah'mar, qui est la première du jour, on procède à *l'istinzâl ennefs*, à la *descente du souffle*. On écrit le tableau magique du jour sur du papier rouge et on le pose sur la tête du consultant, en plaçant devant lui un papier rouge également, avec une plume. Il récite l'adjuration, au milieu des fumigations,

la main à la plume. Il trouve bientôt, sous ses yeux, la réponse à sa pensée et la révélation des choses cachées. On a recours à la même adjuration pour la découverte des trésors, l'art de fendre la terre (*chiqq elard'*), phénomène auquel notre texte fait allusion ; pour en chasser les *empêchements mystiques* (*elmaouâni'*), c'est-à-dire les génies qui gardent un dépôt ; enfin, pour faire parler les endroits hantés (*istintâq el' âmir*).

On remarquera que toutes les pratiques que nous venons d'énumérer appartiennent à la magie licite ou bienfaisante. Tel n'est pas le caractère ordinaire des observances propres au mardi. La croyance islamique veut que ce soit un jour mauvais. Interrogé sur les jours, le Prophète aurait dit : « Le mardi est le jour du sang, parce que ce jour-là Eve fut indisposée et qu'un fils d'Adam, (Caïn), fit couler le sang de son frère, (Abel). » (Ben Iaqoub, Roud'elakhiar, p. 62). On sait que le rouge, couleur du mardi, est funeste, moins pourtant que le noir, couleur du samedi, tandis que le blanc, couleur du lundi, et le vert, couleur du jeudi, sont heureux. (Eddirabi, l. cit. p. 18). « Les astrologues, dit Elqazouïni, v. I, p. 38, surnommaient Mars « la petite influence néfaste (*ennah'as eççeqhîr*) », parce qu'il est moins funeste que Saturne (la grande influence néfaste), et ils rattachaient à son action « le courage, le meurtre, la violence et la victoire. » Dans la tradition des sorciers, l'influence sanguinaire du vieux Mars antique peut s'adoucir jusqu'à servir à la médecine, mais elle conserve toujours par quelque côté son caractère primitif. Quoiqu'il ait bien perdu de sa truculence et de sa cruauté, l'antique Dieu de la guerre préside encore obscurément à tout ce qui, de loin ou de près rappelle le carnage et la destruction. Dans le pseudo-divan d'Ali ben Abi Thaleb (Le Caire, 1311, p. 3), il est dit : « Celui qui veut se faire saigner choisira le mardi : c'est le jour de toutes les effusions de sang. » Les livres de sorcellerie nous le montrent parfois favorable au vol à main armée (Ibn el Hadjdj,

p. 132) ; mais ils le recommandent surtout pour provoquer des flux sanguins anormaux chez les femmes (ibid. p. 93) ou les arrêter (p. 102), pour traiter les plaies profondes ou suppurantes ou les boutons (p. 108). Le dernier mardi du mois, dans lequel semble le mieux s'être conservée la malignité du jour, est signalé par Eddibari comme propice aux envoûtements où l'on poignarde l'effigie de son ennemi (p. 39), comme désigné pour affronter et abattre un adversaire (p. 55), pour faire démolir à coups de pierres par les esprits une maison habitée (p. 39), etc. En somme, le plus généralement, sous la double influence de la tradition islamique et savante, les opérations de sorcellerie qui sont recommandées dans les livres pour le mardi relèvent de la magie maléficiente.

C'est aussi le caractère commun des pratiques du mardi, telles qu'elles sont comprises de nos jours par les professionnels, si j'en crois celles que j'ai recueillies et dont nous allons voir le détail.

On choisit de préférence un mardi pour le nouement de l'aiguillette. Le taleb prend un bout de fil de soie rouge, qu'il noue sept fois en prononçant sur chaque nœud la formule que nous donnons plus bas. Il place ce fil sur le chemin de celui qu'il veut ensorceler ; et, quand il s'est assuré que sa victime l'a enjambé, il l'introduit dans la coquille d'un escargot long, de l'espèce du bulime décollé (*bulimus decollatus*), dont la spire, comme on sait, composée de sept tours très souvent, est tronquée vers le sommet. Il bouche cette coquille avec de la cire vierge et va l'enterrer dans un tombeau oublié, *mensi*, c'est-à-dire sans nom et abandonné. Ce faisant, il prononce une dernière fois la formule dont nous avons parlé. « Je t'ai noué, un Tel, fils d'une Telle, et j'ai noué de toi trois cent soixante-six veines et la veine qui est entre tes deux yeux et dont l'origine est entre tes deux cuisses... jusqu'à ce que le chameau puisse entrer dans le chas du couturier, si bien que nul ne pourra te dénouer, ni homme, ni femme, ni génie mâle ou femelle, sauf que celui qui t'a noué pourra te dénouer de sa main. Et que l'on ne puisse le découvrir et te venger de lui ! J'ai noué ton désir, qui (siège) entre tes deux yeux, par la puissance de Bat'adîn, Zahadjîn, Ouahîn, Chahasîn, Amrasîn, Baridîn, Karimîn, (chacun de ces noms se répète deux fois). Je t'ai noué, ô un Tel, fils d'une Telle, par le pouvoir de Lah'mar, de ses serviteurs, des gens de sa famille et de ses troupes. » (1)

Un autre taleb de Blida, à la même époque, ne comprenant plus sans doute le vieux symbole du fil de soie rouge, (cf. *Revue Africaine*, n° 299, 2° trimestre 1919, p. 261), ou le jugeant un élément suranné de la sorcellerie des bonnes femmes, s'était avisé de le remplacer par une *kitâba* ou écriture : il copiait sur un bout de papier le passage du Coran où il est question des Sept dormants d'Ephèse ou plus brièvement ce fragment : « Ces jeunes gens demeurèrent dans leur caverne trois cents ans, plus neuf » (v. 24, ch. XVIII). Il roulait ce papier et l'enfonçait dans les circonvolutions de la coquille avant de la jeter sous les pas de sa victime. En la relevant, il avait soin de réciter tous les passages du Coran où il est question de l'immobilité du mort dans sa tombe et il ajoutait : « Qu'ainsi soient immobilisés les sens d'un Tel à l'égard de toute femme. » Pour le reste de l'opération, y compris l'invocation aux génies et à Lah'mar, il se

(1) عفدتك يا ڢلان بن ڢلانة وعفدت منك ثلاث مائة عرف وستة وستين عرفا والعرف الذي بين عينيك واصله بين ڢخذيك.... حتّى يلج الجمل ڢي سم الخياط حتّى لا يحلك انس ولا انسية ولا جان ولا جنية الا الذي عفدك هو يحلك بيده ڢما استطاعوا ان يظهروه وما استطاعوا له نفبا عفدت شهوتك التى بين عينيك بحف بطد ٢ زهـ ٢ واح ٢ شهس امرس بارد كارم ٢ عفدتك يا ڢلان بن ڢلانة بحف الاحمر وخدامه وعياله وجنـــوده .

conformait à la tradition ; mais il se flattait devant ses clients d'avoir, par l'introduction de ces citations sacrées, régénéré le vieux maléfice et de l'avoir islamisé.

Pour rendre ses facultés à l'ensorcelé, nos sorciers blidéens lui faisaient manger un œuf du jour sur lequel ils avaient figuré un tableau magique à l'adresse des génies, ou encore, plus canoniquement, sept œufs durs sur l'albumen desquels on avait écrit sept passages du Coran relatifs à la résurrection, à la neutralisation par Moïse des sortilèges des prêtres de Pharaon, à la toute-puissance de Dieu qui ressuscite les morts, etc. Mais ces remèdes magiques ne semblant pas plus particulièrement en relation avec le mardi sortent de notre sujet.

C'est le mardi, au contraire, de l'aveu général, qu'il est préférable d'opérer pour se venger d'une femme et la frapper d'hémorragie utérine (*tedjriet eddemm*). Un professionnel de ma connaissance, quand il voulait provoquer des flux de sang anormaux de ce genre, attachait une feuille de plomb à un fil et la jetait dans le courant d'un canal d'irrigation. Sur la plaque de plomb il avait tracé, au préalable, avec une pointe de cuivre rouge, les caractères suivants, en les reliant ensemble au milieu par un trait continu :

صـــعـعـوـوـأـزـرـرـاىـس

ضـطـسـشـاىـالهـمـوـاـلـغ

« Ferkous, Toiour, Keskes, Deqnou, Beroukh, faites couler son sang, ô serviteurs de ces noms, par la puissance de Lah'mar, de ses serviteurs et de ses auxiliaires. » Il affirmait qu'après cette opération les pertes étaient proportionnées à la force du cours de l'eau. Ce procédé rappelle celui que préconise pour le même objet Ibn el Hadjdj, à la page 93 de son livre ; il en semblera même une contrefaçon simplifiée ; cependant Ibn el Hadjdj était inconnu de notre homme, lequel devait ses secrets

à la transmission orale qui s'en fait dans l'ombre des zaouïas ou écoles des campagnes.

La nuit du lundi au mardi passe pour favorable aux envoûtements. Ce maléfice porte le nom de *temrid'a* ou pratique pour rendre malade, et fait partie de la branche des « procédés employés pour anéantir le méchant » (*tedmîr edd'âlem*). On prend une poignée de la terre que couvre le pied gauche de celui que l'on veut torturer. On pétrit cette terre avec le lait d'une vache noire que l'on a traite un mercredi. Le lundi suivant, quand le pâté ainsi formé est desséché, à la tombée de la nuit, on écrit dessus certains passages du Coran qui ont tous rapport au châtiment du coupable. « Saisissez-le, liez-le ; puis chauffez-le au feu de l'Enfer. Chargez-le ensuite de chaînes de soixante coudées (ch. LXIX, 30-32). » — « Nous l'avons puni d'un châtiment terrible (ch. LXXIII, 16). » — « Il l'avalera (l'eau infecte de l'Enfer) à petites gorgées et elle aura peine à passer. La mort l'assaillira de tous côtés (ch. XIX, 20). » — « Porte au double pour lui le supplice du feu (ch. XXXVIII, 61). » — « Tous ces miracles étaient plus surprenants les uns que les autres. Nous leur infligeâmes des châtiments afin qu'ils se convertissent (ch. XLIII, 47). » — « Nos incrédules valent-ils mieux que ceux-là ? (ch. LV, 43). » — « (Ce vent) ne passa sur aucun être qu'il ne l'eût aussitôt converti en poussière (ch. LI, 42). » — « Nous rallumerons le feu de la géhenne toutes les fois qu'il s'éteindra (ch. XVII, 99). » On écrit ensuite sur une lame de plomb les noms des génies suivants : « Ba't'ariâlîn, T'a'ïâlîn, Dahiâlîn, Rabqaçâlin, Hat'atouchîn, Djariâlîn, Djablouchîn, Zerbalîn, Hâhoulîn (chacun de ces noms est répété deux fois), — veillez, ô serviteurs de ces noms, à faire périr un Tel, fils d'une Telle. » On place la plaque de plomb dans la cendre au fond du foyer et le pain de terre devant la flamme. On a soin d'alimenter le feu jour et nuit.

Les noms inscrits sur le plomb peuvent varier. « Farâchîn, Farouchîn, Oubh'ouchîn, Karouchîn, Chemt'ou-

chîn, Cheliouchîn, Anouh'în, Kasouïn, veillez, ô serviteurs de ces noms d'Esprits supérieurs, Arsâchin, Arsâchîn, veillez au dépérissement d'un Tel ou d'une Telle. »

Si cette formule est tracée avec du sang de tortue, elle donnera à la victime la démarche de la tortue ; si elle l'est avec le sang d'un chien, l'ensorcelé marchera à quatre pattes comme un chien ; si elle est écrite avec du sang humain, il mourra bientôt. On fait aussi de l'encre en brûlant des cheveux de l'ennemi qu'on veut humilier et en en mêlant la cendre avec de l'eau : il se dénudera publiquement dans la rue.

On active le feu aussi longtemps que l'on tient à tourmenter le patient. Si on lui pardonne, on éloigne le pâté de terre du foyer et l'on plonge le plomb dans de l'eau. La maladie dont il souffre lui est enlevée sur le champ.

On pratique le même sortilège avec des os de bêtes de somme : cheval, mulet, âne. Sur chacun de ces os, avant de les déposer dans la cendre, sous la braise, on écrit : « El'asq (3 fois), Elghasq (3 fois), chargez-vous d'allumer un feu consumant dans le corps d'un Tel, fils d'une Telle, par la vertu de ces noms. »

On envoûte également un ennemi, de préférence d'après les praticiens, dans la nuit du mardi, en plantant des épingles dans le dos d'une grenouille. Mais ce charme est regardé comme dangereux pour l'opérateur, parce qu'on croit généralement que ce batracien sert souvent d'enveloppe à un génie et qu'il est difficile de reconnaître quand « ce n'est pas une de ces Personnes-là. » Je n'ai pu le relever dans les milieux masculins ; mais en voici une contrefaçon féminine.

Elle est connue sous le nom de « *Ettemrîd'a bedjrânet el ouâd*, l'envoûtement par la grenouille du ruisseau. On achète quarante-neuf épingles et quarante-neuf aiguilles. Elles doivent être neuves. L'on enfonce alternativement une épingle et une aiguille dans le dos de la grenouille en disant : « Le mal ne quittera un Tel, fils d'une Telle,

que lorsque le mal quittera cette grenouille. » (1) On s'est procuré un vieux vêtement longtemps porté par celui que l'on veut ensorceler. On le découpe de manière à en faire sept linceuls. On enveloppe l'animal criblé de ses quatre-vingt-dix-huit pointes dans chacun de ces linceuls et l'on va l'enterrer à la limite de la ville, (*h'add ard elblâd*), c'est-à-dire à l'endroit où les maisons cessent d'être contiguës et où commence la zone des fermes. On a soin de marquer l'endroit avec un signal. L'envoûté sent des picotements ou des coups d'aiguillon dans le dos et il ne tarde pas à tomber malade. On peut le sauver en replongeant la grenouille dans l'eau fraîche. Le procédé, nous l'avons dit, a été observé chez des femmes. Elles opéraient le dimanche, mais par erreur sans doute : l'envoûtement étant dans les grimoires et pour les *tolba* une œuvre du mardi, il est vraisemblable qu'elles s'étaient laissées tromper par l'ascendant du dimanche, jour des mécréants et jour de magie maléficiente. Si à ce canevas vous ajoutez l'emploi de l'écriture, avec des noms bizarres, mais traditionnels, de génies, un carré magique, une citation plus ou moins appropriée du Coran, enfin, le soin d'attendre un mardi, comme étant plus favorable, vous aurez reconstitué dans ses éléments, si j'en crois des informateurs, la pratique correspondante de la sorcellerie masculine, que je n'ai pas eu l'occasion de relever.

Moins rare, ou plutôt moins dissimulé, nous apparaît un autre maléfice du mardi, connu sous le nom de *redjmiïa* ou lapidation. En 1905, à Blida, un Maltais qui passait pour usurier étant décédé, le bruit se répandit que la maison mortuaire avait été criblée de pierres pendant la nuit. « Certaines personnes, m'expliqua un taleb, non sans quelque fierté, s'imaginent que ce phénomène est en relation avec la mort récente du propriétaire : il n'en est rien. La redjmiïa est une opération magique dont le

(1) ما يخلاص شى الضّر من افلان بن افلانه حتّى يخلاص الضّر من هذا الجرانه .

secret est le privilège des *tolba.* » Quand un musulman en veut à un autre, il vient trouver *l'iqqâch,* le sorcier, et lui désigne la maison sur laquelle il voudrait voir tomber une pluie de pierres. L'iqqâch va ramasser de la terre de fourmis autour de sept fourmilières, la fumige avec de l'assa-fœtida, du soufre et de l'ail rouge et la lance dans la direction de la demeure ennemie, en prononçant la sourate C V en entier : « As-tu vu comment le Seigneur a traité les hommes de l'Eléphant ? N'a-t-il pas détruit leurs stratagèmes ? N'a-t-il pas envoyé contre eux les oiseaux *ababils,* qui leur lançaient des pierres portant des marques imprimées au ciel ? Il en a fait comme de la balle dont la graine a été mangée. » Du gravier, des cailloux pleuvent bientôt sur le toit et jusque dans les chambres. Ces projectiles lancés par des mains invisibles ne font pas de mal aux hommes, mais ils crépitent sur les meubles, font tinter la vaisselle de terre et de métal, et harcèlent si bien les habitants, que, pris de panique, ils abandonnent le logis hanté. Souvent aussi ils voient ses murs en pisé ou en bauge s'effondrer et tomber en poussière sous les coups de ce bombardement surnaturel. Dans ce dernier cas, la redjmiïa prend le nom de *khrâb eddâr,* démolition de la maison.

***

Les pratiques que nous venons de signaler dans les milieux masculins et instruits existent-elles dans la sorcellerie féminine, du moins en tant que particulière au mardi ? Mes recherches ne m'ont fait découvrir rien de tel. Nous avons bien vu de nos jours des femmes indigènes qui, se croyant possédées, s'étaient vouées au rouge et répétaient que « leur génie n'aimait que cette couleur » : il semble bien que, dans leur pensée, elles étaient au pouvoir de Lah'mar ou d'un Ouled Lah'mar, tout au moins d'un génie de son entourage. On dit aussi généralement que le rouge ne convient pas à la toilette des

jeunes mariées, parce que cette couleur provoquerait, croit-on, les entreprises des génies ravisseurs ou attireraient les « coups » des esprits. Mais en dehors de ces deux faits, dont le rapport avec le génie du mardi est en somme assez vague, je ne trouve dans mes notes ni dans mes souvenirs aucune observation qui ferait supposer que Lah'mar a exercé une influence quelconque sur la technique magique des femmes. Pour la mode blidéenne, en particulier, le mardi ne comporte aucune obligation envers Lah'mar : il est avant tout le jour du pèlerinage à Sidi Emh'ammed ben 'Aouda.

Le marabout de Sidi Emh'ammed ben 'Aouda, dans la banlieue, entre Blida et Joinville, est visité le mardi par une grande affluence de dévotes. Ce jour-là, *l'oukila* dépose dans la cour du sanctuaire deux baquets qu'elle remplit d'eau. Elle suit en cela, assure-t-on, les instructions du *Siïed,* du Seigneur du lieu. Il se trouve toujours, en effet, dans l'assistance quelque femme tourmentée par un esprit. On appelle ce genre de possession le *sebb.* On reconnaît, dit-on, la possédée (*mesbouba*) à la fréquence de ses bâillements, à la fixité et à l'étrange expression de son regard, à un aspect général qui inspire l'effroi. Elle éprouve un insurmontable désir de danser le *tedjdâb,* la danse des derviches. L'oukila, qui en est avertie, lui apporte, au milieu des femmes accroupies, un brûle-parfums fumant qu'elle lui fait respirer. La malade se lève et va verser dans chacun des baquets préparés une fiole d'essence qu'elle a apportée et dont l'odeur est agréable à son génie, patchouli, *dongriïa,* eau de fleur d'oranger. Elle rentre ensuite dans la salle de réunion et se met à piétiner en cadence, en haussant et baissant brusquement la tête, pendant que les meddâhât ou chanteuses du sanctuaire font entendre des hymnes en l'honneur des différents saints du pays. Elle danse ainsi quelque temps à huis-clos, « aux fumigations » comme on dit, *tedjdeb a'l elbkhour.* Mais tout à coup la meddâha entonne une ode à Sidi Ahmed ben Iousef de Miliana : toutes les fem-

mes se lèvent et accompagnent la danseuse dans la cour. On dit alors « qu'on la sort pour qu'elle danse sous l'action des souffles » *ikherrdjou ldjeddâba blariah'*, c'est-à-dire, explique-t-on, au souffle des génies de Sidi Ahmed ben Iousef, *a'la rih' djânn essiïed*. On lui a serré à la taille un foulard. Une femme, debout derrière elle, suit tous ses mouvements et la soutient fortement par la ceinture. Une autre, qui se tient devant elle, lui verse sur la tête, à l'aide de gobelets, l'eau qu'elle puise aux baquets parfumés.

La malheureuse sue d'ahan et l'eau lui ruisselle sur la poitrine et sur tout le corps. Elle se trémousse ainsi, branlant le chef en cadence et poussant rythmiquement des gémissements rauques, jusqu'à ce que les deux récipients soient totalement vidés : elle doit tomber alors évanouie; on croit que, bien que ses yeux soient tenus clos pendant toute la cérémonie, elle est avertie mystérieusement de l'instant où l'eau est épuisée et qu'elle s'effondre à ce moment.

Rentrée chez elle, la femme qui a dansé auprès de Emh'ammed ben 'Aouda doit s'abstenir pendant trois jours de manger du même plat que son mari et de partager sa couche. D'ailleurs, invariablement, elle garde le lit pendant une semaine après le traitement. « Elle se sent les os brisés », dit-elle. On explique que c'est la conséquence de la possession. « Le *sebb*, — on dit ainsi le génie, — la pétrissait, la malaxait, la concassait. » Elle est délivrée de cette torture grâce à Sidi Emh'ammed et à l'eau froide ; car l'eau froide passe pour un remède héroïque, dans la circonstance ; il est admis que « certains génies fuient l'eau froide. »

On peut observer dans l'enceinte sacrée de Sidi Emh'ammed une autre cérémonie curieuse. Les femmes de Blida la connaissent bien sous le nom de Renversement des tambourins, *teqlib elbnâder*. C'est un rite de malédiction. On renverse les tambourins contre une Telle (*iqqelbou lbnâder a'la flâna*), quand une femme, qui se croit victime d'une injustice, vient demander aux chanteuses du sanctuaire de s'associer à elle pour appeler solennellement la vengeance du Siïed sur une perfide ou une rivale. Mais cette pratique n'a pas nécessairement lieu un mardi. Les fidèles plus islamisés croient expédient de la reporter au vendredi. Le mardi, en effet, perd sous nos yeux de son prestige et le jour sacré des musulmans en hérite dans tous les cas où par quelque côté l'idée religieuse prend le dessus. C'est bien dans la nuit du mardi que les femmes viennent incuber au marabout de ben Aouda pour solliciter des enfants ou une guérison; c'est aussi la nuit du mardi que deux fois par an, au printemps et en automne, le *reqb* ou théorie sainte de Blida vient prier auprès du même saint : ces faits traditionnels prouvent qu'originairement son jour de pèlerinage était le mardi. Mais on choisira le vendredi pour lapider symboliquement un enfant vicieux devant le Siïed et exorciser son démon (*Coutumes, Institutions, Croyances*, éd. Jourdan, p. 105) ; pour amener un cheval rétif que l'on prie le Saint d'amender. Nous avons vu les Blidéennes venir un vendredi demander à Sidi Emh'ammed d'intervenir auprès des membres de la Chambre et du Gouvernement afin qu'une loi n'imposât pas le servi e obligatoire aux jeunes musulmans (1909) ; et, plus récemment, pendant la guerre, des mères indigènes adjurer le Saint de faire cesser les hostilités, « même si l'Algérie devait en rester française. » (1918). Ainsi, dans le culte féminin de ce marabout, le vendredi, par une secrète attraction, dépouille insensiblement le mardi des pratiques d'inspiration un peu élevée, morale, religieuse, politique ; de même que, dans la sorcellerie masculine, le petit nombre de celles que nous avons relevées nous engage à supposer qu'un autre jour, probablement le samedi, a dû détourner à son profit bon nombre des maléfices appartenant logiquement à Lahmar et au mardi.

***

En résumé, si nous en croyons les observations que nous avons réunies, le vieux génie du mardi n'est pas tout à fait mort pour nos gens de la Mettidja : il fait encore figure dans leur littérature orale. Mais, si la légende subsiste, le recueil des pratiques qui lui sont consacrées, nous paraît assez pauvre, même chez ces derniers héritiers de l'astrologie que sont les *tolba ;* et il est manifeste qu'il va s'appauvrissant de plus en plus, même parmi eux, devant la vogue toujours plus impérieuse du Coran. Dans le milieu proprement populaire, le milieu féminin, son rituel nous a paru se réduire à néant, la dévotion dont il a pu être l'objet, si jamais elle a existé, ayant été complètement remplacée par le culte du marabout. Quant au jour du mardi lui-même, il a perdu ses vertus magiques : de semi-néfaste qu'il était réputé, il est devenu généralement indifférent. Sans doute a-t-on transféré ses propriétés à d'autres jours, les bonnes au vendredi, jour sacré du pays, et les mauvaises, en majorité, au samedi, jour sacré d'une collectivité voisine et détestée, jour qui d'ailleurs, dans la tradition islamique, s'était toujours affirmé d'une nature plus franchement maligne, ou au dimanche encore, jour sacré des chrétiens. Quoiqu'il en soit, débarrassé de ces observances et prohibitions traditionnelles qui dans la superstition indigène accompagnent presque toutes les autres fractions du temps, le mardi, à notre époque, est certainement de tous les jours de la semaine maghrebine celui qui ressemble le mieux aux nôtres, celui dont la désacralisation est le plus avancée, et dont la représentation, tant dans l'esprit des simples que dans celui des lettrés, se rapproche le plus de notre conception rationnelle des jours.

J. Desparmet.

ETUDE

sur

le MADRACEN (tombeau de Syphax)

et le KEBEUR ROUMIA (tombeau de la Chrétienne)[1]

I

Lorsqu'en suivant la route de Constantine à Batna, après avoir dépassé le caravansérail d'Aïn Iacout, on arrive en vue de la Fontaine-Chaude, on aperçoit, en plein Est, et à environ 7 kilomètres, un col sur lequel se profile un monument ayant la forme d'une pyramide très aplatie.

Ce col, coupure de la chaîne de petits mamelons qui circonscrivent la plaine de Chemorah, est à une altitude de 907 mètres, et, bien que peu élevé au-dessus de la plaine de Chemorah à l'Est de celle de Zana à l'Ouest, on y jouit d'un merveilleux coup d'œil. Du haut du monument, qui occupe le sommet du col, on domine, en effet, à la fois la plaine de Chemorah et le lac de Djendeli, celle de Zana avec ses lacs et la plaine d'El Mader ; au fond, dans le Sud-Est se développe à la vue le panorama de la chaîne du Bou-Arif et le Bélezma.

Lorsqu'on approche du monument on reconnaît qu'il consiste en un cylindre droit surmonté d'un cône tronqué dont l'arête est inclinée d'environ 60 degrés. Les indigènes le nomment Madr-Hazem ou Madrazen et les Européens tombeau de Syphax.

(1) Étude faite par feu M. Pamart, Henry, directeur honoraire du Service topographique au Gouvernement général.

Au moment où nous avons pu visiter ce monument (mai 1871) et en dresser le plan, Shaw et Peysonnel en avaient donné la description et les principales dimensions. Plus récemment d'autres voyageurs ou savants, dont MM. Becker, dans l'annuaire archéologique de Constantine, années 1854-1855, le Commandant Fay dans la même publication (années 1856-1857) ont aussi donné une description complète du monument ainsi que ses dimensions. L'annuaire de 1864 contient un plan à échelle développée (1/50e) de la colonnade, du soubassement, de l'entablement et de la corniche, dressé par l'architecte Leclercq.

Lorsque nous eûmes plus tard connaissance de ces divers documents, nous pûmes constater qu'ils différaient très sensiblement de ceux que nous avions recueillis lors de notre visite forcément courte, vu l'état insurrectionnel du pays et le danger que nous courions en nous éloignant de sept kilomètres du lieu de campement, sans l'autorisation du commandant de la colonne.

Nous pouvions aussi remarquer que, non seulement nos documents différaient beaucoup de ceux que nous avions sous les yeux, mais que ceux-ci présentaient entre eux de grandes divergences bien que chacun des auteurs certifiât l'exactitude de ses mesures.

Plus tard, en 1878, étant dans le département d'Alger, nos occupations professionnelles nous appelaient dans la plaine des Hadjoutes, bornée au Nord par les collines du Sahel, sur le sommet desquelles, au-dessus du village de Montebello, s'élève, dominant la plaine et le lac Halloula, au Sud et en vue de la mer au Nord, le monument connu sous le nom de Kebeur Roumia (tombeau de la Chrétienne) ou, d'après les savants, le tombeau de Juba II.

Dès que nous pûmes le visiter nous fûmes frappé de la ressemblance de ce monument avec celui dont nous avions relevé le plan sept ans auparavant, dans le département de Constantine. Nous savions qu'une description

complète du Kebeur Roumia avait été donnée par Berbrugger et Mac-Carthy, dans la *Revue Africaine*, année 1867, et dans le *Magasin Pittoresque*, années 1871-1872 ; ce dernier article contient même des plans et coupes très détaillés du monument et de son hypogée.

Nous nous empressâmes cependant d'en faire le plan extérieurement et intérieurement ce qui ne laisse pas que de présenter de grandes difficultés pour l'extérieur, à cause de l'état de dégradation dans lequel se trouve le monument et intérieurement par suite de l'extrême difficulté de lever par cheminement un couloir souterrain de 150 mètres et de rattacher ce cheminement à la partie extérieure.

Au contraire du Madracen, dont l'état de conservation permet d'en exécuter le plan, sinon sans difficulté, du moins avec exactitude, le levé du tombeau de la Chrétienne présentait, comme nous venons de le dire, des difficultés presque insurmontables par suite de son état de détérioration ; mais, avec tous ceux qui ont vu les deux monuments, nous pensâmes que, présentant la plus grande analogie comme forme générale ils devaient aussi avoir de nombreux points de comparaison et que le Madracen, plus ancien, avait dû certainement servir de modèle à l'architecte qui avait construit le second. La connaissance exacte des dimensions du Madracen permettrait donc, sans aucun doute, de déduire celles du premier qu'on serait dans l'impossibilité de relever.

II

Nous avons dit plus haut que notre levé du Madracen différait très sensiblement des relevés établis par ceux qui avaient visité ce tombeau avant nous, mais que ceux-ci différaient encore plus entre eux.

Ainsi, Peysonnel en parlant du Madracen, dit que c'est un monument de 600 pieds de tour alors que M. Becker

ne lui donne que 530 pieds ou 172 mètres et M. Fay 176 mètres de pourtour. Il en est de même pour la hauteur évaluée par le premier à 18^{m}60 et par le second à 18^{m}35. D'autre part, d'après le rapporteur de la commission des fouilles exécutées sous la direction du général Carbuccia en 1851, cette hauteur serait de 19^{m}20 et la circonférence de 170 mètres. Ces différences ne sont pas excessives surtout en ce qui concerne la hauteur, étant donné la difficulté du mesurage sur des pierres à arêtes émoussées, mais les longueurs du pourtour diffèrent considérablement puisque Peysonnel indique 600 pieds ou 194^{m}70 au lieu de 172 mètres indiqués par M. Becker et 176 mètres que donne M. Fay.

En présence de ces divergences, nous avons pensé que pour comparer fructueusement le Madracen avec le tombeau de la Chrétienne, il était nécessaire de posséder les dimensions très exactes du premier de ces monuments. Comme nous l'avons dit, les conditions dans lesquelles nous avions effectué nos mesures en 1871 et les différences que nous avions constatées avec celles relevées par nos prédécesseurs nous firent penser qu'une vérification de notre travail s'imposait et, en 1900, nos occupations professionnelles nous ayant rappelé dans le département de Constantine, nous nous rendions de nouveau au Madracen.

Le résultat de ce second examen nous permit de connaître que nos premières mesures étaient exactes et qu'elles se rapprochaient très sensiblement de celles données par le chef de bataillon Fay, sauf sur quelques points que nous allons indiquer : M. Fay dit que le monument est couronné par 24 cylindres décroissants ou 24 degrés. Il n'y en a que 23. La hauteur de la corniche est, dit-il, de 5 mètres au-dessus du sol : nous avons trouvé 5^{m}25. Enfin il donne pour hauteur au monument 18^{m}35. Nous avons mesuré 18^{m}50.

III

Afin de faciliter la comparaison des deux monuments et aussi pour vérifier nos relevés, nous avons transformé en mesures romaines les principales dimensions du Madracen.

On sait que le mille romain a une longueur de 1.479^{m}26 et vaut 5.000 pieds, ce qui donne pour le pied une valeur de 0^{m}295852.

Or, les principales dimensions en mètres que nous avons relevées pour le Madracen sont les suivantes :

Circonférence de la corniche	177^{m}50
Hauteur du monument	18 50
Rayon de la 10e marche	18.50
Hauteur de la corniche	5.25
Hauteur du cône tronqué	13.25
Diamètre de la plateforme	11.84
Hauteur des colonnes	2.643
Largeur du trottoir existant autour du monument	4.33
Diamètre du cercle extérieur du trottoir	63.94

Si l'on transforme ces mesures en pieds romains, on obtient :

Circonférence de la corniche	600 pieds
Hauteur du monument	63 —
Rayon de la 10e marche	63 —
Hauteur de la corniche	18 —
Hauteur du cône tronqué	45 —
Diamètre de la plateforme	40 —
Hauteur des colonnes	8 —

Cette concordance exacte des mesures trouvées en pieds romains nous paraît une démonstration irréfutable que nos mesures en mètres sont exactes. Nous dirons, en passant, qu'en ce qui concerne la circonférence de la corni-

che, les chiffres ci-dessus démontrent que le voyageur Peysonnel, en indiquant pour le pourtour du monument 600 pieds était dans le vrai, s'il entendait parler de mesures romaines, de même que le commandant Foy pouvait maintenir l'exactitude de son chiffre (176 mètres) qui ne diffère que de $1^{m}50$ de celui que nous donnons plus haut.

Nous ferons remarquer que les assises du Madracen comme celles du Kebeur Roumia ont environ deux pieds de hauteur. Au Madracen, la partie cylindrique, c'est-à-dire la partie comprise entre le sol et le haut de la corniche, a une hauteur de $5^{m}25$ et comprend neuf assises dont une, la corniche, a $0^{m}80$ de hauteur. Le cône tronqué a une hauteur de $13^{m}25$ et comprend 23 assises, ce qui donne pour hauteur moyenne des marches $0^{m}576$.

Le monument est donc formé de 32 assises d'une hauteur moyenne de $0^{m}5778$. Nous signalerons de suite que la hauteur des colonnes $2^{m}643$ multipliée par 7 donne la hauteur du Madracen.

Nous avons donc deux termes de comparaison pour les deux monuments : les dimensions en pieds romains et le nombre des assises.

Les difficultés de la mensuration du Kebeur Roumia n'existent en réalité que pour la partie conique. En effet, comme le Madracen, le tombeau de la Chrétienne est formé d'un cylindre surmonté d'un cône tronqué, mais la détermination du diamètre de ce cylindre ne présente aucune difficulté parce qu'il repose sur un plateau carré dont le côté est égal à ce diamètre. Il en est de même pour le cylindre où sont fixées les colonnes, pour les portes dont une, celle de l'Est, est intacte et pour la corniche dont un assez grand nombre de pierres sont encore en place.

Nous donnerons donc ci-après les principales dimensions que l'on peut relever au Kebeur Roumia avec certitude :

Côté du plateau	$63^{m}94$
Hauteur du plateau	1.59
Diamètre du cylindre où sont fixées les colonnes	61.06
Diamètre de la corniche	63.08
Diamètre de l'entablement	62.16
Hauteur de l'entablement	12.02
Hauteur des fausses portes	5.25
Hauteur des colonnes (base et chapiteau compris)	6.76
Diamètre du fût de la colonne (haut)	0.73
Diamètre du fût de la colonne (bas)	0.77
Entrecolonnement (d'axe en axe)	3.197
Diagonale du carré du plateau	90.42
Hauteur du monument	30.14

Seule la dernière dimension ($30^{m}14$) pour la hauteur du monument est contestable, car l'on peut supposer qu'une ou plusieurs assises manquent.

Si, on observe que cette hauteur mesurée est exactement le tiers de la diagonale du plateau ($90^{m}42 : 3 = 30^{m}14$) on admettra que c'est déjà une coïncidence importante, mais nous ferons d'autres rapprochements qui démontreront que c'est bien là la hauteur réelle du monument.

Au tombeau du Madracen, nous avons vu que la hauteur du monument est égale à 7 fois la hauteur de la colonne et que le rayon de la 10e marche égale la hauteur du monument.

Le Madracen est formé de 32 assises dont 23 pour la partie tronconique. Si l'on admet l'exactitude du nombre indiqué pour la hauteur du tombeau de la Chrétienne on trouve que ce monument a 65 assises, dont 23 jusqu'au haut de l'entablement et 32 pour la partie tronconique. On voit que nous retrouvons nos deux nombres et que, de plus, la hauteur du Madracen est égale à la hauteur de la partie conique du Kebeur Roumia. Nous voyons aussi que la partie conique du Madracen est formée de 23 assises et

l'ensemble du monument de 32 assises. Au tombeau de la Chrétienne, la partie cylindrique a 23 assises et la partie tronconique 32 assises. Dans les deux cas, la proportion est la même mais elle est renversée.

Peut-on admettre que ce soient là de simples coïncidences ? En voici d'autres.

La diagonale du carré de la base dont le côté égale 63^m94 vaut 90^m42. Si l'on retranche de 90^m42 le diamètre de l'entablement ou 62^m60, il reste en divisant par 2 : 13^m91 (voir fig. 1) ; la hauteur de l'entablement au-dessus du socle carré (ou plateau) étant de 10^m32, on a un triangle (voir note 1) rectangle A B C dont l'angle B A C égale 36°34'33". Si maintenant l'on suppose que l'arête du cône des marches est dans l'alignement de la ligne A C, ce qui paraît certain si l'architecte a eu le désir d'harmoniser son œuvre (voir fig. 1), on obtient un second triangle A D E semblable au premier et dont on connaît le côté de l'angle droit D E et l'angle E A D.

La demi-diagonale du plateau étant égale à 45^m21 et le côté D E à 29^m15 on a la proportion suivante : $\frac{AD}{DE} = \frac{AB}{BC}$ ce qui donne : $AD = \frac{AB \times DE}{BC}$ ou 39^m29 (note 2) et si l'on retranche ce nombre de 45^m21, valeur de la demi-diagonale C F, on a : $45^m21 - 39^m29 = 5^m92$, valeur du demi-diamètre de la plate-forme, soit en pieds romains 20 pieds romains ou 40 pieds pour le diamètre.

---

(1) On a A B = 13 m. 91 et B C = 10 m. 32 *(voir figure 1)*.

log. 23,91.......... 1,1433271
log. 48,32.......... 1,0137851

log. tang. C A B... 9,8704080 = 36° 34' 33".

(2) On a $\frac{AD}{DE} = \frac{AB}{BC}$ d'où $AD = \frac{AB \times DE}{BC}$ *(Voir figure 1)*.

log. 13,91.......... 1,1433271
log. 29,15.......... 1,4655910
comp. log. 10,32... 2,9862649

log. AD.......... 1,5942830 = 39, 29.

Nous avons vu précédemment que la plateforme du Madracen a également 40 pieds de diamètre. Nous venons de trouver l'angle C A B égal à 36°34'33". Or, cet angle est exactement celui que fait l'étoile polaire avec l'horizon, c'est-à-dire que cet angle est égal à la latitude du tombeau de la Chrétienne.

Nous pensons qu'il est impossible de voir dans ces relations de simples concordances dues au hasard et nous estimons, au contraire, qu'elles démontrent que nous avons rétabli les véritables dimensions du tombeau de la Chrétienne.

Si, au Madracen, on joint les deux extrémités du diamètre de la plate-forme (note 1) au centre du cercle du cylindre de la base sur le sol, on obtient un triangle isocèle (voir fig. 2) dont la hauteur est égale à la hauteur du monument et dont l'angle au centre est égal à 35°42'30", qui est la latitude du lieu de ce tombeau.

Au Kebeur Roumia, le rayon de la première marche est égal à la hauteur du monument et la plate-forme est élevée de 17^m91 au-dessus de la première marche (les gradins étant plus petits qu'au Madracen). Si l'on joint les extrémités de la plate-forme au centre du cercle de la première marche on obtient un triangle isocèle dont la hauteur est de 17^m91 (note 2) et dont l'angle au centre égale 36° 34'30" latitude du lieu de Kebeur Roumia que nous avons déjà trouvée.

---

(1) Plateforme du Madracen = 11 m. 85 1/2 ou A C = 5 m .92 *(v. fig. 2)*.
Hauteur du Madracen ou N B = 18 m. 40 ou 18, 379.

log. 18,40.......... 1.2643202
log. 5,92.......... 0,7724217

log. tang C B A... 1,5080015 = 17° 51' 15"
et 17° 15' 15" × 2 = 35° 42' 30" = l'angle au centre C B D.

(2) Plateforme du Kebeur Roumia 11 m. 84 dont 1/2 = 5 m. 92 *(fig. 1)*.
Hauteur à partir de la première marche 18 m. 40 — 0 m. 59 = 17 m. 91.

log. 17,91.......... 1,2530956
log. 5,92.......... 0,7723217

log. tang. E F H... 1,5192261 = 18° 17' 15"
et 18° 17' 15" × 2 = 36° 34' 50" = l'angle du centre E F L.

Nous venons de dire que la hauteur du Madracen est égale au rayon de la 10e marche. Au Kebeur Roumia, cette hauteur est égale au rayon de la première marche.

Il existe encore un grand nombre de concordances ou de relations curieuses dont nous allons indiquer les principales.

Au tombeau de la Chrétienne, l'arête du cône tronqué, à partir de la première marche (note 1), est égale à la hauteur du monument, de sorte que cette arête et le rayon de cette première marche forment un triangle isocèle (voir fig. 1).

L'arête du cône (note 2), supposé non tronqué (ligne AK fig. 1) prolongé jusqu'au coin du socle carré est égale au diamètre de la corniche du Madracen (A K = EE').

La hauteur de l'entablement au-dessus du plateau carré au Kebeur Roumia est double de la hauteur de la corniche du Madracen au-dessus du sol (voir fig. 1 et fig. 2) CB = 2 EF.

Le côté du carré du plateau du Kebeur Roumia moins la hauteur de ce plateau égale la hauteur du monument.

Le rayon du cylindre ou tambour, où sont fixées les colonnes du Kebeur Roumia est égal à la hauteur du monument.

Le tiers de la diagonale du carré du plateau du Kebeur Roumia est égal à la hauteur du monument.

La hauteur de la colonne au Madracen, y compris le chapiteau, est de $2^{m}643$; c'est le septième de la hauteur de ce monument et nous avons déjà fait remarquer que $2^{m}643$ est la racine carrée de 7.

La hauteur de l'entablement y compris la corniche, du

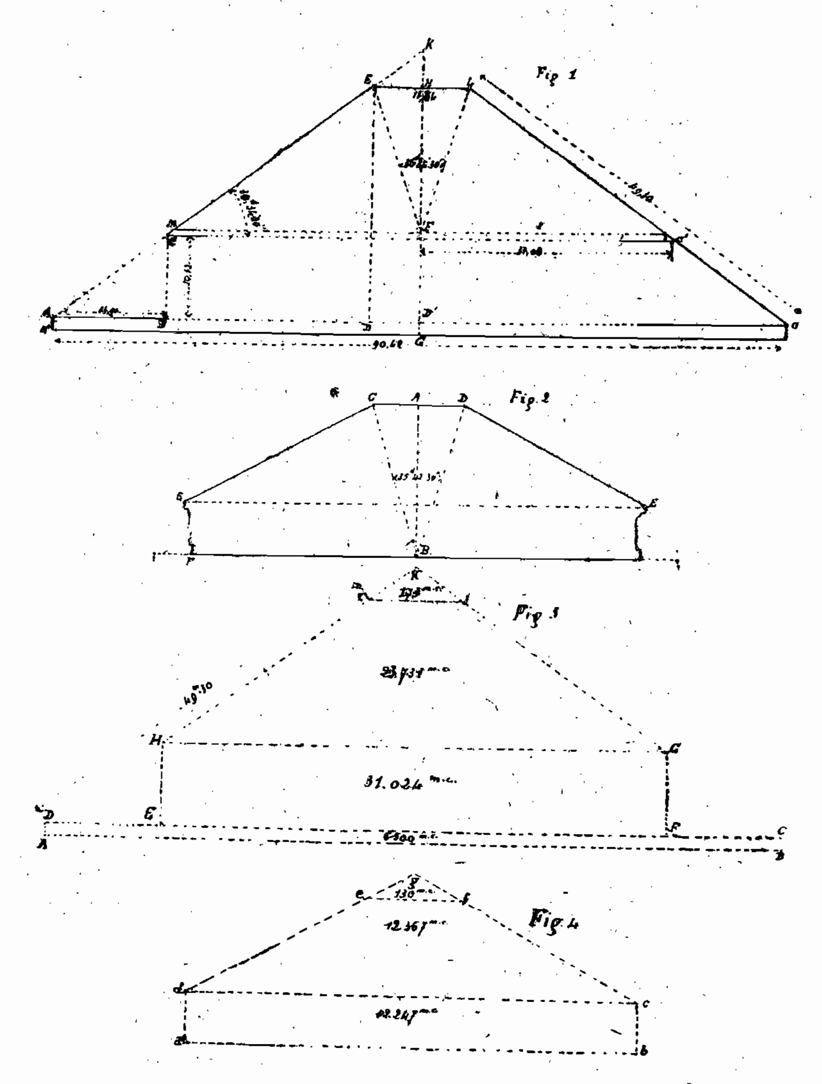
---

(1) Triangle E M F isocèle, côté E M = F M = 39 m. 29 (*fig. 1*).

(2) La ligne A K (*fig. 1*) est égale au diamètre E E (*fig. 2*) de la corniche A G = 45 m. 21.

log.	1,6552345
log. cos. 36' 34' 33" ..	9,9047575
log. A K..........	1,7504770 = 56 m. 30.

Kebeur Roumia est de $2^{m}643$ qui est la racine carrée de 7 et c'est le septième de la hauteur du cône tronqué de ce monument.



Échelle du 1/500

Le côté du carré du plateau est égal à 63^m94, le périmètre de ce carré est égal à $63^m94 \times 4 = 254^m74$ et le périmètre du cylindre ou tambour où sont fixées les colonnes est égal à 191^m82 qui est le produit de 63^m94 par 3, d'où l'on voit que le périmètre du plateau est au périmètre du dit tambour comme 4 est à 3 et on remarquera que $4+3=7$.

La masse ou volume du Kebeur Roumia (voir calculs à la fin de l'étude) est de 61.083 mètres cubes.

La masse du Madracen est de 24.484 mètres cubes.

La masse du premier est donc à la masse du second comme 5 est à 2 et $5+2=7$.

Le rayon de la circonférence de l'entablement supérieur du Kebeur Roumia est de 31^m08 ce qui donne (note 1) pour la circonférence 195^m26 ou 660 pieds romains soit $1/10^e$ de plus que la corniche du Madracen.

---

(1) Circonférence de l'entablement $31,08 \times 2 \times \pi = 195$ m. 26 ($31,08 \times 2 = 62,16 =$ cc'.

log. 195,26	2,2906133
log. de 0,295852 (pied romain) ..	1,4710745
log	3,8195388 = 660 pieds (*fig. 1*).

Volume du « *Tombeau de la Chrétienne* »

Calcul du plateau carré A B C D (*voir fig. 3, pl. 1*).

Côté du plateau 63 m. 94, hauteur 1 m. 59.

log. 63,94....	1,8057726	
× 2....	3,6115452	
log. 1,59....	0.2013971	
	3,8129423 = 6,500 m³ 40............	6,500 m³ 40

Calcul du cylindre E F G H.

Rayon du cylindre 30 m. 80 (moyenne), hauteur 10 m. 4.

log. 30,80....	1,4885507	
× 2....	2,9771014	
log. 10,41....	1,0174507	
	3,9945521	
log. π.......	0,4971499	
	4,4917020 = 31,024 m³ 30............	31,024 m³ 30

Au Kebeur Roumia, comme au Madracen, il y a 60 colonnes dont 8 colonnes, pour l'encadrement des portes, dont les chapiteaux diffèrent ; il reste donc 52 colonnes ; et il y a 52 semaines dans l'année et $5+2=7$ jours dans la semaine.

Le fût de la colonne du Madracen est égal au $1/8^e$ du monument, car il est composé de 4 assises et le monu-32 il reste 28 dont le $1/4$ est 7. L'escalier qui donne accès du caveau des lions au sol de la galerie de l'hypogée contient 7 marches.

La moitié de la diagonale du carré de la base au Kebeur Roumia plus la moitié du diamètre de la corniche $(45^m10 + 63^m10) = 108^m31$ font en pieds romains 365^m25, c'est-à-dire le nombre de jours de l'année.

La hauteur de l'entablement du Kebeur Roumia au-

Calcul du cône G H K.

Rayon du cône 31 m. 08, tiers de la hauteur $\frac{23,46}{3}$ 7 m. 82.

log. 31,08....	1,4924810	
× 2....	2,9849620	
log. 7,82....	0,8932068	
	3,8781688	
log. π.......	0,4071499	
	4,3753187 = 23,731 m³ 10............	23,731 m³ 10
	Total.....	61,255 m³ 80

Calcul du cône de vide I J K.

Rayon de la base du cône 5 m. 92 tiers de la haut. 1 m. 57.

log. 5,92.....	0,7723217	
× 2.....	1,5446434	
log. π.......	0,4971499	
	2,0417933	
log. 1,57.....	0,1058997	
	2,2376930 = 172 m³ 90 (à retrancher)...	172 m³ 80
	Contenance totale du Kebeur......	61,083 m³ 00

dessus du sol est de 12^{m}03 qui multipliés par 9 donnent 108^{m}25 ce qui fait également 365^{m}25.

La colonne du Madracen a 5 assises dont 4 pour le fût et 1 pour le chapîteau (41). La hauteur de cette colonne est de 2^{m}64 et si l'on multiplie cette hauteur par 41 on obtient (2^{m}64 × 4) = 108^{m}25 ce qui fait encore 365,25 pieds.

Volume du « *Madracen* »

Rayon du cylindre 27 m. 25 $\frac{ab}{2}$ hauteur 5 m. 25 (cylindre a b c d).

log. 27,25.....	1.4353665	
× 2....	2,8707330	
log. n........	0,4971499	
	3,3678829	
log. 5,25....	0,7201893	
	4,0880422 = 12,247 m³ 00............	12,247 m³ 00

Calcul du cône c d g.

Rayon de la base du cône 27 m. tiers de la haut, 5 m. 40.

log. 27,00....	1,4361626	
× 2....	2,8627276	
log. n........	0,4971499	
	3,3598775	
log. 5,4... ..	0,7323938	
	4,0922713 = 12,367 m³ 00...........	12,367 m³ 00

Calcul du cône de vide I J K.

Rayon du cercle de la base du cône 5 m. 92, tiers de la hauteur.

log. 5,92.....	0.7714875	
× 2.....	1.5431750	
log. n.......	0,4971499	
	2,0403249	
log. 1,18.....	0,0712720	
	2.1122069 = 130 m³ (à retrancher)...	130 m³ 00
	Total du Madracen........	24,484 m³ 00

IV

Il paraît bien résulter de tout ce qui précède que les deux monuments, bien que de volumes différents, ont été construits suivant les mêmes données et peut-être aussi par le même architecte. Le Kebeur Roumia étant considéré comme remontant à l'époque romaine il ne peut être mis en doute que le Madracen a été édifié sur le même style, le premier ayant servi de modèle à l'autre. Ce tombeau ne serait donc pas d'origine berbère comme on a pu le croire jusqu'ici, mais d'origine romaine.

Henry PAMART.

M. de CHOISEUL-BEAUPRÉ

ET LE

TURC RECONNAISSANT

On a raconté, dans diverses histoires de l'Algérie, comment, lors du bombardement d'Alger, en 1683, M. de Choiseul-Beaupré, attaché à la bouche d'un canon, fut sauvé grâce à la reconnaissance d'un ancien capitaine de caravelle algérienne.

M. Albert Devoulx, ne trouvant pas, dans les ouvrages à sa disposition, l'indication de la source où puisèrent les historiens, a mis en doute cette reconnaissance dans un article de la *Revue Africaine* de mai 1872 (volume XVI, page 161) dont nous reprenons le titre.

M. de Grammont, influencé peut-être par cet article, a dit, dans une note de son Histoire d'Alger (page 253) : « Cette légende est tout au moins très douteuse ».

Je crois devoir signaler que le récit de l'incident contesté a été fait par M. de Choiseul-Beaupré lui-même dans une lettre qu'il écrivit le 19 décembre 1683 à M. de Seignelay.

Cette lettre est reproduite in-extenso par Eugène Sue dans son Histoire de la Marine française (Paris 1835-1837, tome IV, page 162) et le passage intéressant de cette lettre est même donné en fac-similé. Voici ce qu'il dit :

« Le lendemain le peuple nous prit et nous aurait « assommés si l'on ne nous eût enfermés. L'on me mit « la chaîne et on me donna la bastonnade. Huit jours « après, nous fûmes portés au canon et, après m'avoir

« assommé de coups, je fus livré pour être attaché. « Ensuite on me délia, on remit ma partie au lendemain. « Je fus ensuite gardé pour le dernier. Comme on allait « mettre feu, le capitaine de la caravelle que Monsieur le « Chevalier de Léry avait pris se mit sur le canon disant « qu'il voulait mourir ou ma grâce que l'on lui accorda.»

Cette lettre aurait certainement plus de valeur comme témoignage si elle n'avait été envoyée d'Alger, tandis que l'officier de marine de Choiseul-Beaupré était encore esclave des Turcs et tenu d'observer une discrétion particulière.

Nous ne fournissons pas de preuve indiscutable contre l'hypothèse de M. Albert Devoulx que l'argent avait eu plus de part que la reconnaissance dans cette affaire, mais nous indiquons tout au moins une source peu utilisée de renseignements sur Alger.

Eugène Sue n'est pas un historien impeccable et il change même le nom de Choiseul-Beaupré en celui de Choiseul-Grandpré que n'autorise pas le fac-similé de lettre.

Cependant le long chapitre qu'il consacre dans son Histoire de la Marine française, à la guerre d'Alger, contient des copies de documents dont il serait possible de tirer profit.

STANISLAS MILLOT,
Capitaine de corvette.

P. S. — Depuis que ces lignes ont été écrites a paru le cinquième volume de l'admirable *Histoire de la Marine française*, de M. Charles de La Roncière. Ce volume s'achève par le récit des expéditions faites en 1682 et 1683 pour châtier les Algériens. A la page 726, l'aventure de Choiseul-Beaupré est racontée d'après sa lettre à Seignelay (t. III, p. 424, d'une édition plus récente d'E. Sue), et la reconnaissance du raïs n'est pas discutée. Dans le

Voyage pour la rédemption des captifs aux royaumes d'Alger et de Tunis fait en 1720, par les PP. François Comelin, Philemon de la Motte, et Joseph Bernard (Paris, 1721), je relève deux indications dont l'historien de Grammont n'a pas fait usage. A la page 58, on raconte comment, en mai 1706, trois franciscains condamnés au supplice du feu, et grâciés alors que les bûchers étaient déjà allumés, furent sauvés par un raïs : « La fureur des peuples était si grande que les officiers de Justice ne pouvaient les sauver sans s'exposer eux-mêmes ; comme il arriva à un capitaine de vaisseau qui en reçut un dangereux coup, en voulant les mettre à couvert, par une humanité qui n'est pas ordinaire à ces Barbares : nonobstant ce coup, il continua, et étant entré dans la ville, il fit entrer les Pères dans la Fonderie, et en défendit généreusement la porte contre la multitude acharnée à la *vengeance* ». En 1688, lors du bombardement d'Alger, par le maréchal d'Estrées, le lazariste Jacques le Clerc fut sauvé du canon grâce à deux cent vingt piastres adroitement employées (l. c. p. 129) et huit ou dix capitaines ou patrons français sauvèrent aussi leurs vies à force d'argent (p. 131). Le doute reste donc permis.

S. M.

MONUMENTS HISTORIQUES DE L'ALGÉRIE

RAPPORT
sur les Travaux de Fouilles et de Restauration
exécutés en 1919

Malgré les obstacles de toute sorte que nous a suscités la guerre mondiale, malgré les grèves, la cherté de la vie, le renchérissement de la main-d'œuvre et des matériaux, la crise des transports si défavorable aux travaux, le vent de paresse qui souffle partout, le Service des Monuments Historiques a maintenu fermement la direction de ses opérations de fouilles et de restauration que l'inspecteur général des Monuments Historiques, M. P. Bœswillwald, envoyé par le Ministère des Beaux-Arts, est venu visiter au mois d'octobre dernier.

Nos travaux se résument ainsi qu'il suit :

I. Département d'Alger

1° *Tipaza ;*
2° *Tombeau de la Chrétienne ;*
3° *Cherchel ;*
4° *Taksebt et El-Achir.*

II. Département d'Oran

5° *Oran ;*
6° *Tlemcen.*

III. Département de Constantine

7° *Constantine ;*
8° *Tombeau de Massinissa (Souma) ;*
9° *Tébessa ;*
10° *Madaure ;*
11° *Lambèse ;*
12° *Djemila ;*
13° *Timgad.*

I. DÉPARTEMENT D'ALGER

1° Tipaza

A Sainte-Salsa, M. Marcel Christofle a procédé à quelques menus travaux de remise en état des joints de la partie des murs qui avait été remaniée lors de la consolidation de ces ruines en 1917.

Sous sa direction, M. Glénat a entrepris quelques fouilles aux abords du Forum. Ces fouilles, que nous entreprenons à nouveau, vont avoir pour objet le déblaiement de la partie des ruines de Tipaza qui se trouve entre la place publique et le phare.

Toutefois il importait de dégager tout d'abord un espace de terrain qui avait été laissé en attente et s'étendait entre le Forum et la basilique judiciaire. M. Glénat a commencé de fouiller cet espace et malheureusement n'y a jusqu'ici trouvé rien de bien intéressant.

La partie du sol à déblayer est une sorte de quadrilatère de 25 mètres de long (du Nord au Sud) et de 12 mètres de largeur moyenne (de l'Est à l'Ouest).

La moitié environ du quadrilatère a été fouillée. M. Glénat y a trouvé seulement deux alignements dans le sens du Nord au Sud, quelques fragments de pierre calcaire sans valeur, et un morceau d'une inscription double sur plaque de marbre blanc où l'on distingue seulement deux lettres : E et S.

2° Tombeau de la Chrétienne

Notre rapport de 1918 (page 19) indiquait que l'intention de notre service était de remonter les assises écroulées de plusieurs demi-colonnes du Mausolée des rois de Maurétanie, ainsi que la partie supérieure de la porte en pierre de l'Est et l'entablement servant de point de départ au grand cône qui recouvrait et recouvre encore en partie cet intéressant édifice. Ce programme a pu être exécuté en 1919, à notre entière satisfaction, par M. Marcel Christofle, architecte du Gouvernement Général, qui s'est dévoué de tout cœur à ce travail difficile et exigeant une assiduité qu'il n'a pas marchandée.

Les deux demi-colonnes qui avoisinent à gauche la fausse porte avaient, au-dessus de leur base, dix de leurs assises. Nous en avons reposé deux autres, dont celle du chapiteau, à chacune d'elles. La colonne engagée, à droite de la porte, n'avait que huit, et celle qui la suit, que six assises ; M. Christofle a pu compléter ces colonnes, ainsi qu'une cinquième, à gauche des deux mentionnées tout d'abord. De plus, l'entablement surmontant ces colonnes a été replacé ; il se compose de deux assises de 0 m. 51 de haut et est, à proprement parler, plutôt une corniche architravée qu'un entablement, vu que la frise manque pour constituer régulièrement cette partie de l'ordonnance architecturale habituelle. L'assise de la corniche possède même une partie sans moulure de 0 m. 20 de haut, ce qui ne laisse à la corniche que 0 m. 31. Au-dessus, commence le premier gradin s'établissant à l'aplomb du nu de l'architrave, saillante de 0 m. 365 sur le nu du mur extérieur circulaire.

La corniche architravée et le premier rang des gradins ont été restitués dans la largeur d'une travée au-dessus des 2e et 3e colonnes à gauche de la porte. Ce travail, ainsi que la repose des demi-colonnes de droite, a impliqué le rétablissement du parement entier des tra-

vées entre colonnes jusqu'à la hauteur complète de celles-ci. Mais les opérations les plus difficiles, et qui font grand honneur à M. Christofle, ont été celles du remontage d'un énorme fragment du panneau en pierre supérieur de la porte, qui était écroulé ; d'un pesant morceau du chambranle ou jambage de droite ; du linteau supérieur cassé en deux morceaux et de la corniche couronnant la porte (1).

Il a fallu s'y reprendre à plusieurs fois, pour placer bien exactement les moulures au-dessus les unes des autres, surtout étant donnés les moyens de levage quelque peu rudimentaires dont nous disposions.

Une remarque intéressante a été faite par M. Christofle au sujet des trous de louve ménagés dans le lit de dessous du linteau. Cette pierre profonde de 1 m. 20 a ses trous de louve à 0 m. 40 du parement, ce qui devait donner forcément au levage une inclinaison de la pierre. Or, cette inclinaison, voulue, avait pour but de faciliter l'emboîtement, dans une cavité ou rainure, ménagée au-dessous du linteau, d'un tenon faisant partie du dessus du panneau de la porte. Ce tenon était taillé en queue d'aronde du côté interne seulement, disposition qui ne permettait l'emboîtement que si le linteau était présenté incliné, et qui assurait une stabilité absolue à l'ouvrage.

M. Christofle n'a pas remarqué la présence de trous de louve dans d'autres pierres que ce linteau.

Le linteau porte une crossette et sa coupe est à remarquer : le joint d'en dessous est horizontal jusqu'à la moulure de la crossette et, à partir de cette dernière, il est à 45 degrés, juste sur la ligne de raccord des parties horizontales et verticales de la moulure de ladite crossette.

(1) Cette corniche, haute de 0,54, est ornée d'oves, de perles et de denticules.

Les chapiteaux ioniques des colonnes engagées qui accompagnent la porte ne sont pas traités de la même façon que les autres. Leurs volutes, dépourvues de coussinets, se retournent sur les côtés en se juxtaposant et en se présentant sur l'angle. Le dessous de ces volutes est décoré d'une rosace qui masque leur intersection. La face des chapiteaux est décorée de feuilles et de palmettes, entre les volutes.

Les autres chapiteaux possèdent un coussinet et leurs volutes sont reliées sur la face par une ligne ondulée telle qu'elle apparaît dans l'ionique grec.

Tous les chapiteaux ont leur partie inférieure encerclée par deux lignes de petits tores qui encadrent une série de rosaces représentant alternativement des fleurs et des feuillages.

L'ondulation qui apparaît au-dessous du tailloir des chapiteaux constitue à peu près le seul caractère hellénistique que présente le monument, dont le reste de la décoration est romain, ainsi que le démontrent : la mouluration de la corniche qui ne rappelle en rien le style grec, et encore moins la forme punique présentée par la gorge de couronnement du monument du Medracen, près de Batna ; la base des colonnes garnie, comme pour les colonnes romaines, de 2 tores, un gros et un petit, séparés par un cavet et ses filets ; la sculpture ornementale des rosaces et feuillages, etc.

Dans la partie Sud-Est des éboulements, M. Christofle a déblayé environ quinze cents mètres cubes. Il a trouvé des queues d'aronde en bois recouvertes de plomb, d'autres entièrement en plomb. Les dimensions de celles en bois sont : 0 m. 045 d'épaisseur, 0 m. 245 de longueur et 0 m. 05 de large. Epaisseur centrale : 0 m. 04. Il faut compter 0 m. 003 à 0 m. 004 en plus pour l'épaisseur du plomb. Quant à celles qui étaient en métal, on observe les mêmes mesures.

3° Cherchel

Les fouilles et travaux exécutés par M. Glénat à Cherchel en 1919 ont eu lieu en deux endroits : le théâtre et l'amphithéâtre.

I. *Théâtre*. — Dans la partie Sud-Ouest des restes de ce monument antique, un mur de soutènement exigé par le génie militaire a été construit par nos soins sur une longueur de 17 mètres et d'une hauteur de 3 mètres ; une autre muraille de soutien, haute de 4 mètres et longue de 36 mètres, a été montée le long de la rue du Caire, c'est-à-dire sur le côté septentrional des ruines, avec des pierres sèches provenant de nos déblais. Les morceaux tombés dans l'orchestre et qui avaient servi à établir le podium, lorsque le théâtre fut transformé en amphithéâtre, ont été remis à leur place sur une longueur de 33 mètres et une hauteur variant entre 0 m. 80 et 1 m. 30.

Une barrière en fil de fer barbelé a été posée afin d'empêcher le public d'entrer sans permission dans les ruines et d'y jeter ou d'y déposer des ordures, ainsi que cela a lieu invariablement en pareil cas.

M. Glénat a également pris soin de classer et de mettre en ordre les nombreuses pierres de toutes sortes qui étaient restées un peu partout sur le terrain de fouilles.

II. *Amphithéâtre*. — Nous avons terminé cette année les déblais de cet édifice qui avaient été entrepris en 1918.

Il nous a fallu tout d'abord ouvrir un chemin des ruines à la route de Cherchel à Blida afin de pouvoir évacuer nos terres de déblai sans trop de difficultés. Sur ce parcours, nous avons trouvé les traces de constructions et d'un couloir souterrain, sur une longueur de 30 mètres et une largeur de 3 à 4 mètres. Ce couloir communique avec la canalisation dégagée l'an dernier et qui, partant de l'extrémité Est de l'arène, le long d'une citerne déjà

mentionnée (1), se dirigeait vers l'Ouest, puis, se coudant vers le Nord à peu près à moitié de l'axe longitudinal, avait 2 m. 50 de hauteur et 2 m. 10 de large. Elle était construite en moëllons et voûtée en plein cintre.

Des rainures verticales dont quatre sont encore très distinctes étaient ménagées dans les parois de la galerie. Ces rainures recevaient des dalles en pierre destinées à servir de barrage aux eaux.

L'entrée Nord de l'amphithéâtre que nous avons reconnue a conservé l'enduit de ses murs (2). Sur la paroi intérieure Ouest de cette entrée, on distingue des graffites représentant plusieurs cercles, de différentes dimensions, tracés à la pointe, et aussi une nef antique avec son gréement, la proue tournée vers la droite. Les cercles contiennent chacun une série de six demi-cercles tangents au centre du cercle enveloppant et constituant une sorte d'étoile à six branches.

Nous n'avons pas trouvé trace du podium, non plus que du sol de l'arène.

Partant ensuite de l'entrée Nord vers l'Est, M. Glénat se mit en devoir de dégager, sur près de 100 mètres de longueur, le pourtour extérieur de l'édifice.

Il put mettre au jour six voûtes rampantes sur lesquelles s'appuyaient les gradins de l'amphithéâtre.

En allant de l'Ouest à l'Est, la première qu'on rencontre a été brisée en deux fractions et est venue s'affaisser sur le mur extérieur côté Nord.

La deuxième couvre encore en partie un compartiment dans l'axe duquel était un mur séparatif qui s'arrêtait à 1 m. 40 du fond (mur Sud de la pièce). On entrait dans la division côté Ouest, mais l'autre était fermée. Le mur médian semble être monté jusqu'à la voûte qui, dans

(1) Voir rapport de 1918, p. 12.

(2) Sur le côté Est de l'entrée on a trouvé une pierre portant encore les entailles dans lesquelles se logeaient les barres de fermeture de la porte.

le fond, présente deux arêtes saillantes partant des angles de la pièce pour aboutir selon toute vraisemblance aux angles saillants du mur dont il reste 3 grandes assises de pierre.

La profondeur du compartiment était de 5 m. 70 ; sa largeur, au fond, mesurait 3 m. 45 ; ses deux divisions au droit du mur, 1 m. 40 chacune.

La troisième et la quatrième sont limitées vers le Sud (qui forme le fond) par un mur n'ayant que 1 m. 60 de hauteur. Leur profondeur est de 7 m. 55 ; leur largeur, de 3 m. 40. Séparées par un mur plein, elles avaient chacune une issue au Nord. Les voûtes ont conservé leur enduit ; elles sont en moëllons ainsi que les murs qui, à l'endroit des portes, sont garnis de têtes en pierre de taille dans lesquelles étaient pratiquées des rainures verticales de 0 m. 11 de large sur 0 m. 065 de profondeur. Les murs étaient enduits intérieurement.

La cinquième est bien conservée sur une longueur de cinq mètres environ ; sa portée était de 2 m. 95. La chambre qu'elle couvrait était précédée, au Nord, par deux pièces communiquant entre elles au moyen d'une porte et, avec la chambre, par deux baies percées de chaque côté du mur séparant les pièces, dont celle placée à l'Ouest était fermée sur le dehors.

La sixième est effondrée et s'est abattue jusqu'à la baie par laquelle elle communiquait avec un vestibule disposé en avant, au Nord.

Viennent ensuite six compartiments dont la hauteur actuelle des murs diminue au fur et à mesure qu'on avance vers l'Est. La neuvième division constitue un vomitoire dont la longueur totale est de 12 m. 60 ; la largeur, au Nord, de 1 m. 80 ; et, à l'extrémité opposée, de 1 m. 15. Il allait jusqu'aux gradins. Le dessous de sa voûte affleurait le dessus du 8e gradin et son sol était au niveau du 5e. Une partie de la voûte existe encore.

Au cours de ces fouilles il n'a été trouvé que fort peu de fragments sculptés, et aucun texte épigraphique. Il ne s'ensuit pas toutefois que le résultat obtenu soit négligeable. Il est, au contraire, fort intéressant au point de vue de la construction, de l'aménagement des dessous du monument, de la structure des voûtes. Il constituera un attrait pour le public qui s'occupe plus aisément d'un ensemble de ruines que de textes dont le sens lui échappe le plus souvent ; en tout cas il fournira aux constructeurs des documents qui ont une valeur incontestable.

4° Taksebt et El-Achir

I. Taksebt. — Le village kabyle de Taksebt est bâti à l'extrémité du cap Tedlès, au milieu des ruines d'une ville importante.

Ces vestiges ont été fort maltraités par le fait de l'occupation prolongée d'une population s'étant servie de tous les matériaux de construction épars sur le sol, ce qui explique le manque presque absolu de documents écrits. De plus, l'administration algérienne n'a fait de réserves que pour une très petite superficie autour du Mausolée Ouest, de forme octogone et décoré de colonnes, appelé « phare » par les gens de la localité. Il y a dans le village des restes de bains romains, d'une chapelle et d'une église chrétiennes.

M. Louis Charrier, qui a déjà fait pour notre service d'intéressantes fouilles à Rapidum, se proposa, en 1919, d'entreprendre des recherches à Taksebt. Il fit quelques sondages autour d'un fragment de pilier situé au milieu des ruines de l'église, et put reconnaître une base de colonne encore en place ; deux chapiteaux de l'ordre corinthien (1) ; deux fragments d'une colonne de 2 m. 53 de hauteur, qui était adossée au mur, ainsi que le dé-

(1) Hauteur : 0m55.

montre la sculpture des chapiteaux qui n'existe que sur 3 faces ; enfin une pierre de corniche assez riche avec consoles et rosaces. M. Charrier pense que ces restes qui sont d'une bonne époque appartenaient à un édifice païen sur l'emplacement duquel on construisit l'église à une époque de décadence.

Voulant ensuite explorer les abords des Thermes, M. Charrier s'en vit refuser la permission par le propriétaire du terrain (1).

II. El-Achir (Taourga). — Les traces d'une cité romano-berbère se dessinent sur le plateau rocheux d'El-Achir, dominant le village d'Horace-Vernet (douar Taourga). Ce lieu était occupé avant 1871 par une agglomération kabyle expropriée à la suite de l'insurrection. Le site est des plus pittoresques. Au flanc des pentes escarpées qui bordent le plateau, des escaliers taillés dans le roc subsistent encore. Des tombeaux, des chambres et même des rues de l'antique cité sont du même travail rupestre.

Le premier sondage opéré à El-Achir a mis au jour un bas-relief représentant un buste féminin avec la tête ornée d'un croissant. Un deuxième croissant surmonte le sujet. Au milieu de la pierre on voit l'extrémité droite d'un cadre mouluré dont le reste a disparu avec une cassure. Ce petit monument semble avoir été encastré dans le mur d'un sanctuaire.

A l'extrémité Nord-Ouest de la ruine, sur un terrain servant de culture, M. Charrier a trouvé un fragment de base de colonne ; une fouille pratiquée à un mètre de profondeur a révélé la présence d'un édifice, avec murs de grand appareil d'un mètre 20 centimètres d'épaisseur. On a trouvé : le fût entier d'une colonne, de 2 m. 60 de haut ; les deux fragments d'une seconde ; une base intacte ; deux grands chapiteaux de l'ordre ionique.

(1) Voir le rapport de M. Charrier sur ses fouilles de 1919.

II. DÉPARTEMENT D'ORAN

5° Oran

M. Pellet, architecte du Gouvernement Général, a continué la restauration de l'intérieur de l'ancienne mosquée de Mohammed-el-Kebir, située dans le quartier de Kargentah. Les piliers et les arcades ont été remis en état et ensuite recouverts d'enduits.

A la mosquée de Sidi-el-Aouari, un tuyau de descente des eaux pluviales qui déparait la façade du minaret a été déplacé et disposé à l'intérieur avec toutes les précautions prises pour que la visite de ce conduit puisse être opérée chaque fois que cela sera nécessaire.

6° Tlemcen

M. Pellet, qui a été nommé, le 18 janvier 1919, architecte ordinaire des Monuments Historiques en remplacement de M. Blanchot, décédé, a exécuté, sous notre direction, aux diverses mosquées de Tlemcen et à Sidi-bou-Médine tous les travaux d'entretien indispensables, tels que réfection d'enduits, réparations aux couvertures, peinture de menuiseries, réfection de dallages en mauvais état, etc.

Un des chemins, qui longe la façade latérale de la mosquée de Sidi-bou-Médine, et qui offre une pente assez considérable, a dû être pavé à nouveau et son escalier refait entièrement.

Nous avons également eu soin des édifices n'appartenant pas au culte musulman actif, tels que les tombeaux du bois de Boulogne et les minarets isolés.

Au Musée de Sidi-Aboul-Hacen, un logement pour le gardien a été aménagé.

A Mansourah, on a effectué des ouvrages de consolidation des murs de l'enceinte, des ruines de la mosquée, et du minaret lui-même.

III. DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

7° Constantine

Plusieurs travaux assez importants ont été exécutés en 1919 par M. Bonnell, architecte du Gouvernement Général, au palais d'Ahmed-bey, occupé par l'administration militaire.

Les peintures murales, les badigeonnages, les couvertures, et la préservation des balustrades en bois ont particulièrement été les objets de nos soins, ainsi que le menu entretien de cet intéressant édifice.

8° Tombeau de Massinissa (Souma)

Il n'a pas été possible, cette année, de continuer la reconstitution du tombeau de Massinissa, désigné sous le nom de Souma, près du Kroubs.

Le défaut de main-d'œuvre et particulièrement de tailleurs de pierre a empêché la remise en train de ce travail qui exige beaucoup de soins, et une étude très attentive de tous les fragments qui gisent à pied-d'œuvre. Il nous faudra d'ailleurs opérer encore quelques fouilles, afin d'être bien sûrs que tous les morceaux appartenant au monument puissent être utilisés dans la reconstitution future.

Nous nous sommes contentés, faute de mieux, de procéder au ragréement des joints des assises déjà remontées et qui sont actuellement au nombre de douze.

9° Tébessa

M. Coggia, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées et conservateur du Musée de Tébessa, a entrepris en 1919, près de la porte de Constantine, divers sondages qui ont fait découvrir quelques inscriptions.

Mais le travail le plus important a consisté dans l'achèvement du déblaiement de la grande cour du Monastère byzantin appelé : « la basilique ». Ce déblaiement commencé en 1917 avait été interrompu en 1918. Le niveau du sol trouvé est, au Nord de l'édifice, une surface gauche déterminée par la ligne horizontale du sol des cellules (cote 3 m. 50 au-dessous du dallage de la grande avenue) et la ligne inclinée du sol des trois tours septentrionales. Le sol de la tour côté Est est à la cote — 3 m. 76 et celui de la tour côté Ouest est à 2 m. 40 plus bas.

La couche enlevée avait une épaisseur variant entre 1 m. 50 et 2 m. 90; et le cube transporté en 1919 en dehors de l'enceinte atteint 4.564 mètres.

A l'Ouest de la basilique, M. Coggia a fait niveler la partie déjà fouillée en enlevant une épaisseur moyenne de terre de 0 m. 15. Ayant constaté que le sol naturel n'était pas atteint, il a fait un sondage dans l'axe de l'église et à 18 mètres au Nord de la ligne extérieure des cellules. Jusqu'à 5 mètres de profondeur, on n'a trouvé qu'un amas de pierres de toutes sortes, taillées ou non, mélangées de terre, et des pans de murs de pierres brutes et de pierres taillées.

Un deuxième sondage pratiqué à 18 m. 50 du premier, sur l'alignement de la façade des cellules Ouest, a fait découvrir une excavation de 0 m. 75 sur 0 m. 80 dont les parois sont revêtues, sur une hauteur de 1 m. 20, de plaques de terre cuite en mauvais état. Le fond de cette excavation, qui contenait une petite quantité de charbon, est à 2 m. 60 de profondeur. On peut croire que c'était un petit four à poterie.

Près de la tour Nord-Ouest, M. Coggia a découvert une série de murs en pierres de taille et pierres brutes, constituant une série de salles dont le sol est en partie dallé ou bétonné. Par un escalier, dont il reste six marches, on accédait de ces pièces à une plateforme soutenue par un mur, en pierres brutes soigneusement hourdées au mortier de chaux, qui reliait les trois premiers éperons

du mur d'enceinte Ouest et se prolongeait jusqu'à la tour Nord-Ouest. La plateforme est à la cote — 5 m. 26 ; à divers niveaux, on a trouvé, un peu partout, de minces couches de débris de charbon et de cendres prouvant que ces installations, certainement édifiées après coup et à de basses époques, ont été incendiées plusieurs fois et à des dates très différentes.

Les salles exhumées n'ont pas de limites bien définies ; on en distingue toutefois deux principales : l'une, de 5 m. 30 de large sur 9 m. de long, avait son côté Nord entièrement ouvert sur une autre pièce longue de 10 m. 20 et large de 5 m. 70. A l'Est de l'escalier, est disposée une pièce de 4 m. 50 de large, dont les limites Nord et Sud n'ont pas été déterminées.

Outre ces travaux de fouilles, M. Coggia a procédé à la restitution de 190 mètres linéaires de marches du grand perron de la basilique, comprenant 16 degrés de 20 mètres de long. Cette restitution rend à ce bel escalier toute son ampleur et aura pour but d'en assurer la stabilité.

Au cours de ces fouilles, on n'a exhumé aucune inscription de quelque intérêt ; ce sont principalement des fragments de textes de tombeaux.

Nous remercions bien vivement M. Coggia pour le zèle et l'activité intelligente qu'il a déployés dans l'exécution de ces travaux de fouilles et de restauration des belles ruines du Monastère byzantin de l'antique Théveste.

10° Madaure

Les fouilles de Madaure deviennent passionnantes ; aussi M. C. A. Joly y a-t-il donné tout son temps disponible et consacré le maximum de nos ressources financières.

I. *Théâtre*. — Le déblaiement de la cavea du Théâtre

a été achevé et nous sommes arrivés enfin au sol de l'orchestra, que nous avons trouvé dallé en pierre.

On a dégagé les 3 gradins peu élevés (0 m. 21 de hauteur) qui sont d'habitude réservés aux personnages de distinction, ainsi que les traces d'un balteus les séparant des degrés affectés au public.

Ceux-ci nous sont apparus au nombre de six, mais il y a lieu de remarquer que les deux du bas ne font qu'un. En effet, le premier degré, haut de 0 m. 60, n'a que 0 m. 26 de largeur, ce qui est suffisant pour la place des pieds, mais insuffisant pour s'asseoir.

Le deuxième gradin, comme les quatre qui suivent, a 0 m. 38 de hauteur et 0 m. 57 de large. Du gradin le plus haut découvert jusqu'au mur de la cavea, il n'y a que 1 m. 91, ce qui ne permettait que la place de 3 autres degrés, le dernier ayant 0 m. 20 de largeur de plus que les autres, fait explicable par le besoin d'une circulation de pourtour. Le nombre total des gradins du public était donc de huit, en comptant pour un seul les deux inférieurs.

Dans l'axe du théâtre, et de plain-pied avec le dessus du 3e degré réservé de l'orchestra, on a mis au jour un passage, large de 1 m. 80 et de 2 m. 04 de hauteur (celle des 3 premiers gradins publics). Ce passage, déblayé jusqu'au mur circulaire, se présente élevé de 1 m. 20 environ au-dessus du sol extérieur; il en faut donc conclure qu'il y avait là un petit escalier de six à sept marches par lesquelles on accédait dans la cavea directement et sans les détours imposés par les entrées latérales.

Les amorces d'une autre porte apparaissent dans la partie Nord-Est du mur circulaire, à gauche de l'entrée médiane, mais nous n'avons pas trouvé d'issue, et, si elle a existé, elle a été ultérieurement masquée.

Vérification faite, la largeur du théâtre prise d'une paroi externe du mur circulaire à l'autre, autrement dit le diamètre, est de 33 m. 80 ; ce mur est double et d'une

épaisseur totale de 2 m. 80 (1). Le diamètre intérieur est donc de 28 m. 20.

En déblayant l'orchestra, M. Joly a naturellement dégagé, dans toute sa hauteur, la baie qui, dans les théâtres antiques, donnait accès aux entrées latérales faisant communiquer l'orchestra avec l'extérieur.

L'entourage de cette baie, au-dessus de laquelle se trouvait la tribune (*tribunal*), est construit, de chaque côté du monument, en belle pierre de taille (2). Au-dessus d'une imposte moulurée se développe un cintre en forme de segment de cercle et entouré d'une moulure d'encadrement rectangulaire. Ce cintre a été pratiqué dans un seul morceau qui constitue par conséquent un linteau. Il en est de même pour l'arcade reliant les services de la scène avec les *postscaenia*, avec cette différence toutefois que la courbe se rapproche davantage du plein-cintre.

Mais la baie latérale de l'orchestra s'ouvre sur un passage qui, à l'époque byzantine, fut muré, et il ne reste plus de vestiges des entrées latérales, ce qui n'a rien d'étonnant en présence du dédoublement qui fut alors donné au mur circulaire.

L'an dernier, le mur antérieur du pulpitum était encore enterré ; M. Joly l'a entièrement mis au jour cette année. Sa décoration apparaît assez pauvre ; aucune trace de colonnettes et, sauf une niche fort exiguë (3), ménagée dans l'axe, absence de renfoncements soit demi-circulaires, soit rectangulaires dont nous avons vu tant d'exem-

(1) Cette épaisseur n'est pas uniforme, et cela s'explique par les remaniements qui ont dû avoir lieu. A certains endroits l'épaisseur du mur atteint 3 mètres.

(2) Dans notre rapport de 1917, page 42, alors que les déblais étaient peu avancés, nous avons pris la porte établie sur la scène pour celle de l'orchestra. Elles ont toutes deux 1m50 de large.

(3) C'est plutôt un renfoncement du mur, qui prend avec sa corniche et son socle la forme en segment de cercle dudit renfoncement, large de 0m85 et profond de 0m22.

ples. Le mur est formé d'une seule pierre debout ; elle porte sa petite moulure de couronnement et celle de son socle.

A 5 m. 10 de l'axe et de chaque côté, nous avons relevé la présence d'un escalier dans une saignée ménagée dans la très petite épaisseur du mur qui n'est que de 0 m. 42. La disposition en est ingénieuse, car il n'était pas dans l'intention du constructeur de faire déborder les marches ni au delà de la paroi intérieure (à cause de la manœuvre du rideau) ni à l'extérieur, de peur d'encombrer le passage.

Or, le mur ayant 1 mètre de haut, il fallait loger 4 marches de 0 m. 25. Voici comment on opéra :

La première marche, large (1) de 0 m. 36 et longue de 0 m. 36, vint s'appliquer sur le mur à l'extérieur en ne débordant la moulure de socle que de 0 m. 16, cette moulure venant buter contre la marche.

La seconde, de même longueur, prit comme largeur l'épaisseur de la murette, soit 0 m. 42. La troisième, disposée sur le côté de la précédente et prise dans la même pierre, fut installée avec un giron de 0 m. 36, et l'épaisseur du mur, soit 0 m. 42, devint sa longueur, de telle sorte que la personne qui gravissait cet escalier se tournait sur le côté en passant de la 2e à la 3e marche et non plus en allant dans le sens transversal du mur, mais en se dirigeant dans le sens longitudinal.

Quant à la 4e marche, pas de difficulté. Elle fit suite à la 3e ou plutôt ce fut le mur lui-même qui servit de marche supérieure.

Pour arriver à cette solution, il a fallu donner à la saignée pratiquée dans la murette d'abord les 0 m. 56 de la longueur des deux premières marches, puis les 0 m. 36 du giron de la troisième, c'est-à-dire une largeur de 0 m. 92. Cette double direction de deux marches dans un

(1) La largeur est prise dans le sens du giron.

sens et des deux restantes dans un autre est à remarquer, au point de vue de l'économie de surface obtenue. La moulure de socle du petit mur vient affleurer le dessus de la première marche et, comme elle bute contre celle-ci, il s'ensuit qu'elle continue au droit de la 3e, en franchissant une partie (o m. 36) de la largeur de la saignée.

La disposition des deux escaliers est symétrique, les troisièmes et quatrièmes marches conduisant vers le milieu du monument.

Si du mur du pulpitum nous passons au pulpitum lui-même, c'est-à-dire à la plateforme qui supportait les acteurs, nous observons une série de trous, de section triangulaire, creusés, à quelques centimètres au-dessous du niveau de la plateforme, dans le mur servant de fondation au mur de scène. Ces trous, d'une section carrée de o m. 25, pour la plupart, recevaient les abouts des poutres portant le plancher du pulpitum ; l'autre extrémité desdites poutres reposait sur de petites piles en maçonnerie ou sur des poteaux de bois, afin que la tranchée nécessaire à la manœuvre du rideau fût ménagée suivant l'usage et la nécessité.

II. *Fort Byzantin et Forum.* — Dans notre rapport de 1918 (page 23), nous avons signalé la présence, dans le fort byzantin, d'une colonnade, et on pouvait se demander si ces colonnes avaient appartenu au portique postérieur du théâtre. Les fouilles exécutées cette année par M. Joly donneraient plutôt lieu à une autre supposition.

La continuation du portique oriental du forum trouvée à l'Est du Fort, la reconnaissance de l'angle Nord-Est de ce portique dont la partie septentrionale s'aligne avec la colonnade précitée, nous donne la certitude que cette dernière a appartenu au Forum, bien que, ainsi que nous l'avons mentionné déjà, il y ait de petites différences de mesures entre les colonnes trouvées dans le Fort et celles exhumées en dehors.

Mais ces différences indiquent que les colonnades n'ont

pas été construites en même temps, et il pourrait se faire que la découverte des substructions d'un édifice dans la partie Nord-Est du Fort ne dût pas être considérée comme sans rapport avec l'existence de la colonnade exhumée dans ce monument.

Cet édifice comprend deux salles de 4 m. 90 de large, se communiquant dans le sens de la longueur, qui est pour la pièce antérieure de 4 m. 50 et pour l'autre de 6 m. 30. Peut-être s'agit-il du pronaos et du naos d'un petit temple dont on croit bien trouver le symétrique vers le centre du Fort et qui aurait été, dans le principe, relié à cette seconde construction par la colonnade en question ? Ce ne sont là, bien entendu, que des hypothèses et nous les donnons comme telles.

La largeur de 4 m. 90 s'est trouvée réduite à 3 m. 70, et la longueur du naos de 6 m. 30 à 4 m. 92, par suite de l'installation, à l'intérieur de l'édifice, du gros mur du Fort sur les côtés Est et Nord. Les parois extérieures Est et Nord du petit monument devinrent celles de la forteresse et on voit très distinctement le glacis et la saillie du soubassement de celui-ci dépasser le parement de celle-là (à son angle Nord-Est).

Nous avons vu (rapport de 1918, pages 23 et 24) qu'un édifice sacré et la curie longeaient le portique oriental du Forum et qu'une rue, se dirigeant de l'Est à l'Ouest, bordait le flanc Nord de la Curie.

M. Joly poursuivait le déblaiement de ce côté Est de la place publique et, au lieu de bâtiments, il trouva une rue dallée formant retour d'angle sur la voie longeant la Curie et montant vers le Nord sur un parcours d'une vingtaine de mètres, correspondant au reste de la longueur du portique oriental du Forum.

A ce point commence le côté Nord de la place et une grande salle apparaît juste en face des premières travées du portique septentrional. C'était la basilique judiciaire, large d'environ 8 mètres, sur une longueur que nous ne

pouvons reconnaître à cause de la disparition du mur antérieur, mais qui était de plus de 20 mètres.

Dix piédestaux honorifiques, tels qu'on en voit dans les basiliques civiles de Timgad et de Djemila, sont encore restés : sept le long de la paroi intérieure Ouest ; trois contre le mur Est. Une faible partie du dallage en pierre a subsisté.

A l'époque byzantine, la salle a été, comme tant d'autres, convertie en écurie et des auges en pierre ont été installées sur deux rangs au milieu de la salle, avec couloir dans l'axe, servant aux gens de service à approvisionner les mangeoires.

Nous avons constaté la présence des restes d'une porte d'entrée dans la première travée, angle Nord-Est de la Basilique.

A 3 mètres plus au Nord, on voit les ruines d'une fontaine avec la clôture de pierre, large de 4 m. 30 sur 2 m. 10, de son bassin.

M. Joly croit avoir trouvé les vestiges d'un temple à Hercule, à 90 mètres environ au Sud du Fort, là où fut trouvée une inscription en l'honneur de ce demi-dieu. Attendons la suite des fouilles.

A l'angle de la grande voie décumane qui passe au Nord de la maison du Magistrat et du cardo conduisant au Forum, on voit sur le dallage les témoins irrécusables de l'existence ancienne d'un arc de triomphe ; les fondations seules restent. Il est présumable que les grosses colonnes, les chapiteaux que l'on voit surgir ou épars sur le sol dans les environs viennent de cet arc, ainsi qu'un claveau en bon état de conservation.

Si les crédits mis à notre disposition en 1920 nous le permettent, nous pensons opérer la recherche du Capitole, dont l'emplacement ne nous est pas encore révélé d'une façon certaine, dans le terrain qui fait face à l'élévation principale du fort byzantin, au Sud-Est de cette imposante construction.

11° Lambèse

Le directeur de la maison centrale, M. Decori, qui pendant plusieurs années avait bien voulu diriger nos fouilles de Lambèse, a dû changer de résidence et a eu pour successeur M. Lauzol qui a mis le même zèle et la même activité à la surveillance de nos travaux.

Malheureusement le terrain où nous pouvons opérer devient rare, des propriétés particulières nous environnant de tous côtés ; et nous avons, cette année, dégagé les ruines de ce qui nous restait encore de disponible, c'est-à-dire du sol s'étendant derrière le temple d'Esculape, au Nord, à l'Ouest, au Sud et au Sud-Est de ce monument. Les bains et les conduites d'eau abondent près du temple, ainsi que les bassins ; il faut dire que les eaux étaient abondantes à Lambèse, et les sources voisines, grâce aux montagnes boisées qui l'enserraient.

Nous avons tout d'abord découvert trois canalisations derrière la cella du temple : l'une se dirigeant du Sud au Nord ; l'autre de l'Est à l'Ouest, coupant la première à angle droit ; la troisième, parallèle à la deuxième et se coudant vers le Nord. Au Sud-Ouest, vastes espaces indéfinis, entourés de murs ; un grand bassin aux murs épais de 0 m. 80 et mesurant 9 mètres sur 5, et deux bâtiments d'inégale grandeur se terminant au Nord-Ouest chacun par un hémicycle. Au Nord, continuation de la conduite d'eau allant vers l'Est, deux bassins et quelques chambres aux contours indécis.

A peu de distance du temple (1), on a reconnu le plan d'une assez jolie maison ayant encore son atrium, un bassin de forme carrée et, au Nord de l'atrium, un tablinum, séparé de celui-ci par 3 entrecolonnements. A ce tablinum était annexé, côté Ouest, une salle légèrement surélevée et constituant une sorte de réduit, encore dallé en pierre et en mosaïque de marbre.

(1) Côté Ouest, à une quinzaine de mètres.

Cette mosaïque, large de 2 m. 75 sur 1 m. 28, est entourée d'une fine bordure de 0 m. 32 de large. Le pavage représente deux lignes superposées d'hexagones dont la dimension d'une pointe à l'autre est de 0 m. 605 ; les côtés ont 0 m. 285 de long. Au milieu de chaque figure, autre hexagone plus petit dont les angles sont réunis par des lignes à un cercle ou rosace centrale. On compte 5 hexagones dans la rangée inférieure, et 4 plus deux moitiés dans celle du haut.

Au Sud-Ouest de l'atrium, sous des dalles d'hypocauste en terre cuite, on a mis au jour plusieurs cadavres, ces dalles servant de couvercles à leurs tombes.

Plus au Sud, réservoir en pierre, bien construit.

Au Sud de l'édifice religieux, galerie de 3 m. 40 de large et de 35 mètres de long. Les constructions y attenantes ont été détruites, mais, à son extrémité orientale et au Sud-Est du temple, faisant suite à nos déblais de l'an dernier, nous avons exhumé des bains, fort joliment aménagés et comprenant :

Une salle de 6 m. 75 sur 7 m. 40, avec dallage en mosaïque. Sur le côté Sud de la salle, baie large de 4 m. 95, communiquant avec un caldarium (1), accompagné à l'Est et à l'Ouest par des alvei de forme demi-circulaire et de 4 m. 10 de diamètre ; on y descendait par 4 marches. En allant toujours vers le Sud, autre hypocauste ouvert sur le caldarium par 2 baies avec pilier central de section carrée, et également muni, à l'Est et à l'Ouest, de deux petits bassins demi-circulaires chauffés.

A la suite, nouvelle salle chaude garnie, au Sud, d'un hémicycle et séparée en deux parties égales, dans le sens du Nord au Sud, par des têtes de mur assez saillantes (l'une à l'Est, l'autre à l'Ouest de la salle). Dans la première partie de ladite salle (2), alveus demi-circulaire

(1) Dalle en mosaïque.
(2) Partie ouest.

avec fornax, côté Est ; dans la deuxième, petit bassin rectangulaire chauffé dans les mêmes conditions.

Au Sud de ces bains, bassin et nombreuses conduites d'eau.

12° Djemila

Les travaux de fouilles et de restaurations à Djemila ont été les suivants au cours de l'année 1919 :

I. Fouille des Grands Thermes (continuation).
II. Fouille à l'Est du Capitole.
III. Restauration d'une partie des Grands Thermes.
IV. Restauration de l'arc du Cardo Maximus.
V. Restauration d'une partie du temple du centre.
VI. Pose de mosaïques au Musée.

I. *Fouille des Grands Thermes (continuation).* — Nous avons déjà donné dans notre rapport de 1917 (pages 78 et suivantes), et dans celui de 1918 (pages 63 et suivantes) la description de ce grand édifice balnéaire que chaque ville importante de l'Afrique romaine possédait et dont nous avons des exemples caractéristiques à Cherchel, à Tipasa, à Timgad, à Lambèse, à Madaure, à Guelma, etc.

La partie du monument qui a été découverte en 1919 est celle du Sud-Ouest et notre tâche n'est pas encore terminée, car il existe encore dans la fraction septentrionale des Thermes une série de salles basses à exhumer sous la cour dallée s'étendant devant celle des faces latérales qui était la plus accessible et la seule visible de l'ensemble de la ville.

Au cours des déblais de cette année, nous espérions trouver au Sud les mêmes dispositions qu'au Nord ; tout nous faisait croire à une symétrie absolue par rapport au grand axe longitudinal tracé de l'Est à l'Ouest et traversant le cardo prolongé au Sud de la cité.

Or, si nous avons bien dégagé au Sud le même apody-

terium terminé par un mur demi-circulaire ; le même dégagement voûté en arêtes et faisant communiquer cette salle avec un tepidarium nouveau ; la même galerie de service pour le chauffage avec les mêmes fourneaux pareillement disposés, nous avons pu constater la suppression de l'elaeothesium, du petit hypocauste placé en face de l'étuve et de l'autre côté du passage de service, et enfin du dégagement reliant ces deux pièces.

Mais leurs amorces et têtes de mur subsistent ; la niche de l'elaeothesium est restée ménagée dans la paroi extérieure du mur Sud du tepidarium Sud, comme elle existe dans le mur Nord de la chambre tiède septentrionale, et cela nous indique d'une façon certaine que ces 3 distributions de l'édifice ont été démolies à une certaine époque, pour un motif inconnu.

La cour de service donnant entrée au Sud à la galerie de chauffage placée sur le flanc Ouest des bains n'a pas la même forme que la cour Nord dont l'angle Nord-Ouest est abattu ; la cour méridionale a ses côtés Ouest et Sud perpendiculaires l'un à l'autre et ses dimensions sont de 16 m. 85 sur 5 m. 80 de largeur, sauf à l'endroit où la galerie fait un coude et réduit cette largeur à 2 m. 85.

Les murs de ladite cour Sud, épais de 1 m. 10, sont encore très élevés ; le long du mur Ouest, nous avons découvert un réservoir de plan rectangulaire avec murs de 1 m. 10 d'épaisseur et mesurant 3 mètres sur 6 m. 40. Un contrefort de soutien appuie le côté Nord de ce bassin, là où cela était le plus nécessaire, c'est-à-dire dans le sens de la déclivité générale du terrain.

Toute la façade méridionale des Thermes est bordée par un étroit couloir donnant accès par 3 baies à l'établissement :

La première n'est autre que l'ouverture du fourneau qui procurait la chaleur au petit hypocauste détruit disposé en face de l'étuve ; les jambages du fornax existent encore.

La deuxième s'ouvre sur le dégagement voûté en arêtes et placé entre le tepidarium et l'apodyterium.

La troisième, enfin, était ménagée à l'extrémité demi-circulaire de cette dernière salle.

Le couloir, large de 2 m. 10 au droit du réservoir où il commence, est muni de deux marches qu'on descend à son entrée ; cinq mètres plus loin, se trouve un escalier de 7 marches et une largeur de 1 m. 60 ; au droit du milieu de la cour, encore deux marches descendantes, et à l'extrémité Est de celle-ci, deux derniers degrés avec une largeur de 1 mètre seulement.

Le mur Sud de la ruelle continue sans interruption jusqu'en face de l'entrée du petit dégagement voûté ; là il se retourne au Sud sur 2 m. 50 de long et reprend une direction oblique en passant à 1 m. 82 du côté demi-circulaire de l'apodyterium pour aboutir à la petite fontaine disposée à l'angle Sud-Est des Thermes, avec une largeur de 2 m. 38. A cet endroit, le couloir devient une impasse, la fontaine ayant visiblement été installée sans qu'on se soit préoccupé de ménager à la ruelle sa communication avec le cardo. Nous avons un exemple analogue de cette pratique bizarre à Timgad, sur le côté Ouest du Cardo Maximus Sud, mais avec une fontaine et une voie bien plus importantes comme dimensions. Le couloir a conservé intact son dallage en pierre.

La galerie de chauffage dont nous avons déjà parlé dans notre rapport de 1917, page 88, était voûtée en berceau, entrecoupé de onze voûtes d'arêtes ; elle partait du côté Ouest du tepidarium Nord, passait entre l'étuve au Nord et le petit hypocauste au Sud, montrait une entrée sur la cour de service septentrionale, faisait un coude de 3 mètres du Nord au Sud, longeait l'alveus Nord du grand caldarium, reprenant la direction Nord-Sud devant le bassin chaud central et les deux cheminées flanquant cette salle à l'Ouest, se retournait le long

de l'alveus méridional, puis, après avoir repris le coude de 3 mètres à l'angle de l'étuve Sud, venait aboutir à la chambre tiède symétrique de la première. Sur ce parcours, on compte les 3 fourneaux du départ desservant tepidarium, petit hypocauste et étuve au Nord ; les 3 de l'arrivée (1), au Sud ; les 2 fours des grandes cheminées, et un fornax spécial pour l'alveus médian.

Au-dessus de ce fornax, et sur une longueur de 5 m. 20, la voûte s'abaisse brusquement de o m. 80. Nous ne saurions en donner la raison ; dans l'axe de l'alveus se dessine une voûte d'arêtes qui se répète devant les cheminées, ainsi qu'aux angles rentrants et saillants de la galerie ; enfin, aux extrémités de départ et d'arrivée.

La couverture du couloir est en terrasse recouverte d'une mosaïque grossière de ton noir, comme aux grands Thermes de Timgad. L'éclairage et l'aération étaient assurés au moyen de vides ménagés dans la voûte. Ces soupiraux, dont nous avons retrouvé l'une des pierres ajourées, mesuraient o m. 50 au carré. Au centre, une rosace à 6 feuilles pleines, les intervalles entre ces feuilles restant vides ; dans chacun des 4 axes, segment de cercle à jour tournant sa convexité vers le centre ; enfin, aux 4 angles, quart de cercle vide ; au total, 14 jours ménagés dans la pierre.

Ces petites fenêtres horizontales semblent avoir été au nombre de onze, autant qu'on en peut juger d'après les traces qui sont restées et en tenant compte des parties de la voûte, peu importantes d'ailleurs, qui ont disparu, au droit des angles saillants des deux étuves.

II. — *Fouille à l'Est du Capitole.* — En cherchant à dégager le mur en pierre de taille qui limite la Curie, à l'Est de celle-ci et du temple de Jupiter Capitolin, nos

(1) Nous avons dit plus haut que les jambages du fornax de l'hypocauste détruit ont subsisté.

travailleurs ont eu la bonne fortune de mettre au jour une mosaïque contenant une inscription qui nous a révélé que là se trouvaient les restes des bains appartenant à un riche citoyen de Djemila, nommé Terentius Donatus.

Poursuivant nos recherches, nous avons trouvé les traces de deux piscines, malheureusement en assez mauvais état. Les déblais seront continués l'an prochain.

III. *Restauration d'une partie des grands Thermes.* — M. de Saillan, inspecteur des travaux de fouilles de Djemila, dont la diligence n'est jamais en défaut, et notre contremaître Allara ont, sur nos indications, procédé à des ouvrages de consolidation dans les parties des grands Thermes qui étaient les plus menaçantes. On a reposé et cimenté avec soin les placages de marbre mouluré qui décorent les chambres tièdes et s'étaient en partie détachés. La terrasse ou plutôt le portique élevé qui borde l'établissement à l'Est a été reprise et mise à l'abri des éboulements futurs ; de plus, le perron de 17 marches disposé à l'extrémité Nord du portique a été remonté et complété.

Les deux colonnes du côté Est du frigidarium, disposées devant la grande piscine, ont été redressées avec leurs chapiteaux ioniques (voir rapport de 1917, page 82) ; les 4 arcs plein-cintre des grandes baies de la salle des exercices, larges de 3 m. 10, ont été restitués, tous les claveaux de pierre ayant été retrouvés et mis de côté avec soin en vue de cette réfection.

IV. *Restauration de l'arc du Cardo Maximus.* — Dans notre rapport de 1918, page 62, nous avions émis l'opinion que nous pourrions remonter en partie l'arc qui traverse le Cardo à l'angle Sud-Ouest du prétoire de la basilique judiciaire, lorsque nous aurions réuni à pied-d'œuvre les éléments de cet arc.

Or nous avons été assez heureux pour retrouver la tota-

lité des morceaux de pierre et des assises qui composaient ce monument. Notre contremaître a donc pu entreprendre et réaliser la restitution entière de la belle porte, dont l'effet au milieu des ruines est saisissant.

Ses dimensions sont de 9 m. 72 de largeur ; de 7 m. 40 de haut ; le vide a 4 m. 50 de large et 5 m. 75 de hauteur. Les demi-colonnes ont un diamètre de 0,77 ; elles sont de l'ordre corinthien avec un chapiteau de 0,75 de haut. La corniche est très ornementée et composée de deux assises ; elle fait ressaut, ainsi que le reste de l'entablement, au-dessus des demi-colonnes.

La mouluration de l'archivolte à la face Nord est différente de celle de la face Sud. L'épaisseur de l'arc, non compris la saillie des demi-colonnes qui existent de chaque côté, est de 1 m. 54.

V. Restauration d'une partie du temple du centre. — Deux principaux travaux de restauration ont été exécutés en 1919 au temple situé au Sud du Forum du Capitole :

Le premier a consisté dans le rétablissement des marches du perron qui précédait le pronaos. Ce perron, large de 6 m. 30 sur 3 m. 85 de profondeur, n'était pas encadré par le prolongement du soubassement du temple, comme cela avait lieu presque toujours pour les édifices de ce genre. Les marches étaient coupées net sur les côtés, suivant un plan vertical, sans balustrade, ni bordure.

Nous espérons pouvoir redresser une partie des 6 colonnes de granit, de 0 m. 50 de diamètre, qui encadraient le pronaos. La porte de la cella aussi sera remise en place ; ses éléments ont été déjà rassemblés dans la cour, au bas de l'escalier.

Le second ouvrage de restauration comprend le remontage de la porte à crossettes qui se trouvait dans l'angle Sud-Est du péribole du temple. Dans la hauteur du vide de la baie on compte 7 assises du mur, mais les jambages de la porte, de 0 m. 40 de large sur 0 m. 65 d'épaisseur, n'étaient qu'en deux morceaux. Le linteau était pris dans une seule pierre.

La largeur de la baie, qui était de 2 m. 73, se trouve, par suite du rétablissement des montants en pierre, réduite à 1 m. 93.

Une assise a été replacée au-dessus du linteau, ce qui donne actuellement au mur d'enceinte un ensemble de 9 assises au droit de la porte restaurée.

VI. Pose de mosaïques au Musée. — La pose des mosaïques de dallage de nos ruines a été effectuée à l'extérieur et à l'intérieur du Musée.

1° *Extérieur.* — Sur le mur Est de l'ancienne salle, M. de Saillan a fait placer le dallage bien conservé du tablinum de la maison située à l'Est et en contrebas du Capitole. Cette mosaïque est entourée d'une grande bordure se composant de rubans ondulés dont la convexité est tangente alternativement à la ligne intérieure et à la ligne extérieure de la bordure. Dans les espaces libres laissés entre les ondulations, une demi-rosace de feuillages est ménagée (1), tons blanc et rose sur fond noir.

Aux 4 angles, l'enroulement prenant une forme presque entièrement circulaire, la rosace est entière ; d'un autre dessin que les premières, elle comporte 8 feuilles, toujours blanches et roses sur fond noir.

Une petite et deuxième bordure intérieure est faite d'entrelacs de mêmes tons et de même fond ; elle est séparée de la première par un large filet blanc de 3 cubes juxtaposés. Une troisième bordure comprend un filet rouge de 4 cubes entre deux filets blancs. Enfin, 4e encadrement avec deux filets noirs.

Dans le corps de la mosaïque on voit des carrés au nombre de 7 en hauteur et de 8 en largeur, soit 56 motifs composés de : rosace centrale à 4 feuilles enveloppant

(1) Il y en a 13 dans la hauteur ; autant, dans la largeur.

autant de fleurs, sur fond noir ; premier encadrement intérieur jaune puis filet rouge, bordure blanche et filet extérieur noir. Ces différents carrés sont compris dans un réseau de figures géométriques obtenues de la façon suivante : deux lignes parallèles qui sont appuyées sur les côtés de chaque carré ; puis partent des angles de ces carrés des lignes en diagonale qui s'entrecroisent et donnent à la figure géométrique deux extrémités en pointes saillantes ; dans l'espace compris entre les parallèles, tige centrale disposée dans le même sens et portant de menues feuilles et fleurs.

Sur la face Sud de la même salle, et sur le retour Est de la nouvelle, on a plaqué la mosaïque de la grande pièce des exercices des Grands Thermes, laquelle comprend un semis de motifs circulaires alternant avec des carrés dans les directions verticales, horizontales et diagonales. Dans les espaces laissés libres entre ces ronds et ces carrés, il y a des sortes de triangles curvilignes, concaves à l'extérieur, et dont les pointes s'enroulent en deux volutes chacune. Les médaillons circulaires portent une rosace centrale bleue, rose et blanche, entourée de feuillages sur fond noir et bordée par des filets blancs, rouges et noirs. Les carrés, qui se présentent verticalement et horizontalement dans le sens de la diagonale, contiennent 4 fleurs stylisées avec intervalles de feuilles ; fond noir, fleurs blanches et jaunes ; bordures en filets rouges et blancs.

Les triangles contiennent une fleur blanche et jaune à 3 branches avec filets gris sur fond noir. Les volutes se déroulent en rinceaux ornés d'élégantes feuilles noires et rouges ; le tout sur fond blanc.

2° *Intérieur.* — Sur la paroi Sud de la nouvelle salle, a été placée une bonne partie du dallage du frigidarium des Grands Thermes. Cette mosaïque a déjà été décrite dans notre rapport de 1917, pages 83 et 84.

(1) Voir Rapport de 1917, page 80.

On y a également placé les deux mosaïques qui étaient disposées devant les petites piscines : ce sont des dessins en chevrons, avec bordure ornementée en sorte de grecque ; la bande en bâtons rompus qui se trouvait devant la grande piscine entre les colonnes ; enfin le seuil de la porte conduisant au caldarium situé longitudinalement en face de cette piscine.

Sur la face Nord de la même salle du Musée, on a plaqué un médaillon provenant de la basilique chrétienne, angle Sud-Ouest, bas côté Sud. Au centre se trouve un sanglier sautant au-dessus d'une broussaille.

Ces diverses mosaïques, enlevées avec soin et lorsque le temps est sec, par monceaux repérés, sont facilement raccordées sur place par un ouvrier spécialement instruit à cet effet.

La nouvelle route de Saint-Arnaud à Fedj-M'Zala avec embranchement sur Djemila a été enfin livrée à la circulation en 1919. C'est une facilité nouvelle pour la visite de nos belles ruines.

13° Timgad

Les travaux et découvertes de Timgad pendant l'année 1919 se classent de la façon suivante :

I. Entretien des ruines.
II. Restaurations diverses.
III. Découverte de voies.
IV. — de maisons et d'un oratoire chrétien.
V. Pose de mosaïques au Musée.

I. *Entretien des ruines.* — Le travail de nettoyage des voies, l'enlèvement dans les joints des dalles de toutes les herbes très denses qui poussent avec une rapidité et une intensité extraordinaires, la destruction par la bêche ou par l'incendie des végétations recouvrant les espaces de terres dégarnis de pierres, sont toujours l'objet de nos soins incessants et absorbent une partie malheureu-

sement assez importante du crédit mis à notre disposition chaque année.

A ces opérations de désherbage qui sont plus dispendieuses qu'on ne le croit, il faut ajouter la réparation des chaperons de murs qu'il est presque impossible de protéger efficacement contre les gelées de la mauvaise saison.

Enfin il nous faut encore relever les petites piles en briques des hypocaustes des nombreux édifices balnéaires de Timgad, qui sont renversés soit par les ouragans, soit par des animaux errant dans les ruines, soit par la malveillance d'indigènes ou de gamins désœuvrés.

II. *Restaurations diverses.* — Nos travailleurs ont pu remettre en place les marches du portique bordant le côté Sud du Decumanus Maximus Est, en face des Thermes Est.

Ils ont également pu restituer au temple du Génie de la Colonie une bonne partie des 16 marches qui composaient le perron donnant accès au pronaos de cet édifice sacré. C'est sur ce perron, on s'en souvient, qu'étaient installées, avec les entailles nécessaires, les bases honorifiques portant les inscriptions de Jupiter, Junon, Minerve, Bacchus.

La voie Nord-Sud qui, partant de l'arc dit de Trajan, se termine presque en face des Thermes des Filadelfes, dans la partie Nord-Ouest de la cité, et constitue le boulevard occidental de cette dernière, était garnie d'un escalier de 6 marches qui se trouvaient à 50 mètres environ de l'arc de triomphe et avaient 5 m. 60 de largeur. Nous avons pu rétablir cet escalier et maintenir dorénavant les terres de la voie qui glissaient du côté Nord.

En plus de ces remises en état, nous avons relevé quelques-uns des 18 piliers ou colonnes du portique extérieur Ouest découvert en 1918, à 13 mètres environ du mur d'enceinte occidental de la cité, et nous avons achevé l'enlèvement des murs berbères hourdés en terre commencé l'an dernier.

La restauration des édifices particuliers n'a pas été non plus négligée. Notre attention s'est portée sur deux immeubles situés du côté Nord du Decumanus Maximus Ouest déjà partiellement consolidés en 1918, et sur deux îlots placés de l'autre côté de cette voie.

Le premier immeuble est séparé du flanc occidental de l'enceinte du temple du Génie de la Colonie par une cour ou espace dallé, communiquant avec la voie et garni d'une fontaine hexagonale. Derrière cette cour, un mur percé d'une porte limite un second espace, large d'une dizaine de mètres en moyenne et s'étendant vers le Nord.

En avant de l'immeuble, un portique à 6 travées avec 7 piliers de section carrée abritait 4 boutiques dont une plus grande que les autres.

En arrière se trouvent un atrium séparé par 3 entrecolonnements d'un tablinum ayant conservé son dallage de pierre ; un puits avec sa margelle existant encore dans l'atrium ; un couloir divisé en deux, et une salle oblongue dallée de 7 m. 80 sur 2 m. 70 contiguë à une chambre disposée sur son côté oriental et adossée au mur séparatif des 2 cours.

Viennent ensuite 4 petites pièces parmi lesquelles une, de forme demi-circulaire, s'ouvrait par 3 entrecolonnements sur une salle de 8 m. de large sur 3 m. 50 de profondeur.

Au Nord de ces distributions un long et étroit couloir précédé d'une marche avait son entrée sur la cour-arrière et menait directement à un second immeuble situé à l'Ouest de celui que nous venons de décrire. De cette 2e construction faisait partie une vaste salle disposée au Nord du couloir et s'ouvrant par une large porte sur la cour ; une colonne avec 2 entrecolonnements la divisait en 2 parties.

La maison s'alignant sur le Decumanus à l'Ouest de la précédente avait, elle aussi, un portique de 6 travées,

que portaient 4 colonnes et 4 piliers carrés, deux de ces piles étant doubles. Quatre vastes boutiques avaient accès au portique ; elles étaient garnies chacune d'une arrière-boutique, et l'une d'entre elles possédait une sorte de vestibule formé par 2 colonnes distantes du mur antérieur de 1 m. 70.

Au Nord des 4 magasins, atrium dallé avec 2 galeries et 4 colonnes, tablinum au fond et couloir adjacent à celui-ci. Dans la partie occidentale de l'immeuble, on distingue 7 autres chambres et une 2e cour derrière le tablinum.

Les deux îlots placés sur le côté Sud du Decumanus Maximus Ouest et remis en état sont séparés par une rue pavée en biais de 5 m. de largeur en moyenne.

Le premier, adossé au flanc Ouest du marché aux vêtements, était limité, au Sud, par une ruelle (1) qui le séparait des thermes du marché de Sertius. Un portique à 7 travées, avec 6 colonnes et deux piliers de section carrée, abritait 3 petites boutiques ouvertes sur le portique et communiquant avec 5 pièces de dépôt ; et aussi 2 vastes magasins flanqués au Sud d'une grande salle mesurant 4 m. 75 sur 12 m. 85. Dans l'un de ces magasins on a trouvé un sarcophage (2 m. 50 sur 0 m. 60).

A l'angle Nord-Est de cette maison, qui servait certainement au commerce, a été rétabli le joli escalier de 6 marches dont nous avons parlé dans notre rapport de 1918 (2).

Le deuxième îlot qu'il nous reste à décrire avait sur la grande voie un portique à 7 travées avec 6 colonnes et 2 piliers carrés dont un double (3).

On y distingue 5 boutiques communiquant par une baie avec le portique, autant d'arrière-boutiques, et, au Sud de celles-ci, 8 autres salles dont 2 ouvertes sur la rue

(1) Largeur moyenne de cette ruelle : 2m60.
(2) Page 77.
(3) Celui de l'angle Nord-Ouest.

orientale et 2 sur la voie Sud. Cette dernière a perdu son dallage.

Enfin, pour compléter l'énumération de nos travaux de restauration, nous mentionnerons la réfection du mur Sud de la Bibliothèque, dont la partie supérieure s'était effondrée.

III. *Découverte de voies.* — Une découverte intéressante a eu lieu à Timgad au cours des déblais opérés en 1919 ; c'est celle d'une grande voie que nous avons exhumée à 16 mètres environ au Nord du mur d'enceinte de la Cité, au Nord-Ouest de la porte secondaire Nord.

Cette voie recouverte de dalles inclinées, dans la direction Nord-Est Sud-Ouest, a conservé son trottoir Nord, mais celui du côté Sud a disparu, ainsi qu'une partie du dallage, pour faire place à des constructions de basse époque.

La longueur déblayée est d'environ 80 mètres ; la largeur varie entre 6 m. 40 et 9 m. 80, si l'on compte comme voie une partie de terre non recouverte de dallage et faisant suite à celui-ci ; mais la véritable largeur primitive, avant l'arrachement de la partie méridionale des dalles, devait être de 7 m., y compris un égout de 1 m. 80 de largeur. Les dalles en grès qui recouvrent l'égout ont une longueur qui varie entre 1 m. 60 et 2 m. 35, avec largeur de 0 m. 40 à 0 m. 90.

Comme dans bien des voies de Timgad le dallage s'est affaissé de chaque côté de l'égout qui étant établi sur fondations n'a pas tassé comme le reste.

Cet affaissement atteint à certains endroits jusqu'à 0 m. 50 de hauteur.

Il est à remarquer que les dalles surmontant l'égout sont par places légèrement taillées en dos d'âne.

A l'extrémité occidentale de la voie, on aperçoit encore, tracée à la pointe, la ligne d'axe de la rue qui a servi à son tracé. Là aussi elle change de direction, affecte la forme courbe et remonte au Nord. Des déblais à venir

nous donneront probablement le reste de son parcours, qui parait devoir côtoyer le flanc Ouest des Thermes des Filadelfes.

Or la voie semble avoir été établie pour donner accès à ce monument, ainsi que l'indiquent les traces et les restes de colonnes que nous avons trouvés le long de la bordure de la voie, sur une trentaine de mètres de long, dans la fraction occidentale de la rue.

Il y avait là, sans aucun doute, un portique d'entrée ; une dépression du trottoir taillé en creux de 0 m. 07 sur une longueur de 3 m. 08 démontre que la porte se trouvait à cet endroit, entre le 3e et le 4e des 8 piliers retrouvés du portique. Deux autres colonnes disposées à 3 mètres en arrière de chaque côté de la dépression du trottoir accusent encore la présence de ladite porte. Il y aura donc intérêt à dégager entièrement l'espace compris entre le mur Sud des Thermes des Filadelfes et la rangée de colonnes, afin de voir s'il ne reste pas là des vestiges d'un grand vestibule ou de salles par lesquelles on pénétrait dans l'établissement.

Les constructions déblayées entre la voie et le mur d'enceinte Nord de la cité n'offrent rien de particulier. On remarque 4 murs se dirigeant du Nord au Sud et donnant 4 grands espaces vides qui devaient certainement être subdivisés en salles de dimensions moindres.

Tout l'intérêt de la découverte réside donc dans l'accès que donnait aux Thermes des Filadelfes la voie exhumée.

IV. *Découverte de Maisons et d'un Oratoire chrétien.* — En 1918 nous avions fouillé la partie des ruines de la cité qui était située dans le quartier Nord-Ouest, à l'Ouest du mur d'enceinte. En 1919, nous avons déblayé les constructions encore enfouies dans le sol et disposées à l'Est de ce mur. La longueur dégagée est d'une centaine de mètres sur une moyenne de 11 mètres de largeur ; l'épaisseur qu'avaient les bâtiments donnant sur le côté

occidental du boulevard Ouest de la cité était primitivement de 9 mètres, mais il y eut des emprises faites sur la voie à diverses époques et la largeur de celle-ci, qui était de 6 mètres, fut réduite à certains endroits dans des proportions importantes, comme nous allons le voir.

Les constructions mises au jour cette année commencent à 54 mètres au Nord de la face latérale septentrionale de l'arc de triomphe. En nous dirigeant du Sud au Nord nous rencontrons :

Un vestibule de 7 m. 90 sur 3 m. 40 desservant deux salles dont une a conservé des mangeoires en pierre pour les chevaux ;

Une pièce de 8 m. 50 sur 4 m. 40 divisée en 2 parties dans le sens de la plus grande dimension par trois piliers s'alignant du Nord au Sud ;

Deux chambres juxtaposées : la première donnant sur le boulevard avec 2 mangeoires et l'autre (1) possédant un bassin avec décharge et radier en briques carrées (2 m. 50 sur 2 m.) ;

Un atrium disposé au Nord d'un tablinum et séparé de celui-ci par 3 entrecolonnements. Il avait primitivement 8 m. 85 de large et a été agrandi plus tard de 4 m. en empiétant sur la voie. Le long du mur d'enceinte s'appuie encore une cuve en pierre de forme demi-circulaire avec radier en briques ;

Une chambre en largeur (2 m. 85) dans la direction Nord-Sud, adjacente à une seconde placée dans cette même direction en longueur (5 m. 40) avec ouverture sur un atrium dallé (2) dont une colonne du portique situé à l'Est subsiste. Le mur Sud de cet atrium prolongé coupa le boulevard déjà obstrué par l'atrium précité, seulement 2 baies furent ménagées dans la muraille en vue de ne pas interrompre toute circulation dans les 2 parties ainsi séparées de la rue.

(1) 3m50 sur 3m10.

(2) 7m80 sur 4m80.

L'angle Nord-Ouest de la cour est occupé par un petit tablinum (4 m. 95 sur 3 m. 15), et le côté septentrional par une pièce étroite de 2 m. 50 sur 8 m. 50 ;

Salle exiguë de même longueur que la précédente et de 2 m. de large ; deux piliers occupent l'axe longitudinal sans que leur présence puisse être expliquée avec une portée aussi faible. Là aussi la voie était traversée par un mur percé de portes, mais il n'en est resté qu'une longueur de 2 m. 10 ;

Espace vide de constructions de 11 mètres sur 11 m. 30. On y distingue des traces de pavement en mosaïques de marbre.

A partir de cet endroit, le boulevard possède le jeu de dalles de pierres de grès qui couvrait son égout. Ce dallage se poursuit sur une longueur de 34 mètres.

Viennent ensuite :

Une salle de 10 m. 85 sur 10 m. 30 divisée en deux fractions inégales par une file de piliers s'alignant à 3 m. 50 du mur Sud de la pièce. Aux angles Nord-Est et Sud-Ouest, traces de couloirs : l'un de 0 m. 90 ; l'autre de 0 m. 70 de large. Sur le sol apparaissent des fragments de mosaïques (dans l'angle Sud-Ouest) ; une conduite d'eau en maçonnerie recouverte de dalles partait de l'angle Nord-Est en se dirigeant suivant la diagonale de la salle ; à cet endroit, le boulevard n'avait plus que 3 m. 90 de largeur.

Trois pièces groupées et communiquant entre elles par l'intermédiaire de la plus grande (7 m. 70 sur 6 m. 05) ; la plus petite mesurait 3 m. sur 6 m. 05 et n'offre aucune particularité. La chambre au Nord des précédentes (2 m. 65 sur 11 m. 40) renfermait deux tombes chrétiennes. A son angle Nord-Est la voie, rétrécie, n'est plus large que de 3 m. 55 ; mais après, elle forme un coude et revient à la largeur de 6 m. 15 par un retrait des constructions disposées sur son flanc occidental.

Ici les bâtiments dégagés prennent une forme plus définie et constituent un ensemble plus visible que le reste. On voit un immeuble composé de deux chambres jumelées (1) suivies d'un atrium encore pavé en partie et ouvert par 2 portes sur la voie ; sur son flanc occidental, deux petites pièces adossées au mur d'enceinte. Au nord de celles-ci et de l'atrium, salle occupant toute la profondeur du bâtiment et divisée en 3 fractions par 2 files de deux colonnes chacune. La première section (celle de l'Ouest) de cette salle contient 2 tombes et mesure 4 m. 95 sur 2 m. 20. La partie centrale, avec une porte (de 1 m. 25 de large) sur son côté Sud, avait une grande baie (2) munie de 3 entrecolonnements sur le côté Nord ; de cette baie on descendait par 4 marches dans une chambre de dimensions presque pareilles à celles de la pièce qui nous occupe. Dans l'axe et près des colonnes de la fraction Est nous avons trouvé une dalle (3) supportant 4 colonnettes, dont 3 seulement sont restées.

La pierre qui surmontait ces supports n'a pas été retrouvée. C'était certainement un autel ; devant lui, dans la troisième partie de la salle et près de la colonnade orientale, nous est apparue une mosaïque chrétienne dont la présence ne laisse aucun doute sur la destination du local, affecté à un oratoire.

Cette dernière partie de la pièce (4) possédait 3 tombes et une porte donnant accès au boulevard. La mosaïque, sur fond blanc, représente un chrisme de ton rouge composé du X et du P habituels. L'alpha et l'oméga l'accompagnent avec des feuillages et des fleurs aux tiges vertes. Le chrisme est d'abord entouré d'un cercle, lequel

(1) L'une de 4m sur 4m05 ; l'autre de 4m sur 4m25.

(2) Largeur : 2m90.

(3) 0m72 sur 0m80. Ces colonnettes étaient scellées sur la dalle dont l'épaisseur est de 0m15.

(4) 4m65 sur 2m67.

est encadré par un carré, toujours avec fond blanc, et orné de fleurs, puis, aux angles, de 4 canards tenant dans leur bec un ruban ou une fleur. Le carré, qui mesure o m. 96 de côté, est lui-même entouré par une bordure large de 10 centimètres et ornée d'une double grecque rouge sur fond blanc.

La plus grande partie de droite de la mosaïque a disparu, notamment le demi-cercle du P et l'oméga.

Les colonnettes qui portaient la table d'autel sont en calcaire blanc ; hautes de o m. 37, elles sont d'un ordre ionique de fantaisie ou plutôt de décadence. Le diamètre est de o m. 07 ; la largeur du dé carré de la base de o m. 10, ainsi que l'abaque du chapiteau. Entre les deux volutes de celui-ci, le seul ornement est un losange portant à son milieu une rosace. Au-dessous, 2 filets entre lesquels court une suite de losanges et de petits carrés en saillie.

Les tombes dont quelques-unes renfermaient des squelettes d'enfants sont invariablement formées par des tuiles de couverture inclinées l'une vers l'autre et se touchant dans le haut. Chaque extrémité de la tombe est fermée par une tuile.

La chambre disposée au Nord de l'oratoire mesurait 5 m. 70 sur une longueur variant entre 8 m. 55 et 9 m. 85, le côté oriental de la pièce étant placé de biais et réduisant la voie à 5 m. 15 de large. Onze tombes y ont été trouvées.

Dans cette petite chapelle, nous avons eu la bonne fortune de découvrir une pierre avec inscription chrétienne assez curieuse, mais dont la fin est malheureusement difficile à déchiffrer.

A partir de la fouille ci-dessus jusqu'au retour Nord du mur d'enceinte de la cité, nous n'avons trouvé qu'un espace vide de 16 m. 35, sans traces même de constructions.

Au cours de la remise en état du portique découvert l'an dernier à l'ouest du mur occidental de la cité, on a exhumé, cette année, au droit de la onzième travée dudit portique en partant de son extrémité Nord, un curieux caveau bien conservé avec son dallage en pierre de grès, ses parois, et son escalier contenu dans un petit couloir de o m. 90 sur 1 m. 15. Le caveau même mesure 2 m. 35 sur 1 m. 40 de large et 1 m. 70 de haut. Il va jusqu'à la ligne des colonnes en occupant toute la largeur du dessous du portique (sur 1 m. 40) ; l'entrée du couloir dont trois marches subsistent avait lieu dans l'intérieur de la maison qu'abritait le portique.

Au fond du caveau on a trouvé beaucoup d'ossements et des débris de poteries très fines.

V. *Pose de mosaïques au Musée.* — Pendant l'été de 1918 nous avions fait enlever, dans le but de la placer au Musée, la mosaïque de dallage qui avait été découverte en 1916 (1) et qui représente une scène marine. Cette mosaïque, bien qu'incomplète, mesurait 9 m. 50 de large (2) et n'était conséquemment pas facile à caser. Au début de 1919, pendant l'hiver où nos ouvriers ne pouvaient pas travailler dehors par suite de mauvais temps, nous avons fait placer ce dallage sur le mur intérieur Est de la nouvelle salle du Musée, en le retournant sur les côtés suivant une courbe suffisante pour permettre le développement des cubes.

Au-dessus et dans l'axe, nous avons accroché la représentation du fleuve divinisé découverte aussi en 1916 dans le même endroit que la mosaïque précédente (3) et déjà

(1) Voir Rapport 1916, page 186.

(2) Sur 2m60 de haut. Cette mosaïque a été décrite dans notre rapport de 1916, page 182.

(3) Maison située au Nord du Capitole (voir rapport 1916, pages 175 et suivantes). La scène marine vient de l'œcus de la maison ; le fleuve divinisé d'une petite pièce située dans l'angle Nord-Est de cette salle principale de l'immeuble.

encadrée dans un châssis, en attendant la place définitive à lui attribuer.

Toujours au-dessus et à droite, nous avons fait la même opération pour le cadre contenant l'inscription BENE LAVA avec 2 paires de sandales, mosaïque exhumée en 1915 dans les petits Thermes situés dans la partie occidentale des ruines et décrits dans notre rapport de 1915, pages 150 et suivantes.

Enfin, sur la même ligne et à gauche, nous avons suspendu la petite mosaïque trouvée cette année dans l'oratoire et représentant le chrisme entouré de fleurs et de 4 canards.

De plus, les essais de pose de mosaïques au dehors ayant donné de bons résultats, nous avons fixé, sur le mur Sud extérieur du Musée, le tableau figurant un fleuve couché avec l'inscription :

FLVM*en* VAMACCVRA

qui provient de la maison au Nord du Capitole et de l'extrémité Nord de la galerie de 33 mètres (voir rapport 1916, page 181).

L'architecte en chef des monuments historiques de l'Algérie,
A. BALLU.

Docteur Edmond VIDAL

La mort du Docteur Edmond Vidal, décédé à Alger, le 19 juin 1920, a profondément attristé non seulement la Société Historique Algérienne dont il était Vice-Président, mais divers autres groupements parmi lesquels on peut citer : l'Orphelinat Mutuel du Peuple ; la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord ; L'Union des Femmes de France où il avait occupé durant de longues années les fonctions de Secrétaire Général.

Mobilisé dès les débuts de la guerre il fut promptement appelé à la Direction de formations sanitaires importantes telles que Compiègne et d'autres plus voisines du front où, atteint par les gaz empoisonnés, il fut l'objet d'une citation du chef du corps de santé militaire et reçut la Croix de guerre.

Chargé, après l'armistice, d'une mission d'étude en Espagne, Edmond Vidal que tant de fatigues endurées face au danger, avaient profondément atteint ne put donner chez nous la mesure des hautes qualités d'intelligence, de travail que chacun s'accordait à lui reconnaître et que son attachement à la Société Historique Algérienne nous permettait d'espérer.

Notre regretté collègue était : Chevalier de la Légion d'Honneur ; Grand-Croix du Mérite Militaire Espagnol ; Officier d'Académie ; Grand Officier du Nicham Iftikhar ; Officier du Mérite Agricole, etc...

Notre bureau présente à Madame Veuve Edmond Vidal ses plus respectueuses condoléances.

L. P.

Bibliographie

Paul Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe*, tome V : *Saint Optat et les premiers écrivains donatistes*, Paris, Leroux, 1920, 346 p. 8°.

M. Monceaux a publié il y a quelques mois le tome V de son *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, dont les tomes I-IV ont paru de 1901 à 1912. On sait depuis longtemps de quelle importance est cette œuvre, sur quelle masse de lectures et de recherches elle s'appuie, quel enrichissement elle apporte à nos connaissances, pour la littérature chrétienne de langue latine et pour l'histoire des événements et des idées dans l'Afrique du Nord.

Le tome V est étroitement lié au tome IV, et au tome VI, dont il faut souhaiter la publication prochaine. M. Monceaux a pris pour règle de faire précéder l'étude des ouvrages littéraires par le tableau des circonstances historiques où ils se sont produits. C'est ainsi qu'il a procédé, dans le tome I, pour la période des origines ; dans le tome II, pour la phase centrale du III[e] siècle. A partir du IV[e] siècle, l'abondance de la matière a multiplié les volumes. Le tome III traitait le IV[e] siècle, abstraction faite du mouvement donatiste ; le tome IV racontait l'histoire du donatisme ; le tome V étudie les premiers écrivains donatistes, et le premier catholique qui engage la polémique contre eux, saint Optat ; le tome VI aura pour sujet saint Augustin et ses adversaires. Ces trois derniers volumes formeront corps : dès maintenant, en appendice au tome V, M. Monceaux donne la restitution de trois ouvrages donatistes dont l'examen viendra seulement au tome VI ; dès maintenant, pour la connaissance des premiers donatistes, les œuvres de saint Augustin sont souvent utilisées ; enfin il va de soi qu'en lisant le tome V, on est constamment amené à se reporter aux exposés historiques du tome IV.

M. Monceaux, néanmoins, a voulu que chaque volume, et même chaque chapitre, constituât une unité et pût au besoin se lire à part. De plus il tient à ne négliger aucune donnée, et à tirer des documents tout ce qu'ils renferment : il revient au même texte à plusieurs reprises, pour l'observer de points de vue différents. Il résulte de là qu'on rencontre, en plus d'un passage, des développements très voisins les uns des autres. Les *Gesta purgationis Caeciliani et Felicis*, utilisés au tome IV comme source historique, reparaissent au tome V, pour ce qu'ils nous apprennent sur les débuts de la littérature donatiste et sur la méthode d'Optat. La *Passio Maximiani et Isaac*, commentée au ch. II du tome V en tant que monument de la littérature martyrologique, est examinée de nouveau au ch. IV en tant qu'ouvrage de l'évêque Macrobius. En comparant, par exemple, les p. 172-173 et 232-233, on verra comment M. Monceaux accepte de se répéter pour rendre le chapitre sur Parmenianus accessible à qui n'aurait pas lu le chapitre sur Tyconius. L'inconvénient est négligeable, parce que seule une lecture suivie de toute l'*Histoire littéraire* le rend sensible ; or il est évident que l'*Histoire littéraire* est faite aussi pour être consultée par qui cherche des renseignements sur tel auteur ou tel livre. Elle est parfaitement adaptée à cette fin. Les sommaires des chapitres, très détaillés, tiennent lieu d'index, et l'on trouvera chez M. Monceaux, pour toutes les questions qui concernent la période étudiée, les éléments de réponse qui peuvent être fournis dans l'état présent de nos connaissances. Je n'ai pas besoin d'insister sur la clarté et la précision avec lesquelles sont discutés les problèmes les plus délicats, identité de Donat des Cases-Noires et de Donat de Carthage, date du traité d'Optat, distinction des deux éditions de ce traité.

Dans une histoire littéraire qui traite du IV[e] siècle en Afrique, il est inévitable que la littérature, au sens étroit du mot, occupe une place relativement restreinte. Parmi les matériaux qui permettent de reconstruire les productions donatistes figurent, au premier plan, des actes judiciaires, des procès-verbaux d'assemblées, des documents martyrologiques, qui n'appartiennent à la littérature que par accident, et à l'insu des auteurs. Les écrits de Donat et de Parmenianus (exception faite pour un sermon que M. Monceaux attribue avec vraisemblance, mais non sans réserves, à Donat) ne nous sont point parvenus directement : nous les entrevoyons à travers les réfutations d'Optat et d'Augustin. Le *Liber regularum* de Tyconius est conservé : mais c'est, somme toute, un manuel pédagogique, avec la sécheresse inhérente au genre. Optat est, littérairement, la physionomie la plus intéressante : nous avons son ouvrage, dont M. Monceaux analyse finement les qualités. Encore est-ce un personnage bien pâle, comparé à ceux que présentaient les tomes précédents, Tertullien pour le tome I, Cyprien pour le tome II, Arnobe et Lactance pour le tome III, et à celui qui dominera le tome VI, Augustin. Le tome V, en ce qui regarde la littérature proprement dite, se trouvait déshérité.

Le mérite de M. Monceaux est d'autant plus grand, d'avoir évoqué, en partant de ces pauvres fragments et de ces textes médiocres, des individus vivants : Donat avec son orgueil, son énergie, son talent d'organisation ; Tyconius, bel exemple de probité intellectuelle ; Parmenianus avec son caractère modéré, son éducation de rhéteur, et les violences que lui imposent les traditions de la secte ; Optat, tempérament de chroniqueur mué par les circonstances en polémiste, brave homme, spirituel, écrivain estimable, quand le mauvais goût de son époque ne l'entraîne pas. — Ces auteurs sont généralement peu lus. Peut-être

les citations de leurs œuvres que donne M. Monceaux leur vaudront-elles quelques lecteurs. Ces traductions sont excellentes, d'une aisance et d'une netteté dont ne s'étonneront pas ceux qui ont appris jadis de M. Monceaux comment on fait une version latine : ils reconnaîtront ici leur maître.

M. Monceaux constate comme un phénomène certain, mais difficilement explicable (p. 242), qu'il n'y a pas trace avant Optat d'une littérature anti-donatiste : durant un demi-siècle, de 313 à 366, les catholiques ont laissé le champ libre à leurs adversaires. — Il est possible que cette abstention ait été calculée. Ecrire contre les donatistes, c'était attirer sur eux l'attention des lettrés, risquer de favoriser indirectement leur propagande dans l'élite et hors d'Afrique. On préférait sans doute éviter le scandale, taire le mal ; pendant cinquante ans, les catholiques ont cru qu'ils viendraient à bout du schisme par la voie des édits et des procès, avec l'appui du pouvoir impérial. Ils ont reconnu que cette voie était peu sûre quand la réaction de Julien a déterminé une renaissance du donatisme : alors seulement ils ont senti la nécessité de la polémique littéraire.

Restitution d'ouvrages disparus, appréciations critiques, portraits d'écrivains, observations psychologiques, tout cela nous aide à nous représenter ce monde africain, remuant et passionné, où s'enchevêtrent les conflits de personnes, les controverses théologiques, les rivalités provinciales, les soulèvements indigènes et les jacqueries. M. Monceaux souligne le caractère violent du mouvement donatiste, le fanatisme de ses adhérents, leur tactique singulière qui recourt alternativement aux textes bibliques et aux matraques des Circoncellions. Il indique, comme contrepartie, la tendance de l'Eglise, à peine sortie de la persécution, à devenir elle-même persécutrice, et, jusque chez l'honnête et sympathique Optat, il voit apparaître la raison d'état, « ce sinistre principe, que la fin justifie les moyens » (p. 291). Grâce à cette impartialité d'historien, grâce à la sûreté de sa méthode, son nouveau livre est, comme les précédents, une contribution très précieuse et très originale à l'étude de l'Afrique ancienne.

Eugène ALBERTINI.

A. GROHMANN, *Aethiopische Marienhymnen*, Leipzig, 1919, XII-507 p. in-8°.

La poésie éthiopienne est uniquement, comme en syriaque et en copte, une poésie ecclésiastique et les hymnes en l'honneur de la Vierge y tiennent une place considérable. Deux recueils sont particulièrement importants : le *Mâkhlétâ Sëgé*, conservé dans les manuscrits de Londres, de Paris, de Berlin, de Pétrograd et de Jérusalem et le *Akkonou Bëësi* (1), dont il existe des manuscrits à Paris, à Londres, à Berlin et à Vienne. Ce dernier recueil avait déjà été publié par Budge, d'après les manuscrits de lady Meux (2), ce sont les pièces de vers qui terminent chacun des récits des miracles du *Taâmra Mâryâm*, recueil des miracles de la Vierge, traduit entre 1441 et 1442 de l'ouvrage composé en arabe vers 1396 par Jean Eskouf, moine du couvent de Kalamoûn dans le Fayoum. Mais cette publication de luxe et non mise dans le commerce était presque inaccessible : elle ne comprenait du reste que le texte éthiopien et la traduction anglaise sans apparat scientifique. Au contraire, l'édition de M. Grohmann est précédée d'une introduction où il décrit les monuments analogues de la Mariologie en gëëz ; chaque pièce de vers est accompagnée d'un commentaire détaillé.

Après l'édition de deux *salâm* à Marie, d'après un manuscrit du British Museum, l'ouvrage se termine par un index de 51 pages à deux colonnes (p. 414-464) destiné à compléter le *Lexicon aethiopicum* de Dillmann, par un second index des noms et des choses (p. 405-492), destiné à faciliter les recherches, enfin par une bibliographie (p. 493-504) aussi complète qu'on peut le souhaiter et par la liste des passages bibliques qui y sont cités.

C'est un des ouvrages les plus importants qui aient été publiés depuis longtemps sur la littérature éthiopienne et on ne peut que féliciter M. Grohmann de la manière dont il s'est acquitté de sa tâche (3).

René BASSET.

---

(1) Ce nom a été donné au recueil d'après les deux premiers mots de la pièce initiale.

(2) *The Miracles of the blessed Virgin Mary*, Londres 1900, in-4°.

(3) Aux rapprochements indiqués dans le commentaire, j'ajouterai les suivants : Miracle XIV, la tradition d'après laquelle Fulbert, évêque de Chartres au XI[e] siècle, fut guéri par la Vierge qui le frotta avec le lait de ses mamelles, Guillaume de Malmesbury, *Gesta Regum Anglorum*, L. III, § 285, ap. Migne, *Patrologia latina*, T. 179, Paris, 1900, in-8°, col. 1258, et reproduite dans Adgar, *Marienlegenden*, éd. Neuhaus, *Heilbronn*, 1886, petit in-8°, n° XXI, p. 130-135. — Miracle XV, Cf. Adgar, *Marienlegenden*, n° XIII, p. 66-72 et les rapprochements cités. — Miracle XXV, Méon *Nouveau Recueil de fabliaux et contes inédits*, Paris, 1823, I. II, p. 314 et suiv. — Miracle XXIX (et notes de la strophe XXII du *Mâkhlétâ Sëgé*, p. 292) : ce récit faisait le sujet de trois peintures dans l'église de Towari, à quelque distance de Gondar, mentionnées par Lejean qui donne un résumé de la légende : *Voyage en Abyssinie*, § XI, *Tour du monde*, T. XII, 1865, 2[e] semestre, p. 250, col. 2.

IBN MUYASSAR, *Annales d'Egypte*, texte arabe édité par Henri Massé (Publications de l'Institut français d'archéologie orientale), Le Caire, 1919, in-4°, XXIII-149 p.

M. Massé, dont la *Revue Africaine* annonçait récemment l'important travail sur le poète Saadi, ne borne pas à la littérature persane son activité scientifique. Pendant un séjour de plusieurs années en Egypte, il s'est attaché à l'étude des historiens de ce pays. Il a entrepris une édition d'Ibn 'Abd-el-Hakem, dont le premier fascicule a déjà paru ; et entre temps a préparé l'édition d'Ibn Muyassar, que l'imprimerie de l'Institut français du Caire livre aujourd'hui au public.

Les *Annales d'Egypte* d'Ibn Muyassar ne nous étaient connues que par un seul manuscrit, actuellement à la Bibliothèque nationale, et jusqu'ici inédit. Ce manuscrit est loin d'être sans défauts ; les points diacritiques, notamment, sont disposés parfois avec une certaine fantaisie : ce qui ne contribuait pas à faciliter le travail de l'éditeur, travail toujours délicat lorsqu'on n'a à sa disposition qu'un manuscrit unique.

Mais il y a plus grave : le texte présente d'importantes lacunes, et même semble avoir été quelque peu bouleversé. Ainsi les premières années dont traite l'ouvrage ne se trouvent point en tête, mais reportées en bloc au milieu du texte. Ce passage, il est vrai, n'est peut-être pas d'Ibn Muyassar lui-même ; mais ne lui a-t-on pas contesté — à tort, semble-t-il, comme le démontre M. Massé — l'ensemble de l'ouvrage ? Quoi qu'il en soit, par un scrupule peut être excessif, l'éditeur a conservé l'ordre du manuscrit : cela importe peu, car l'ordre logique est aisé à rétablir.

C'est en effet une chronique, où les événements sont notés année par année, selon une disposition fréquemment adoptée par les historiens musulmans. Cette chronique s'étend sur l'histoire presque tout entière de la domination fatimide en Egypte : depuis 362 de l'hégire (972-973 J. C.), date de l'entrée solennelle d'el-Mo'izz au Caire, jusqu'en 553 (1158 J. C.), au milieu du règne de l'avant-dernier Fatimide. Mais il est d'importantes lacunes, dont l'une d'un demi-siècle. Il manque notamment les années 366-380 ; 388-438 ; 502-514 : soit une grande partie du règne d'el-'Aziz, tout le règne — sauf la première année — de son successeur el-Hakim, lacune particulièrement regrettable ; celui d'ez-Zahir, et le commencement de celui d'el-Mostancir : enfin une partie du règne d'el-Amir.

C'est dans la première partie surtout, on le voit, que les passages perdus sont nombreux. De 439 (1047-1048) à 553 (1158), c'est-à-dire sur plus d'un siècle, la série des années est presque entière. Et ce siècle est celui des premières croisades, qui intéressèrent si directement l'Egypte : Jérusalem appartenait depuis un an au souverain fatimide quand les Croisés s'en emparèrent en 1099.

A vrai dire, sur ces grands événements, Ibn Muyassar n'apporte guère de lumières nouvelles : il se borne à enregistrer les faits. Ce n'est point un historien de premier ordre : ce qui ne veut pas dire qu'il soit dépourvu d'intérêt. S'il est d'ordinaire peu au courant des événements extérieurs, il en sait plus long sur ceux qui se passent à l'intérieur de l'Egypte ; et les renseignements qu'il donne sur une période aussi troublée que celle des Fatimides ne sont point à dédaigner. Certes, ils sont disposés sans ordre et sans perspective ; tout est mêlé dans ces lignes : politique du souverain et de ses ministres — qui comptent seuls la plupart du temps — lutte des vizirs entre eux, troubles qui agitent le pays, incursions de pillards aux frontières, inaugurations de monuments, nominations de fonctionnaires, fixations de soldes, cours des denrées, prohibitions diverses : toutes sortes de petites indications qui sont fort précieuses pour connaître la vie de l'Egypte aux onzième et douzième siècles ; elles viennent souvent fort à propos confirmer ou compléter celles de Maqrizi ou d'Abou'l-Mahasin. Notamment, Ibn Muyassar apporte une importante contribution à l'onomastique égyptienne, et donne d'intéressants détails sur la topographie du Caire à son époque, et sur les monuments qui s'y élevaient. M. Massé a mis en lumière tous ces éléments d'information nouveaux en les groupant judicieusement en plusieurs index : I. Index historique (personnages) ; II. Index géographique ; III. Edifices, monuments et quartiers (du Caire) ; IV. Index administratif (fonctions et titres divers) ; V. Ouvrages cités.

Une traduction aurait été la bienvenue : c'est je crois un complément indispensable à l'édition de tout texte historique oriental. Mais à défaut de traduction, un sommaire très détaillé, année par année, a été dressé par M. Massé : cela aidera les recherches, et augmentera les services que cette édition est appelée à rendre.

Henri BASSET.

HENRI BASSET. — *Le Culte des Grottes au Maroc*, 1 vol. de 129 p. in-8°, Alger, Carbonel, 1920.

La thèse complémentaire de M. Henri Basset, *Le Culte des Grottes au Maroc*, contient, dans ses cent vingt cinq pages, un modèle d'enquête ethnographique et une théorie aussi neuve que suggestive sur le développement de la religion berbère au contact des diverses religions qui, depuis trois mille ans, se sont succédé dans l'Afrique du Nord.

Géographiquement limitée, l'enquête a été menée à fond sur le terrain et dans les innombrables études auxquelles a déjà donné lieu l'exploration du Maroc. On sent l'auteur familiarisé non seu-

lement avec l'entière bibliographie de la question, mais avec le pays et les hommes auxquels elle s'applique. Il connaît, exploite, en les passant au crible d'une critique déliée, tous les travaux déjà connus, et il y ajoute, presque à chaque page, des observations inédites et personnelles. On a l'impression, en le lisant, qu'il a épuisé toutes les séries de faits susceptibles d'être constatés, et que les résultats des recherches ultérieures sur le sujet qu'il a choisi ne pourront que s'inscrire dans le cadre qu'il vient de lui imposer pour toujours. On le suit avec un intérêt soutenu, et aussi avec un sentiment de pleine sécurité, tant il a mis de loyauté à distinguer nettement la part des hypothèses toujours ingénieuses et celle de l'analyse constamment objective, pénétrante et ordonnée.

Dès son premier chapitre, il note ce fait, et y insiste, que toutes les grottes ne sont pas objet de culte. On trouve au Maroc des grottes profanes où l'indigène pénètre sans scrupules ni précautions, pour les besoins de son existence journalière : les unes servent d'habitation aux troglodytes de Fez, de Taza, du Moyen et du Haut Atlas ; d'autres donnent asile aux contrebandiers et aux fabricants de poudre clandestine, tel le Kehf el Baroud des environs de Rabat ; d'autres enfin, et c'est la généralité, notamment dans le Zerhoun, ont été aménagées en magasins pour les récoltes ou en étables pour les troupeaux. La même grotte peut être sacrée pour les uns, indifférente aux autres, comme le Kehf-el-Hamam d'Henchir Faraoun ; tandis qu'une même population, celle de Fez, par exemple, n'hésite pas, dans le même temps et presque aux mêmes lieux, à utiliser pratiquement les grottes de Bab Guissa, et à réserver pour ses dévotions la caverne d'El Makta. M. Henri Basset induit de ces oppositions que la grotte marocaine n'est pas sacrée en elle-même, alors que peut-être elles attestent seulement, une fois de plus, la nécessité où toute religion se trouve placée de restreindre la part des dieux au profit des hommes, et de se séculariser elle-même pour laisser vivre ses fidèles ; et il s'efforce ensuite de dégager la raison, à découvrir en tout état de cause, pour laquelle les grottes du Maroc, aujourd'hui sacrées, le sont devenues.

A juste titre, l'auteur ne la cherche pas dans les mythes que l'imagination populaire, plus ou moins influencée par des traditions étrangères et savantes a fait éclore dans les grottes ou autour d'elles. Ce n'est évidemment point parce qu'elles passent pour recéler des trésors, ou s'enfoncer dans la terre à des distances fantastiques, ou se refermer à jamais sur les imprudents qui en auront franchi le seuil, ou retentir à certaines dates de musiques mystérieuses et de danses de l'autre monde, que la religion s'est emparée d'elles. Au contraire, comme l'a bien vu M. Henri Basset, les contes païens, comme les légendes juives, ou islamiques, ou islamisées, s'y sont épanouis dans l'atmosphère

religieuse qui les enveloppait déjà : ils en sortent, au lieu de l'avoir créée, et le secret de l'horreur que certaines grottes inspirent est à demander aux rites élémentaires, identiques dans le temps et l'espace, dont elles requièrent et abritent l'accomplissement.

Il y a les rites agraires destinés à aider la nature à renaître : lors de certaines dates fixées, des « moucems » se tiennent dans les grottes ; on y offre des sacrifices ; on y prononce des prières ; comme à Sefrou, on y revient, en dehors de ces fêtes périodiques, à n'importe quel moment de l'année, dès que la sécheresse devient, par sa persistance, dangereuse pour les récoltes ; on va même, dans certaines contrées, jusqu'à renforcer l'action fécondante des immolations par un effet banal de magie sympathique : les hommes et les femmes de la tribu, pendant une nuit de l'année qui, selon les pays, s'appelle la nuit du bonheur, ou la nuit de l'an, ou la nuit de l'erreur, entrent pêle-mêle dans la grotte, et à un signal donné, toutes torches éteintes, s'y accouplent au hasard. Il y a, dans le Dadès, chez les Infedouak de Demnat, dans le Sous, chez les Neknafa, des rites oraculaires : tantôt on interroge la grotte par l'intermédiaire d'un chérif ou d'un marabout, et elle répond par un sifflement ou un grondement qu'ils interprètent ; tantôt il suffit au croyant de dormir une ou plusieurs nuits dans le sanctuaire et de recevoir en songe la réponse qu'il attend. Il y a, le plus souvent aux mêmes lieux, des rites thérapeutiques : la grotte des Imeghan, celle d'Imi n Taqandout sont visitées en tout temps par les malades qui y recouvrent la santé, soit grâce aux oracles qui y sont rendus, soit par simple incubation, grâce aux effluves salutaires dont ils y sont pénétrés. Il y a, enfin, les rites purificatoires, ces curieux *asifed* que M. Laoust a révélés chez les tribus de l'Anti Atlas et au cours desquels deux poupée d'argile, que la tribu avait d'abord promenées processionnellement à travers son territoire pour concentrer sur elles toutes les influences mauvaises éparses dans la campagne, sont, en hâte, déposées à l'entrée de la grotte par leur cortège en débandade.

De cette dernière cérémonie les indigènes donnent une explication que M. Henri Basset adapte à tous les cultes des grottes : elle a pour but d'écarter les maléfices des génies ou « jnoun » : la procession initiale fait passer dans les poupées le mal que les « jnoun » ont semé sur les terres de la tribu ; l'abandon des poupées rend aux génies toute leur liberté, et chacun s'enfuit au plus vite pour leur échapper définitivement ; il a lieu à l'entrée de la grotte parce qu'elle est une de leurs demeures préférées ou, pour mieux dire, un de leurs « passages » favoris. Aussi loin donc que nous puissions remonter, le culte des grottes est fonction de la religion des jnoun. C'est la présence des génies au milieu d'elles qui les consacre ; mais, selon une expression de M. Henri Basset,

que je juge trop radicale et trop étroite, si les génies les habitent. « ils n'en sont pas l'âme » (p. 95) et hantent aussi bien les sources et les arbres. Cas particulier d'une religion plus vaste, le culte des grottes ne saurait l'absorber à lui seul ; et il s'est, au contraire, en mainte occasion, laissé absorber lui-même par les religions plus évoluées qui l'ont rencontré sur leur route.

Aujourd'hui, en effet, les génies des grottes, ordinairement différenciés, se subordonnent souvent à un saint de l'Islam ou se façonnent à son image. Ainsi les grottes du Djebel Kourt, celles du Loukkos inférieur, appartiennent à Moulay Abd el Qader el Djilani, une célébrité de l'hagiographie musulmane que ses fidèles viennent y vénérer. D'autres, dans le Gharb, sont vouées à Moulay Abd es Selam ben Mechich, ou à Moulay bou Selham. L'histoire de tous les pays abonde en changements du même genre. On peut même poser en loi que là où le monothéisme conquiert un domaine antérieurement livré à des croyances polythéistes, il les capte par un mécanisme uniforme d'une touchante simplicité : il ne tue pas les dieux qu'il évince ; il se borne à leur métamorphose ; ils deviennent les serviteurs exemplaires du dieu unique dont il instaure la souveraineté sans partage. Dans l'Italie catholique, dans la Grèce orthodoxe, les saints sont les successeurs des anciens dieux ; là San Lorenzo a remplacé Vulcain ; ici Saint Elie a remplarcé Hèlios. Dans les grottes marocaines, la substitution est plus nettement visible que partout ailleurs ; elle y émerge, en quelque sorte, en devenir : « A l'entrée de la grotte d'Azaglou près Aglou, devant laquelle on vient, en moucem, chaque année et l'on égorge des bœufs, est le tombeau d'un saint homme qui vint un jour, l'on ne sait d'où, s'établir dans la caverne, et mourut sant avoir dit un mot. Le fait est assez récent pour que l'informateur se souvienne du saint, et sache encore que le moucem avait lieu avant son arrivée ; mais il n'est pas douteux que désormais le culte glisse insensiblement des génies au marabout enterré à l'entrée : celui-ci apparaîtra bientôt comme le maître des génies de la grotte. On saisit là sur le vif le phénomène de [la] captation » (p. 111-112). L'Islam l'a opérée en Afrique avec d'autant plus d'aisance que les dieux berbères étaient des « jnoun », et que l'Islam oriental avait les siens, classés, domestiqués ; et il y a procédé d'autant plus souvent que le terrain avait été mieux préparé « par la domination romaine, et, peut-être aussi, par les efforts du christianisme naissant pour combattre, suivant les mêmes procédés qu'employa plus tard l'Islam, les cultes idolâtres... ; à mesure qu'on s'éloigne des régions où Rome laissa sa marque, les maîtres des cavernes passent, en suivant tous les degrés, du grand saint musulman roi des génies, à la personnification demeurée entièrement païenne, et parfois même aux simples jnoun sans maîtres, comme aux temps primitifs » (p. 107).

Cette vue de M. Henri Basset est originale ; et il serait tout à fait intéressant de constater effectivement cette espèce de choc en retour que Rome et la civilisation romaine exerceraient encore aujourd'hui sur l'évolution de l'Islam dans les pays jadis en leur possession. Malheureusement, si la logique semble la postuler à priori, les quelques exemples empruntés par M. Henri Basset aux grottes du Gharb ne me paraissent pas suffisants pour l'établir. Tout en approuvant la tendance de sa démonstration, je regrettais qu'il n'eût pas étendu ses recherches à la totalité du Maghreb, au lieu de les restreindre au seul Maroc, dont les frontières actuelles brisent aussi bien, dans le présent, l'unité ethnographique des Berbères que, dans le passé, l'aire de l'expansion latine et de la conquête musulmane. Une carte de l'Afrique mineure, où eussent été marquées, par des couleurs variant avec la diversité des cultes qu'y signale M. Henri Basset, les grottes sacrées précisément repérées et décrites, rendrait parlante une vérité qu'elle est seule capable d'établir expérimentalement.

Il y a, du reste, dans l'exposé si clair et persuasif de M. Henri Basset d'autres conceptions que les archéologues n'admettront pas sans quelques réserves. D'après leurs souvenirs, ils inclineront sans doute à expliquer différemment l' « *asifed* ». Les poupées que les Ilalen et les Aït Isaffen promènent puis exposent ne leur sembleront pas comme à lui-même les génies incorporés, mais les simples suppôts de la malfaisance diffuse à travers le pays qu'il s'agit de préserver. Ils les compareront plus volontiers aux mannequins que, lors des Argées, le peuple romain jetait dans le Tibre à la place des victimes humaines des temps primitifs et verront en elles les simulacres du couple émissaire que la tribu avait voulu charger de tous les maux qui la menaçaient elle-même, et qu'elle sacrifiait de bon cœur pour assurer son propre salut. A les savoir précipitamment abandonnées à l'entrée de la caverne où s'arrête la procession de l' « asifed », ils se souviendront du *regifugium*, cette fuite rituelle du roi romain, et attribueront pareillement le sauve-qui-peut berbère, non à la crainte des maléfices que les poupées porteraient en elles, mais à celle des dieux qui habitent la grotte et qui, mal satisfaits du sacrifice de substitution que les poupées représentent, pourraient être tentés de venger sur ses auteurs la tromperie que ce sacrifice implique. C'est qu'à mon sens les « jnoun » des grottes ont beau être anonymes, indistincts, dépersonnalisés, ils ont tout de même une manière de *numen*, précis et redoutable. Ils sont essentiellement les esprits de la terre; et il est nécessaire de recourir à cette définition de leur nature profonde pour rendre compte de toutes les formes de culte qu'a décrites M. Henri Basset. De là procèdent, en effet, les essais de magie sympathique dont les grottes sont le théâtre et qui tendent à réveiller les forces de la terre. A cela se rattachent, comme chez

l'Asclèpios d'Epidaure, ou le Faunus de l'Albunea, les oracles qui sortent de la bouche d'ombre, et les guérisons qui jaillissent du sein de la vie universelle. Par là s'expliquent tous ces rapprochements, surprenants en apparence, rationnels à leur façon, puisqu'aussi bien le soleil, chaque matin, semble s'élancer des entrailles de la terre, de Phoibos Apollon et de l'antre de Delphes, de Mithra, « *Sol invictus* », et de ses « *spelaea* » obligatoires, de la grotte et du dieu radié de Constantine, de la grotte et du bélier à cornes d'or des Beni Snous, de la grotte et du disque solaire de Taza : les noms changent ou s'abolissent ; mais la réalité se retrouve identique à l'aube des religions, et ce n'est pas seulement dans la Rome d'Evandre, mais chez la plupart des peuples enfants, que le troupeau céleste mugit dans la caverne de Cacus. Au reste, il suffirait de changer un mot à la phrase dont M. Henri Basset termine un de ses chapitres pour l'amener à une opinion que je considère comme la vérité et qu'il a côtoyée sans cesse : « la [religion] de la Berbérie... a un caractère chthonien parce que des génies sont sous terre » (p. 69).

On le voit : l'auteur est de ceux qui pensent et qui font penser ; et les historiens de l'antiquité le consulteront avec autant de fruit que les ethnographes de l'Afrique du Nord. Il se montre d'ailleurs, et c'est un mérite dont on ne saurait trop le louer, un vrai « classique », non seulement par les souvenirs nombreux et exacts qu'il garde des textes des littératures anciennes, d'Hérodote à Corippus, mais par l'usage, clairvoyant et mesuré, qu'il sait en faire, par la méthode rigoureuse d'une discussion où les arguments se dégagent sans effort de l'énoncé sincère et limpide des faits, par l'élégante correction d'une forme sans apprêt comme sans à peu près, par l'art, pour tout dire en un mot, avec lequel les divers éléments du sujet sont élaborés et convergent discrètement vers l'idée centrale qui les éclaire et nous pénètre. Grâce à toutes ces qualités, ce petit livre est déjà celui d'un maître, et M. Henri Basset n'aura qu'à rester fidèle à sa manière pour ajouter encore, dans les études berbères auxquelles il se consacre, au prestige d'un nom qui en est depuis longtemps inséparable.

Jérôme CARCOPINO.

Henri BASSET. *Essai sur la littérature des Berbères*. Alger, (Jules Carbonel), 1920. — Un volume in-8°, 446 pp.

L'ouvrage de M. Henri Basset vient à son heure. Inaugurées, il y a quelque soixante ans par Hanoteau, les études berbères ont, depuis lors et surtout depuis la création de l'Ecole des Lettres d'Alger, qui en est devenue le centre, pris un développement considérable. Les travaux de M. René Basset, les recherches poursuivies méthodiquement par ses élèves, en Algérie, en Tunisie, au Maroc et jusque dans l'Afrique occidentale ont mis à la disposition des érudits de précieux éléments d'information et de comparaison. Les enquêtes particulières sont aujourd'hui assez nombreuses, les documents recueillis d'origine et de nature assez diverses pour qu'il soit possible d'en tirer des conclusions d'ordre général et d'en dégager quelques-unes des caractéristiques les plus notables de la mentalité berbère.

Les productions intellectuelles étudiées par M. Henri Basset se prêtent à merveille à ce genre de recherches par ce qu'elles sont l'expression spontanée de la mentalité populaire. Le mot littérature, toutefois, leur convient assez peu et l'auteur ne l'a sans doute employé que faute d'un vocable mieux approprié. Il s'agit, en effet, de productions d'origine incertaine, sans cesse remaniées et modifiées et dont la fixation par l'écriture est de date toute récente. Encore cette fixation est-elle l'œuvre des érudits européens ou, ce qui est peut-être plus inquiétant encore, de leurs informateurs indigènes. Ajoutons qu'elles ne trahissent aucune préoccupation artistique, même rudimentaire ; elles s'arrêtent, pour ainsi dire au seuil de la littérature. L'auteur en fera lui-même la remarque à plusieurs reprises.

Cette littérature, — (nous conservons ce mot par ce qu'il est d'un usage commode) — a pour moyen d'expression la langue berbère, et son aire d'expansion correspond à celui de cette langue dans le temps et dans l'espace. Elle en suit les variations et subit le contre-coup de l'extension ou du recul de la langue elle-même. Aussi M. Henri Basset a-t-il pris soin de résumer en quelques pages très précises l'état actuel de nos connaissances sur la question linguistique et sur les problèmes qu'elle soulève. Laissant toutefois aux spécialistes l'étude et la comparaison des divers dialectes, il s'est surtout attaché à montrer la signification sociale du berbère. Il insiste sur ce fait que le berbère n'a jamais été une langue écrite, sans doute par ce que les Berbères n'ont jamais atteint un degré de civilisation assez avancé pour éprouver le besoin d'une écriture courante. Lorsque ce besoin s'est fait sentir, ils ont emprunté l'écriture d'un peuple plus évolué, dans l'espèce, l'écriture des Arabes. Mais ils ne s'en sont servis que rarement et pour l'expression d'idées étrangères à leurs préoccupations habituelles. (théologie, histoire par exemple). On a bien conservé le souvenir du Coran berbère des Berghouata et de quelques livres analogues ; mais ce sont là des cas exceptionnels ; l'arabe a été et est resté la langue religieuse, même chez les hérétiques, témoin les livres religieux et les chroniques des Abadhites. Quant aux tentatives effectuées pour élever le berbère à la dignité de langue littéraire, et dont la plus intéressante est, sans doute, celle de Mohammed-ou-'Ali-ou Brahim dans le Sud Marocain, elle n'ont abouti qu'à de médiocres résultats.

La « littérature écrite » a donc toujours été pour les Berbères quelque chose de factice et n'a jamais eu chez eux d'importance sérieuse. Les productions vraiment caractéristiques de leur génie appartiennent toutes à la « littérature orale » dont la persistance, comme celle de la langue elle-même, est intimement liée à celle de l'état social. Or, à diverses reprises la société berbère a subi le contact de sociétés plus évoluées. La domination romaine a certainement exercé sur la mentalité africaine une action considérable, encore que les traces en soient, sauf peut être dans le domaine religieux (Cf. le travail de M. Henri Basset sur le *Culte des Grottes au Maroc*), assez difficile à retrouver aujourd'hui. Il en a été de même, de la conquête arabe et de l'invasion hilalienne, dont l'influence a été capitale. Ceux mêmes qui, parmi les Berbères ont échappé à l'arabisation ont subi l'influence des nouveaux venus ; ils leur ont emprunté des traditions, des légendes, qui se sont superposées au fonds proprement indigène, et qu'ils ont plus ou moins déformées. L'auteur en donnera de nombreux exemples. De nos jours, enfin, la conquête française et le contact permanent des Européens et des indigènes, qui en est la conséquence, amèneront sans doute des changements rapides et profonds. Il était donc urgent d'étudier la « littérature » berbère avant qu'elle ne soit modifiée et adultérée par la transformation inéluctable de la société qui l'a produite.

Un pareil travail exige, ne fût-ce que pour la clarté de l'exposition, un classement des œuvres étudiées. Il ne saurait, toutefois être ici question de distinguer des « genres », notion tout à fait étrangère à une « littérature » aussi primitive que celle des Berbères. M. Henri Basset s'est donc borné à grouper textes et documents selon les sujets traités et le mode d'expression (prose, prose rythmée ou vers) employé. Les productions berbères se partagent ainsi très nettement entre deux catégories : les contes et les poèmes.

Le conte apparaît chez les populations nord-africaines, de même que chez tous les primitifs ou semi-primitifs, comme l'une des manifestations les plus typiques de la littérature orale ou spontanée. Il se présente sous les aspects les plus variés : contes merveilleux, que les femmes racontent aux enfants le soir, à la veillée ; contes plaisants, qui se réduisent parfois à des énigmes ou à des devinettes ; contes d'animaux, mettant en scène les êtres animés autres que l'homme, légendes, évoquant tantôt le souvenir des héros berbères ou des saints musulmans, tantôt expliquant les particularités de la vie et des mœurs animales, quelquefois aussi, mais très rarement, les phénomènes cosmologiques. M. Henri Basset a distingué avec un soin méticuleux ces diverses variétés ; il s'est efforcé d'en montrer l'origine, la filiation, les déformations, les relations réciproques, apportant dans cette analyse, en même temps que beaucoup de science et de sagacité un sens littéraire des plus délicats. Peut-être abuse-t-il des interprétations sociologiques. Si ingénieuses que soient ses hypothèses, elles semblent parfois sinon gratuites, au moins superflues. Par exemple, l'emploi de l'assonance ou de la phrase rythmée dans les formules inaugurables des énigmes suffirait à en expliquer l'obscurité, sans qu'il soit nécessaire de supposer à cette obscurité même des raisons prophylactiques. L'étude des formules initiales et finales des contes merveilleux prêterait sans doute, à des observations analogues. La connaissance approfondie des faits sociologique, permet, en revanche à l'auteur, d'établir des rapprochements fort suggestifs entre les Berbères et les populations anciennes du bassin méditerranéen et même de l'Europe occidentale. Mais s'il ne perd jamais l'occasion de signaler les traits communs à tous les primitifs, il ne néglige pourtant pas de mettre en pleine lumière, les particularités propres à l'esprit des Berbères. C'est, d'abord leur sens réaliste, qui se manifeste aussi bien dans leur façon de traiter les légendes héroïques ou religieuses que dans les récits inspirés par la vie quotidienne. Qu'ils soient princes, marabouts ou bergers les personnages sont, avant tout des Berbères. Ils mènent la vie grossière des indigènes, partagent leurs préoccupations, témoignent de la même amoralité. La marque berbère est si fortement imprimée sur leur personnalité, qu'elle masque souvent leur origine véritable. Le bouffon Si Djoha, qui tient une si grande place dans les contes plaisants de l'Afrique du Nord, vient en droite ligne de l'Orient, mais il s'est si bien façonné et adapté aux mœurs de ses nouveaux compatriotes, qu'il leur ressemble beaucoup plus qu'à son prototype, le cadi de Sevri-Hissar en Anatolie, la matière des contes, n'est pas, en effet, spécifiquement africaine ; les thèmes que ces contes développent se retrouvent dans beaucoup d'autres contrées, mais ils ont été transposés par les Berbères conformément à leur sensibilité propre ; ils se sont enchevêtrés et ont été modifiés par la fantaisie du narrateur au point de devenir souvent presque méconnaissables. Quant aux légendes, elles ne sont pas plus que les contes nées, d'ordinaire, sur le sol africain ; elles proviennent, au contraire, pour la plupart de l'Orient. L'Islam d'abord, la littérature arabe ensuite, ont procuré aux populations berbères la matière que leur imagination, incapable de se dégager de l'ambiance quotidienne ne leur fournissait pas. Une des influences les plus manifestes est, à coup sûr, celle des *Mille et une Nuits*, qui ont joui de bonne heure et jouissent encore aujourd'hui d'une grande faveur auprès du public africain. A quelle époque furent-elles introduites en Berbérie ; on ne saurait le préciser. Ce problème et, d'une façon plus générale, celui des rapports de la littérature arabe et de la littérature populaire africaine, sollicitera certainement l'attention des érudits, M. Henri Bassé a le mérite de l'avoir posé et d'en avoir montré l'importance.

Les poèmes sont, avec les contes, les manifestations les plus significatives de l'activité intellectuelle des Berbères, chez lesquels la poésie et le chant ont été de tout temps en honneur. Ils sont le plus souvent, mais non pas toujours doublés d'un accompagnement musical exécuté sur des instruments plus ou moins primitifs : le gambri ou guitare, en usage chez les Chleuh, le rbab (violon), la ghaïta (clarinette) et scandés par le tambourin. Quant au sujet, les poètes l'empruntent d'ordinaire aux incidents qui intéressent à un moment donné la vie de la collectivité (guerres, razzias, etc..) ou celle de l'individu (amours, deuils, etc..), sans chercher d'ailleurs à profiter de ces incidents particuliers pour exprimer des sentiments ou des idées d'ordre général. Il s'ensuit que les œuvres poètiques disparaissent dès que s'abolit le souvenir des événements à l'occasion desquels ils ont été composés. L'imperfection et le défaut d'originalité de la forme les condamne d'ailleurs à l'oubli. Si le goût du chant et l'aptitude à la poésie sont, en effet, communs chez les Berbères, bien rares sont les individus capables de traduire leurs sensations et leurs émotions en termes inédits ou par des images nouvelles. Les poètes ne sont, le plus souvent, selon l'expression même de M. H. Basset, que des hommes ou des femmes « qui savent mieux que les autres arranger les mots et dégager une pensée, comme il en est qui savent mieux se servir de leur fusil ou de plus habiles au jeu de la *Koura.* » Ils se bornent donc, d'ordinaire, à reproduire les mots et les images employés dans des cas analogues par leurs prédécesseurs, et ne cherchent pas à les renouveler.

Pour ces diverses raisons les productions poétiques n'ont qu'une durée éphémère et ne se transmettent pas de génération en génération, au moins sous une forme précise et définitive. Quelques-unes d'entre-elles échappent cependant à cette règle générale. Tels sont les chants qui accompagnent les événements principaux ou les travaux les plus importants de la vie journalière, (naissances, noces, funérailles, semailles, moissons). Leur répétition nécessaire en a consacré le caractère rituel ou social et en a maintenu l'usage chez des populations qui, d'ailleurs, n'en comprennent plus toujours le sens originel. Les textes provenant de régions jusqu'à présent indemnes de toute pénétration étrangère, (Rif, Moyen et Haut Atlas) fournissent des exemples typiques de cette poèsie d'allure fruste mais parfois empreinte d'une beauté âpre et sauvage.

L'absence d'indications permettant de dater les textes recueillis interdit toute hypothèse d'ensemble sur l'évolution de la littérature des Berbères. M. Basset s'est donc contenté d'en étudier la répartition géographique. Passant successivement en revue les principaux groupes ethniques (Berbères marocains, Touaregs, Kabyles), il recherche quels sont, dans chacun de ces groupes les productions poétiques les plus répandues et en examine les caractères distinctifs. La poésie marocaine est essentiellement caractérisée par les *izlan* (sing. *izli*), pièces assez courtes, tantôt improvisées au hasard des circonstances par le premier venu, homme ou femme, tantôt composées par des poètes de profession qui sont en même temps des chanteurs. La forme en est le plus souvent assez rudimentaire ; ce ne sont, dans bien des cas que de simples phrases rythmées ; dans d'autre cas elles sont accompagnées de chants et de danses, comme il arrive pour les poèmes récités dans les *thadert* et les *ahidous*, sortes de réunions et de joûtes poètiques fort en honneur chez les Berbères de l'Atlas. Les sentiments exprimés sont également très simples. Les joies et les tristesses de la vie, l'amour, le thé sont les motifs habituels qui excitent la verve des poètes. Dans le Sud marocain, toutefois ce genre apparaît plus évolué. Le poète s'élève parfois à des considérations philosophiques ou religieuses, comme c'est le cas pour le légendaire Si Hammou ou pour l'auteur du poème de Çabi. Sans doute existe-t-il aussi au Maroc des chants épiques, mais nous ne les connaissons guère.

Identique à la poésie marocaine pour le fond, la poésie touareg lui est très supérieure pour la forme. Les Touareg possèdent en effet une prosodie soumise à des règles strictes et sont tout à fait maîtres de leur instrument. Cette différence tient, selon M. Basset à certaines particularités de l'existence des Touaregs et notamment à l'importance qu'a prise chez ces nomades la vie de société. L'*ahal*, réunion où se rassemblent presque chaque soir les jeunes hommes et les jeunes femmes de la tribu et où l'on accourt parfois de fort loin, pour se livrer au plaisir de la musique et à la récitation de poèmes composés pour la circonstances, est chez eux une institution de première importance. Les thèmes développés par les poètes sont toujours les mêmes, le violon, les voyages à travers le Sahara, les combats et les exploits des guerriers. Mais les sujets préférés, ceux dont on ne se lasse point et qu'on reprend sans cesse sont, comme il convient en des réunions galantes, les femmes et l'amour, non pas, il est vrai l'amour sensuel et même brutal, tel on pourrait l'attendre de Barbares, mais, comme l'indique M. Basset en des pages d'une psychologie fine et pénétrante, un amour précieux et tout de surface, où la vanité tient plus de place que le sentiment ou la passion. Les quelques fragments cités par l'auteur, empruntés pour la plupart au recueil encore inédit de textes rassemblés par le P. de Foucauld, nous donneraient certainement une idée fort avantageuse de cette poésie, si nous ne savions qu'au Sahara comme au Maroc, le poète fait rarement œuvre originale et reprend sans vergogne, pour son usage personnel, les images et les expressions tombés dans le domaine public. Les esprits originaux, comme cet Atakarra dont certains chants mériteraient de figurer dans une anthologie des grands lyriques, ne sont que des exceptions.

Protégés par le désert, les Touaregs sont restés, jusqu'à la fin du XIXe siècle, enfermés dans leur propre civilisation. L'occupation française commence à peine à les mettre en contact avec le reste du monde. Les Kabyles, au contraire, entretiennent avec les Français, depuis trois quarts de siècle, des rapports de plus en plus fréquents. Aux relations hostiles du début, ont succédé depuis l'établissement définitif de la domination française en Kabylie des relations d'une nature toute différente. Poussés par leur avidité naturelle, obéissant aussi aux conditions économiques qui résultaient de la conquête, les Kabyles sont descendus dans les plaines et se sont mis au service des colons ; ils ont émigré vers les villes et se sont mêlés à la populace des ports et des grands centres. Certains ont même franchi la mer et sont venus travailler dans les usines de la métropole. En mme temps ils voyaient leur antique indépendance abolie, leurs institutions supprimées ou modifiées. De pareils changements sociaux ont eu leur répercussion sur la poésie. Entre les chants recueillis par Hanoteau au lendemain de la conquête et ceux qui ont été rassemblés quarante ans plus tard par M. Boulifa la différence est très sensible. Aux thèmes traditionnels, l'amour, la satire des individus, les luttes de tribu à tribu ou de çof à çof, se sont ajoutés des thèmes nouveaux : injustice du sort si dur aux malheureux, misère de l'individu isolé parmi les étrangers, et contaminé par leurs vices, conscient de sa déchéance mais incapable de faire l'effort nécessaire pour se relever. Les poèmes de Si Mohand, sorte de « Verlaine » africain, dont les chants colportés par ses compagnons de travail ou de débauche à travers toute l'Algérie y sont devenus populaires, expriment d'une manière émouvante cette sensibilité particulière.

Faut-il voir dans de semblables manifestations l'indice d'une évolution possible de la poésie kabyle et d'une façon plus générale de la « littérature » berbère ? Celle-ci est-elle susceptible de se transformer et de s'adapter aux conditions nouvelles résultant du contact de plus en plus intime de la société berbère et de la société européenne ; doit-elle au contraire dans un délai sans doute assez lointain mais fatal, disparaître ? L'auteur pose la question. L'avenir seul y répondra

La portée du travail de M. Henri Basset est donc considérable Sans doute la synthèse ainsi tentée ne peut être que provisoire ; elle devra être complétée sur quelques points, corrigée sur d'autres. Nous doutons toutefois que les études ultérieures aboutissent à des conclusions très différentes de celles qui ont été adoptées par l'auteur. L' « Essai sur la littérature des Berbères » demeurera donc l'ouvrage indispensable à tous ceux qui s'intéresseront à la littérature et à la sociologie berbères. Ils le consulteront d'ailleurs, d'autant plus volontiers, que la clarté de l'exposition, le souci de la composition, la sobriété et la précision de

l'expression en rendent la lecture facile et agréable. Le livre de M. Basset est non seulement un ouvrage de science et d'érudition, c'est aussi, au meilleur sens du mot, un ouvrage « littéraire ».

G. YVER.

E. LAOUST, *Mots et Choses berbères*, notes de linguistique et d'ethnographie (dialectes du Maroc), in-8° de 531 pages, avec 112 gravures ou croquis et 4 planches hors texte, à Paris, chez Challamel, 1920.

Parmi les jeunes berbérisants français qu'a formés la Faculté des Lettres d'Alger et son doyen M. René Basset, M. E. Laoust a pris au Maroc où il enseigne le berbère à l'Ecole d'Interprètes de Rabat, une place importante.

Avant de quitter l'Algérie pour le Maroc, il avait déjà publié, en 1912, son *Etude sur le dialecte berbère du Chenoua comparé à ceux des Beni-Menacer et des Beni-Salah*. Il montrait par là qu'il avait les qualités nécessaires pour étudier sérieusement le berbère et les Berbères.

Dès son arrivée à Rabat, en 1913, à la fondation même de l'Ecole d'Interprètes, M. E. Laoust se met à l'œuvre avec une ardeur qui n'a jamais faibli et nous donne en 1918 son *Etude sur le dialecte berbère des Ntifa* (grammaire et textes) de 446 pages in-8°, dans laquelle il annonce déjà ses *Mots et Choses berbères*.

Il n'a pas failli à sa promesse et ses *Mots et Choses berbères* parus en 1920, forment un gros volume, non seulement précieux pour les berbérisants, au point de vue linguistique, mais aussi pour tous ceux qui s'occupent d'ethnographie nord-africaine.

D'autres plus qualifiés que moi diront la valeur des textes, donnés dans les *Mots et Choses berbères*, le vocabulaire et le glossaire, je me bornerai à signaler ici l'importance des documents, proprement ethnographiques : mœurs et coutumes, croyances, industries, etc... qui, pour la plupart, sont inédits.

Bien avant leur publication M. Laoust m'avait communiqué une partie des documents recueillis et m'avait même autorisé à en publier quelques-uns qui ont paru dans mon *Coup d'Œil sur l'Islam en Berbérie* (*Rev. de l'Hist. des Relig.* 1917).

Le livre, après une courte préface, une liste des tribus mentionnées dans cette étude, une autre des ouvrages consultés, un tableau de la transcription phonétique, comporte dix chapitres et un glossaire des noms des plantes.

Les chapitres ont pour titres : *L'habitation ; Le mobilier et les ustensiles ; La nourriture ; Le corps humain* (vocabul.) ; *Les vêtements ; Infirmités et maladies ; Le temps, l'atmasphère, le ciel ; La culture, le labourage ; La moisson, le dépiquage, l'ensilage ; Le jardin et le verger ; Le végétal, la forêt, flore berbère.*

On voit par là que la vie matérielle des Berbères marocains a été presque entièrement examinée.

Bien qu'aucun chapitre ne soit consacré à la vie intellectuelle, à la religion et aux croyances, il y a dans ce gros livre beaucoup à glaner sous ce rapport dans les divers chapitres.

Le plan de chaque chapitre est uniforme. C'est d'abord un vocabulaire, puis l'étude détaillée des diverses parties du sujet, pour laquelle M. Laoust donne très souvent le texte en berbère, avec ou sans traduction. Des figures schématiques accompagnent fréquemment le texte et l'éclairent.

On ne cherchera pas ici à donner même un résumé des matières contenues dans ce livre et des excellents documents publiés.

L'ethnographe aura à le lire la plume à la main et trouvera à s'instruire presque à chaque page.

A propos de la *serrure en bois*, M. Laoust aurait pu se reporter à ce qui a été dit dans la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie* (1) par A. Van Gennep sur les systèmes de fermeture et y renvoyer le lecteur pour la serrure berbère décrite à ses pages 15 et suiv.

Les renseignements donnés sur l'*habitation*, dont quelques-uns étaient déjà connus, apporteront une contribution précieuse à l'étude de l'habitation dans l'Afrique du Nord ; les lignes consacrées aux divinités domestiques sont intéressantes (p. 26-28).

Dans le chapitre du *mobilier*, le *moulin* et ses divers types est bien étudié, avec des figures à l'appui et la terminologie à peu près complète. Il n'a non plus rien de très particulier au Maroc et se retrouve partout dans le bled Nord Africain. Pour le moulin à eau notamment A. Joly en avait donné une description pour Tétouan (*Arch. maroc.* vol. XVIII) et moi-même dans mes *Industries de la Céramique à Fès* (Alger et Paris 1918, p. 121 et suiv.). Le *foyer*, les moyens d'*éclairage*, le *four domestique* sont l'objet d'abondants détails. Le *potier* et l'*industrie de la poterie* ne sont peut-être pas à leur place dans ce chapitre ; M. Laoust aurait dû pour cette partie de son étude se reporter à ce que j'en ai dit dans mes *Industries de la Céramique à Fès*, cela lui aurait permis des comparaisons et des abréviations dans les détails donnés ; de même qu'il aurait eu intérêt à consulter le copieux article, avec de nombreuses illustrations, que M. A. Van Gennep a consacré aux *Poteries Kabyles* (*Rev. d'ethnog. et de sociol.* 1911).

Les ethnographes non berbérisants regretteront que les pages sur les *Occupations de la femme berbère* n'aient pas été traduites en français (p. 71-74).

(1) N° de janvier-février 1914, p. 4 à 22 avec planches photog. et dessins schématiques.

Le chapitre III, *la nourriture* renferme des textes dont les uns sont traduits et les autres ne le sont pas.

Le chap. IV, après un vocabulaire complet du *Corps humain*, donne de précieuses indications sur *les vêtements, les bijoux, la chevelure, les fards, le tatouage* que M. Laoust assure être « avant tout ornemental », cependant l'origine magique du tatouage ne parait plus guère discutable aujourd'hui.

Dans le chapitre V sur les *maladies* c'est le marabout, le sorcier, l'amulette et la magie qui sont les principaux guérisseurs. Cependant les bains sulfureux de Moulaye Yaqoub près de Fès ont jusque dans le Sud berbère du Maroc la réputation qu'ils méritent pour la syphilis. Les simples, les plantes sauvages ont aussi quelques vertus. Il y aurait peut-être à pousser un peu plus loin les investigations sur ce chapitre, car les Indigènes de toute l'Afrique du Nord ont, si j'en juge par les tribus que je connais bien seulement, toute une médication traditionnelle par les plantes qui mériterait d'être étudiée.

Dans le vocabulaire, en tête du chapitre VI, on remarquera que chez les agriculteurs de toute l'Afrique du Nord c'est le *calendrier romain*, le calendrier solaire qui est adopté pour les mois de l'année, avec les noms latins à peine déformés par leur passage dans la langue du pays. Les croyances relatives aux *moments fastes et néfastes* de l'année, aux *fêtes saisonnières* que Destaing a si bien étudiées à propos des Beni Snoûs et dans la région de Tlemcen (1), sont très générales chez les Berbères et ne tiennent qu'une trop courte note (p. 187, n° 1) dans les *Mots et Choses berbères*.

Tout ce chapitre VI est plein de renseignements des plus précieux sur les *croyances* et les *rites*, dont la plupart préislamiques, chez les Berbères marocains. Citons : le *retour du printemps* ; le *premier Jour de l'An*, texte traduit, dans lequel les notes 2 de la page 195 et 1 de la page 198, donnent d'intéressants détails sur cette coutume dans l'Afrique du Nord ; le *dernier mercredi du mois ; jours fastes et néfastes ; Cérémonies de la Taghonja pour obtenir la pluie* à propos desquelles M. Laoust donne une courte bibliographie (p. 204) à laquelle il convient d'ajouter les cérémonies en vigueur en Tunisie exposées par K. NARBESHUBER (*Aus dem Leben der Arabischen Bevolkerung in Sfax, Leipzig* 1907, p. 26 et suiv.) et par CH. MONCHICOURT (*Les rogations pour la pluie*, dans *Rev. tunisienne* 1915) et même MENOUILLARD (*Pratiques pour solliciter la pluie*, dans *Rev. tunisienne*, 1910) ; les indications données dans cette étude par M. Laoust sont de première importance pour dégager le rôle de divinité de la fameuse Tlgonja « la fiancée de la Pluie », connue

(1) E. DESBAING, Fêtes et Coutumes saisonnières chez les Beni Snous, in-8°, Alger, Jourdan 1907 (tir. à p. de la *Rev. Afric.*, n°s 261, 262, 263).

sous le nom de Ghonja ou des synonymes berbères dans toute l'Afrique du Nord ; à côté de ces récits très documentés, M. Laoust indique encore d'autres rites que celui de Taghonja pour obtenir la pluie, puis des *rites contre la pluie, la grêle, la foudre.*

Dans le chapitre VII : *Culture* et *Labourage*, M. Laoust nous apporte un vocabulaire berbère des plus précieux. A propos du mot signifiant « jachère » il indique *issiki* et ses similaires dans divers dialectes de l'Afrique du Nord ; il donne notamment *msuqqi* en dial. berb. des B. Iznâsen ; ajoutons que ce dernier mot est usité dans tous les dialectes *arabes* de l'Oranie sous les formes *msûki* (cf. Beaussier, 639 col. 2) ou plutôt *messûki* et surtout *messôqi*.

Signalons dans ce même chapitre une sérieuse étude de *la charrue et de ses accessoires chez les Berbères*, avec figures schématiques à l'appui, de courts textes sur un *saint agraire*, le *calendrier agricole*, *les cultures*, *les semailles*, *corvée* (le mot d'arabe parlé *tuiza*, vient du berbère *tiwizi*) sur laquelle M. Laoust s'étend (p. 322-329) ; il donne aussi d'importants renseignements au point de vue ethnographique sur les *Cérémonies des premiers labours*, *le sarclage*, *la protection des cultures*.

Il a réservé tout un chapitre (VIII) à la *moisson*, au *dépiquage*, à *l'ensilage*, suite naturelle du précédent. Ainsi *les rites de la moisson* (p. 371-386) sont le pendant et le complément naturel des *Cérémonies des premiers labours* (p. 308-321) ; cette étude est suivie de l'exposé des pratiques et croyances relatives au *dépiquage*, au *vannage*, au *mesurage* et à *l'ensilage*, à propos de quoi M. Laoust aurait pu faire quelques utiles comparaisons avec ce que donne M. Marçais dans ses *chants des dépiqueurs* et *des vanneurs* et les notes (Cf. *Dialecte de Tlemcen*, 283-285).

Le chapitre IX, outre un abondant vocabulaire sur le *Jardin et le Verger*, nous offre des textes berbères, des renseignements copieux, avec figures dans le texte, sur *le puits*, *l'olivier et l'huile d'olive chez les Berbères*. Pour cette dernière partie l'étude de M. Laoust est très documenté, on pourra néanmoins, pour le Maroc la compléter notamment par les pages que j'ai publiées dans le *Bull. de la Soc. de Géographie d'Alger*, sous le titre : *La fabrication de l'huile d'olive à Fès et dans la région* (1917).

Le chapitre X est une étude du vocabulaire berbère des végétaux ; il termine le livre qui constitue une notable contribution aux études berbères du Maroc ainsi qu'à la connaissance de la vie matérielle et des croyances des Marocains. L'auteur nous permettra de manifester le regret de n'avoir pas trouvé à la fin de son livre un bon index qui eût été si utile aux travailleurs pour se guider rapidement dans la masse des matériaux accumulés dans tous les chapitres de cette excellente publication.

Alfred Bel.

Fès et ses environs, dans la série des *Guides Diamant* de la Librairie Hachette, prix : 2 francs, par P. Ricard (1920).

Fès que Pierre Loti a peinte avec tant de justesse et de couleur et qu'a si délicieusement chantée André Chevrillon, Fès à laquelle H. Gaillard a consacré une excellente monographie, Fès dont les belles photographies de l'*Album* Laribe ont fait apprécier l'attrait puissant, Fès, à peine ouverte d'hier aux Européens et dont tant de nos compatriotes déjà — visiteurs d'un jour quelquefois — ont vanté le charme dans la presse et dans les grandes revues, possède enfin son *Guide* d'un prix infime et d'un format commode.

Nulle ville dans l'Afrique du Nord ne méritait plus que Fès, la grande capitale religieuse, intellectuelle, industrielle et commerciale du Maroc, d'avoir son *Guide* pratique et complet.

C'est ce qu'a compris la librairie Hachette et cette excellente idée a été très heureusement réalisée grâce à la collaboration si compétente de M. P. Ricard, l'auteur du *Guide bleu* du Maroc. Personne n'était plus qualifié que M. Ricard pour présenter aux visiteurs la Ville de Fès qu'il habite depuis plus de cinq ans, qu'il connait mieux que quiconque, dont il apprécie les trésors d'art, les ressources latentes de toute sorte. Les monuments de Fès, les ruelles tortueuses de cette ville, les souks importants de la Médina, les mille petits et grands métiers indigènes de toute nature n'ont pas plus de secret pour M. Ricard que les habitants, dont il parle couramment la langue et au milieu desquels il vit en ami averti et bienveillant.

C'est donc une bonne aubaine et une garantie précieuse pour les touristes et les voyageurs que de pouvoir désormais aller à Fès en emportant un Guide de cette ville signé par P. Ricard.

En 48 pages, avec 1 carte, 2 plans et 17 gravures, M. Ricard a condensé en une série de chapitres d'une grande clarté tout ce qu'un étranger doit voir et savoir de Fès et des environs : géographie, histoire, bibliographie, principaux monuments, commerce, industries, renseignements pratiques, tout y est réuni et présenté de main de maître.

Saluons avec joie ce premier *Guide de Fès* édité par l'importante maison Hachette. C'est là un utile complément au *Guide bleu* du Maroc. Il est à souhaiter que cette même maison nous donne bientôt des monographies pratiques aussi bonnes que celle de Fès, pour Meknès, Rabat-Salé et Marrâkech qui constituent le principal attrait touristique du Maroc d'aujourd'hui.

Alfred Bel.

De treize poètes algériens. Préface de Robert RANDAU. Poèmes de COURTIN, DELPIAZZO, GENELLA, GODIN, GOJON, HAGEL, HELLER, LECOQ, LOUPS, PELAZ, RANDAU, ROUSSE, TUSTES. Réunis par les soins de Louis LECOQ. — Un vol. 160 × 125, XIX-311 pages. Edition de l'Association des écrivains algériens, 15, boulevard Bugeaud, Alger, 1920, (5 francs).

J'ai signalé dans un précédent article (p. 157) le désir nouveau des écrivains algériens d'unir leurs efforts, pour vaincre les difficultés de l'heure présente : la cherté du livre et le peu de curiosité du public. Voici un premier effet de ces tendances nouvelles, un petit volume élégant où sont rassemblés les vers choisis d'un certain nombre de poètes algériens ou d'origine algérienne. On a élu cette forme désuète de l'anthologie, malgré ses gros inconvénients, parce que les vers sont évidemment aujourd'hui ce qu'il y a de plus difficile à faire imprimer, et ce qui se vend le moins. Une coopérative de poètes publiant un volume d'extraits réduit certainement au minimum les frais de l'édition ; et les meilleurs de l'équipe couvrent de leur pavillon, connu et salué, les œuvres un peu moins reluisantes des camarades de rencontre.

Ce petit volume est précédé d'une préface de Robert Randau, qui dit de façon excellente les espoirs des écrivains algériens. Lui aussi, comme M. Pellegrin, il parle du moment où l'Algérie affirmera son originalité intellectuelle ; il conçoit une société « berbéresque » (c'est le mot qui remplace ici le *nord-africain* de M. Pellegrin), une littérature franco-berbère. Mais il a, et ses beaux romans nous l'avaient fait savoir, le sens très fort des réalités ; et il renvoie ce qui n'est encore que rêve à un avenir très lointain. Il sait qu'il n'y a point actuellement de société africaine avec une figure bien à elle. C'est dans le peuple qu'elle se forme, grâce à un croisement très confus de races. « La mêlée des nations a été et est encore désordonnée, impossible à délimiter, tant elle est touffue dans ces fourrés profonds d'humanité mal vêtue, mal nourrie, et qui végète au grand soleil... Le solide métal de demain sera martelé par des forgerons naïfs et probes ; nos prolétaires entassés dans les mêmes faubourgs où ils vivent avec volupté la vie de la rue,... fréquentent les mêmes groupes scolaires, partagent les mêmes passions, sont entraînés par le même torrent social et entremêlent étrangement leurs superstitions envolées de toutes les plages de la Méditerranée. » M. Randau sait aussi que les préoccupations littéraires et artistiques de cette nouvelle société sont encore loin de prendre forme ; et que le jour où elles se produiront, elles seront imprégnées de culture française. « Plus l'intellectualité française se développera en Berbérie, plus l'empreinte nationale y sera à jamais profonde. »

Tout cela est excellent. Mais ne devance-t-il pas un peu bien les

temps, quand il affirme que ce petit volume est « la représentation la plus actuelle de l'âme berbéresque ? » — Rien de plus latin, de plus français que les vers de ce recueil. Pour une bonne part ils n'ont rien à voir avec l'Algérie, et si l'on y discerne des influences dominantes ce sont celles de poètes de sensibilité bien française, bien parisienne, Verlaine, Rimbaud, H. de Régnier, etc. Ces poètes d'Alger, qui, sans doute, n'ont plus tous vingt ans, sont d'ailleurs assez classiques ; ils ignorent l'*unanimisme* ou le *visionnarisme* et le *primitivisme* comme le *dadaïsme* ; ils sont de bonne tradition française, robustes et clairs, sinon toujours très originaux.

On lira sans doute avec un particulier plaisir les stances d'Edmond Gojon, pleines d'images riches et harmonieuses que nuance une délicate tristesse, — les belles visions épiques de Charles Hagel, — les notations très originales de Robert Randau, — et les vers « somptueux », sonores et ensoleillés d'Albert Tustes.

Pierre MARTINO.

Correspondance

Nous avons reçu de M. Soualah la communication ci-dessous.

« Réponse à la note bibliographique sur les thèses de M. Soualah, publiée par M. Cour, dans la *Revue Africaine*, nos 302-303 des 1er et 2e trimestres 1920, page 144 :

I. Sur Ibrahim Ibn Sahl

« L'avertissement » n'est pas une partie de la « Bibliographie », mais une suite d'appréciations personnelles sur la valeur des sources auxquelles j'ai puisé les idées essentielles de ma thèse. Voilà pourquoi dans l'Avertissement (pages 3 et 4), j'ai consacré une page entière à « *L'Histoire des Musulmans d'Espagne* », de Dozy, tandis que je ne lui ai réservé qu'une ligne dans la *Bibliographie* (p. 19).

« Dans le chapitre intitulé : « *L'étude du milieu et de l'homme* » je ne me suis pas servi de l'*Essai sur l'Histoire des Musulmans d'Espagne*, de Dozy, mais de son *Histoire des Musulmans d'Espagne* complétée par Maqqari, El Ansy, Ibn Khaldoûn, Zerkechi et le manuscrit n° 2327 de la Bibliothèque Nationale de Paris. Les auteurs des cinq derniers ouvrages sont *postérieurs* à l'époque étudiée par Dozy. J'ai en outre cité, sur beaucoup de points, le témoignage de contemporains d'Ibn Sahl. Il est facile de constater que si j'étudie d'abord comment s'est formé et développé le milieu sevillan, je conduis rapidement le lecteur dans le cercle même où vivait le poète. J'ai ainsi atteint un des buts que je m'étais assigné.

« Mes « Digressions » de quatre pages et demie sur le livre du Dr Graetz (et aussi sur Maqqari que M. Cour omet de signaler), à propos des Juifs d'Espagne, tendaient à montrer le caractère des écrivains juifs qui jouèrent un rôle dans le mouvement littéraire et politique arabe de la péninsule ibérique. Mon but est d'expliquer, dans une certaine mesure, l'influence de la race chez Ibn Sahl qui est né juif et ne s'est converti que fort tard à l'Islamisme.

« Il semble à M. Cour que « *le tableau raccourci de la vie politique et littéraire à Séville n'éclaircit en rien la vie du poète et ne supplée pas au manque de renseignements biographiques précis* ». Il est évident qu'en raison de la pénurie d'ouvrages, la tâche était des plus difficiles. Mais, faute de pouvoir donner plus, je fournis quelques détails sur le physique d'Ibn Sahl, sur les lieux des plaisirs par lui fréquentés, sur les vices et les travers des élèves et des maîtres de l'époque, sur les hésitations de l'israélite à se convertir, sur les personnages politiques qui lui accordèrent des faveurs, sur les traces de son séjour à Minorque, etc. Les quatre pages de discussion sur la date de sa mort m'ont amené à une conclusion qui échappe à M. Cour. Cependant, ma conclusion a été confirmée par les renseignements d'un manuscrit découvert après l'impression de ma thèse.

« En ce qui concerne les œuvres du poète, je ne me suis pas contenté d'une simple énumération, comme l'écrit M. Cour. Les éditeurs du diwân d'Ibn Sahl ont classé ses poésies d'après l'ordre alphabétique des rimes. Ils y ont ajouté un mouachchah', puis des vers isolés. J'ai donc trouvé un ordre tout artificiel. Je lui en ai substitué un qui paraît banal, mais qui a été obtenu à la suite d'une travail dont on ne soupçonne pas les difficultés. J'ai dû extraire de chaque poésie hétéroclite, les vers appartenant à des sujets différents et les disposer dans un ordre logique. Ce travail, qui échappe au commun, ne peut être apprécié que par des spécialistes.

« Il est inexact que j'aie consacré seulement deux pages à l'étude du Mouachchah : il y en a 13 de la page 121 à la page 134. M. Cour reconnaît avec moi, que le genre taoûchîh' a donné lieu à un ouvrage — incomplet — de Hartmann. Ce genre peut, à lui seul, servir de sujet à une vaste thèse. C'est à dessein que je ne me suis pas aventuré dans ce domaine bien qu'il touchât au mien, m'appliquant, sans excéder mes limites, à en parcourir des yeux le vaste ensemble. Certains n'ont pas saisi combien j'ai été prudent dans mon travail : ainsi les deux premiers vers cités dans chaque Moûachchah' d'Ibn Sahl guideront les chercheurs. Ils leur permettront d'idendifier facilement les pièces inédites qui pourraient être attribuées à l'auteur.

« En outre, la publication du texte et de la traduction du poème fourni comme exemple prouve qu'en dehors de sa forme métrique signalée, le taoûchîh' renferme les idées étudiées en détail dans les différents genres poétiques de l'autur.

« J'aurais donc encouru un grave reproche en faisant état des redondances et des répétitions.

« M. Cour dit que les imitateurs d'I. S. ne peuvent faire partie de sa généalogie littéraire. L'observation est juste. La généalogie proprement dite s'applique bien aux auteurs antérieurs auxquels se rattache l'écrivain : tel était mon avis, puisque j'ai consacré 25 pages aux devanciers d'Ibn Sahl. Mais, dans l'état actuel des études sur la littérature arabe, nos maîtres n'ont pas encore pu déterminer (ou publier) les grandes lignes du mouvement intellectuel arabe, les caractères généraux des époques, les affinités et les tendances des écrivains. J'ai cru devoir tenter un modeste essai. J'ai voulu montrer qu'un auteur, comme I. S., à qui j'ai tâché de découvrir une ascendance intellectuelle, n'a pas été sans laisser quelques rejetons. Il a imité ses devanciers, et lui-même a servi de modèle à ses neveux. Je leur ai consacré cinq pages. Si l'on m'en fait un grief, en serrant de trop près le sens du mot

généalogie et en ne tenant pas compte de mes explications, j'estime le reproche insignifiant.

« La contradiction relevée par M. Cour sur la valeur d'I. S. est plus apparente que réelle. A la page 56 je n'ai pas dit : « I. S. a jeté un vif éclat sur la littérature de son temps », mais : « I. S. a jeté un vif éclat *refleté dans une œuvre impérissable* ». Cet éclat était-il tel qu'il faille considérer le poète comme un des plus grands génies ? L'étude détaillée de l'œuvre qui fait suite à cette expression, montre qu'on s'est trouvé en présence d'un poète badin — et peut-être malade — qui s'est moqué avec un art consommé des sentiments divinisant en quelque sorte l'humanité. Dès lors, le vif éclat, purement artificiel, n'a fait qu'éblouir et que créer des illusions sur un fond peu consistant et souvent immoral. Voilà pourquoi je suis arrivé à cette conclusion que la postérité a eu raison de ne pas considérer I. S. comme un poète honorable.

« Ma conclusion ne saurait être opposée à une opinion de M. Huart qui cite I. S. sans porter de jugement sur sa valeur. Quant à Ce sont là d'après M. Cour, « tous les historiens de la littérature arabe qui, sans exception, citent I. S. comme un des principaux poètes du moyen-âge ». On conviendra que la critique est bien faible.

« M. Cour termine enfin par ces mots : « Mais il sera nécessaire de compléter la thèse par des indications précises sur les manuscrits A et B, de la Bibliothèque nationale de Paris, que M. S. cite au moins dix fois et qui ne figurent pas dans la bibliographie de l'ouvrage ». Pourtant je ferai observer : 1° que les manuscrits A et B figurent dans la bibliographie à la page 18, lignes 31 et 32 (sous les n°s 2327 et 3340 de la Bibliothèque Nationale de Paris) ; 2° que des indications précises sur ces manuscrits sont données aux pages 11 et 8 de l'*Avertissement* ».

II. — *Une Elegie Andalouse*

« J'ai répondu d'avance, à propos d'I. S., au reproche, renouvelé ici, de n'avoir pas fondu « l'Avertissement et la « Bibliographie ».

« J'aurais voulu que M. Cour indiquât des exemples de l'appareil critique et lexicologique désirable.

« Quel est le « manque de références qui laisserait croire à une traduction tendancieuse » ?

« M. Cour cite inexactement la traduction d'un vers du commentaire, ce qui en dénature complètement le sens: Il écrit : « Salut à vous, jeunes vierges menées, etc. » alors que je dis : « Salut à vous de (la part de) jeunes vierges menées, tec. » Puis il ajoute qu'il aurait fallu établir que le mot لمّاط signifie *prê-*

tre. Or, ce sens a été tiré de لبماط ou لماط qui figure dans le supplément aux Dictionnaires de Dozy, ouvrage assez connu pour ne pas être cité à tout propos.

« Quant au terme خلوة je lui conserve, aevc les lexiques ordinaires, le sens de « lieu retiré », « cabinet particulier ». L'expression على خلوة « *en tête à tête* » relevée par Kasimirski et celle de « *Coït* » fournie par Dozy, avec des références, me donnent à penser qu'il s'agit de l'isolement dans le lieu retiré qu'est le confessionnal. Là, « *le tête à tête* » de la jeune fille avec le prêtre apparaît comme une « *intimité* » avec l'homme, aux yeux des musulmans habitués à séparer rigoureusement les deux sexes. C'est pourquoi j'ai ainsi légèrement modifié ma traduction dans une table de corrections tirée en janvier 1920

« Salut à vous de (la part de) jeunes vierges menées de force par le prêtre à « l'intimité » (du confessionnal).

« Si je ne suis pas toujours d'accord avec M. Cour, je le remercie, pourtant, d'avoir bien voulu reconnaître les efforts que j'ai tentés pour apporter une modeste contribution aux études entreprises sous les auspices de mes maîtres de la Faculté d'Alger. »

SOUALAH

*
* *

M. Cour, nous a de son côté adressé la lettre suivante qui clôt le débat.

« Constantine, le 24 novembre 1920.

« A Monsieur le Secrétaire Général de la *Revue Africaine*,

« Monsieur,

« J'ai reçu de M. Soualah une longue *Note* en réponse au petit compte-rendu bibliographique que j'ai publié dans la *Revue Africaine* (Numéro 302, 2e trimestre 1920) sur ses thèses de doctorat ès-lettres.

« M. Soualah désire que sa *Note* soit publiée dans la *Revue*. Je serais heureux qu'on puisse lui donner satisfaction.

« Les lecteurs que la question intéresse n'auront qu'à relire mon compte-rendu et le comparer avec la *Note* de M. Soualah. Discuter à nouveau serait prolonger un débat sans profit. Je maintiens, pour ma part, mes appréciations et, en particulier, celle de la traduction, dans le vers cité, des mots *lemmât* et *kheloua*.

« Je vous prie, Monsieur le Secrétaire Général, d'agréer l'expression de mes sentiments bien dévoués.

A. COUR.

Revue des Périodiques

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Comptes-rendus. — *Mars-avril* 1919. — P. Monceaux : Un vétéran chrétien de Madaure. — *Mai-juin.* J. B. Chabot : Rapport sur une mission épigraphique dans l'Afrique du Nord. — Monceaux : Une inscription chrétienne d'Algérie. — *Juillet-août.* L. Chatelain : Une nouvelle inscription de Volubilis. — *Septembre-octobre* : A. Mellin : C. Vettius Sabinianus, pro-consul d'Afrique. — J. Carcopino : La table des mesures des « Mediani ».

Africa Italiana. — (*Septembre-octobre* 1919). — Buonomo Giacomo : Eugenetica coloniale. — Caniglia Guiseppe : L'eccidio di Bulo Burti. — Cerulli Enrico : Il diritto consuetudinario della Somalia italiana settentrionale. Sultanato di Migiurtini (*Continua*). Russo Mario : Il Senusso a Bengazi dopo le nostre delusioni coloniali. — Narducci Guglielmo : Il commercio di Bengasi con le oasi cirenaiche. — Appunti coloniali. — Note bibliografiche. — *Novembre-décembre.* Allegrini Alberto : Alla ricerca di nuovi mercati. — Cufino Luigi : Degiac Cassa, il rebelle. — Cerulli (Enrico) : Il diritto consuetudinario della Somalia italiana settentrionale : Sultanato di Migiurtini (*fine*). — Appunti coloniali. — Note bibliografiche.

Afrique française (L'). — *Mai-juin* 1919. — R. Thierry : L'Afrique de demain : L'Allemagne hors d'Afrique. — R. de Caix : Le Maroc libéré. — H. de La Martinière : Billets marocains : Souvenirs du vieux Tanger. — Robert Raynaud : La politique espagnole au Maroc. — Lettre du Maroc : L'outillage économique et la colonisation. — Renseignements coloniaux : A la gloire de la division marocaine. — *Juillet-août.* — Le chemin de fer de Tanger à Fez. — A. Bernard : Le placement des démobilisés dans l'Afrique du Nord. — J. Goulven : Les possessions italiennes d'Afrique. — Sur le front marocain. — La politique espagnole au Maroc.

Annales de Géographie. — 15 *mai* 1919. — J. Rouch : La mousson en Tunisie. — Chronique, par M. Zimmermann : Afrique : Transsahariens et Transafricains. — 15 *juillet.* — J. Bloch : De Meknès aux sources de la Moulouya : Essai d'exploration aérienne au Maroc.

Archives Berbères (Les). — Fasc. 4. — *Année* 1919. — Marcel Bodin : La Zaouia de Tamegrout. — Henri Bruno : Introduction à l'étude du droit coutumier des Berbères du Maroc central. — L. Brunot : Jeux d'enfants à Fès (II). — Abès : les Aït Ndhir (*fin*).

Art et décoration. — *Juillet-août* 1919. — Jean Gallotti : Les arts indigènes au Maroc.

Boletin de la Academia de la Historia. — T. LXXII (1918, p. 273. — Vida religiosa de los moriscos, par D. Pedro Longàs y Bartibàs (Juliau Ribera). — T. LXXIV (1919), p. 79. — Estudio sobre apellidos y nombres de lugares hispano-marroquiés, par J. Jungfer y A. Martinez Pajares (El Marquès de Fonronda). — p. 155. Vraje al interior de Africa de D. Domingo Badia y Leblich (Juau Pérez de Guzmàn y *Gallo*). — p. 535. Privilegio de Frey Luis de Paz, comendador de Archena y Calasparra, de la Orden de San Juan, à la Aljama de Archena (1462). (J. P. de G. y G.).

Bulletin de la Chambre de Commerce de Paris. — 5 *mai* 1919. — Niclausse : La question de Tanger et du Maroc espagnol.

Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. — *Mars-avril* 1919. — Hitier. Les ressources agricoles du Maroc (d'après le rapport de M. Barthe).

Figaro (Le). — 22 *juin* 1919. — P. Botkine : Au Maroc d'hier. Une page de mon carnet (1910). — G. Ascoli : Défaite de Carthage.

France-Maroc. — *Décembre* 1919. — S. M. Moulay Youssef ben Hassan, sultan du Maroc. Notes biographiques. La Maison chérifienne. Le Maghzen. Si Kaddour ben Ghabrit. — Malbot : Vers une fédération gréco-latine. — A. Ménard : Tanger l'abandonnée. — H. Dugard : La contribution financière du Maroc à la guerre. — J. Forgous : Chella. — L. Fortoul : Au Maroc il y a quinze ans. — R. Vallin : Les sauterelles dans l'Afrique du Nord. — A. D. Rebreyend : Les richesses marocaines. — L. Fox : Allo ! Paris.

Grande Revue. — *Septembre* 1919. — O. Keun : Chez les femmes tunisiennes.

Géographie (La). — (1918-1919). — n° 6. G. L. L'aide marocaine pendant la guerre. — n° 7. S. R. Le réseau routier au Maroc et le rôle de l'automobile. — n° 8. Dr P. Russo : Esquisse du pays Tadla (Maroc occidental). — *Juin* 1920. — G. Moreau : Vers l'hémisphère austral : Paris-Dakar. Un transmauritanien.

Journal asiatique. — *Janvier-février-novembre-décembre* 1919. — A. Bel : Inscriptions arabes de Fès. — *Janvier-mars* 1920. — R. Basset : Rapport sur l'activité scientifique de la France en Algérie et dans l'Afrique du Nord depuis 1830.

Journal des Débats. — 14 *octobre* 1919. — M. Legendre : Le Maroc et l'entente franco-espagnole. — 15 *janvier* 1920.

Journal des Economistes. — 15 *avril* 1919. — F. Bernard : L'unification de l'Afrique du Nord.

Maroc-Revue. — *Septembre* 1919. — A. Malbot : Le Maroc et l'opinion. — A. Menard : Tanger la blanche. Tanger la chienne. — G. Ferrussac : Mahiridja. — Dr E. Fabre : Le Paludisme est-il évitable ? — Moulay, Chérif d'Azemmour : La route du Tafilalet. — A. Foucher : Le Maroc aux Français ! — M. Long : Le Traité de Versailles et le Maroc, rapport parlementaire. — H. Giraud : Le régime douanier des produits marocains et des vins de l'Afrique du Nord. — A. Aymard : Les chefs marocains en France. — Julien : L'aviation au Maroc. — Programme de colonisation officielle en 1919. — R. Harquet : La division marocaine. — *Octobre.* — Cte de Périgny : Les industries indigènes à Salé. — J. de Navary : Soldats et colons. — G. Juving : L'élevage du porc au Maroc. — M. Rouché : Les ressources forestières du Maroc. — L. Fortoul : Au Maroc, il y a quinze ans. — G. Ferrussac : Mon arrivée à Casablanca en 1912. — Population urbaine du protectorat français au Maroc en janvier 1918. — L'enseignement public au Maroc. — Le Traité de Versailles et le Maroc. — Transports frigorifiques entre la France et le Maroc. — La flotte chérifienne. — La coopération économique du Maroc à la guerre.

Nouvelle Revue. — 1er *novembre* 1919. — D. Douël : Les récentes découvertes archéologiques de Madaure. — 15 *juillet* 1920. — G. Courtellemont : La France et le monde arabe.

Opinion (L'). — 26 *avril* 1919. — B. Georges-Gaulis : Au Tafilalet. — 10 *mai.* — A. Lichtemberger : Rêveries en allant au Maroc. — 19 *juillet.* — B. G. Gaulis : Une promenade marocaine. — 9 *août.* — E. Payen : L'Algérie et le gouvernement de M. Jonnart. — 20 *septembre.* — Cne Jean Bardoux : Enquêtes et voyages. Dans l'oasis.

Recueil des notices et mémoires de la Société Archéologique de Constantine. — 5e série. Volume 7. *Année 1916.* — Gustave Mercier : Note sur la toponymie antique de l'Afrique mineure. — A. Debruge : la Grotte des pigeons à Constantine. — L. Joleaud : Notice géologique et paléontologique sur la grotte des pigeons. — G. Marçais : Notice sur les poteries trouvées dans la grotte des pigeons à Constantine. — Marcel Solignac : Notice sur un fragment d'occipital humain provenant des fouilles de la grotte des pigeons (Constantine). — A. Maitrot : le Chella. — L. Jacquot : La porte du vent à Constantine et son accès. — A. Debruge : La grotte du Djebel-Felten. — E. Thépenier : le grand acqueduc de Cirtha. — A. Debruge : la grotte de Bou-Zabaouïne. — Reprise de fouilles. — E. Vallet : Les légendes du Ferdjioua. — Le marabout de Sidi-Bennour. — E. Gousse : Notice sur deux nouvelles inscriptions libyques inédites trouvées dans la région de Souk-Ahras. — Achille Robert : Autographe d'El Hadj Ahmed ben Mohammed Chérif, dernier Bey de Constantine. — Joseph Bosco : Note sur le nom de « Cuicul ». — A. Debruge et L. Joleaud : Contribution à l'étude de la nécropole mégalithique de Bou-Nouara. — L. Jacquot : Deux mots sur la frontière numido sétifienne. — Joseph Bosco : Note sur une nouvelle inscription arabe de Constantine, sur des inscriptions latines récemment découvertes à Oudjel (Uzalis) et sur deux inscriptions inédites de la région du Khroub et de Mechta l'Ahnacher (Bou Nouara). — L. Jacquet : La nécropole dolminique de Roknia. — Joseph Parrès : Sur des ruines. — Une région désertique qui renaît à la civilisation. — F. Maguelonne : Chronique. — 5e série. Volume 8. *Années 1917-1918.* — J. Maguelonne : Les principales voies romaines de la région de Tébessa. — Gustave Mercier : A propos des origines de Constantine. — Capitaine Maitrot : la tour Hassan. — Capitaine Maitrot : Une vieille Kasbah. — Joseph Bosco : Notice sur deux curieuses pierres à cupules. — J. Maguelonne : Une statue de l'empereur Constantin à Constantine. — Gustave Mercier : Une nouvelle inscription libyque de la Mahouna. — Achille Robert : La religion musulmane à Alger avant la conquête française. — Maurice Reygasse : L'escargotière de Cheria. — Maurice Reygasse : Observations sur les techniques paléolithiques du Nord Africain. — Joseph Bosco : Note au sujet de deux fragments inédits d'inscriptions latines et sur un nouveau toponyme antique. — Touze : Etude sur deux pièces byzantines. — J. Maguelonne : Chronique archéologique.

Revista de Geografia colonial y mercantil. — 1919, nos 6 et 7. — Los viages de Ali Bey a traves del Marruecos occidental, anotados y commentados par Isidro de las Cagigas.

Revue d'Economie politique. — *Janvier-février* 1919. — B. Baynaud : Les réformes algériennes en 1918.

Revue de l'histoire des colonies françaises. — 2e *trimestre* 1919. — A. Vadala : Essais sur l'histoire des Karamanlis, pachas de Tripolitaine de 1714 à 1835. — 3e *trimestre.* — Ch. de La Roncière : Une histoire du Bornou au XVIIe siècle, par un chirurgien français captif à Tripoli. — 4e *trimestre* 1919. — V. Demontès : Lettre de Bugeaud à Soult (26 novembre 1841) : Réponse aux instructions ministérielles du 13 août.

Revue de l'Histoire des Religions. — *Juillet-octobre* 1919. — A. Van Gennep : L'état actuel du problème totémique (IV). — Recherches sur le totémisme des Berbers.

Revue de Paris. — 1er-15 *juillet* 1919. — L. Barthou : La bataille du Maroc. — 15 septembre. — E. F. Gautier : Deux Algé-

riens (Emile Maupas et le P. de Foucauld). — 15 *octobre*. — G. Marçais : Nostalgie de fellahs. — 1er *février* 1920. — O. Keun : Réflexions d'une civile sur les bureaux arabes.

Revue des Deux Mondes. — 1er *avril*-15 *juillet* 1919. — J. et J. Tharaud : Le front de l'Atlas.

Revue des Etudes Napoléoniennes. — *Novembre - décembre* 1919. — A. Auzoux : La mission de Sébastiani à Tripoli en l'an X (1802).

Revue des Traditions populaires. — *Mai-juin* 1919. — A. Robert : Jeux des indigènes d'Algérie. — *Juillet-août* 1919. — L. Jacquot : Légende du département de Constantine.

Revue générale des sciences pures et appliquées. — 15 *avril* 1919. — J. Chaine : L'enseignement professionnel de la fillette musulmane et la rénovation des arts féminins indigènes au Maroc. — 15 *juillet*. — L. Gain : La prévision des houles sur la côte du Maroc.

Revue indigène. — *Janvier-mars* 1919. — En Tunisie : A la conférence consultative. — Chronique de la politique indigène. Algérie. — *Juillet-octobre* 1919. — La Direction : La nouvelle Algérie. — *Octobre-décembre*. — P. Bourdarie : L'Institut musulman et la mosquée de Paris. — J. Peyrat : L'Election d'Alger. — X... : La Tunisie dans la guerre. — J. Bouysson : Au Maroc. La crise monétaire. — R. Millet : L'Islam et la civilisation moderne.

Revue scientifique. — 5-12 *juillet* 1913. — L'aviation en Afrique.

Revue Tunisienne. — *Janvier* 1919. — P. Grandchamp : Le citoyen Louis Guiraud proconsul de la république française à Tunis (12 avril-20 septembre 1796). Documents inédits. — Louis Berthon : Les forages artésiens en Tunisie. — P. Grandchamp : Encore quelques mots sur le Chérif Bel Harch. — *Mars*. — Général Dolot : le Transsyrien ; de Tripoli à Bagdad. — Dr Carton : quatorzième chronique d'archéologie barbaresque : années 1917-1918. — Général Bel Khodja : « Cobbat Mamia ». — Eusèbe Vassel : Etudes puniques — IX. Les animaux des stèles de Carthages : le Bélier. — Louis Berthon : Les forages artésiens en Tunisie (*suite*). — M. Gandolphe : Note inédite sur un canon de la Goulette. — P. Penet : Journal de mission dans le Haut-Tifnout (Haut Atlas marocain (*suite*). — Eusèbe Vassel : A propos d'une estampille romaine. — Bibliographie. — *Mai*. — Laurent Chat : De Tunisie à Salonique. — Dr Carton : Quatorzième chronique d'archéologie barbaresque : années 1917-1918 (*suite*). — J. Canal : Le Kef (étude historique et géographique). — A. L. Delattre : Inscriptions trouvées dans la basilique voisine de Sainte Monique à Carthage (*suite*). — P. Penet : Journal de mission dans le Haut Tifnout (Haut Atlas marocain (*suite*). — Eusèbe Vassel : Etudes puniques. — X. — Les animaux des stèles de Carthage : la colombe. — Paule de Nodrest : La femme dans la poésie arabe. — Louis Berthon : Les forages artésiens en Tunisie (*suite*). — P. Grandchamp : Six mémoires en italien sur le procès Vandoni. — Eusèbe Vassel : Le 19e fragment de l'inscription des ethniques. — Bibliographie. — *Juillet-septembre*. — Joseph Canal : Pages d'histoire de la Tunisie. Une figure qui disparaît : M. Roy, secrétaire général du gouvernement tunisien. — A. L. Delattre : Inscriptions trouvées dans la basilique voisine de Sainte-Monique à Carthage (*suite*). — Taïeb bel Khiria : De la culture de l'olivier dans le Sahel. — Eusèbe Vassel : Etudes puniques. X. Les animaux des stèles de Carthage : la colombe (*suite*). — René Sureau : Victor Hugo et la littérature arabe. — Dr Carton : Quatorzième chronique d'archéologie barbaresque : années 1917-1918 (*suite et fin*). — M. Gandolphe : Au sujet d'un canon de la Goulette. — M. Gandolphe : Notes inédites sur le service des courriers à pied entre Tunis, Sousse, Sfax. — Laurent Chat : De Tunis à Salonique (*suite et fin*). — I. Canal : le Kef. Etude historique et géographique (*suite*). — Bibliographie. — *Novembre*. — Berthon : Captage d'eaux souterraines par galerie horizontale dans les grès numidiens du djebel Zriba. — A. L. Delattre : Inscriptions trouvées dans la basilique voisine de Sainte Monique, à Carthage. — Bernard Sebaut : La bigamie. L'article 340 du Code pénal et son application en Tunisie. — M. Gandolphe : Extraits de l'ouvrage « Documenti sulla storia di Tunis d G. Niculy, detto Limheri ». — J. Canal : Le Kef. Etude historique et géographique (*suite*).

Temps (Le). — 19 *juin* 1919. — A. Bernard : Les réformes algériennes. — 27 *juin*. — A. Bernard : L'autonomie algérienne. — 19 *juillet*. — Robert Raynaud : Les Allemands au Maroc. — 1er *août*. — B. Lavergne : Le départ de M. Jonnart. — 14 *août*. — S... : L'Etat d'esprit des indigènes algériens. — 4 *septembre*. — B. Lavergne : Les sociétés indigènes de prévoyance, de secours et de prêts mutuels. — 24 *octobre*. — P. Dehilotte : Le Maroc et l'opinion espagnole.

TABLE DES MATIÈRES

DU

SOIXANTE-UNIÈME VOLUME DE LA « REVUE AFRICAINE »

(1920)